Département des Pyrénées-Orientales A.S.A D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

SIÉGE SOCIAL : Mas Saint Jean 66200 THEZA SECRÉTARIAT : 7 Rue les acacias 66670 BAGES TEL : 06.21.15.18.15 ASA-VILLENEUVE.RAHO@ORANGE.FR

ASA d'irrigation a l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho

22

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Extension du périmètre syndical



Sommaire

- 1. Note de présentation
 - 1.1 Informations sur les ASA- ASP
 - 1.2 Objets de l'enquête publique
- 2. Présentation de l'ASA
- 3. Déroulement de la procédure
- 4. Désignation du commissaire enquêteur
- 5. Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique
- 6. Publication et affichage
- 7. Étapes de la procédure d'extension
 - 7.1. Première assemblée constitutive du 03 octobre 2019
 - 7.1.1 Arrêté préfectoral
 - 7.1.2 Certificats d'affichage
 - 7.1.3 Convocations
 - 7.1.4 Justificatifs des envois
 - 7.1.5 Bulletins d'adhésion ou non adhésion
 - 7.1.6 Liste d'émargement
 - 7.1.7 Procès-verbal Résultats des votes
 - 7.1.8 Listes des parcelles et propriétaires concernés
 - 7.2 Deuxième assemblée constitutive 05 décembre 2019
 - 7.2.1 Arrêté préfectoral
 - 7.2.2 Certificats d'affichage
 - 7.2.3 Convocations
 - 7.2.4 Justificatifs des envois
 - 7.2.5 Bulletins de vote
 - 7.2.6 Liste d'émargement
 - 7.2.7 Procès-verbal Résultats votes
 - 7.2.8 Statuts
 - 7.2.9 Statuts modifiés

8. Annexes

- ❖ Pièce 1 : Délibération du 14 mars 2019
- ❖ Pièce 2 : Lettre à la DDTM pour le lancement de la procédure
- ❖ Pièce 3 : Lettre pour la poursuite de la procédure
- ❖ Pièce 4 : Certificats d'affichage en mairie 1ére Assemblée
- Pièce 4 bis : Certificats d'affichage en mairie 2éme Assemblée
- Pièce 5 : Lettre du Président demandant de procéder à l'enquête publique
- Pièce 6 : Demande de désignation du commissaire enquêteur au tribunal administratif de Montpellier
- ❖ Pièce 7 : Décision du tribunal administratif
- ❖ Pièce 8 : Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique
- Pièce 9 : Publication dans les journaux l'Indépendant et le Midi libre
- ❖ Pièce 10 : Affichage en Mairie
- Pièce 11 : Délibérations des communes de Bages et Cabestany
- Pièce 12 : Plan des demandes d'irrigation sur Bages
- ❖ Pièce 13 : Plan du réseau d'irrigation sous pression
- ❖ Pièce 14 : Plan avant extension
- ❖ Pièce 15 : Plan après extension

1. Note de présentation

1.1 Informations sur les ASA

Une Association Syndicale Autorisée (ASA) est une Association Syndicale de Propriétaires (ASP), c'est-à-dire un groupement de propriétaires fonciers. Elle a pour objet la construction, l'entretien ou la gestion d'ouvrages, la réalisation de travaux ou des actions d'intérêt commun en vue :

- ❖ de prévenir les risques naturels ou sanitaires, les pollutions et les nuisances,
- de préserver, de restaurer ou d'exploiter des ressources naturelles,
- d'aménager ou d'entretenir des cours d'eau, lacs ou plans d'eau, voies et réseaux divers,
- de mettre en valeur des propriétés.

Les associations syndicales de propriétaires sont **libres, autorisées ou constituées d'office**. Les associations syndicales libres sont des personnes morales de droit privé. Les **Associations Syndicales Autorisées, ASA** ou constituées d'office, ASCO, <u>sont des</u> établissements publics administratifs.

De ce fait, l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho, est un établissement public à caractère administratif sous le contrôle du préfet, dont la constitution est motivée par l'existence d'un lien reconnu par l'État entre leurs responsabilités et des motifs d'intérêt général. Le rôle du préfet dans ce type de structure se situe dans un régime intermédiaire de contrôle et de réformation entre la tutelle et le contrôle de légalité.

Ces structures méconnues du grand public jouent un rôle essentiel en matière d'aménagements fonciers ruraux et urbains, ainsi que de prévention des risques naturels. Cette forme particulière d'association existe depuis le Moyen Âge.

Historiquement, c'est la loi du 21 juin 1865 qui a présidé leur création et le décret d'application du 18 décembre 1927 en constituaient la principale base juridique, d'autres textes particuliers intervenus par la suite créant des associations à régime particulier.

Une réforme de leur régime est intervenue en 2004 et actuellement, elles sont réglementairement régies par l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et le décret d'application n°2006-504 du 3 mai 2006.

Ce sont ces deux textes, l'ordonnance de 2004 et le décret de 2006 ainsi que les statuts de l'ASA, qui définissent les modalités de modification du périmètre. Par la suite, tous les actes administratifs de l'ASA sont soumis au contrôle de légalité de l'État (la DDTM) et l'ASA suit les règles de comptabilité publique. Son trésorier est un percepteur du Trésor Public. Les ouvrages de l'ASA sont reconnus d'intérêt public.

Les droits et obligations de l'association sont liés aux immeubles compris dans le périmètre syndical. Toute personne qui possède ou achète un immeuble inclus dans le périmètre syndical est automatiquement membre de l'association jusqu'à sa dissolution.

Le périmètre syndical est l'ensemble des parcelles pouvant bénéficier des missions de l'ASA. Il est constitué par l'ensemble des parcelles dont les propriétaires deviennent adhérents de l'ASA. Une parcelle incluse dans le périmètre y reste jusqu'à dissolution de l'ASA, quel que soit son utilisation et son propriétaire. Les droits et obligations des propriétaires sont hérités, vendus, transmis en même temps que les parcelles, et ceci tant que l'ASA existe. Les droits sont attachés à la propriété et non à la personne.

1.2 Objets de l'enquête publique

La présente enquête publique a pour objectifs :

Une part d'obtenir un périmètre statutaire correspondant à l'ensemble des parcelles bénéficiant réellement de l'objet de l'ASA, par une régularisation administrative, telle que prévu par les articles 37 de l'ordonnance et 68 du décret sus-visés ; auprès de notre autorité de tutelle, de l'adhésion des "nouveaux" membres, inscrits depuis la mise en conformité des statuts en juin 2008 jusqu' en juin 2019, ayant déjà fait des demandes visant à bénéficier de l'irrigation dans le périmètre d'intervention statutaire de l'ASA tout ou partie des 12 communes d'Alenya, Argelés sur Mer, Corneilla del Vercol, Elne, Latour bas Elne, Montescot, Ortaffa, Saint Cyprien, Saint Nazaire, Saleilles, Théza et Villeneuve de la Raho.

Le périmètre syndical de l'ASA est en évolution constante depuis la mise en conformité des statuts et son arrêté du 6 juin 2008, l'ASA a donc lancé un projet d'extension dans un premier temps pour la régularisation administrative et la prise en compte par la DDTM de son périmètre statutaire arrêté en juin 2019. Elle a fait la demande à Monsieur le Préfet par courrier en date du 16 avril 2019, (courrier annexé pièce 1) que soit lancée la consultation des propriétaires pour une extension du périmètre de son association supérieure au seuil de 7 %. Initialement cette demande par courrier ne concernait que les parcelles inscrites de juin 2008 au 31 décembre 2018, mais après consultation auprès de la DDTM, il a été décidé de rajouter à ce projet d'extension les parcelles inscrites au 1^{er} semestre 2019.

En juin 2008, le périmètre initial, avant extension était de 1 980ha34are74ca. L'extension concerne 301ha21a76ca supplémentaires, soit 15.21% du périmètre initial (celui de 2008), ce qui conduit à un périmètre final à 2 281ha56a50ca en juin 2019, avant le début de la procédure.

☼ D'autre part la modification de l'article 4 des statuts avec l'extension du périmètre d'intervention intégrant les communes de Bages et Cabestany, ce qui porte au nombre de 14, le nombre de communes faisant partie du périmètre statutaire d'intervention.

En effet l'ASA a lancé une modification du périmètre statutaire d'intervention et de ce fait de ses statuts, suite à la demande de plusieurs exploitants agricoles localisés sur la commune de Bages, qui souhaitent irriguer par le réseau de l'ASA, afin de préserver les ressources en eau limitant ainsi l'utilisation de forages qui puissent dans les nappes du pliocène. Et sur la commune de Cabestany, suite à sa demande d'intégrer le périmètre d'intervention de l'ASA, pour éviter d'irriguer leurs terrains sportifs avec l'eau potable issue de la nappe profonde du pliocène, inscrivant ainsi sa démarche dans leur Agenda 21 Horizon 2025 et notamment dans son action numéro 27 "rechercher de nouvelles ressources en eau"

Ceci s'est fait avec le soutien du Département, lors du futur projet de valorisation du foncier agricole et de l'optimisation du réseau sous pression de la zone d'action de l'ASA, qui envisage la possibilité de fournir à l'ASA de Villeneuve de la raho, 10 millions de m³, au lieu de 4 millions de m³, sachant que la retenue stocke 15 millions de m³.

Le périmètre de l'ASA est doté d'un outil performant pour l'irrigation, les sols sont de qualité et il y a la présence d'exploitation dynamique dont les attentes en matière de développement doivent être satisfaites, dans le périmètre et dans les communes limitrophes à celui-ci, comme Bages.

L'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho a un périmètre d'intervention d'environ 5 000 hectares dont 3 500 sont équipés du réseau sous pression et à

peu près 1 200 hectares sont irrigués, (cf annexe pièce 13) mais une part conséquente des surfaces cultivées de l'ordre de 1 000 hectares est aussi arrosée à partir de la ressource individuelle tel que les forages, une optimisation du réseau permettrait une meilleure valorisation agricole et une diminution d'utilisation des forages, le Département et la Chambre d'agriculture nous appuient dans notre démarche afin de contribuer au redéploiement de l'activité agricole car notre territoire a un fort potentiel agronomique et dispose d'une ressource en eau sécurisée.

L'extension constituant une augmentation de 15.20 % de son périmètre initial et l'ASA exerçant une mission de service public, il convient de lancer une enquête publique dans la forme spécifique prévue par l'ordonnance et le décret applicables aux associations syndicales de propriétaires.

Les textes applicables à cette procédure sont :

- Ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires;
- Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632;
- Circulaire INT B 07 00081C du 11 juillet 2007 relative aux associations syndicales de propriétaires.

2. Présentation de l'ASA

L'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho est une association syndicale autorisée qui a été créée le 6 mars 1981, sous l'impulsion du Département, pour préserver les ressources souterraines face à l'augmentation des besoins agricoles en développement.

Ses statuts ont été mis en conformité par arrêté préfectoral n° 2289/2008 du 06 juin 2008 avec l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et le décret n°2006-504 du 3 mai 2006.

Son périmètre syndical est l'ensemble des parcelles pouvant bénéficier des missions de l'ASA

L'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho a pour objet (cf. statuts annexés, art. 3):

- ◆ L'entretien et l'exploitation d'un réseau d'irrigation sous pression qui est alimentée à partir de l'ossature du lac de Villeneuve de la Raho, propriété du Département. ;
 - ◆ La distribution et la vente d'eau brute pour l'irrigation.

Son périmètre statutaire d'intervention s'étend sur 12 communes; Alenya, Argelés sur Mer, Corneilla del Vercol, Elne, Latour bas Elne, Montescot, Ortaffa, Saint Cyprien, Saint Nazaire, Saleilles, Théza et Villeneuve de la Raho.

La mission de l'ASA est de par ses statuts d'assurer la distribution de l'eau brute destinée à l'irrigation sous-pression par l'intermédiaire de ses ouvrages syndicaux.

Elle est propriétaire d'un réseau de distribution d'eau brute à usage d'irrigation y compris les bornes, situé à l'aval du complexe hydraulique du lac de Villeneuve de la Raho appartenant au Département des Pyrénées orientales.

Ce complexe hydraulique propriété du Département comprend une ossature qui se compose d'une station de mise sous pression en tête de conduite principale et de conduites principales et secondaires de diamètre supérieur ou égal à 400 mm, qui amènent l'eau aux équipements de distribution proprement dits qui lui font suite et qui sont propriété de l'ASA.

L'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho dessert en eau brute d'irrigation ses adhérents via son réseau, composé des conduites en diamètre inférieur à 400 mm, situées à l'aval de la station de pompage de l'ossature du Département, dont elle en a l'usage exclusif.

Le Département depuis le complexe hydraulique du lac de Villeneuve de la Raho, met à disposition de l'ASA, un volume annuel d'eau brute de 4 millions de mètres cube, via les ouvrages de l'ossature, il met ensuite à disposition de l'ASA cette eau sous pression, qui la livre à ses adhérents via son propre réseau.

Pour bénéficier de l'irrigation, il faut être adhérent à l'ASA, en inscrivant la parcelle à irriguer, qui doit appartenir à l'une des 12 communes du périmètre d'intervention de l'ASA, et un contrat d'eau doit être souscrit. L'utilisation de l'eau est avant tout agricole. Elle permet également la fourniture d'eau brute à plusieurs communes pour l'arrosage d'espaces verts communaux, entre autre.

L'ASA à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho assure une mission de service public qui est de créer, gérer et entretenir un réseau principal d'irrigation sous pression destiné à l'usage des membres de l'association situé sur son périmètre. Des droits et obligations dérivant de la constitution et de l'existence de cette association sont attachés aux immeubles compris dans le périmètre de l'association et les suivent en quelque main qu'ils passent jusqu'à la dissolution ou la réduction de son périmètre.

3. <u>Déroulement de la procédure</u>

En application de l'article 37 de l'ordonnance, « Une proposition de modification statutaire portant extension du périmètre d'une Association Syndicale Autorisée peut être présentée à l'initiative du syndicat, d'un quart des propriétaires associés, d'une collectivité locale ou d'un groupement de collectivités territoriales sur le territoire desquels s'étend ce périmètre ou de l'autorité administrative compétente dans le département où l'association a son siège. L'extension de périmètre peut également être engagée à la demande de propriétaires dont les immeubles ne sont pas inclus dans le périmètre ».

Le syndicat délibère et le président demande à l'autorité administrative de consulter les propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre dans les conditions prévues aux articles 13 et 14 de l'ordonnance.

Le préfet convoque par arrêté les nouveaux membres qui délibèrent en assemblée réunie sous sa forme constitutive :

- une seule assemblée ;
- pas de pouvoir de représentation ;
- tout propriétaire qui ne s'est pas formellement exprimé soit par écrit, soit par vote en réunion est réputé favorable :
- la majorité des 2/3 des propriétaires possédant 50 % des terres ou 50 % des propriétaires possédant les 2/3 des terrains est nécessaire pour un vote favorable.

Au vu du résultat de cette délibération, le préfet convoque l'ensemble des membres (anciens et futurs) qui s'expriment selon les mêmes règles de vote.

Si le vote de cette assemblée se révèle favorable à l'extension, le président demande à l'autorité compétente d'ouvrir l'enquête publique sur le territoire de la (ou des) commune(s) sur lequel s'étend le futur périmètre.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal sur requête du préfet ouvre un registre d'enquête déposé dans chacune des mairies concernées par le futur périmètre pendant 20 jours, le dossier d'enquête complet étant déposé dans la mairie siège de l'association, par défaut sur la commune principale de Villeneuve de la raho et sera disponible sur le site internet

de l'Etat dans les Pyrénées Orientales. Dans les 3 jours ouvrables suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur reçoit le public pour y recevoir leurs remarques.

Dans les 8 jours suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur prend contact avec les mairies concernées et autres organismes concernés (Chambre d'agriculture, Département...)

Dans les 30 jours suivant la clôture, le commissaire enquêteur remet son rapport avec l'ensemble des observations recueillies du public et ses propres conclusions.

Au vu du rapport et des remarques enregistrées, le préfet, après avoir examiné l'opportunité du projet prend un arrêté entérinant ou rejetant le projet.

Si l'extension du périmètre est validée, l'ensemble des parcelles intègrera le périmètre, indépendamment de la réponse des propriétaires.

Les nouveaux propriétaires deviendront donc adhérents à l'ASA et feront partie de l'assemblée des propriétaires: ils auront alors un droit d'accès à l'eau et pourront solliciter le raccordement à un réseau sous pression.

4. <u>Désignation du commissaire enquêteur</u>

Au vu des résultats, la procédure suit son cours en procédant à une enquête publique tel que prévu à l'article 37 de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 et suite à la demande du 11 décembre 2019 de Monsieur Robert ESCANDE, le Président de l'ASA à Monsieur le Préfet de procéder à l'ouverture de l'enquête publique, (voir annexe pièce 5) le directeur départemental a fait un courrier en date du 15 janvier 2020 au tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique relative à l'extension, avec en pièce jointe un résumé non technique afin de préciser le projet (pièce 6 jointe en annexe).

Par décision en date du 03 février 2020, le tribunal administratif de Montpellier a désigné comme commissaire enquêteur Monsieur Michel RIOU, chargé du suivi de l'enquête (pièce 7 en annexe).

5. Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique

Le présent arrêté préfectoral est annexé à ce dossier, en pièce 8.

6. <u>Publication dans les journaux et affichage en</u> <u>mairie</u>

Les publications dans les journaux, <u>Midi Libre et l'Indépendant</u> sont annexés dans ce dossier en **pièce 9** et les affichages dans les mairies, **pièce 10**.

7. Étapes de la procédure d'extension

7.1 Première assemblée constitutive du 03 octobre 2019

Lors de sa séance du 14 Mars 2019, le bureau syndical de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la raho a délibéré pour adopter le projet d'extension du périmètre, afin de régulariser administrativement son périmètre statutaire vis-à-vis de la DDTM, tel que le prévoit les articles 37 de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et 68 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006. (Voir annexe délibération ci-jointe pièce 1)

Ce projet représente 301ha 21a 76ca supplémentaire par rapport au périmètre de 2008, ce qui concerne 89 propriétaires et 198 parcelles, qui font déjà partis du périmètre mais qui n'ont pas fait l'objet d'une régularisation administrative.

Cela dépasse le seuil de 7% pour lequel une simple délibération du syndicat suffit, le Président de l'ASA a donc conformément à l'article 37 de l'ordonnance n°2004-632, du 1^{er} juillet 2004, demandé par lettre en date du 16 avril 2019, de lancer la procédure d'extension afin de consulter les 89 "nouveaux" propriétaires pour renouveler leur adhésion ou pas à l'ASA. (Voir annexe pièce 2)

Par arrêté n° DDTM/SER/2019246-0001 du 3 septembre 2019, le préfet a convoqué pour le 03 octobre 2019, l'assemblée constitutive, les 89 propriétaires concernés par cette extension, pour se prononcer sur l'intégration de leurs parcelles dans le périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la raho.

Cet arrêté a été notifié individuellement par l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la raho, à ces propriétaires avec joint un bulletin d'adhésion ou de non adhésion et affiché dans les 12 communes du périmètre syndical de l'ASA.

A l'issue de cette assemblée, les propriétaires des parcelles entrantes se sont prononcés en faveur du projet d'extension, avec une majorité de 86 propriétaires représentant 29 ha96a36ca, soit 96.63% des propriétaires représentant 99.58% des surfaces.

7.1.1 Arrêté préfectoral



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau Risques

Unité MCGS

Téléphone :

Dossier suivi par : Pierre BOUDIN

② : 04.68.38.10.93 ☑ : 04.68.38.10.99 ☑ : pierre.boudin @pyrenecs-orientales.gouv.fr Perpignan, le 3 - SEP. 2019

ARRETE PREFECTORAL n°DDIM/SER/2019 246-0004 portant convocation pour la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1" juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires modifiée par les lois n°2004-1343 du 9 décembre 2004, n°2005-157 du 23 février 2005 et n°2006-1772 du 30 décembre 2006, n°2014-366 du 24 mars 2014 et par l'ordonnance n°2014-1345 du 6 novembre 2014;

Vu le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée ;

Vu la circulaire INTB700081 C du 11 juillet 2007 de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-COOR-2018155-019 du 4 juin 2018 portant délégation de signature à Monsieur Philippe JUNQUET, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;

Vu la décision du 6 juin 2018 du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, donnant subdélégation à monsieur Nicolas RASSON, à effet de signer dans le cadre de ses attributions les actes relatifs à l'exercice de l'autorité administrative des associations syndicales de propriétaires, à l'exception des actes dévolus exclusivement au préfet;

Vu l'arrêté préfectoral nº 2289/2008 du 6 juin 2008 approuvant la mise en conformité des statuts de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho ;

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX
+33 (0)4.68.38.12.34 Renseignements:

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

INTERNET: www.pyrenees-orientales.gours.f

Vu la délibération du conseil syndical de l'« Association Syndicale Autorisée d'irrigation en aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho du 14 mars 2019 demandant l'extension de son périmètre par l'intégration de parcelles sises sur les communes de son périmètre d'intervention ainsi qu'il est mentionné dans ses statuts pour une surface supérieure à 7 % du périmètre initial de l'Association Syndicale Autorisée initialement fixé à 1 980 ha tel qu'annexé aux statuts mis en conformité le 6 juin 2008 ;

Vu le courrier de monsieur le Président de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation en aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho en date du 16 avril 2019 demandant au préfet à ce que soit lancée la consultation des propriétaires pour une extension du périmètre de son association supérieure au seuil de 7%:

Considérant que depuis l'arrêté nº 2289/2008, les propriétaires concernés, faisant partie du périmètre d'intervention statutaire de l'ASA, ont demandé à bénéficier de l'irrigation, mais que ces demandes n'ont pas jusqu'alors fait l'objet d'une régularisation administrative telle que prévu par les articles 37 de l'ordonnance et 68 du décret sus-visés ;

Considérant que l'extension du périmètre constitue une modification statutaire de l'association selon la procédure définie aux articles 37 de l'ordonnance et 68 du décret sus-visés ;

Considérant que selon les dispositions de l'ordonnance et du décret sus-visés il appartient à l'autorité administrative compétente dans le département de consulter les propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre dans les conditions prévues aux articles 13 et 14 de l'ordonnance sus-visée ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Arrête:

Article 1: Convocation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre

Les propriétaires des immeubles ayant déjà fait des demandes visant à bénéficier de l'irrigation dans le périmètre d'intervention statutaire de l'ASA desservant tout ou partie des communes d'Alénya, Argelès-sur-Mer, Corneilla-del-Vercol, Elne, Latour-bas-Elne, Montescot, Ortaffa, Saint-Cyprien, Saint Nazaire, Saleilles, Théza, Villeneuve-de-la-Raho postérieurement à la mise en conformité des statuts de l'association et désirant devenir administrativement membres de l'association, sont convoqués :

le jeudi 3 octobre 2019, à 17 heures ;

Mairie de Villeneuve-de-la-Raho - salle de l'avant conseil;

1. Rue du Général de Gaulle

66180 - Villeneuve-de-la-Raho

Afin de se prononcer sur l'intégration de leur(s) parcelle(s) dans le périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho

Article 2: Présidence de la réunion de consultation

Téléphone :

Monsieur Robert ESCANDE, Président de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho est désigné pour présider la réunion fixée à l'article 1.

Adresse Postale: 2 rus Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX Renseignements:

: 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Page | 11

Article 3: Modalités de consultation des éventuels futurs propriétaires

Chaque futur propriétaire membre devra se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de l'association dans les conditions ci-après :

- soit par écrit, au moyen du bulletin d'adhésion, ou de non adhésion, qui lui sera adressé et devra être retourné complété :
 - par courrier recommandé avec accusé de réception reçu au plus tard le vendredi 27 septembre 2019,
 - par remise contre récépissé au siège de l'association au plus tard le même

à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias - 66670 - BAGES

- soit par vote en réunion.

Tout propriétaire qui n'aura pas fait connaître son opposition au projet d'extension du périmètre, par écrit ou par un vote en réunion, sera réputé favorable à ce projet.

Un procès-verbal constatera le nombre des propriétaires convoqués et celui des présents, le vote nominal de chaque propriétaire présent, les adhésions ou les refus d'adhésion formulés par écrit avant la réunion, le nom des propriétaires qui, dûment avisés des conséquences de leur abstention, n'ont pas fait connaître leur opposition par écrit avant cette réunion ou par un vote en réunion, et le résultat des délibérations.

Ce procès-verbal, signé par le président de la réunion consultative, sera transmis au préfet auquel seront annexés les adhésions et refus d'adhésion écrits ainsi que la feuille de présence des futurs membres.

La majorité qualifiée des futurs propriétaires prévue par l'article 14 de l'ordonnance susvisée est exigée pour mener à bien le projet d'extension du périmètre de l'association.

Article 4: Conditions de publicité

Téléphone :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales, puis:

- affiché dans les communes d'Alénya, Argelès-sur-Mer, Corneilla-del-Vercol, Elne, Latour-bas-Elne, Montescot, Ortaffa, Saint-Cyprien, Saint-Nazaire, Saleilles, Théza, Villeneuve-de-la-Raho, au moins quinze jours avant la tenue de l'assemblée du 3 octobre 2019, soit au plus tard le 17 septembre 2019, avec le bulletin d'adhésion ou de non adhésion au projet d'extension, les mairies concernées devant fournir un certificat d'affichage qui sera transmis :

x soit par courrier postal à l'adresse suivantes :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales Service Eau et Risques - MCGS 2, rue Jean Richepin BP 50909

66020 - PERPIGNAN - CEDEX

x soit par courrier électronique avec comme sujet

« Consultation pour l'extension de l'ASA de VDR - Affichage » à l'adresse suivante :

pierre.boudin.-.ddtm-mcgs-enquete-publique@pyrenees-orientales.gouv.fr

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 30909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX
+33 (0)4.68.28.12.34
horsices d'ouverture: 8b00-12b00 / 13h30-17b00

INTERNET: www.pyrenees-orientales.go COURRIEL: ddtm@pyrenees-orientales.go

Page | 12

notifié, aux soins du président de l'association, à l'ensemble des propriétaires concernés et en cas d'indivision, à celui ou à ceux des co-indivisaires mentionnés sur la documentation cadastrale ou à défaut de mention du propriétaire au locataire ou régisseur mentionné sur ce même fichier immobilier, avec annexés la convocation et le bulletin de vote. A défaut d'information au fichier immobilier de mention de l'appartenance de l'immeuble, il fera l'objet d'un dépôt dans la mairie concernée.

Article 5: Moyens de recours

En cas de contestation, le présent arrêté pourra faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6, rue Pitot - CS 99002 – 34063 Montpellier - Cedex 02, dans les deux mois à partir de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification à chacun des propriétaires concernés.

Article 6: Exécution

Monsieur le Président de l'« Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho », Messieurs et Mesdames les Maires des communes d'Alénya, Argelès-sur-Mer, Corneilla-del-Vercol, Elne, Latour-bas-Elne, Montescot, Ortaffa, Saint-Cyprien, Saint-Nazaire, Saleilles, Théza et Villeneuve-de-la-Raho, et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le Chef du Service Eau et Risques,

Pour le Préfet et par délégation, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par délégation,

Nicolas RASSON

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX +33 (0)4.68.38.12.34 Renselgnements : 8b00-12b00 / 13h30-17b00

Téléphone :

INTERNET: www.pyrenees-orientales.gouv.j COURRIEL: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.j

7.1.2 Certificats d'affichage en mairie

L'arrêté a été affiché dans les 12 communes du périmètre syndical, les mairies concernées nous ont renvoyés le certificat d'affichage comme preuve d'affichage (pièce 4 en annexe.)

7.1.3 Convocations

Vous trouverez ci-dessous, un spécimen annexé.

Département des Pyrénées-Orientales

A.S.A D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

M. BERNARD RENE2 Rue du jasmin34990 Juvignac

Bages, le 05 septembre 2019

CONVOCATION CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) par arrêté préfectoral à participer à la consultation des propriétaires qui aura lieu :

Le Jeudi 03 Octobre 2019 à 17h30 Mairie de Villeneuve de la Raho Salle de l'Avant Conseil

Afin de vous prononcer sur votre adhésion au périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho, suite à une mise à jour du périmètre statutaire de l'ASA.

En tant que propriétaire, vous avez déjà fait part par écrit de votre souhait de bénéficier des services de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) pour l'irrigation des parcelles dont vous êtes propriétaire.

L'ASA étant un organisme placé sous tutelle de l'État, les demandes d'adhésion / extension du périmètre doivent faire l'objet d'une approbation par le préfet par le biais d'un arrêté préfectoral.

Cette demande d'extension dépassant un seuil de 7 % du périmètre initial de l'ASA, il appartient au préfet d'organiser en premier lieu la consultation des seuls propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre, en vue d'entériner leur désir d'adhésion.

ORDRE DU JOUR

Extension du périmètre

Important!

- à défaut d'avoir fait connaître <u>votre opposition</u> par courrier recommandé avec accusé de réception ou dépôt contre récépissé au moins 5 jours avant la date de la consultation et rappelé sur le bulletin d'adhésion (ou de non adhésion) joint à la présente ou par recueil des bulletins que vous avez déjà fait parvenir,
- ou de l'avoir exprimé par vote à l'assemblée consultative du 03 Octobre 2019,
 vous serez réputé(e) FAVORABLE à l'adhésion des nouveaux membres à l'Association Syndicale
 Autorisée d'Irrigation à l'Aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho conformément à l'article 12 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006.

Précisions concernant le fonctionnement de la consultation des nouveaux propriétaires :

- x il y a une seule réunion délibérative ;
- le scrutin est uninominal et le pouvoir n'est pas autorisé;
- * tout propriétaire défavorable au projet qui n'exprime pas son opposition, en réunion ou par écrit, sera considéré favorable à ce projet ;

si la moitié au moins des propriétaires représentant au moins les 2/3 de la superficie des propriétés ou au moins les 2/3 des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie des propriétés se sont prononcés favorablement au projet d'extension, la procédure pourra suivre son cours en vue de l'extension du périmètre (article 14 de l'ordonnance n°2004-632 relative aux associations syndicales de propriétaires

SIÉGE SOCIAL : MAS SAINT JEAN 66200 THEZA SECRÉTARIAT : 7 RUE LES ACACIAS 66670 BAGES TEL : 06.21.15.18.15 ASA-VILLENEUVE.RAHO@ORANGE.FF

7.1.4 Justificatifs des envois

Calcul vote consultatio

Consultation des nouveaux propriétaires en vue de l'adhésion au périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho

	Décompte des votes lors de l'assert	rblée consultative du					03/10/2019										
	Non-préson saison sociale	Adresse	Nombre propriétaires	Parcelles concornées	Surface cadastrée (m2)	counter expedie le	courrier refourné non distribué	vote par correspondance (LRAR) regulie :	vote par co	mespondance	usaas ii	assemblée	abstentions ou absence de réponse donc favorables.	nb Propriétaires favorables	aurface proprietaires favorables	(pour contrôle) no propriétaires défavorables	(pour corrett surface proprietaire défavorable
									tavorable	défavorable	favorable	délavoratrie	-tavorables				Service of
	BERNARD RENE	2 Rose du javenier 34990 Davignac	1	BM 0025	8991	05/09/2019				0	0	0	1	VRAI	8991	FALIX	
-	HERNARD BENE	Mas de la ruer 00750 Saint	-	DW OLCS	8391	05/09/2019		-	- 0	9	.0	.0	- 1	VHAI	8991	PAUX	_
	BERTRAN DE BALANDA MICHEL	Cyptes	- 1	Al 0063 - Al 0067	29462	05/09/2019			0		0	0	1	VRAI	29462	FAUX	
	Figure 1 and	3 Square Saint Ferrosi 65100			100000				100	100	7.75	-		000.000		935390	
	MELEZAN MATHURIN	Perpignan	- 1	BN 0086	2683	05/09/2019	02/10/2019		. 0	0	0	0	. 0	FALIX	0	FAUX	
	CHRISTMANN GEORGES	15 Bise Pierre Abelard 66750															
		Saint Cyprism		AB 061 -AK 0088-89-							7.00					******	
-	BARADAT FRANCK	Av Armand Lanous Résidence	- 1	90-91-92-93	14039	05/09/2019			. 0	0	0	0	- 1	VRAI	14039	FAUX	_
	Brandert FERRER	Cortaderia 66750 St Cyprics															
			- 33	BN 0103	2000	05/09/2019			- 0	0	0	0	100	VRAL	3900	FALIX	
	OLIVER GERMAIN	8 Rue Pasteur 66280 Saleilles		DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF	3800	00000010			-					Vivia	3900	Freder	
			11	AL 0039	6789	05/09/2019			- 0	0	0	.0	4	VRAI	6789	FAUX	
	COMMUNE DE VOR	1 Rue Général de Gualle 66180 Vilinneuve de la ratus		AL 0025-26-AN 0245					0.1	.00					99007		
_			. 1	0575	52618	05/09/2019			. 0	0	. 0	.0	1	VRAL	52618	FAUX	
	CARBO PATRICK	Roste de Saleilles Mas Barthes 66200 Théra		1							- 63	100			323	FAUX	
-	CHARR MORAMED	6 Avenue Paul Reig 66200	1	AV 0037 BN 0104	17641 2500			-	0	0	0	0	1	VRAI	17641 2500	FAUX	
_	ARMANGAL JEAN - FRANCOIS	Man Armengau 66200 Elnc		AL 0024	29840				0	0	0	0	- 1	VRAI	2900	FAUX	
E	DARGENT VALERIE	Chemin de Charlemagne 66750		75.10961	20010	00.09.80.19					-	- "		7734	20010	17905	
		Saint Cyprion	. 1	AL 0198	3300	05/09/2019			.0	0	0	0	1	VRAI	3300	FAUX	
	LAPLIUR MARCELLING	9 Rue des lilas 20740 Les		-										1000000			
		Tounettes									30			200		******	
-	CARDEILHAC CYNTIA	I Rue de Vauboissa 00220	1	AL 0199	3299	05/09/2019	02/10/2019		0	0	0	0	.0	FALIX	0	FAUX	_
	COMMISSION CENTRA	Saulces Monche								- 22							
			- 3	AS 0096-98	3500	05/09/2019			. 0	0	0	0	4	VRAI	3500	PAUX	
	BOSCH QUENTIN	Les artres blancs 66670 Bages														2000	
			1	BK 0159 -0003	27449	05/09/2019		-	0	0	0	0	1	VRAI	27449	FALIX	
K.	SARRAT HELENE	Mas Crossieren route de Bages 66300 Elne															
_		1,100,000,000	- 1	BK 0004-BK 0158	3005	05/09/2019			. 0	0	0	0	- 4	VRAI	3005	FAUX	
Æ	LATROUMETTE FLORENCE	Chemin de Charlemagne BP 49 66750 St Cypries							0.0	89				17002001	144,500	200	
_	LOUAH ABDESLAM	2 B Roe des pirsons Appt 6	- /1	AL 0040 -42	20716	05/09/2019			8	8	. 0	0	1	VRAL	20716	FAUX	_
	LOCAL AMERICAN	Résidence des manuichen 66430 Bompos	,	IBN 0091-92	8056	05/09/2019					0	0	1	VRAI	8056	FAUX	
-	CASENOVE GUY	48 Ruc Dagoburt 66000			-									-			
		Porpignan	.1	AV 0026	23596	05/09/2019			. 0	0	1	.0	0	VRAI	23596	FAUX	
	CASENOVE ROBERT	4 Averse do Casigna 66290 Soletilas															
			131	AV 0134-27	41984	05/09/2019			. 0	0	0	.0	1	VRAL	41984	FAUX	
Æ	AMEDOREIRA ODETTE	4 Impusso dus peupliers 66200	1.6	AO 112	100					20	- 12	0	2/12/3	1002207	4290	and the same of	
-	VIANA BOSA	Theira Z bropose des peopliers 66300	1	IAO 112	4293	05/09/2019			- 0	0	. 0	0	1	VRAL	4293	FAUX	
		Théza	- 1	AO 113	11013	05/09/2019					0	0		VRAI	11013	FAUX	
-	CAMBRES JEAN CLAUDE	I Chemin de la Fosseille 66570		AM 0024-85 AK 20-	11013	oursey/019			-				-	2100	11013	Franco	
		Saint Nataire	1	69-71	70624	05/09/2019			. 0	0	0	0	1	VRAI	70624	FAUX	
	MITTA FACQUES	7 Rue Michel Campistul 60200	139		1200				100	3/	100	100		1,220	1800	200	
-	LE GALL PRANCOINE	Alenya La Polleda Chemin da Salita	- 1	AN 0007- AV 122	21597	05/09/2019			0	0	. 0	. 0	- 1	VRAI	21597	FAUX	
	LE WALLESTON AND	66200 Flav	1 1/2		20000	*******						0		10mail		PALON	
-	GUERTIN BENJAMIN	30 Impace de la canal 66690	-	BM 0020-21 BS 74-82-19-32-11-	27360	05/09/2019			-	0	- 0	- 0	- 1	VRAI	27360	FAUX	
		Palou del Video	14	13-14-15-16-AP-56- 55	105715	05/09/2019				0	0	0	1	VRAI	106715	FAUX	
	COMMUNE DE TREZA	Place de la promenade 66200 Thèsa		ESSESSESSES 17					38.7	10.					3000		
	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE		- 1	AP 0003-AK 27	51300	05/09/2019			0	0	. 0	0	1	VRAI	51300	FAUX	
	COLOME JEAN PIERRE	Chemin des Mosseillos 66200 Eine	1	AD 139-141-143	40218	05/09/2019				- 23				VRAI	40218	FAUX	

Page 1

GEA	MAS DE L'OU	Mas de POs route de		I						-						
ra-		Villescore 66200 Mostewoot 8 Rus André Mahoun 66200	- 1	AB 15-34-35-44-55	351094	05/09/2019		. 0	0	0	0	- 1	VRAI	351094	FAUX	
	OLBO	E Rose André Multium 06200 Latiner has Eller	4	AR 97-103	1460	05/09/2019			0	0	0	1	VRAI	1469	FALIX	
	BOADAS LOUIS	8 Rue du Vallespir 66200 Elne	4		5620			1		0	0		VRAI	0.21	PAUX	
-	LEYNAERT SYLVAIN	28 Avenue des juriles-66240		AD 0293	5640	05/09/2019	_	. 0	0	- 0	U	,	Aldel	5620	PAGE	
	Party Construction	St Extre	31	AM 50	4540	05/09/2019		0	0	0	0	1	VRAL	4540	FAUX	
	CCAS DELNE.	14 Boolevard Voltare BP11 66200 Elnc	63		93223	200000		-38	28	83	19	768	3000000	81503	200	
(C)	NATURALIS	435 Av de Tindastrie Espace	- 1	AE 177	15008	05/09/2019		. 0	0	- 1	0	0	VRAI	15008	PAUX	
		Polygone 66000 Perpignan	1	AC 48-51-55-57-59- 61-63-65-67	19056	05/09/2019			0	0	0	4	VRAI	19056	FAUX	
	MAISON DE RETRAITE D'ELNE	2 Bostevard des évolés de France 66200 film		1									1000000			
-	COMMUNE D'ALENYA	Place de la République 66300	- 1	BI 0014	13529	05/09/2019	_	. 0	0	0	.0	-1	VRAI	13529	FAUX	
		Almys	4	AA 0060	5354	05/09/2019			0	0	0	1	VRAI	5354	FAUX	
	JOURDA JOEL	Max Goffard 66430 Berepus	-	1	-				-				10000			
1, .	LAGNES ANTHONY	9 Rue des vendanges 66200	1	AD 0287	5921	05/09/2019	+	0	0	0	0	1	VRAI	5921	FAUX	
		Later has filter	1	AR 0033	7933	05/09/2019		0	0	0	0	-	VRAI	7933	FAUX	
eve:	NORTINGER THERESE.	Horse d'Elne 66100 Perpignan	1	AM 113-114- AN 9	170842	05/09/2019				0	0		VRAJ	170842	FALIX	
	CAQUINEAU ROMUALD	10 Roe Jeon Baptiste Chardin 66000 Perpignin			12.000.00						- 12				20000	
SFA	DU TAMBOURINOUR	5 Le Tamboorinner 16200	_1_	AN 0038	10734		_	0	0	0	0	1	VRAI	10734	FAUX	
KK.	PALOU MARIE MADELTINE	Gendrville KM 7 Reste d'Else (6200	- 1	AD 0058-69	33795	05/09/2019	_	.0	0	0	.0	1.1	VRAI	33795	FAUX	_
		These	-1	AR 100-106-107	13795	05/09/2019		0	0	0	0	- 1	VRAI	13795	FAUX	
FA.	DU CHÂTEAU	Max Survy 66180 Villeserve de la Rabo	- 1	AY 20-22	43487	05/08/2019			0	0	0	1	VRAI	43487	FAUX	
4.	VIDAL JACQUES	Mas Deveze 66200 Else	- 11	AD 64-65-66-67-AB 59-62	108586	05/09/2019			0	0	0	-1	VRAJ	108586	FAUX	
	JONQUERES STANISLAS	Le Terre vert Rto de Mentescon 66/200 Conscilla del Vercel								-			200000			
100	SUD CAP	Avenue de la Mar 66200	_1_	AN 0038	33455	05/09/2019		. 0	0	0	0	1	VRAI	33455	FAUX	
er.		Alenya	1	AE 0001	10101	05/09/2019	27/09/2019	9	0	0	0	0	VRAI	10101	FAUX	
	SAINT GERVAIS	23 Rue des Mocuves 62860 Inchy en Actois	1	BI 0046	11421	05/09/2019			0	0	0	1	VRAI	11421	FAUX	
ME.	CALLS AGNES	6 Rue des oliviers 66560 Ortoffa	1	AL 0035-12	40450	05/09/2019			0	0	D		VRAL	40450	FAUX	
iči.	DOMAINE LES CENTS	Mas Defelos Chemin de Charlomagne 66200 Théra		AA 0059	32241	05/09/2019			0	0	0	-	VHAI	32241	FAUX	
	TUBERT PATRICK.	Donaine de Cordelle Route de		120000000000000000000000000000000000000	36241	40404E019		-		0			9764	30041	reuk	
		Bages 66200 Elne	- 4	85 0046-47-48-49- 50-8K 0082-83-85	58016	05/09/2019		0	0	0	0	1	VRAI	58016	FALIX	
ii.	BERTRAND BONAVENTURE PIERRE	13 Impane des violettes 66300 Latour his Elne			-	8111010				-			0000000			
	CAPDEVILA DANIEL	1 his Rue Lawis Pigarmal	_1_	AD 0004-AB 5	14921	05/09/2019	_	.0	0	0	0	1	VRAI	14921	FAUX	
-	1970-0-0-0-0-0-0-0	66240 Saint Dolve	-1	AD 0006-0007	10170	05/09/2019			0	0	0	1	VRAI	10170	FAUX	
	DE BOQUETTE BUISSON PERRE	Rie de Si Martin - Clubrou Si Martin 66200 Ekse		BC 0003-BL 0068-70		*********							VRAI	44000	FALIX	
KEA	LAETITIA	Lieu dir II Palei 96200 Unu	-1	BK 0025-0026-0029	110366	05/09/2019	_	. 0	0:	0	0	1	VRAI	110366	FAUX	
23	DECAMP	Chomis de Villacine 66790	-1	AD 0276	33344	05/09/2019	_	0	0	0	0	-1	VRAI	33344	FAUX	
		Saint Cyprim	- 1	AC 0047	9636	05/09/2019	23/09/2019	- Gi	0	0	0	0	VRAI	9636	FAUX	
CEA	VERGERS DU SOLEIL	Max Saint Jean 66(30) Thera	1	AK 0004-5-8	142754	05/09/2019		0	0	1	0	0	VRAI	142754	FAUX	
M.	DOUZBCH JACQUES	1300 Domaine de Sertalonguie - Chorais de Seguerigaes 66200 Latour bas Eller														
	PSC 1000 10-100		- 1	AI 0038	268	05/09/2019		0	0	0	0	1	VRAI	268	FAUX	
person.	DG HOLIDAYS	Donaine du Mas Blass - Rie de Thica 66/200 Alceya	. 1	A8 0008	33920	05/09/2019		0	0	0	0	- 1	VRAI	33920	FAUX	
	GELES CHORIC	Mas la Devése 66200 Latene has Elec-		AC 0005-0006	19455	05/09/2019							VRAI	19455	FAUX	

Page 2

AK 0046- AK 0006 FAUX ALBERNY CASENOIL BOSE Roc Junio Bardoy Job 10000 3917 05/09/201 0 0 0 0 FAUX 3849 05:09:201 5621 05:09:201 .1 AK 0038 0 0 0 0 VRAI FAUX SHAE TUBERT JEANNE Saint Cyprim 6 War do marchil 66200 Elev -1 AE 0044 .0 0 0 0 1 VRAI 5621 FAUX MAKE BRESSON LAURIE 9 Avense du Litteral 66200 AL 0001-3-7-4-5 36264 05/09/201 0 0 0 VRAI FAUX 1 0 LEPENYRE PHILIPPE Aldrose

2 B Chemin du bieu Bourdeau

50/37 Verliesbern AC 0018-145-146 23860 05/09/201 0 FALIX HARL ILE MAS DE LA MER Mas de la mer Chemin rural d la batierie 66730 St Cypnion AA 0015- AT 0024 54666 05/09/201 0 0 0 VRAI FALIX 8 Rue Coypel 66000 Perpigna CHARCOS JORDAN AN 0004-0005 6135 05/09/201 . 0 0 VRAI 6135 FAUX GRAL CURISTOPHE 7 Rue des troubadones 6620 AK 0051 AM 0063- AM 50-51 54-62 10141 05/09/2011 Lateur bus Elec Chamin de la Fosseille 66570 1 .0 0 0 0 1 VRAI 10141 FAUX DURAND JEHEMY 148445 05/09/2015 0 FAUX 0 0 VRAI 0 Saint Nature 2 Impusse Berthe Morson BLASCO YAGO JEAN LOUIS IBN 0094 0 0 0 FAUX FAUX 0 GARNER MYRIAM Max Busus-Route de Saleille AO 0043-147 8115 05/09/201 0 VRAI 8115 FAUX GAU MICHEL 66200 Alonya Boste de l'Aspinassore 66750 - 1 0 0 0 AM 0135-137-139-141 47327 05/09/201 0 0 1 0 VRAI 47327 FAUX DELOCHE IEAN MARC Rosto du Golf 66750 Sans 42986 05/09/201 1 AM 0113-282 0 0 0 0 1 VRAL 42966 FAUX Cyprien Mas de la Fabregue Route de Brouilla 66200 Montescot VEABRUNO OLIVER PREDERIC Flor Elina Jacomet 66690 Salot André ACI 0146 0 0 FAUX Saint André Mas Busan-Route de Saledle 66/200 Alenya Carrer Expolla- 4 Rabos d'Emporda- Gerone Espagne SCI MAS BAZAN 1 AN 0023 16673 05/09/2011 0 0 0 o 1 VRAL 16673 FAUX MAE JONGCERES MARGUERET AL 0143 76747 05/09/201 0 0 0 FAUX VRAJ 76743 SADEG KARIM AB 0074 35899 (5/09/201 FAUX .0 0 .0 VRAI 1 .0 DIANI ABDELHAZIZ Thesa 10 Avenue Marcelin Albert 25025 05/09/2010 0 0 1 AT 0047 0 0 1 VRAI 25025 FALIX ARMENGAU PREDEKK 66000 Perpignia Mas Amengsa-Roste d'Alcer 66300 Else 7 Chemin de Charlessagne 56200 Alenya MERIDIENNE AK 0058 8456 05/09/201 0 0 0 0 1 VRAI 9456 FAUX Chemin do pas da Loup 6620 AS 0086 0 JONQUERES D'ORJOLA PHILIPPI Corner Eu del vercoli Mas les Riposciles 66570 San AA 0012-0013 29823 05/09/201 0 0 0 0 111 VRAI 29823 FAUX CFA VERGERS RIPOLLA 26508 05/09/201 0 0 0 1 VRAI 26508 FAUX MARE BUILD MARRE ANNICK Roste de Bugos 66300 Elice Lieu dit la Cinc Voie constanale n°4 86570 Salat Nassine DARDENNE BRUNO contrainale et «
Naccier

4 bis Rue Akide de Gasparini
66/39 Saint Cyprien

2 Rue du Canigora 66/30
Mississicus AM 0077 5471 05/09/20 0 0 OLIBO CYTREN AR 0054-0066 35595 05/09/2019 0 0 0 1 VRAI 35595 FALIX COMMUNE DE MONTESCO 0 0

Page 3

							Calcul yole consultation								
MAC.	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	4538 Rue Resher Mountal Québec H2J 2V3 Canada		BK 19-22 BR 47-46- 49	180440	05/09/2019		0	0	0	1	VRAI	160440	FAUX	
		Nombre propriétaires	tro	Surface totale	3012176							86	2999636	0	0

Nombres de propriétaires consultés:	les les
Surface totale du périmètre concerné:	3012176
Nombre de propriétaires favorables	86
Surface des propriétés favorables (m²)	2999636
Nage de propriétaires favorables	96.63%
Nage de surface favorable	99.58%
Nombre de propriétaires défavorables	
Surface des propriétés défavorables (m²)	
Nage de propriétaires défavorables	0.00%
Nape de surface défavorable	0.00%

Pour contrôle :
Somme pourcentages propriétaires (A+B) 98.65
Somme pourcentages surfaces (C+D) 99.56

age 4

7.1.5 Bulletins d'adhésion ou de non adhésion

CONSULTATION DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES EN VUE DE L'ADHÉSION AU PÉRIMÈTRE DE L'ASA D'IRRIGATION À L'AVAL DE LA RÉSERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE NON-ADHÉSION

Le présent bulletin d'adhésion notifié conjointement avec l'arrêté préfectoral convoquant les membres susceptibles d'adhérer est en cas d'absence à l'assemblée consultative du <u>03</u> Octobre 2019 à 17 h 30, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho
 Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA
 7. rue des acacias 66670 BAGES

7, rue des acacias - 66670 - BAGES Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 26 Septembre 2019 (*) Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : Prénom(s): ☐ Nu-propriétaire (**) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (**) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (**) (***) attestation de notoriété) (*) Concernant la (les) parcelle(s) suivante(s) susceptibles d'être incluse(s) dans le périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée **) : Cocher la case utile (***): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis [Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 03 octobre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix

Le propriétaire est averti que s'il ne s'oppose pas expressément au projet, soit lors du vote en assemblée, soit par écrit avant la tenue de l'assemblée il est réputé favorable à l'adhésion à l'ASA.

délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

Page | 18

CONSULTATION DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES EN VUE DE L'ADHÉSION AU PÉRIMÈTRE DE L'ASA D'IRRIGATION À L'AVAL DE LA RÉSERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE NON-ADHÉSION

Le présent bulletin d'adhésion notifié conjointement avec l'arrêté préfectoral convoquant les membres susceptibles d'adhérer est en cas d'absence à l'assemblée consultative du <u>03</u> Octobre 2019 à 17 h 30, soit :

1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;

2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :

M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité): NOM: SUDICA A Prénom(s): CARDIS TOPRE adresse: Ampring CARSUD, fivenux du Ja Mer. Adresse mail: Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (**) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (**) (***) Bénéficiaire de la succession de (joindre attestation de notoriété) (*) Concernant la (les) parcelle(s) suivante(s) susceptibles d'être incluse(s) dans le périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho PARE SUD CARD Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée 03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin: Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**): Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (***): Cocher la case utile (***): Cocher la case utile (***): Concer la case utile (***): Concer la case utile SARL SUD CAP Avenue de la Mer	Rép	ponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 26 Septembre 2019 (*)
Prénom(s):		soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) :
adresse mail:		м: 540КАА
adresse mail:	Pré	enom(s): Chn's tophe
Nu-propriétaire (**) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (**) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (**) (****) Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*) Concernant la (les) parcelle(s) suivante(s) susceptibles d'être incluse(s) dans le périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho CAMPILIA CAP SUI) CAP SARL SUD CAP Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**): Cocher la case utile (***): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis SARL SUD CAP Avenue de la Mer 66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 4.5 67 4.5 66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 4.5 67 4.5 66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 4.5 67 4.5 66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 4.5 67 4.5 66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 4.5 67 4.5 66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 4.5 67 4.5 66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 4.5 67 4.5 66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 4.5 67 4.5 66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 4.5 67 4.5 66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 4.5 67 4.5	adr	esse: Camping CAP SUD, Hvenue de la Mer
Nu-propriétaire (**) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (**) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (**) (****) Bénéficiaire de la succession de autrestation de notoriété) (*) Concernant la (les) parcelle(s) suivante(s) susceptibles d'être incluse(s) dans le périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Campiug		0 66 200 ALENYA
Nu-propriétaire (**) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (**) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (**) (****) Bénéficiaire de la succession de autrestation de notoriété) (*) Concernant la (les) parcelle(s) suivante(s) susceptibles d'être incluse(s) dans le périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Campiug	adr	esse mail: In 40 @ camping - capsud - com
justificatifs d'identité des mandants) (**) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (**) (***) Bénéficiaire de la succession de	10	
Bénéficiaire de la succession de	i just	Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et tificatifs d'identité des mandants) (**)
Altestation de notoriété) (*) Concernant la (les) parcelle(s) suivante(s) susceptibles d'être incluse(s) dans le périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée 03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis SARL SUD CAP Avenue de la Mer SARL SUD CAP Avenue de l		Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (**) (***)
Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée 03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis SARL SUD CAP	atte	Bénéficiaire de la succession de
Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée 03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (* (*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis SARL SUD CAP	Co	ncernant la (les) parcelle(s) suivante(s) susceptibles d'être incluse(s) dans le périmètre de l'ASA rigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho
Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée 03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (* (*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis SARL SUD CAP		on .
Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée 03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (* (*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis SARL SUD CAP		- Camping the sail a received
Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée 03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (* (*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis SARL SUD CAP		0.1.21 0.1.2 0.1.2
03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (* (*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à		SARC SUD GATS
03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (* (*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (* (*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à		
03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (* (*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à	Ne	pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au
Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (* (*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à	03	octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin :
Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (* (*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à	X	Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**)
(*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée (**) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à		
(**): Cocher la case utile (***): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à	Ш	Je suis detavorable à l'adnesion à l'ASA d'irrigation à l'avai de la reserve de villelleuve de la Rallo ()
(***): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à	(*)	: Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée
Fait à Alenya SARL SUD CAP le 20 10 9 12019 Avenue de la Mer 66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 15 67 4 2	(**)) : Cocher la case utile
66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 13 6 + 4 8		
66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 13 6 + 4 8	Fai	ità Henya // SARL SUD CAP
Signature du proprietaire 30 04 06 13 6 7 4 6	le	20 /0 9 / 2019 / Avenue de la Mer
[Signature du proprietaire ou du mandataire pour une indivisi		66200 ALENYA - Tél. 04 68 22 17 26 04 06 15 6 + 4 8 1
TVA FR 74 804 835 825		[Signature durpropriétaire ou du mandataire pour une indivision]
Lors du vote en assemblée consultative du 03 octobre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une v	Lor	rs du vote en assemblée consul <mark>f</mark> ative du <mark>03 octobre 2019,</mark> chaque propriétaire ou indivision a une voix
délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.	dél	libérative. Aucun mandat ne pourra être accepté. propriétaire est averti que s'il ne s'oppose pas expressément au projet, soit lors du vote en

CONSULTATION DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES EN VUE DE L'ADHÉSION AU PÉRIMÈTRE DE L'ASA D'IRRIGATION À L'AVAL DE LA RÉSERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE NON-ADHÉSION

Le présent bulletin d'adhésion notifié conjointement avec l'arrêté préfectoral convoquant les membres susceptibles d'adhérer est en cas d'absence à l'assemblée consultative du 03 Octobre 2019 à 17 h 30, soit :

1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;

2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :

M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 26 Septembre 2019 (*) Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) NOM: Delance Co Courte Prénom(s): Moue Reue adresse: Chenui de adresse mail: __palm - beach _______@uanada P. Nu-propriétaire (**) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (**) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (**) (***) Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*) Concernant la (les) parcelle(s) suivante(s) susceptibles d'être incluse(s) dans le périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 03 octobre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée **) : Cocher la case utile (***) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (Caprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis CHADACHEMIN DE VILLERASE Email: palm beachigneture du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Www.palmbeachig.com

Lors du vote en assemblée consultative du 03 octobre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté. Le propriétaire est averti que s'il ne s'oppose pas expressément au projet, soit lors du vote en assemblée, soit par écrit avant la tenue de l'assemblée il est réputé favorable à l'adhésion à l'ASA.

CONSULTATION DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES EN VUE DE L'ADHÉSION AU PÉRIMÈTRE DE L'ASA D'IRRIGATION À L'AVAL DE LA RÉSERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE NON-ADHÉSION

Le présent bulletin d'adhésion notifié conjointement avec l'arrêté préfectoral convoquant les membres susceptibles d'adhérer est en cas d'absence à l'assemblée consultative du 03 Octobre 2019 à 17 h 30, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous);
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

-	e soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) :
	IOM: CASE NO. B.E.
F	rénom(s): Resultant John Good Perricular
ć	dresse: 3 Rue Barolon Tob
	GGOOO _ PERT: CUHN
ć	dresse mail:@
	Nu-propriétaire (**)
İ	Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et ustificatifs d'identité des mandants) (**)
	Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (**) (***)
2	Bénéficiaire de la succession de
(Concernant la (les) parcelle(s) suivante(s) susceptibles d'être incluse(s) dans le périmètre de l'ASA l'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho
	Nº 602 Section A lipe- Sit
	"Les Rieges est"
	an Welse
	le pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au <mark>3 octobre 2019</mark> et fais part de mon vote par le présent bulletin :
5	Je suis favorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**)
ľ	
L	Je suis défavorable à l'adhésion à l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (**)
	*) : Soit 5 jours francs avant la tenue de l'assemblée
) : Cocher la case utile *) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis
1	: En cas d'indivision, le vote doit reunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis
(
((aità PERFIGNAN
((0.0.9/0.9./.49
(

7.1.6 Liste d'émargement

Liste d'émargement consultation des propriétaires du 03 octobre 2019 (pour ou contre l'adhésion)

2.3	Nom -prénom raison sociale	Adresse		Commune	Parcelles concernées	Surface cadastrée (m2)	oui	NON
1,	BERNARD RENE	2 Rue du jasmin 34990 Juvignac	1	Elne	BM 0025	8991	Absent.	
1,	BERTRAN DE BALANDA MICHEL	Mas de la mer 66750 Saint Cyprien	1	Latour bas Eine	Al 0063 - Al 0067	29462	Absent.	
le:	MELEZAN MATHURIN	3 Square Saint Ferreol 66100 Perpignan	1	Elne	BN 0086	2683	COUREUR	
l.	CHRISTMANN GEORGES	15 Rue Pierre Abelard 66750 Saint Cyprien	1	St Cyprien- Latour bas Elne	AB 061 -AK 0088- 89-90-91-92-93	14039	Absent, Repute	
I.S	BARADAT FRANCK	Av Armand Lanoux Résidence Cortaderia	1	Elne	BN 0103	3900	И	
l.	OLIVER GERMAIN	8 Rue Pasteur 66280 Saleilles	1	Saleilles	AL 0039	6789	н	
	COMMUNE DE VOR	l Rue Général de Gaulle 66180 Villeneuve de la raho	1	Villeneuve de la Raho	AL 0025-26-AN 0245-0575	52618	4	
E.	CARBO PATRICK	Route de Saleilles Mas Barthes 66200 Théza	.1	Saleilles	AV 0037	17641	1	
1.	CHAIBI MOHAMED	6 Avenue Paul Reig 66200 Elne	1	Elne	BN 0104	2500	4	
1.	ARMANGAU JEAN - FRANCOIS	Mas Armengau 66200 Elne	1	Elne	AL 0024	29840	И	
MME.	DARGENT VALERIE	Chemin de Charlemagne 66750 Saint Cyprien	1	Elne	AL 0198	3300	И	
1.	LAFLEUR MARCELLING	9 Rue des lilas 26740 Les Tourettes	1	Eine	AL 0199	3299	CONTEREIR DE CONTEREIR	é
IME.	CARDEILHAC CYNTIA	1 Rue de Vauboison 08270 Saulces Monclin	1	Théza	AS 0096-98	3500	Absent	
1.	BOSCH QUENTIN	Les arbres blancs 66670 Bages	1	Elne	BK 0159 -0003	27449	W	
IME.	SARRAT HELENE	Mas Crouzieres route de Bages 66200 Elne	1	Eine	BK 0004-BK 0158	3005	4	
ME.	LATHOUMETIE FLORENCE	Chemin de Charlemagne BP 49 66750 St Cyprien	1	Eine	AL 0040 -42	20716	ч	
A.	LOUAH ABDESLAM	2 B Rue des pinsons Appt 6 Résidence des maraichers 66430 Bomnas	1	Eine	BN 0091-92	8056	Ц	
1.	CASENOVE GUY	48 Rue Dagobert 66000 Perpignan	1	Saleilles	AV 0026	23596	ne	4.
4.	CASENOVE ROBERT	4 Avenue du Canigou 66280 Saleilles	1	Saleilles	AV 0134-27	41984	A Beent	
AME.	AMEDOREIRA ODETTE	4 Impasse des peupliers 66200 Théza	1	Théza	AO 112	4293	4	
ME.	VIANA ROSA	2 Impasse des peupliers 66200 Théza	-1	Théza	AO 113	11013	2.1	
Α.	CAMBRES JEAN CLAUDE	1 Chemin de la Fosseille 66570 Saint Nazaire	1	St Nazaire -Elne	AM 0024-85 AK 20- 69-71	70624	41	
Λ.	MITJA JACQUES	7 Rue Michel Campistol 66200 Alenya	1	St Nazaire - Saleilles	AN 0007- AV 122	21597	47	
AME.	LE GALL FRANCOISE	La Polleda Chemin du Salita 66200 Elne	1	Eine	BM 0020-21	27360	11	
Λ.	GUERTIN BENJAMIN	30 Impasse de la canal 66690 Palau del Vidre	1	Eine -Montescot	BS 74-82-19-32-11- 13-14-15-16-AP 56- 55	105715	4	
	COMMUNE DE THEZA	Place de la promenade 66200 Théza	1	Théza	AP 0003-AK 0027	51300	11°	
Λ.	COLOME JEAN PIERRE	Chemin des Mosseillos 66200 Elne	1	Argeles s/ mer	AD 139-141-143	40218	U	
3FA	MAS DE L'OU	Mas de l'Ou route de Villeneuve 66200 Montescot	1	Montescot	AB 15-34-35-44-55	351094	1/	
3FA	OLIBO	8 Rue André Malraux 66200 Latour bas Elne	-1	St Cyprien	AR 97-103	1469	10	
Λ.	BOADAS LOUIS	8 Rue du Vallespir 66200 Elne	1	Elne	AD 0293	5620	11	

							Oui	NON
M.	LEYNAERT SYLVAIN	28 Avenue des jardins 66240 St Estéve	1	St Nazaire	AM 59	4540	Oui Absent- Reporte	
Ž	CCAS D'ELNE	14 Boulevard Voltaire BP11 66200 Elne	1	Elne	AE 177	15008	Louis	>
SCI	NATURALIS	435 Av de l'industrie Espace Polygone 66000 Perpignan	1	Corneilla del Verco	AC 48-51-55-57-59- 61-63-65-67	19056		
	MAISON DE RETRAITE D' ELNE	2 Boulevard des évadés de France 66200 Elne	1	Eine	BI 0014	13529		
	COMMUNE D'ALENYA	Place de la République 66200 Alenya	1	Alenya	AA 0060	5354	4	
M.	JOURDA JOEL	Mas Gaffard 66430 Bompas	1	Eine	AD 0287	5921	0	
M.	LAGNES ANTHONY	9 Rue des vendanges 66200 Latour bas Elne	1	Théza	AR 0033	7933	4	
MME.	NOETINGER THERESE	Route d'Elne 66100 Perpignan	1	Théza	AM 113-114- AN 9	170842	4	
M.	CAQUINEAU ROMUALD	10 Rue Jean Baptiste Chardin 66000 Perpignan	1	Corneilla del Vercol	AN 0038	10734	4	
GFA	DU TAMBOURINOUR	5 Le Tambourinour 16200 Gondeville	1	Argeles s/ mer	AD 0068- 69	33795	4	
MME.	PALOU MARIE MADELEINE	KM 7 Route d'Elne 66200 Théza	1	Théza	AR 100-106-107	13795	И	
GFA	DU CHÂTEAU	Mas Sauvy 66180 Villeneuve de la Raho	1	Villeneuve de la Raho	AY 20-22	43487	4	
М.	VIDAL JACQUES	Mas Deveze 66200 Elne	1	Argeles s/ mer Elne	AD 64-65-66-67-AB 59-62	108586	ч	
M.	JONQUERES STANISLAS	Le Terre vert Rte de Montescot 66200 Corneilla del Vercol	1	Corneilla del Vercol	AN 0039	33455	11	
SARL	SUD CAP	Avenue de la Mer 66200 Alenya	1	Alenya	AE 0001	10101		
SCI	SAINT GERVAIS	23 Rue des Moeuvres 62860 Inchy en Artois	1	Elne	BI 0046	11421	HDJent,	
MME.	CALLS AGNES	6 Rue des oliviers 66560 Ortaffa	1	Elne	AL 0035-12	40450	Repute	
SCI	DOMAINE LES CENTS	Mas Delclos Chemin de Charlemagne 66200 Théza	1	Comeilla del Vercol	AA 0059	32241	y	
M.	TUBERT PATRICK	Domaine de Cordelle Route de Bages 66200 Elne	1	Elne	BS 0046-47-48-49- 50-BK 0082-83-85	58016		
М.	BERTRAND BONAVENTURE PIERRE	13 Impasse des violettes 66200 Latour bas Elne	1	Argelés s/ mer -	AD 0004- AB 5	14921	V	
M.	CAPDEVILA DANIEL	1 bis Rue Louis Piquemal 66240 Saint Estéve	1	Elne Argelés s/ mer	AD 0006-0007	10170		
M.	DE ROQUETTE BUISSON PIERRE	Rte de St Martin - Château St Martin	1		BC 0003-BL 0068- 70- BK 0025-0026-	110366	,	
SCEA	LAETITIA	66200 Elne Lieu dit El Palol 66200 Elne	1	Elne	0029 AD 0276	33344	4	
SCI	DECAMP	Chemin de Villerase 66750 Saint	1	Elne	AC 0047	9636	COURRIER	
SCEA	VERGERS DU SOLEIL	Cyprien Mas Saint Jean 66200 Théza	1	Comeilla del Vercol	AK 0004-5-8	142754	123.09.19	
М	DOUZIECH JACQUES	1200 Domaine de Serralongue -	1	Elne	Al 0034	268	Absent,	
SARL	DG HOLIDAYS	Chemin de Seguerigues 66200 Latour bas Elne Domaine du Mas Blanc -Rte de	1	Latour bas Elne	AB 0008	33920	Repute	
M.	GELES CEDRIC	Théza 66200 Alenya Mas la Devéze 66200 Latour bas	1	Alenya	AC 0005-0006	19455	4	
3FA	LES HERBIERS DE LAS CLOSES	Elne Rte d'Elne Lieu dit las Closes 66690	1	Argelés s/mer	AK 0046- AK 0006	7480	4	
MME.	ALBERNY ROSE	Palau del vidre 3 Rue Justin Bardou Job 66000	1	Latour bas Elne	AK 0039		Lourrier	
vi.	ALBERNY NICOLAS	Perpignan 15 Rue Anatole France 66750 Saint	1	Latour bas Eine	AK 0038		Regn Le 19	
orti	and the second s	Cyprien		Latour bas Elne		3049	REDUTÉ	

MME.	TUBERT JEANNE	6 B . 1 . 1 / 66220 FB					Oui	NON
		6 Rue du marché 66200 Elne	1	Elne .	AE 0044	5621	Absent.	
MME.	BRESSON LAURIE	9 Avenue du Littoral 66200 Alénya	1	St Nazaire	AL 0001-3-7-4-5	36264	11	
M.	LEFEBVRE PHILIPPE	2 B Chemin du bleu Bourdeau 59237 Verlinghem	1	Argelés s/mer	AC 0018-145-146	23860	LI	
EARL	LE MAS DE LA MER	Mas de la mer Chemin rural de la batterie 66750 St Cyprien	1	Elne - St Cyprien	AA 0015- AT 0024	54666	L/	
M.	CHARCOS JORDAN	8 Rue Coypel 66000 Perpignan	1	St Nazaire	AN 0004- 0005	6135	′/	
M.	GIRAL CHRISTOPHE	13 Rue des troubadours 66200	1	4	AK 0051			
-		Latour bas Elne		Latour bas Eine	AK 0051	10141	U	
M.	DURAND JEREMY	Chemin de la Fosseille 66570 Saint Nazaire	1	St Nazaire	AM 0063- AM 50-51 54-62	148445	1"	
И.	BLASCO YAGO JEAN LOUIS	2 Impasse Berthe Morisot 66750 Saint Cyprien	1	Elne	BN 0094	6558	Conference	
MME.	GARNIER MYRIAM	Mas Bazan- Route de Saleilles 66200 Alenya	1	St Nazaire	AO 0043-147	8115	Absent	
M.	GAU MICHEL	Route de l'Aspinassere 66750 Saint	1		AM 0135-137-139-		Repute	
W.		Cyprien		St Cyprien	AM 0135-137-139- 141	47327	11	
	DELOCHE JEAN MARC	Route du Golf 66750 Saint Cyprien	1	St Cyprien	AM 0113-282	42966	а	
M.	VILA BRUNO	Mas de la Fabregue-Route de Brouilla 66200 Montescot	1	St Cyprien	AM 0064-65	21960	Ч	
1.	OLIVER FREDERIC	7 Rue Elisa Jacomet 66690 Saint André	1	Théza	AO 0146	9080	И	
	SCI MAS BAZAN	Mas Bazan- Route de Saleilles 66200 Alenya	1	St Nazaire	AN 0023	16673	4	
MME.	JONQUERES MARGUERITE	Carrer Espolla- 4 Rabos d'Emporda-	1		AL 0143	76747		
1.	SADEG KARIM	Gerone Espagne		Saleilles			4	
7		6 Impasse des mimosas 66200 Théza	1	Alenya	AB 0074	35899	4	
i.	DIANI ABDELHAZIZ	10 Avenue Marcelin Albert 66000 Perpignan	1	Théza	AT 0047	25025	И	
l.	ARMENGAU FREDERIC	Mas Armengau-Route d'Alenya 66200 Elne	1	Eine	AK 0010-AL 23-25	71806	4	
CI	MERIDIENNE	2 Chemin de Charlemagne 66200 Alenya	1	Alenya	AB 0031	16059	4	
	PIC NICOLAS	11 bis Avenue du Tech 66200 Latour	1		AK 0058	8456		*
ME.	MASSOT KARINE	bas Elne		Latour bas Elne			4	
	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	Chemin du pas du Loup 66200 Théza	1	Théza	AS 0086	13336	4	
	JONQUERES D'ORIOLA PHILIPPE	3 Rue du Château 66200 Corneilla del vercol	1	Corneilla del Vercol	AA 0012-0013	29823	L/	
FA.	VERGERS RIPOLLA	Mas les Ripouilles 66570 Saint Nazaire	1	Elne	AK30-AK37-AK38- AK39-AL154-	26508	И	
ME.	RUIZ MARIE ANNICK	Route de Bages 66200 Elne	1	Elne	AL157 BK 0128	24750	4	
	DARDENNE BRUNO	Lieu dit la Cinc Voie communale n°4 66570 Saint Nazaire	1	St Nazaire	AM 0077	5471	1/	
	OLIBO CYPRIEN	4 bis Rue Alcide de Gasparini 66750 Saint Cyprien	1	St Cyprien	AR 0054-0066	35595	t _j	
_	COMMUNE DE MONTENANTE			2013/00/00/			4	
	COMMUNE DE MONTESCOT	2 Rue du Canigou 66200 Montescot	1	Montescot	AN 0222-0610	22435	W	
ME.	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	4538 Rue Resther Montréal Québec H2J 2V3 Canada	1		BK 19-22 BR 47-48- 49	160440	1/	

Page | 25

7.1.7 Procès-verbal -Résultats des votes

Département des Pyrénées-Orientales

A.S.A. D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

Procès-verbal validant les résultats de la consultation de l'Assemblée Constitutive du 03 octobre 2019 pour la modification du périmètre statutaire

L'article 37 de l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et l'article 68 du décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance font obligation au Président de l'ASA d'organiser la consultation de l'Assemblée Constitutive.

Les documents nécessaires pour la consultation ont été envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 05 septembre 2019.

Chaque propriétaire a été informé que la date limite pour donner sa réponse était fixé au 26 septembre 2019 et qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition, il serait réputé favorable à l'extension.

I. CONSULTATION: BILAN DES REPONSES

Nombre de propriétaires consultés : 89

Nombre et noms des personnes ayant répondu favorablement : 6

- Mme Alberny Casenobe Rose
- SCI Decamp
- SARL Sud Cap
- M. Casenove Guy
- CCAS d'Elne
- SCEA Vergers du soleil

Nombre et noms des personnes ayant répondu défavorablement : 0

Néant

1

Nombre et noms des personnes dont le courrier a été retourné, adresse erronée : 3

- M. Melezan Mathurin
- M. Lafleur Marcellino
- M. Blasco Yago Jean Louis

Nombre et noms des personnes n'ayant pas fait connaître leur opposition par écrit ou qui se sont abstenues (vote favorable) : 80

- Bernard René, Bertran De Balanda Michel, Christmann Georges, Baradat Franck, Oliver Germain, Commune De Villeneuve de la Raho,
- Carbo Patrick, Chaibi Mohamed, Armangau Jean François, Dargent Valérie, Cardeilhac Cyntia, Bosch Quentin, Sarrat Helene, Lathoumetie Florence
- Louah Abdeslam, Casenove Robert, Amedoreira Odette, Viana Rosa, Cambres Jean Claude, Mitja Jacques, Le Gall Françoise, Guertin Benjamin, Commune De Theza
- Colome Jean Pierre, GFA Mas De L'Ou, GFA Olibo, Boadas Louis, Leynaert Sylvain
- SCI Naturalis, Maison de retraite d'Elne, Commune d'Alenya, Jourda Joël, Lagnes Anthony
- Noetinger Thérèse, Caquineau Romuald, GFA du Tambourinour, Palou Marie Madeleine
- GFA du Château, Vidal Jacques, Jonquéres Stanislas, SCI Saint Gervais, Calls Agnès
- SCI Domaine Les Cents, Tubert Patrick, Bertrand Bonaventure Pierre, Capdevila Daniel
- De Roquette Buisson Pierre, SCEA Laetitia, Douziech Jacques, SARL DG Holidays
- Geles Cédric, GFA Les Herbiers de Las Closes, Alberny Nicolas, Tubert Jeanne
- Bresson Laurie, Lefebvre Philippe, EARL Le Mas de la Mer, Charcos Jordan
- Giral Christophe, Durand Jeremy, Garnier Myriam, Gau Michel, Deloche Jean Marc
- Vila Bruno, Oliver Frederic, SCI Mas Bazan, Jonqueres Marguerite, Sadeg Karim
- Diani Abdelhaziz, Armengau Frederic, SCI Méridienne, Pic Nicolas, Massot Karine
- Jonquéres D'Oriola Philippe, GFA Vergers Ripolla, Ruiz Marie Annick, Dardenne Bruno
- Olibo Cyprien, Commune De Montescot, De Roquette Buisson Isabelle.

II. BILAN

Réponses favorables : 6 + 80 = 86

Réponses défavorables : 0

Réponses non retenues : 3

Total des réponses : 89

2

III. CALCUL DE LA MAJORITÉ NÉCESSAIRE (article 14 de l'ordonnance de 2004)

La règle du calcul de vote est la suivante, elle comprend deux hypothèses:

Soit lorsque la moitié des propriétaires représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétaires s'est prononcé favorablement,

Soit lorsque les deux tiers des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie se sont prononcés favorablement.

Nombre de propriétaires consultés : 89

86 propriétaires ont été favorable, soit 96.63%

<u>Hypothèse 1</u>: moitié des propriétaires \rightarrow 45 <u>Hypothèse 2</u>: 2/3 des propriétaires \rightarrow 60

Superficie de l'extension du périmètre : 301ha 21a 76ca

Superficie des parcelles des propriétaires favorables: 299ha 96a 36ca, soit 99.58%

Hypothèse 1: 2/3 de la surface → 200ha 81a 17ca Hypothèse 2: moitié de la surface → 150ha 60a 88ca

IV. RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

La majorité qualifiée définie par l'article 14 de l'ordonnance 2004 est établie, puisque que plus de 50% des propriétaires possédant plus de 66.6% des parcelles ou plus de 66.6% des propriétaires possédant plus de 50% des parcelles se sont prononcés favorablement.

L'assemblée constitutive demande donc la poursuite de la procédure, consistant à la convocation par Monsieur le Préfet de l'ensemble des membres de l'ASA d'irrigation de Villeneuve de la Raho.

Une lettre lui demandant la poursuite de la procédure avec le présent procès- verbal annexé lui sera envoyé.



7.1.8 Liste parcelles et propriétaires concernées

ASA IRRIGATION VILLENEUVE DE LA RAHO

Liste des parcelles

Parcelles adhésion de juin 2008 à fin juin 2019

Parcelles	Commune	Lieu-dit	Propriétaire	Usager	Surface m2
AA 0060	ALENYA	LES FIGUERETTES	COMMUNE D'ALENYA	COMMUNE D'ALENYA	5354
AB 0008	ALENYA	SANT MARTI DE BOACA	DG HOLIDAYS	DG HOLIDAYS	33920
AB 0031	ALENYA	LES CENT	MERIDIENNE	MERIDIENNE	16059
AB 0074	ALENYA	SANT MARTI DE BOACA	SADEG KARIM	SADEG KARIM	35899
AE 0001	ALENYA	ROUTE DE ST CYPRIEN	SUDRIA FINANCE	SUDRIA FINANCE	10101
AC 0005	ARGELES SUR MER	LA DEVEZE	GELES CEDRIC	GELES CEDRIC	18820
AC 0006	ARGELES SUR MER	LA DEVEZE	GELES CEDRIC	GELES CEDRIC	635
AC 0018	ARGELES SUR MER	LA DEVEZE	LEFEBVRE PHILIPPE	LEFEBVRE PHILIPPE	13175
AC 0145	ARGELES SUR MER	LA DEVEZE	LEFEBVRE PHILIPPE	LEFEBVRE PHILIPPE	5000
AC 0146	ARGELES SUR MER	LA DEVEZE	LEFEBVRE PHILIPPE	LEFEBVRE PHILIPPE	5685
AD 0004	ARGELES SUR MER	MAS D'EN CALMETTES	BERTRAND BONAVENTURE PIERRE	BERTRAND BONAVENTURE PIERRE	8800
AD 0006	ARGELES SUR MER	MAS D EN CALMETTES	CAPDEVILA DANIEL	CAPDEVILA DANIEL	1735
AD 0007	ARGELES SUR MER	MAS D EN CALMETTES	CAPDEVILA DANIEL	CAPDEVILA DANIEL	8435
AD 0064	ARGELES SUR MER	MAS TASTU	VIDAL JACQUES	VIDAL JACQUES	11340
AD 0065	ARGELES SUR MER	MAS TASTU	VIDAL JACQUES	VIDAL JACQUES	11850
AD 0066	ARGELES SUR MER	MAS TASTU	VIDAL JACQUES	VIDAL JACQUES	28780
AD 0067	ARGELES SUR MER	MAS TASTU	VIDAL JACQUES	VIDAL JACQUES	22010
AD 0068	ARGELES SUR MER	MAS TASTU	DU TAMBOURINOUR	DU TAMBOURINOUR	19580
AD 0069	ARGELES SUR MER	MAS TASTU	DU TAMBOURINOUR	DU TAMBOURINOUR	14215
AD 0139	ARGELES SUR MER	MAS D EN CALMETTES	COLOME JEAN-PIERRE	COLOME JEAN- PIERRE	16180
AD 0141	ARGELES SUR MER	MAS D EN CALMETTES	COLOME JEAN-PIERRE	COLOME JEAN- PIERRE	6318
AD 0143	ARGELES SUR MER	MAS D EN CALMETTES	COLOME JEAN-PIERRE	COLOME JEAN- PIERRE	17720
AA 0012	CORNEILLA DEL VERCOL	MITJA AIGUA	JONQUERES D'ORIOLA PHILIPPE	JONQUERES D'ORIOLA PHILIPPE	10957
AA 0013	CORNEILLA DEL VERCOL	MITJA AIGUA	JONQUERES D'ORIOLA PHILIPPE	JONQUERES D'ORIOLA PHILIPPE	18866
AA 0059	CORNEILLA DEL VERCOL	PRAT DE LA RODELA	DOMAINE LES CENTS	DOMAINE LES CENTS	32241
AC 0047	CORNEILLA DEL VERCOL	ELS MOSSELLONS	DECAMP	DECAMP	9636
AC 0048	CORNEILLA DEL VERCOL	ELS MOSSELLONS	NATURALIS	NATURALIS	4426
AC 0051	CORNEILLA DEL VERCOL	ELS MOSSELLONS	NATURALIS	NATURALIS	2435
AC 0055	CORNEILLA DEL VERCOL	ELS MOSSELLONS	NATURALIS	NATURALIS	1242
AC 0057	CORNEILLA DEL VERCOL	ELS MOSSELLONS	NATURALIS	NATURALIS	1283

	CORNEILLA DEL	ELS			
AC 0059	VERCOL	MOSSELLONS	NATURALIS	NATURALIS	3010
AC 0061	CORNEILLA DEL VERCOL	ELS MOSSELLONS	NATURALIS	NATURALIS	865
AC 0063	CORNEILLA DEL VERCOL	ELS MOSSELLONS	NATURALIS	NATURALIS	993
AC 0065	CORNEILLA DEL VERCOL	ELS MOSSELLONS	NATURALIS	NATURALIS	760
AC 0067	CORNEILLA DEL VERCOL	ELS MOSSELLONS	NATURALIS	NATURALIS	4042
AN 0038	CORNEILLA DEL VERCOL	TERRA VERD	CAQUINEAU ROMUALD	CAQUINEAU ROMUALD	10734
AN 0039	CORNEILLA DEL VERCOL	EL REGATIU	DU TERRES VERTS	DU TERRES VERTS	33455
AA 0015	ELNE	BOCAL DEL TECH	LE MAS DE LA MER	LE MAS DE LA MER	46636
AB 0005	ELNE	LA ROVINA	BERTRAND BONAVENTURE PIERRE	BERTRAND BONAVENTURE PIERRE	6121
AB 0059	ELNE	CAMI DEL MAR	VIDAL JACQUES	VIDAL JACQUES	11672
AB 0062	ELNE	CAMI DEL MAR	VIDAL JACQUES	VIDAL JACQUES	22934
AD 0276	ELNE	SANTA EUGENIA	LAETITIA	LAETITIA	33344
AD 0287	ELNE	SANTA EUGENIA	JOURDA JOEL	JOURDA JOEL	5921
AD 0293	ELNE	CAMI DE MAR	BOADAS LOUIS	BOADAS LOUIS	5620
AE 0044	ELNE	EL PLA	COSTE JEANNE	COSTE JEANNE	5621
AE 0177	ELNE	EL PLA	CCAS	CCAS	15008
AK 0004	ELNE	LA PRADA DE MOSSELLOUS	VERGERS DU SOLEIL	VERGERS DU SOLEIL	52964
AK 0005	ELNE	LA PRADA DE MOSSELLOUS	VERGERS DU SOLEIL	VERGERS DU SOLEIL	51469
AK 0008	ELNE	LA PRADA DE MOSSELLOUS	VERGERS DU SOLEIL	VERGERS DU SOLEIL	38321
AK 0010	ELNE	VILARASA	ARMENGAU FREDERIC	ARMENGAU FREDERIC	23934
AK 0020	ELNE	VILARASA	CAMBRES JEAN CLAUDE	CAMBRES JEAN CLAUDE	25088
AK 0030	ELNE	VILARASA	VERGERS RIPOLLA	VERGERS RIPOLLA	10570
AK 0037	ELNE	VILARASA	VERGERS RIPOLLA	VERGERS RIPOLLA	2139
AK 0038	ELNE	VILARASA	VERGERS RIPOLLA	VERGERS RIPOLLA	3243
AK 0039	ELNE	VILARASA	VERGERS RIPOLLA	VERGERS RIPOLLA	3357
AK 0069	ELNE	VILARASA	CAMBRES JEAN CLAUDE	CAMBRES JEAN CLAUDE	6460
AK 0071	ELNE	VILARASA	CAMBRES JEAN CLAUDE	CAMBRES JEAN CLAUDE	5924
AL 0012	ELNE	LA PRADA DE MOSSELLOUS	CALLS AGNES	CALLS AGNES	25626
AL 0023	ELNE	LA PRADA DE MOSSELLOUS	ARMENGAU FREDERIC	ARMENGAU FREDERIC	30462
AL 0024	ELNE	LA PRADA DE MOSSELLOUS	ARMENGAU JEAN- FRANCOIS	ARMENGAU JEAN- FRANCOIS	29840
AL 0025	ELNE	LA PRADA DE MOSSELLOUS	ARMENGAU FREDERIC	ARMENGAU FREDERIC	17410
AL 0035	ELNE	MOSSELLOUS	CALLS AGNES	CALLS AGNES	14824
AL 0040	ELNE	MOSSELLOUS	LATHOUMETIE FLORENCE	LATHOUMETIE FLORENCE	10124
			•		

AL 0042	ELNE	MOSSELLOUS	LATHOUMETIE FLORENCE	LATHOUMETIE FLORENCE	10592
AL 0154	ELNE	MOSSELLOUS	VERGERS RIPOLLA	VERGERS RIPOLLA	3506
AL 0157	ELNE	MOSSELLOUS	VERGERS RIPOLLA	VERGERS RIPOLLA	3693
AL 0198	ELNE	PAS D EN FLORS	DARGENT VALERIE	DARGENT VALERIE	3300
AL 0199	ELNE	PAS D EN FLORS	LAFLEUR MARCELLINO	LAFLEUR MARCELLINO	3299
BC 0003	ELNE	EL BASSI	DE ROQUETTE BUISSON PIERRE	DE ROQUETTE BUISSON PIERRE	52720
BI 0014	ELNE	QUARTIER DELHOM	MAISON DE RETRAITE COSTE BAILLS	MAISON DE RETRAITE COSTE BAILLS	13529
BI 0046	ELNE	QUARTIER DELHOM	SAINT GERVAIS	SAINT GERVAIS	11421
BK 0003	ELNE	MAS D AVALL	BOSCH QUENTIN	BOSCH QUENTIN	8951
BK 0004	ELNE	MAS D AVALL	SARRAT HELENE	SARRAT HELENE	2934
BK 0019	ELNE	LA MEIXINA	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	20024
BK 0022	ELNE	LA MEIXINA	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	6132
BK 0025	ELNE	LA MEIXINA	DE ROQUETTE BUISSON PIERRE	DE ROQUETTE BUISSON PIERRE	2351
BK 0026	ELNE	LA MEIXINA	DE ROQUETTE BUISSON PIERRE	DE ROQUETTE BUISSON PIERRE	5732
BK 0029	ELNE	LA MEIXINA	DE ROQUETTE BUISSON PIERRE	DE ROQUETTE BUISSON PIERRE	6611
BK 0082	ELNE	LE SACRE COEUR	TUBERT PATRICK	TUBERT PATRICK	7131
BK 0083	ELNE	LE SACRE COEUR	TUBERT PATRICK	TUBERT PATRICK	5498
BK 0085	ELNE	LE SACRE COEUR	TUBERT PATRICK	TUBERT PATRICK	3556
BK 0128	ELNE	LA MEIXINA	GISPERT MARIE ANNICK	GISPERT MARIE ANNICK	24750
BK 0158	ELNE	MAS D AVALL	SARRAT HELENE	SARRAT HELENE	71
BK 0159	ELNE	MAS D AVALL	BOSCH QUENTIN	BOSCH QUENTIN	18498
BL 0068	ELNE	MAS DE LAZERME	DE ROQUETTE BUISSON THIBAUT	DE ROQUETTE BUISSON THIBAUT	31361
BL 0070	ELNE	MAS DE LAZERME	DE ROQUETTE BUISSON THIBAUT	DE ROQUETTE BUISSON THIBAUT	11591
BM 0020	ELNE	LA POLLEDA	LE GALL FRANCOISE	LE GALL FRANCOISE	18459
BM 0021	ELNE	LA POLLEDA	LE GALL FRANCOISE	LE GALL FRANCOISE	8901
BM 0025	ELNE	LA PARILLEDE	BERNARD RENE	BERNARD RENE	8991
BN 0086	ELNE	EL DEVES	MELEZAN MATHURIN	MELEZAN MATHURIN	2683
BN 0091	ELNE	EL DEVES	LOUAH ABDESLAM	LOUAH ABDESLAM	3422
BN 0092	ELNE	EL DEVES	LOUAH ABDESLAM	LOUAH ABDESLAM	4634
BN 0094	ELNE	EL DEVES	BLASCO YAGO JEAN LOUIS	BLASCO YAGO JEAN LOUIS	6558
BN 0103	ELNE	EL DEVES	BARADAT FRANCK	BARADAT FRANCK	3900
BN 0104	ELNE	EL DEVES	CHAIBI MOHAMED	CHAIBI MOHAMED	2500
***	•				

BR 0047	ELNE	LA MEIXINA	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	29467
BR 0048	ELNE	LA MEIXINA	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	77096
BR 0049	ELNE	LA MEIXINA	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE	27721
BS 0011	ELNE	LA MINYANA	CALICE	CALICE	4018
BS 0013	ELNE	LA MINYANA	CALICE	CALICE	9456
BS 0014	ELNE	LA MINYANA	CALICE	CALICE	9049
BS 0015	ELNE	LA MINYANA	CALICE	CALICE	8744
BS 0016	ELNE	LA MINYANA	CALICE	CALICE	8461
BS 0019	ELNE	LA MINYANA	CALICE	CALICE	6910
BS 0032	ELNE	LA MINYANA	CALICE	CALICE	1448
BS 0046	ELNE	PUIG DEL TORO	TUBERT PATRICK	TUBERT PATRICK	1873
BS 0047	ELNE	PUIG DEL TORO	TUBERT PATRICK	TUBERT PATRICK	14497
BS 0048	ELNE	PUIG DEL TORO	TUBERT PATRICK	TUBERT PATRICK	5917
BS 0049	ELNE	PUIG DEL TORO	TUBERT PATRICK	TUBERT PATRICK	9313
BS 0050	ELNE	PUIG DEL TORO	TUBERT PATRICK	TUBERT PATRICK	10231
BS 0074	ELNE	LA MINYANA	CALICE	CALICE	4439
BS 0082	ELNE	LA MINYANA	CALICE	CALICE	38900
AI 0034	LATOUR BAS ELNE	EL PAS D EN FERRER	DOUZIECH JACQUES	DOUZIECH JACQUES	268
AI 0063	LATOUR BAS ELNE	LA NEGADA	BERTRAN DE BALANDA MICHEL	BERTRAN DE BALANDA MICHEL	11643
AI 0067	LATOUR BAS ELNE	LA NEGADA	BERTRAN DE BALANDA MICHEL	BERTRAN DE BALANDA MICHEL	17819
AK 0006	LATOUR BAS ELNE	ELS MOLINAS	LES HERBIERS DE LAS CLOSES	LES HERBIERS DE LAS CLOSES	3699
AK 0038	LATOUR BAS ELNE	LES RIERES	ALBERNY NICOLAS	ALBERNY NICOLAS	3849
AK 0039	LATOUR BAS ELNE	LES RIERES	ALBERNY ROSE	ALBERNY ROSE	3917
AK 0046	LATOUR BAS ELNE	LES RIERES	LES HERBIERS DE LAS CLOSES	LES HERBIERS DE LAS CLOSES	3781
AK 0051	LATOUR BAS ELNE	LES RIERES	GIRAL CHRISTOPHE	GIRAL CHRISTOPHE	10141
AK 0058	LATOUR BAS ELNE	NEGABOUS	PIC NICOLAS	PIC NICOLAS	8456
AK 0088	LATOUR BAS ELNE	LES RIERES	CHRISTMANN GEORGES	CHRISTMANN GEORGES	1215
AK 0089	LATOUR BAS ELNE	LES RIERES	CHRISTMANN GEORGES	CHRISTMANN GEORGES	1215
AK 0090	LATOUR BAS ELNE	LES RIERES	CHRISTMANN GEORGES	CHRISTMANN GEORGES	1218
AK 0091	LATOUR BAS ELNE	LES RIERES	CHRISTMANN GEORGES	CHRISTMANN GEORGES	1656
AK 0092	LATOUR BAS ELNE	LES RIERES	CHRISTMANN GEORGES	CHRISTMANN GEORGES	1655
AK 0093	LATOUR BAS ELNE	LES RIERES	CHRISTMANN GEORGES	CHRISTMANN GEORGES	1655
		-			

AB 0015	MONTESCOT	ELS ESTANYOTS	MAS DE L OU	MAS DE L OU	47853
AB 0034	MONTESCOT	SOBREPERA	MAS DE L OU	MAS DE L OU	89460
AB 0035	MONTESCOT	SOBREPERA	MAS DE L OU	MAS DE L OU	38900
AB 0044	MONTESCOT	SOBREPERA	MAS DE L OU	MAS DE L OU	16724
AB 0055	MONTESCOT	SOBREPERA	MAS DE L OU	MAS DE L OU	158157
AN 0222	MONTESCOT	LA POMPA	COMMUNE DE MONTESCOT	COMMUNE DE MONTESCOT	16286
AN 0610	MONTESCOT	LA POMPA	COMMUNE DE MONTESCOT	COMMUNE DE MONTESCOT	6149
AP 0055	MONTESCOT	LA VINYASSA	CALICE	CALICE	11799
AP 0056	MONTESCOT	LA VINYASSA	CALICE	CALICE	2491
AB 0061	SAINT CYPRIEN	L ASPINESSERE	CHRISTMANN GEORGES	CHRISTMANN GEORGES	5425
AM 0064	SAINT CYPRIEN	VILLERASE	VILA BRUNO	VILA BRUNO	9780
AM 0065	SAINT CYPRIEN	VILLERASE	VILA BRUNO	VILA BRUNO	12180
AM 0113	SAINT CYPRIEN	VILLERASE	DELOCHE JEAN-MARC	DELOCHE JEAN- MARC	25131
AM 0135	SAINT CYPRIEN	VILLERASE	GAU MICHEL	GAU MICHEL	16045
AM 0137	SAINT CYPRIEN	VILLERASE	GAU MICHEL	GAU MICHEL	1701
AM 0139	SAINT CYPRIEN	VILLERASE	GAU MICHEL	GAU MICHEL	17200
AM 0141	SAINT CYPRIEN	VILLERASE	GAU MICHEL	GAU MICHEL	12381
AM 0282	SAINT CYPRIEN	VILLERASE	DELOCHE JEAN-MARC	DELOCHE JEAN- MARC	17835
AR 0054	SAINT CYPRIEN	LAS SEGUERIGUES	OLIBO CYPRIEN	OLIBO CYPRIEN	9945
AR 0066	SAINT CYPRIEN	LAS SEGUERIGUES	OLIBO CYPRIEN	OLIBO CYPRIEN	25650
AR 0097	SAINT CYPRIEN	LAS SEGUERIGUES	OLIBO ET FILS	OLIBO ET FILS	739
AR 0103	SAINT CYPRIEN	LAS SEGUERIGUES	OLIBO ET FILS	OLIBO ET FILS	730
AT 0024	SAINT CYPRIEN	L'HORTET	LE MAS DE LA MER	LE MAS DE LA MER	8030
AL 0001	SAINT NAZAIRE	FRANC ALLEU	BRESSON LAURIE	BRESSON LAURIE	13159
AL 0003	SAINT NAZAIRE	FRANC ALLEU	BRESSON LAURIE	BRESSON LAURIE	2679
AL 0004	SAINT NAZAIRE	FRANC ALLEU	BRESSON LAURIE	BRESSON LAURIE	2285
AL 0005	SAINT NAZAIRE	FRANC ALLEU	BRESSON LAURIE	BRESSON LAURIE	5305
AL 0007	SAINT NAZAIRE	FRANC ALLEU	BRESSON LAURIE	BRESSON LAURIE	12836
AM 0024	SAINT NAZAIRE	LA CINC	CAMBRES JEAN CLAUDE	CAMBRES JEAN CLAUDE	24700
AM 0050	SAINT NAZAIRE	LA RIPOLLA	DURAND JEREMY	DURAND JEREMY	9804
AM 0051	SAINT NAZAIRE	LA RIPOLLA	DURAND JEREMY	DURAND JEREMY	24108
AM 0054	SAINT NAZAIRE	LA RIPOLLA	DURAND JEREMY	DURAND JEREMY	24641
AM 0059	SAINT NAZAIRE	LA RIPOLLA	LEYNAERT SYLVAIN	LEYNAERT SYLVAIN	4540
			I.		

AM 0062	SAINT NAZAIRE	LA RIPOLLA	DURAND JEREMY	DURAND JEREMY	61684
AM 0063	SAINT NAZAIRE	LA RIPOLLA	DURAND JEREMY	DURAND JEREMY	28208
AM 0077	SAINT NAZAIRE	LA CINC	DARDENNE BRUNO	DARDENNE BRUNO	5471
AM 0085	SAINT NAZAIRE	LA CINC	CAMBRES JEAN CLAUDE	CAMBRES JEAN CLAUDE	8452
AN 0004	SAINT NAZAIRE	LES PLANES	CHARCOS JORDAN	CHARCOS JORDAN	3065
AN 0005	SAINT NAZAIRE	LES PLANES	CHARCOS JORDAN	CHARCOS JORDAN	3070
AN 0007	SAINT NAZAIRE	LES PLANES	MITJA JACQUES	MITJA JACQUES	7046
AN 0023	SAINT NAZAIRE	LES PLANES	MAS BAZAN	MAS BAZAN	16673
AO 0043	SAINT NAZAIRE	LES PUBILLES	GARNIER MYRIAM	GARNIER MYRIAM	3205
AO 0147	SAINT NAZAIRE	LES PUBILLES	GARNIER MYRIAM	GARNIER MYRIAM	4910
AL 0039	SALEILLES	ELS ESTANYS	OLIVER GERMAIN	OLIVER GERMAIN	6789
AL 0143	SALEILLES	MAS MAROC	JONQUERES MARGUERITE	JONQUERES MARGUERITE	76747
AV 0026	SALEILLES	LES PLANES	CASENOVE GUY	CASENOVE GUY	23596
AV 0027	SALEILLES	LES PLANES	CASENOVE ROBERT	CASENOVE ROBERT	4412
AV 0037	SALEILLES	LAS PLANES	CARBO PATRICK	CARBO PATRICK	17641
AV 0122	SALEILLES	LA TEULARIA	MITJA JACQUES	MITJA JACQUES	14551
AV 0134	SALEILLES	LES PLANES	CASENOVE ROBERT	CASENOVE ROBERT	37572
AK 0027	THEZA	EL PRAT DEL CAVALL	COMMUNE DE THEZA	COMMUNE DE THEZA	4394
AM 0113	THEZA	NEGABOUS	NOETINGER THERESE INDIVISION	NOETINGER THERESE INDIVISION	62897
AM 0114	THEZA	NEGABOUS	NOETINGER THERESE INDIVISION	NOETINGER THERESE INDIVISION	41338
AN 0009	THEZA	QUATRE AYMINADES	NOETINGER THERESE INDIVISION	NOETINGER THERESE INDIVISION	66607
AO 0112	THEZA	L'ORATORI	AMEDOREIRA ODETTE	AMEDOREIRA ODETTE	4293
AO 0113	THEZA	L'ORATORI	VIANA ROSA	VIANA ROSA	11013
AO 0146	THEZA	LA TINGUDA	OLIVER FREDERIC	OLIVER FREDERIC	9080
AP 0003	THEZA	QUINZE OLIUS	COMMUNE DE THEZA	COMMUNE DE THEZA	46906
AR 0033	THEZA	LAS GARIGOLES	LAGNES ANTHONY	LAGNES ANTHONY	7933
AR 0100	THEZA	CHEMIN DE PERPIGNAN	PALOU MARIE MADELEINE	PALOU MARIE MADELEINE	3163
AR 0106	THEZA	CHEMIN DE PERPIGNAN	PALOU MARIE MADELEINE	PALOU MARIE MADELEINE	4820
AR 0107	THEZA	CHEMIN DE PERPIGNAN	PALOU MARIE MADELEINE	PALOU MARIE MADELEINE	5812
AS 0086	THEZA	LA TINGUDA	MASSOT KARINE	MASSOT KARINE	13336
AS 0096	THEZA	LES MUNTINYES	CARDEILHAC CYNTIA	CARDEILHAC CYNTIA	339
AS 0098	THEZA	LES MUNTINYES	CARDEILHAC CYNTIA	CARDEILHAC CYNTIA	3161

AL 0025 VILLENEUVE DE LA RAHO LA PRADA COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO AL 0026 VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0245 AN 0245 VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0575 VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO SANT JULIA SANT JULIA COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO SANT JULIA COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0575 VILLENEUVE DE LA RAHO AY 0020 VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO LA PRADA DU CHÂTEAU DU CHÂTEAU	Nombre de parcelles :			a la		198
AL 0025 VILLENEUVE DE LA RAHO LA PRADA COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO AL 0026 VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0245 AN 0245 VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0575 VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO SANT JULIA VILLENEUVE DE LA RAHO SANT JULIA VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0575 VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0575 VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0575 VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0575 VILLENEUVE DE LA RAHO DU CHÂTEAU DU CHÂTEAU	Surface cadastrée totale :					3012176
AL 0025 VILLENEUVE DE LA RAHO LA PRADA COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO AL 0026 VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0245 VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO SANT JULIA VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0575 VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0575 VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO DI L'CHÂTEAU	AY 0022	A. V. S. L. S. C. S.	LA PRADA	DU CHÂTEAU	DU CHÂTEAU	19274
AL 0025 VILLENEUVE DE LA RAHO LA PRADA COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO AL 0026 VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE COMMUNE DE COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0245 VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO SANT JULIA VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO AN 0575 VILLENEUVE DE LA SANT JULIA SANT JULIA COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA VI	AY 0020		LA PRADA	DU CHÂTEAU	DU CHÂTEAU	24213
AL 0025 VILLENEUVE DE LA RAHO LA PRADA LA PRADA COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO AL 0026 VILLENEUVE DE LA RAHO LA PRADA LA PRADA COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO RAHO RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO RAHO SANT JULIA VILLENEUVE DE LA	AN 0575	20777777	SANT JULIA	VILLENEUVE DE LA	VILLENEUVE DE LA	1279
AL 0025 VILLENEUVE DE LA RAHO LA PRADA LA PRADA COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO AL 0026 VILLENEUVE DE LA RAHO LA PRADA LA PRADA COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO RAHO RAHO RAHO RAHO RAHO RAHO	AN 0245		SANT JULIA	VILLENEUVE DE LA	VILLENEUVE DE LA	3470
AL 0025 VILLENEUVE DE LA RAHO VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO	AL 0026		LA PRADA	VILLENEUVE DE LA RAHO	VILLENEUVE DE LA RAHO	41844
AT 0047 THEZA MOLSILLES DIANI ABDELHAZIZ DIANI ABDELHAZIZ	AL 0025		LA PRADA	VILLENEUVE DE LA RAHO	VILLENEUVE DE LA RAHO	6025
The design operation of the company	AT 0047	THEZA	MOLSILLES	DIANI ABDELHAZIZ	DIANI ABDELHAZIZ	25025

7.2 Deuxième assemblée constitutive 05 décembre 2019

Au vu des résultats favorables de la première assemblée constitutive, le Président de l'ASA d'irrigation de Villeneuve de la raho a envoyé un courrier au Préfet pour poursuivre la procédure d'extension du périmètre syndical *(pièce 3 annexée)*, qui consiste à la convocation des anciens et nouveaux membres, en assemblée générale extraordinaire constitutive.

Comme pour la première assemblée constitutive, le préfet a convoqué par arrêté n° DDTM/SER/2019287-0001 du 14 octobre 2019, pour le 05 décembre 2019, l'assemblée générale constitutive, soit 1 135 propriétaires, pour se prononcer sur l'intégration des parcelles des nouveaux adhérents dans le périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la raho, ainsi que sur la modification de l'article 4 des statuts avec l'intégration de deux nouvelles communes dans le périmètre syndical d'intervention de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho, Bages et Cabestany (voir en annexe pièce 11 délibérations des communes).

Cet arrêté a été notifié individuellement par l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la raho, aux propriétaires avec joint un bulletin de vote par correspondance et affiché dans les 12 communes du périmètre syndical de l'ASA.

A l'issue de cette assemblée, les propriétaires se sont prononcés en faveur du projet d'extension, avec une majorité de 1 131 propriétaires représentant 2310ha53a27ca, soit 99.65% des propriétaires représentant 99.95% des surfaces.

7.2.1 Arrêté préfectoral



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau Risques

Unité MCGS

Dossier suivi par : Pierre BOUDIN

■: 04.68.38.10.93
■: 04.68.38.10.99
■: pierre.boudin
@pyrences-orientales.gouv.fr

Perpignan, le

1 4 OCT. 2019

ARRETE PREFECTORAL n°DDTM/SER/2019 287-0004 portant convocation des propriétaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires modifiée par les lois n°2004-1343 du 9 décembre 2004, n°2005-157 du 23 février 2005 et n°2006-1772 du 30 décembre 2006, n°2014-366 du 24 mars 2014 et par l'ordonnance n°2014-1345 du 6 novembre 2014 ;

Vu le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée ;

Vu la circulaire INTB700081 C du 11 juillet 2007 de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2019259-0001 du 16 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Philippe JUNQUET, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales :

Vu la décision du 6 septembre 2019 du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, donnant subdélégation à monsieur Nicolas RASSON, à effet de signer dans le cadre de ses attributions les actes relatifs à l'exercice de l'autorité administrative des associations syndicales de propriétaires, à l'exception des actes dévolus exclusivement au préfet ;

Vu l'arrêté préfectoral nº 2289/2008 du 6 juin 2008 approuvant la mise en conformité des statuts de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho ;

Téléphone :

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX
+33 (0)4.68.38.12.34 Renseignements:
horaires d'ouverture: 8h00-12h00 / 13h30-17h00

INTERNET: www.pyrenees-orientales.gouv.fr COURRIEL: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Vu la délibération du conseil syndical de l'« Association Syndicale Autorisée d'irrigation en aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho du 14 mars 2019 demandant l'extension de son périmètre par l'intégration de parcelles sises sur les communes de son périmètre d'intervention ainsi qu'il est mentionné dans ses statuts pour une surface supérieure à 7 % du périmètre initial de l'Association Syndicale Autorisée initialement fixé à 1 980 ha tel qu'annexé aux statuts mis en conformité le 6 juin 2008;

Vu le courrier de monsieur le Président de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation en aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho en date du 16 avril 2019 demandant au préfet à ce que soit lancée la consultation des propriétaires pour une extension du périmètre de son association supérieure au seuil de 7 %.

Vu l'assemblée générale constitutive des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho en date du 3 octobre 2019, convoquée par arrêté préfectoral du 3 septembre 2019

Considérant que depuis l'arrêté n° 2289/2008, les propriétaires concernés, faisant partie du périmètre d'intervention statutaire de l'ASA, ont demandé à bénéficier de l'irrigation, mais que ces demandes n'ont pas jusqu'alors fait l'objet d'une régularisation administrative telle que prévu par les articles 37 de l'ordonnance et 68 du décret sus-visés;

Considérant que l'extension du périmètre constitue une modification statutaire de l'association selon la procédure définie aux articles 37 de l'ordonnance et 68 du décret sus-visés;

Considérant que selon les dispositions de l'ordonnance et du décret sus-visés il appartient à l'autorité administrative compétente dans le département de consulter simultanément les propriétaires des immeubles inclus dans le périmètre et ceux susceptibles de l'être, dans les conditions prévues aux articles 13 et 14 de l'ordonnance sus-visée ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Arrête :

Article 1 : Convocation des propriétaires des immeubles inclus dans le périmètre et ceux susceptibles de l'être

Les propriétaires des immeubles déjà inclus dans le périmètre et ceux ayant déjà fait des demandes visant à bénéficier de l'irrigation dans le périmètre d'intervention statutaire de l'ASA desservant tout ou partie des communes d'Alénya, Argelès-sur-Mer, Bages, Cabestany, Corneilla-del-Vercol, Elne, Latour-bas-Elne, Montescot, Ortaffa, Saint-Cyprien, Saint Nazaire, Saleilles, Théza, Villeneuve-de-la-Raho sont convoqués :

le jeudi 5 décembre 2019, à 17h00

Mairie de Villeneuve-de-la-Raho — salle de l'avant conseil ; 1, Rue du Général de Gaulle 66180 — Villeneuve-de-la-Raho

Afin de se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho

Article 2 : Présidence de la réunion de consultation

Monsieur Robert ESCANDE, Président de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho est désigné pour présider la réunion fixée à l'article 1.

hornires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

INTERNET: www.pyrenees-orientales.gouv.fr COURRIEL: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Article 3 : Modalités de consultation des propriétaires

Chaque propriétaire actuel ou futur membre devra se prononcer sur l'intégration de nouvelles parcelles dans le périmètre de l'association et sur la clarification du périmètre défini à l'article 4 des statuts, dans les conditions ci-après :

 - soit par écrit, au moyen du bulletin de vote, qui lui sera adressé et devra être retourné complété :

 par courrier recommandé avec accusé de réception reçu au plus tard le vendredi 29 novembre 2019

*par remise contre récépissé au siège de l'association au plus tard le même jour ; à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

soit par vote en réunion.

Tout propriétaire qui n'aura pas fait connaître son opposition au projet, par écrit ou par un vote en réunion, sera réputé favorable à ce projet.

Un procès-verbal constatera le nombre des propriétaires convoqués et celui des présents, le vote nominal de chaque propriétaire présent, les adhésions ou les refus d'adhésion formulés par écrit avant la réunion, le nom des propriétaires qui, dûment avisés des conséquences de leur abstention, n'ont pas fait connaître leur opposition par écrit avant cette réunion ou par un vote en réunion, et le résultat des délibérations.

Ce procès-verbal, signé par le président de la réunion consultative, sera transmis au préfet auquel seront annexés les adhésions et refus d'adhésion écrits ainsi que la feuille de présence des futurs membres.

La majorité qualifiée des futurs propriétaires prévue par l'article 14 de l'ordonnance susvisée est exigée pour mener à bien le projet d'extension du périmètre de l'association.

Article 4 : Conditions de publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales, puis :

- affiché dans les communes d'Alénya, Argelès-sur-Mer, Bages, Cabestany, Corneilla-del-Vercol, Elne, Latour-bas-Elne, Montescot, Ortaffa, Saint-Cyprien, Saint-Nazaire, Saleilles, Théza, Villeneuve-de-la-Raho, au moins quinze jours avant la tenue de l'assemblée du 5 décembre 2019, soit au plus tard le 19 novembre 2019, avec le bulletin de vote au projet d'extension, les mairies concernées devant fournir un certificat d'affichage qui sera transmis :

xsoit par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales Service Eau et Risques – MCGS 2, rue Jean Richepin BP 50909 66020 – PERPIGNAN – CEDEX

xsoit par courrier électronique avec comme sujet

« Consultation pour l'extension de l'ASA de VDR - Affichage » à l'adresse suivante : pierre.boudin.-.ddtm-mcgs-enquete-publique@pyrenees-orientales.gouv.fr

 notifié, aux soins du président de l'association, à l'ensemble des propriétaires concernés et en cas d'indivision, à celui ou à ceux des co-indivisaires mentionnés sur la documentation cadastrale ou à défaut de mention du propriétaire au locataire ou régisseur mentionné sur ce

<u>Téléphone</u>:

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepiu - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX
+33 (0)4.68.38.12.34 Reaseignements:
horaires d'ouverture: 8h00-12h00 / 13h30-17h00

même fichier immobilier, avec annexés la convocation et le bulletin de vote. A défaut d'information au fichier immobilier de mention de l'appartenance de l'immeuble, il fera l'objet d'un dépôt dans la mairie concernée.

Article 5 : Moyens de recours

En cas de contestation, le présent arrêté pourra faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier - 6, rue Pitot - CS 99002 - 34063 Montpellier - Cedex 02, dans les deux mois à partir de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification à chacun des propriétaires concernés.

Article 6 : Exécution

Monsieur le Président de l'« Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho », Messieurs et Mesdames les Maires des communes d'Alénya, Argelès-sur-Mer, Bages, Cabestany, Corneilla-del-Vercol, Elne, Latour-bas-Elne, Montescot, Ortaffa, Saint-Cyprien, Saint-Nazaire, Saleilles, Théza et Villeneuve-de-la-Raho, et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

> Pour le Préfet et par délégation, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales,

> Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par délégation,

De Chef du Service Eau et Risques,

Nicolas RASSON

+33 (0)4.68.38.12.34 Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX Renseignements :

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00 COURRIEL : datante pyrences-orientales gouv.fr

Téléphone :

 $INTERNET:\ www.pyrenees-orientales.gouv.fr$

7.2.2 Certificats d'affichage

L'arrêté a été affiché dans les 12 communes du périmètre syndical, les mairies concernées nous ont renvoyés le certificat d'affichage comme preuve d'affichage (pièce 4bis en annexe.)

7.2.3 Convocations

Département des Pyrénées-Orientales

A.S.A D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

Bages, le 08 novembre 2019,

M. BONEU YVES

5 Route d'Alenya

66200 Théza

CONVOCATION Á L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DES PROPRIÉTAIRES SUR LA MODIFICATION DU PERIMETRE STATUTAIRE DE L'ASA D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

Madame, Monsieur,

Ainsi que le prévoit la réglementation en vigueur, les propriétaires des parcelles inscrites à l'ASA de Villeneuve de la raho, entre juin 2008 et juin 2019, soit 89 propriétaires représentant une surface d'environ 301 hectares, ont été consultés en assemblée constitutive du 03 octobre 2019 et se sont prononcés majoritairement favorables à leur adhésion au périmètre de l'ASA d'irrigation de Villeneuve de la raho.

Par lettre en date du 16 avril 2019 le président de l'ASA a sollicité le Préfet des Pyrénées-Orientales afin de lancer la procédure pour qu'il initie ce projet d'extension en application des articles 37 de l'ordonnance n° 2004-632 et 68 du décret n° 2006-504.

Il convient à présent que tous les propriétaires membres de l'ASA se prononcent sur l'adhésion de ces nouveaux membres et sur la modification de l'article 4 des statuts.

Vous êtes convoqués, ainsi que les propriétaires futurs membres de l'ASA, à l'assemblée constitutive des propriétaires qui aura lieu :

Le jeudi 05 décembre 2019 à 17h00 En mairie de Villeneuve de la Raho, salle Avant Conseil

Vous avez la possibilité de vous prononcer par écrit en utilisant le bulletin de vote ci-joint qui doit être renvoyé en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante:

Monsieur le Président de l'ASA d'Irrigation de Villeneuve de la Raho

Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA

7 Rue des acacias - 66670 BAGES

La réponse devra être remise à l'ASA au plus tard le 29 novembre 2019.

Important!

Précisions concernant le fonctionnement de la consultation en assemblée consultative:

- * il y a une seule réunion délibérative ; le pouvoir n'est pas autorisé;
- * ainsi que précisé ci-dessus, tout propriétaire défavorable au projet qui n'exprime pas son opposition, en réunion ou par écrit, sera considéré favorable à ce projet ;
- * si la moitié au moins des propriétaires représentant au moins les 2/3 de la superficie des propriétés ou au moins les 2/3 des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie des propriétés se sont prononcés favorablement au projet d'extension, la procédure pourra suivre son cours en vue de l'extension du périmètre (article 14 de l'ordonnance n°2004-632 relative aux associations syndicales de propriétaires).

SIÈGE SOCIAL : MAS SAINT JEAN 66200 THEZA SECRETARIAT : 7 RUE LES ACACIAS 66670 BAGES TEL : 06.21.15.18.15 <u>ASA-VILLENEUVE.RAHO@ORANGE.FR</u>

7.2.4 Justificatifs des envois

Consultation des propriétaires en vue de l'adhésion des nouveaux propriétaires au périmètre de l'ASA d'irrigation à l'avai de la réserve de Villeneuve de la Raho

		me assemblée consultative du	100000000000000000000000000000000000000	Surface	2354357	05/12/2019	sente nos									
	Nom-prinom raison sociale	Adresse	Nombre	cadastrée	courrier	courrier retourné	correspondance	vote par con	recenndance	water en	assemblée	Abstentions ou				
	Auto granum tanon sociale	- Suitaie	propriétaires	(mZ)	expédié le :	non distribué	(LRAR) reçu le :	tota par con	esperance.	1000.00	and the same	absence de	12000002000	Surface		Surface
\neg				. 11000			(manufactor)	favorable	défavorable	Aminoshla	défavorable	réponse donc favorables	Nb propriétaires favorables	propriétaires favorables	Nb propriétaires défavorables	défavorabi
	ACHBARROU YACINE	49 Avenue du 27 mai 1943	1	191	08/11/2019			O O	METOVATORINE		O C	1 1	VRAI	181		Deseath th
	AERTS LISE	24 Rue G. de Gaylle Aethonias	1	170	08/11/2019			0			0 0	- 1	VRAI	170		
	AGRO SELECTIONS FRUITS	La grade des mousselleus	1	83855	08/11/2019			0		ol .	1 0	0	VRAI	85855		
	AGUADO SEBASTIEN	7 Rue des gorges de la Caranca	1	491	08/11/2019			0	-	d	0 0	1	VRAI	491		
	AGUERO MICHEL	7 Rue des poétes	1	4246	06/11/2019			0		N .	0 0	- 1	VRAI	4246		
	AKACHAR MOURAD	14 Cité des Baléares	1	506	08/11/2019			0		ol .	0 0	1	VRAI	506		
	AKDAG SEVKI	11 Rue de la Tour Madeloc	1	328	08/11/2019			0		ol .	0 0	1	VRAI	328	FALIX	
	ALBAFOLILLE JEAN-FRANCOIS	Mas Roger	1	23514	08/11/2019			0	-		0 0	- 1	VRAL	23514	FAUX	
	ALBERNY NICOLAS	15 Rue Anatole France	1	19189	08/11/2019			0		ol .	0 0	- 1	VKAI	19189	FALIX	
IME.	ALBERRY ROSE	3 Nue Justin Bardou Job	1	3917	08/11/2019			0		N	0 0	- 1	VRAI	3917	FALIX	
	ALCALA PIERRE	45 Rue du Pic Carlit	1	519	08/11/2019			0		N .	0 0	1	VRAI	519	FALIX	
	ALIART JUAN	4 Avenue du Canigou	1.	2654	08/11/2019			0		N.	0 0	1	VRAI	2654	FALIX	
ME.	ALLEGRET CLAIRE	32 Route de Corance	1	560	08/11/2019			.0		p[0 0	1	VRAJ	560	FAUX	
. 1	ALVARO FRANCIS	45 Rue du Pic de Costabonne	1	376	08/11/2019			.0	()		0 0	1	VRAI	376	FALIX	
	ALVES DIAS MARQUE JULIEN	7 Rue Rosa Parks	1	275	08/11/2019			. 0		ol .	0 6	1	VRAI	275		
	AMEDOREIRA ODETTE	4 Impasse des peupliers	1	4293	06/11/2019			0		N.	0 0		VRAI	4293		
	AMCHAR KAMAL	5 Sue de la tour Madeloc	1	552	08/11/2019			0		b	0 0	- 1	VRAI	552		
	AMOUROUX CHARLES	15 Rue du Pic Neoulous	1	9747	08/11/2019			- 0		N	0 0	. 1	VRAI	9747		
	AMPHOUX PHEIPPE	MAS AMPHOUX	1	21076	08/11/2019			0			0 0	1	VRAI	21076		
	ANCELIN ANNE	1 Rue du pountet de Bages	1	8572	08/11/2019			0		b]	0 0	1	VRAI	8572		
	ANDRAULT DOMINIQUE	Mas Careignes	1	3589	08/11/2019			0		0	0 0		VRAI	3589		
	ANDRIEU GREGORY	25 Asenue mère Teresa	1	185	06/11/2019			0			0 0	- 1	VRAI	185		
IME.	ANGUISE GEORGETTE	77 Avenue du 27 Mai 1943.	1	181	06/11/2019			0		0	0 0		VRAI	181	FALIX	
ME.	ANTOINE EMILIE	10 Rue Olympe de Gouges	1	138	08/11/2019			0		p)	0 0	1	VRAI	138	FAUX	
	ANTONIO HELENE	1 Impasse des acacias	1	197	08/11/2019			0		N .	0 0	- 1	VRAI	197		
ME.	ARABIA FLORIANE	11 Rue Rosa Parks	1	203	08/11/2019			.0)	0 0	1	VRAI	203		
	ARANEGA ANTONIO	Quartier Delhom	1	32075	06/11/2019			0		N .	0 0	1	VIKAJ	32075		
	ARGILES RAPMOND	53 Avenue des crouettes	1	1000	08/11/2019			. 0		9	0 0		VRAI	1000		
	ARGICIT ANNE MARIE	3 Roote de Saleilles	1	25640	06/11/2019			. 0			0 0		VRAI	25640		
	ARGOUGES MICHEL	ELS PUJETS	1	4041	06/11/2019			0			0 0	- 1	VRAI	4041		_
	ARLERY JEAN JACQUES	6 Rue du Pic de la Grava	1	336	08/11/2019			- 0			0 0	1	VRAI	336		
	ARMENGALI FREDERIC	Route d'Alemys	1	88801	06/11/2019			0			0 0	1	VRAI	88801		
	ARMENSAU JEAN-FRANCOIS	Mas Armengau	1	64069	06/11/2019			0			0 0	1	VRAI	64069		_
	ARQUE FRANCIS	20 Aliée des platanes	1	10031	08/11/2019			0			0 0	- 1	VRAI	10031		
	ARQUE JACQUES	20 Allée des plutanes	1	8860	08/11/2019			0	-		0 0	-1	VRAI	8860		_
	ARRAMI SONIA	14 Rue du col d'Ares	1	. 72				0	-		0 0	1	VRAI	72		_
	ARTERO GALLARDO MARTIN	19 Rue G.de Gaulle Anthonics	1	186	08/11/2019			0	-		0 0	- 1	VRAI	186		_
	ASTOR ARNAUD	45 Avenue du 27 Mai 1945	1	198	08/11/2019			- 0			0 0	1	VRAI	198		_
	AUZEL YVES	EL DEVES	1	15449	08/11/2019			- 0	9		0 0		VRAI	15449		_
	AVRIL DENISE	03 Impasse François Arago	1	6176	08/11/2019				9		0 0	1	VRAI	6176		_
	AZEVEDO MACEDO JOAD	B Bue Julien Panchet	1	507	08/11/2019	-					0 0	1	VRAI	507		_
	BACHES JACQUELINE	LE PONT	1	15335	06/11/2019				9		0 0	1	VRAI	15335		_
	BACHES PIERRE	CAN FOUSTE	1	24140	08/11/2019			0	-	-	0 0	1	VRAI	24140		-
	BACKANE JOSEPH	9 Rue Joseph Sebastien Ports	1	500	08/11/2019					7	0 0	1	VRAI	500		_
	BACKE JAMES	4 Rue Manichal Joffre	1	11407	08/11/2019			0	- 0		0 0	- 1	VIIAI	11407		_
	BADIE DANIEN	S Rue du Pic Peric	1	551	08/11/2019			. 0			0 0	1	VRAI	551		_
	BAILLAT ISABELLE	2 Rue Moison	1	82				0			0 0	1	VRAI	82		_
	BAILLS HENRI	28 Rue G. de Gaulle Anthonios	1 1	174					-		0 0	1	VRAI	174		-
	BAILLS ROMAIN	21 Rue Resa Parks	1	294	08/11/2019	-		0			0 0	1	VRAI	294		-
	BALAGUER JOSEPH BALAGUER LAURENT	22 Rue du Salita	1	29282	08/11/2019	-		0			0 0	1	VIUU	29282		-
	BALAGUER LAURENT	BP 20 059	1	15437	08/11/2019			0			0 0	1	VRAI	15437		-
		7 Rue Francine Sabate	1	411	08/11/2019						0 0	1	VRAI	411		-
	BANTOURE BERNARD	14 flue de l'Église	1	823	08/11/2019			0				- 1	VRAI	823 604		-
	BAAMULS YAN	1 Rue du Pic de l'Ony	1	604	08/11/2019			0			0 0	1				-
	Baptista Mesquita Luis	2 Place du colonel Cayrol	1	289	04/11/2019			- 0	1 - 2		0 0	1	VRAI	289		-
	BARADAT FRANCK BARAHOU ABDELHAMID	Avenue Armand Lancus		3900	08/11/2019			0				- 1	VRAI	3900		_
		2 Rue G. de Gaulle Anthoniss	1	299	08/11/2019		_	0			0 0	1		299		-
	BARBAZA ROGER BARBOTEU MARC	B Rue Poun de Fouste	1	25605 14715	08/11/2016	-		0	-			- 1	VRAI	25605		_
		15 Rue Eugene Delacroix	1		08/11/2019			0	- 9		0 6	1				_
	BARDINA ANDRE PIERRE	212 Avenue du Maréchal Joffre	1	4869	08/11/2019			0		1	0 0		VRAI	4869 2094		-
	BARGUES NECOLAS	Quai de la Caroryse	1	2094	08/11/2019											

age 1

MME	SARO TRIPONNEZ DANIELLE	17 Avenue Couloubrettes	1 1	3710	08/11/2019		T	nl i	nl i	nl	n)	1 VRAI	3710	FAUX	- 0
t.	SARSEIRO REMY	10 Rue Aimé Cesaire	1	361	08/11/2019		_	0	0	0	0	1 VRAI	381	FAUX	- 0
-	BARBERE ANDRE	36 Rue Guillaume Amarell	1	11037	08/11/2019			0	0		0	1 VRAI	11037	FAUX	-
	BARTHES SERGE	Mas Barthes	1	118371	08/11/2019	5 5		0 1	0	0	0	1 VRAI	118371	FAUX	-
d	BATAILLER BERNARD	06 Rue Aimé Cesaire	1	665	08/11/2019			0 0	0	0	0	1 VRAI	665	FAUX	- (
so:	BATIVET	Mas Sainte Eugenie	- 1	31191	08/11/2019			0	0	0	0	1 VRAI	31191	FAUX	-
M.	BATTLE JOSEPH	15 Rue Jean Aicart	1	39992	08/11/2019			0 0	0	0	0	1 VRAI	39992	FAUX	(
MME.	BAUBY CLAIRE	10 Rue Sainte Beuve	1	29262	08/11/2019			0 0	0	0	0	1 VRAI	29262	FAUX	- (
M.	BAUDING ROSER	Chemin des grandes terres	1	1491	08/11/2019	()		0 1	0	0	0	1 VRAI	1491	FAUX	
M.	BAUER JEDSON	1927 Vieille route de Montauban	1	1491	08/11/2019			0 0	0		0	1 VRAI	1491	FAUX	(
M.	BAUX GEORGES	16 Rue Jean Jaurés	1	3580	08/11/2019	6 0		0 0	0		0	1 VRAI	3580	FAUX	
MME.	BAYADA FRANCOISE	9 Rue Avout	1	10730	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI	10730	FAUX	
M.	BAZART ROMAIN	49 Avenue Mêre Teresa	1	297	08/11/2019			0 (0		0	1 VRAI	297	FAUX	
MME	BAZY ANDREE	14 Allée des platanes	1	4532	08/11/2019			0	0		0	1 VRAI	4532	FAUX	- 0
М.	BEAUCOURT GILLES	2 Avenue Simon Boussiron	1	225	08/11/2019		_	7	0	-	0	1 VRAI	225	FAUX	
M.	BEDRA ALADIAL BEGA GERARD	7 Rue Lucie Aubrac Mas d'Avail	1	219	08/11/2019			0 0	0		0	1 VRAI 1 VRAI	219 11440	FAUX FAUX	0
M.	BEGARD CEDRIC	Mas d'Avail 6 Rue iulien Panchot	1	11440	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI	11440	FAUX	0
NI.	BEGUE JEAN	30 Rue du Grenache	1	678	08/11/2019		_	0 1	0		0	1 VRAI	678	FAUX	- 0
M.	BELBACHIR MADANI	13 Impasse Pablo Neruda	1	239	08/11/2019		_	0 0	0		0	1 VRAI	239	FAUX	- 0
M	BELKADI BOUNGCOUR	9 Rue André Sti	1	261	08/11/2019			0	0		0	1 VRAI	261	FAUX	0
M.	BELKHALA ABDELKADER	23 Avenue Nelson Mandela	1	330	08/11/2019			0	0		0	1 VRAI	330	FAUX	- 0
M.	BELLA VALENTIN	1 Rue des Gorges de la Caranca	1	545	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI	545	FAUX	- 0
M.	BELLETTE FARIEN	2 Rue Lucie Aubrac	1	309	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI	309	FAUX	0
M.	BELMAS FREDERIC	Mos Alart	1	5560	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI	5569	FAUX	0
M.	BELMEZOLIAR NASSER	33 Avenue du Général de Gaulle	1.	189	08/11/2019			0 0	0	0	0	1 VRAI	189	FAUX	0
SO	BEMARO	Z Traverse de Cobestany	1	1712	06/11/2019			0 (0	0	Ó	1 VRAI	1712	FAUX	0
M.	BENASSIS MICHEL	18 Rue de l'Aire	1	161572	08/11/2019			0	0	0	0	1 VRAI	161572	FAUX	0
M.	BENEZICH CHRISTIAN	9 Rue Emile Zola	1	13308	08/11/2019			0	0	D	0	1 VRAI	13308	FAUX	0
SCI	SENJAMIN	19 Chemin Rossignolis	1	23731	08/11/2019			0 0	0 (0	1 VRAI	23731	FAUX	
MNE.	BENOIT FRANCINE	29 Avenue Mère Teresa	1	185	08/11/2019	1		0 (0	0	0	1 VRAI	185	FAUX	.0
M.	BERAL FRANCIS	92 Boulevard de la mer	1	1040	08/11/2019			0 (0		0	1 VRAI	1040	FAUX	0
M.	BERDAGUER SERGE	Chemin de la Varnede	1	12478	08/11/2019	2 2		0	0		0	1 VRAI	12478	FAUX	0
MME	BERUGAN JEANINE	71 Avenue General Leclerc	1	5473	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI	5473	FAUX	
MME.	BERUDUAN DURAND CLAUDE	Impasse des Colverts	1	13756	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI	13798	FAUX	0
M.	BERKAT ABDELKADER	21 Avenue Mère Teresa	1	279	08/11/2019			0 (0		0	1 VRAI	279	FAUX	0
M.	BERNABE LAURENT	2 Rue du Col d'Ares	1	398	08/11/2019			0 (0 .0		0	1 VRAI	398	FAUX	0
M.	BERNADAS IDEAL BERNARO RENE	Route de Saleilles 2 Rue du Jasrein	1	22650	08/11/2019	-		0 0	0 0		0	1 VRAI 1 VRAI	22650 8991	FAUX FAUX	0
M. M	BERNARD RENE BERNARD ANTHONY		1	8991	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI		FAUX	0
M.	BERTHER JEAN FRANCOIS	5 Rue Jean François Champoliton 02 Impasse Simone de Beauvoir	1	225 345	08/11/2019		_	0 0	0	0	0	1 VRAI	225 345	FAUX	0
M.	BERTRAN DE BALANDA MICHEL	Mas de la mer	1	145522	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI	145522	FAUX	- 0
M.	BERTRAN DE BALANDA VINCENT	7 Avenue d'Elne	1	2375	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI	2375	FAUX	0
M	BERTRAND BONAVENTURE PIERRE	13 Impasse des violettes	1	14886	08/11/2019			0	0		0	1 VRAI	14886	FAUX	0
M	RES ALBERT	42 Avenue des Crouettes	1	7709	06/11/2019			0	0		0	1 VRAI	7709	FAUX	0
M.	REPAT MICHEL	23 B Rue des poiriers	1	385	08/11/2019			0	0		4	1 VRAI	385	FAUX	0
MME	BISSIBIDIX SABBINA	37 ter Avenue du 27 mai 1943	1	199	08/11/2019			0	0		0	1 VRAI	199	FAUX	- 0
M.	BLASCO YAGO JEAN LOUIS	5 Rue Joan Pau Giné	1	6558	08/11/2019			0 0	0		0	1 VRAI	6558	FAUX	0
MME	BLASI RAMIREZ JOSETTE	11 Rue Jean Oliver	1	4343	08/11/2019	1		0	0		0	1 VRAI	4343	FAUX	0
JWM.	BLIN THERESE	16 Avenue Edouard Herriot	1	37000	08/11/2019			0 0	0	0	0	1 VRAI	37000	FAUX	.0
M.	BOADAS LOUIS	8 Rue de Vallespir	1	5620	08/11/2019	1 1		0	0 0	0	0	1 VRAI	5620	FAUX	0
SC.	BOICAY	Mas Bazan	1	38409	08/11/2019	i :		0 0	0	0	0	1 VRAI	38409	FAUX	0
M.	BOILS STEPHANE	9 Rue Rose Parks	1	293	08/11/2019			0 0	0			1 VRAI	292	FAUX	0
M.	BOLTE JEAN-PAUL	4 Rue Paul Claudel	1	77825	08/11/2019	3		0	0		0	1 VRAI	77825	FAUX	
M.	BOLZOMS ALAIN	28 Avenue François Mitterrand	1	201	08/11/2019	9 9		0 (0		0	1 VRAI	201	FAUX	.0
M.	BONE HENRI	Chemin des marais	1	12233	08/11/2019	7		0 (0		0	1 VRAI	12233	FAUX	0
M.	BONEU YVES	5 Route d'Alenya	1	13714	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI	13714	FAUX	
M.	BONNAUD LAURENT	32 Rue Julien Panchot	1	2119	08/11/2019	11		0 1	0		0	1 VRAI	2119	FAUX	0
M.	BORDERES JEAN-CLAUDE	18 Rue Victor Hugo	1	5000	08/11/2019	5		0 1	0			1 VRAI	5000	FAUX	0
	BORDES PALILE	18 Rue Albert Samain	1	815.7	08/11/2019			0	0			1 VRAI	8157	FAUX	0
M.	BORNAREL THIERRY	16 Rue de la Tramontane	1	12030	08/11/2019			0 0	0 (0	1 VRAI	12030	FAUX	
M.	BORRAS GAETAN	7 Rue Maryse Bastié	1	289	08/11/2019			0 (0		0	1 VRAI	289	FAUX	
M.	BORY GERARD	8 Avenue Guynamer	1	17266	08/11/2019			0 (0		0	1 VRAI	17266	FAUX	
M.	BORY HENRI	2 Rue du 4 Septembre	1	4258	08/11/2019			0 (0		0	1 VRAI	4098	FAUX	- (
M.	BOSCH JEAN	149 Nue du Faubourg Bonnefoy	1	24370	08/11/2019			0 1	0		0	1 VRAI	24370	FAUX	
M.	BOSCH QUENTIN	Domaine les arbres blancs	1	27449	08/11/2019		_	0 (9			0 VRAI	27449	FAUX	
SCEA	BOSCH DINTINGER	E Rue de l'Aspre	1	84544	08/11/2019		-	0 1	0		0	0 VRAI	44544	FAUX	
MME.	BOSQUE CATHERINE	10 Place San Galdric	1	26570	08/11/2019		_	0	0 0	0	0	1 VRAI	26570	FAUX	0
MME.	BOSQUE PAULE BOSQUE RAYMOND	12 Place San Galdric	1	28057	08/11/2019	-	+	0	0	0	0	1 VRAI	28057	FAUX	0
		12 Place San Galdric		8451	08/11/2019			01 (91	91	9	1 VRAI	8451	FAUX	- 0

Page 2

vi.	BOTELLA MATHIEU 5	imposse Pablio Neruda	- 1	440	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	440	FAUX
		6 Rue Almé Cesaire	- 1	226	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	226	FAUX
	BOUAZIZ PATRICK 17	7 Rue du Général Leclerc	1	17465	08/11/2019	29/11/2019	1 0	0 0	0 VRAI	17465	FAUX
	BOUCHE CHRISTIAN 05	5 Rue Aimé Cesaire	1	355	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	355	FAUX
	BOUDE ALAIN 1	Champs de Basque	1	3167	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRA)	3167	FAUX
L.	BOUDON CLAUDE 36	6 Avenue du 27 mai 1943	1	189	08/31/2019		0 0	0 0	1 VRAI	189	FAUX
ME.	BOUILLON ISABELLE 45	5 Avenue Mère Teresa	1	174	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	174	FAUX
	BOUQUET CEORIC 3	Rue du Pic de l'Orry	1	534	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	534	FAUX
	BOUTERBAG MOKHTAR 6	Rue Georges Bernanos	1	4000	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	4000	FAUX
À.	BOVRY (EAN PIERRE 1	Rue Arago	1	2500	06/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	2500	FAUX
MME	BRESSON LAURIE 9	Avenue du littoral	1.	36264	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	36264	FAUX
A	BRET CEDRIC 50	O Rue Eugène Labiche	1	380	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	380	FAUX
AME.	BRIAL NATHALIE 03	1 Rue Simone de Beauvoir	1	418	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	418	FAUX
A		O Rue G de Gaulle Anthonica	1	250	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	250	FAUX
EME.	BRINGE EVELYNE Ro	oute de Bages	1	26991	08/31/2019		0 0	0 0	1 VRAI	26991	FAUX
1		Rue de la Couloumine	1	5855	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	5855	FAUX
		Rue du Caral	1	6097	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	6097	EAUX
4.		Rue 17ème Régiment d'Infanterie	1	20045	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	20045	FAUX
i.		1 Rue des gresadiers	1	500	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	500	FAUX
IME.		1 Chemin de Carolus Magnus	- 1	4593	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	4593	FAUX
1		0 Impasse du Masot	- 1	8295	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	8295	FAUX
ARL		oute de Saint Cyprien	- 1	41111	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	41111	FAUX
FA.			- 1				0 0	0 0			
PA.		oute de Saint Cyprien	- 1	115037	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	115037	FAUX
		IAS AMPHOUX	1	5811	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	5811	FAUX
L		Rue du Pic Peric	1	551	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	551	FAUX
IME.		05 Av. Colonel Mondjiba	1	500	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	500	FAUX
L		Rue des Gorges de la Caranca	1	329	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	329	FAUX
t.	CABALLE DIDIER 11	1 Rue André Stil	1	717	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	717	FAUX
t	CABRERIZO RAFAEL LI	ieu-dit la Feixa	1	18266	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	18266	FAUX
IME.	CABRERIZO NATHALIE 21	1 Rue des poiriers	1	475	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	475	FAUX
1.	CALAVERA SERGE: 12	2 Rue Aimé Cesaire	1	281	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	281	FAUX
A		Rue Pierre Basseres	1	24266	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	24266	FAUX
CEA	CAUCE	O Impasse de la Canal	1	144620	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	144620	FAUX
AME.		Rue des oliviers.	1	40450	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	40450	FAUX
1.	CALMON CEDRIC 20	6 Avenue Nelson Mandela	1	355	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	355	FAUX
4.		Chemin de la Fosseille	1	83576	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	83576	FAUX
ARL		Rue Louis Nogueres	1	1287	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	1287	FAUX
C)	CAMP DEL BAFAELLE Q	partier Delham		477	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	477	FAUX
A.			1	35449	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	35449	FAUX
A.		tas Camp de la Villa tas Canata	- 1	8587	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	35449 8587	FAUX
			1								
_		Impasse Victor Hugo	1	7764	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	7764	FAUX
<u> </u>		4 Rue Antoine St Exupéry	1	336	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	336	FAUX
IME.	CANTE LAETITIA 69	9 Averue du 27 Mai 1943	1	182	06/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	182	FAUX
1	CANTO ALEXANDRE 18	6 Rue G de Gaulle Anthonios	1	170	08/31/2019		0 0	0 0	1 VRAI	170	FAUX
AME.	CANUT HELENE 2	Rue du Moulin	1	12656	08/31/2019		0 0	0 0	1 VRAI	12656	FAUX
Α	CAPALLERE JEAN-PAUL 12	23 Rue du Stadium	1	10793	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	10793	FAUX
vt.	CAPDEVILA DANIEL 1	Bis Rue Louis Piquemal	1	10170	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	10170	FAUX
ici -	CAPEX 66 CI	ami de la mar	1	23634	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	23634	FAUX
C		0 900	1	10555	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	10555	FAUX
d.	CACHINEAU ROMUALD 10	O Rue Jean Boptiste Chardin	1	10734	06/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	30734	FAUX
vt.	CARBO JEAN-PIERRE 30	O Avenue de la Méditérranée	1	80954	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	80954	FAUX
d.		oute de Saleilles	1	138574	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	138574	FAUX
AME.		Rue de Vauboison	1	3500	08/31/2019		0 0	0 0	1 VRAI	3500	FAUX
4		6 Rue de la Chicane	1	640	08/11/2019		0 0	2 2	1 VRAI	440	FAUX
it.		9 Rue Rosa Parks		216	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	216	FAUX
it.								9 9			
AME.		9 Rue des poêtes 1 Avenue du 27 Mai 1943		166	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	166	FAUX
A.			- 1	182	08/11/2019		0 0	0 0		182	
	CARRION FRANCOIS 12	2 Avenue de Normandie		500	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	500	FAUX
		3 Cal d'Ares	- 1	319	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	319	FAUX
		Rue Rosette blanc	1	432	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	432	FAUX
t.	CASAGRANOI GEOFFREY 1	Rue du Col d'Ares	1	400	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	400	FAUX
IME	CASALS CHRISTELLE 35	5 Rue du Grenache	1	656	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	656	FAUX
	CASALS JEAN-PIERRE O	hemin des terres verds	1	27863	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	27863	FAUX
ME.		5 Avenue Mère Teresa	1	174	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	174	FAUX
IME.	CASENOBE CLAUDE 17	7 Rue Jeanne d'Arc	1	25633	.08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	25633	FAUX
L	CASENOBE JEAN 3	Rue des mimosas	1	5430	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	5430	FAUX
t.	CASENOBE PHILIPPE 10	O Rue des Gorges de la Caranca	1	405	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	405	FAUX
Α	CASENOVE GUY 48	8 Rue Dagobort	1	33596	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	33596	FAUX
A	CASENOVE GUILLAUME 6	Place de la fontaine	1	15500	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	15500	FAUX
4.	CASENOVE ROBERT 4	Avenue du Canigou	1	51984	08/31/2019		0 0	0 0	1 VRAI	51984	FAUX
				-		Page 3					
						rings 3					
	32-22-32-32-32-32-32-32-32-32-32-32-32-3			40-00-0	C CONTROL	-32,	-0202	145	22,11-1,29,15-		1-50000 n-01-
A.	CASENOVE JEAN-JACQUES 3	Rue des mimosas	1	7255	68/11/2019	4 1	0 0	0 0	1 VRAI	7255	FAUX
4.	CASSAGNE BRUNO 7	Rue de la Tour Madeloc	1	330	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	330	FAUX
		Hue du Pic Neulos	1	430	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	430	FAUX
£.	CASSULI ALAIN/ Mutation Roure Yves 1:	6 Impaise de l'Artois	1	500	08/11/2019		0 0	1 0	0 VRAI	500	FAUX
4.	CASTANG JEAN-PAUL	4 Avenue Jean Giraudoux	1	2277	08/11/2019		0 0	0 0	1 VKAI	2277	FAUX
4.		14 Rue Emile Zola	1	7013	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	7013	FAUX
t.	CASTANY JEAN MARIE B			225	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAJ	225	FAUX
t.		Rue du Col d'Ares	1		08/11/2019		0 0			170	FAUX
L.	CASTEIL NICOLAS 8		1 1	170				.0 .0	1 VRAI		
	CASTELL NICOLAS 8 CASTELLANOS RIVERA ALEX 5	Rue du Col d'Ares Rue G de Gaulle Anthonios	1 1	170			0 0	0 0			FALIX
L.	CASTELLANOS RIVERA ALEX 5 CASTELLE MARINE 1	l Rue du Col d'Ares : Rue G de Gaulle Anthonios :3 Rue G de Gaulle Anthonios	1 1	170 173	08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI	173	FALIX
I. I. IME.	CASTELL NICOLAS 8 CASTELLANOS RIVERA ALEX 5 CASTELLE MARINE 1 CATALA JEAN PHILIPPE 1:	Rue du Col d'Ares Rue G de Gaulle Anthonioz 13 Rue G de Gaulle Anthonioz 13 Rue du Pic Carlit	1 1 1	170 173 434	08/11/2019 08/11/2019		0 0	0 0	1 VRAI 1 VRAI	173 434	FAUX
ME.	CASTELLANDS RIVERA ALEX 5 CASTELLANDS RIVERA ALEX 5 CASTELLE MARINE 1 CATRILLE MARINE 1 CATRILLE MARINE 1 CATRILLA SAN DHILIPPE 1 CATRILLA SAN DHILIPP	I Rue du Col d'Ares I Rue G de Gaulle Anthonios 13 Rue G de Gaulle Anthonios 13 Rue du Pic Carlit e Salita	1 1 1 1 1 1	170 173 434 11513	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	1 VRAJ 1 VRAJ 1 VRAJ	173 434 11513	FALIX FALIX
L L IME. L	CASTELLANOS RIVERA ALEX 5 CASTELLANOS RIVERA ALEX 5 CASTELLE MARINE E CATINLA SEAN PHILIPPE 1 CATINIAN SANORINE U CAUX ILAN CHRISTOPHE 3	Rue du Col d'Ares Rue G de Gaulle Arthonioz 3 Rue G de Gaulle Arthonioz 13 Rue du Pic Carlit e Salita 14 Rue du Pic de Costabonne	1 1 1 1 1 1 1	170 173 434 11513 304	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAI 1 VRAI 1 VRAI 1 VRAI	173 434 11513 304	FALIX FALIX
I. I	CASTEIL NICOLAS CASTEILLANDS RIVERA ALEX 5 CASTEILE MARRINE 1 CATRILLA JEAN PHILIPPE 1 CATRILLA JEAN PHILIPPE 1 CATRILLA JEAN CHRISTOPHE 1 CAVANLE ANDRINE 1 CAVANLE ANDRIE 6 CAVANLE ANDRIE 6	Hue du Col d'Ares Rue G de Gaulle Anthonioz I Rue G de Gaulle Anthonioz II Rue de Gaulle Anthonioz II Rue du Pic Carle e Salita H Rue du Pic de Costabonne Route de Perpignan		170 173 434 11513 304 13731	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAJ 1 VRAJ 1 VRAJ 1 VRAJ 0 VRAJ	173 434 11513 304 13731	FALIX FALIX FALIX FALIX
I. I	CASTER INCOLAS CASTELLANOS RIVERA ALEX S CASTELLANOS RIVERA CASTELLANOS RIVERA CASTELLANOS	Rue du Col d'Ares Rue G de Gsulle Anthonios 3 Rue G de Gsulle Anthonios 11 Rue du Pic Carlit 4 Santa de Pic de Contabonne 14 Rue du Pic de Contabonne 16 Route de Perpignan 15 Route de Replagnan 15 Route de Replagnan		170 173 434 11513 304 13731 123362	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAJ 1 VRAJ 1 VRAJ 1 VRAJ 0 VRAJ 1 VRAJ	173 434 11513 304 13731 123362	FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX
I. I	CASTELLA NICOLAS ACASTELLA NICOLAS CASTELLA NACIPAE CATRILLA SALARIE CATRILLA SALARIE CATRILLA SALARIE CATRILLA SALARIE CATRIBINA SALARIE CATRIBINA SALARIE CATRIBINA SALARIE CATRIBINA SALARIE CANALLA	I Rue du Col d'Anes Rue G de Gaulle Arthonioz 3 Rue G de Gaulle Arthonioz 13 Rue G de Gaulle Arthonioz 11 Rue du Pic Carit 6 Salta H Rue du Pic Carit 6 Salta H Rue du Pic Coristoonne 1 Route de Perpignan Colomine de las Ribes 13 Rue du Tridert		170 173 434 11513 304 13731	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAI 1 VRAI 1 VRAI 1 VRAI 0 VRAI 1 VRAI 1 VRAI	173 434 11513 304 13731 123362 77665	FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX
I. I	CASTELLANDS PUEPA ALEX CASTELLANDS PUEPA ALEX CASTELLE MARRE CATALA, EARL PHELIPPE CATALA, EARL CHILISTOPHE CANALLE AND CHILISTOPHE CANALLE AND CHILISTOPHE CANALLE PHUL CANALLE PHUL CANALLE PHUL CANALLE PHUL CANALLE PHUL CANALLE PHUE CANALLE	Rue du Col d'Ares Rue G de Gsulle Anthonios 3 Rue G de Gsulle Anthonios 11 Rue du Pic Carlit 4 Santa de Pic de Contabonne 14 Rue du Pic de Contabonne 16 Route de Perpignan 15 Route de Replagnan 15 Route de Replagnan		170 173 434 11513 304 13731 123362	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAI 1 VRAI 1 VRAI 1 VRAI 0 VRAI 1 VRAI 1 VRAI 1 VRAI	173 434 11513 304 13731 123362 77665 11340	FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX
I. I	CASTELLANDS PUEPA ALEX CASTELLANDS PUEPA ALEX CASTELLE MARRE CATALA, EARL PHELIPPE CATALA, EARL CHILISTOPHE CANALLE AND CHILISTOPHE CANALLE AND CHILISTOPHE CANALLE PHUL CANALLE PHUL CANALLE PHUL CANALLE PHUL CANALLE PHUL CANALLE PHUE CANALLE	I Rue du Col d'Anes Rue G de Gaulle Arthonioz 3 Rue G de Gaulle Arthonioz 13 Rue G de Gaulle Arthonioz 11 Rue du Pic Carit 6 Salta H Rue du Pic Carit 6 Salta H Rue du Pic Coristoonne 1 Route de Perpignan Colomine de las Ribes 13 Rue du Tridert		170 173 434 11513 304 13731 123362 77665	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAI 1 VRAI 1 VRAI 1 VRAI 0 VRAI 1 VRAI 1 VRAI	173 434 11513 304 13731 123362 77665 11340	FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX
L L L L ME L L L	CASTELAND NICOLAS ASTELLAND NICOLAS CASTELLE MARINE CASTELLE MARINE CATRILA DAN PHILIPPE CALIFIED NICOLAS CALIFIED NICOLAS CALIFIED NICOLAS CALIFIED NICOLAS CALIFIED NICOLAS CALIFIED NICOLAS CANALE DOUS CANALE DOUS CANALE PERME CANALE PERME CANALE PERME CANALE PERME CANALE PERME CANALE PERME D CANALE PERME D CANALE PERME D	Have do Col & Ares Have do Goulle Arithonios 3 alou di de Goulle Arithonios 1 flore da Pric Carlle 6 Saltia 14 flore da Pric Carlle 6 Saltia 14 flore da Pric de Costabonne 16 House de Perpignan 15 flore da Tridere 15 flore da Tridere 18 flore da Alberes 18 flore da Tridere 18 flore da Alberes 18 flore da Votatire		170 173 634 11513 304 13731 123562 77665 11340 553282	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAJ	173 434 11513 304 13731 123362 77665 11340 353382	FALIX
A. A	CASTELLANCE STATELLANCE STATEL	Rue da Cot d'Area Bue G de Gaulle Anthonioz 3 Nue G de Gaulle Anthonioz 3 Nue G de Gaulle Anthonioz 1 Nue da Pic Carille 6 Britan 1 Nue da Pic Carille 6 Britan 1 Nue da Pic de Crostabonne Result de Pregigne Colomine de lus Ribes 3 Nue da Tridere 8 Nue da Tridere 8 Nue da Tridere 1 Bue des Albères 4 Boule des Albères 4 Boule des Albères 4 Boule des Albères 4 Boule des Albères 5 Dum des Fariries		170 173 434 11513 304 13731 123362 77665 11340 353382 3499	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAJ	173 434 11513 104 13731 123362 77665 11340 353282	FALIX
A. A	CASTELLANDS NUCEAALX SCASTELLANDS NUCEAALX SCASTELLANDS NUCEAALX SCASTELLANDS NUCEAALX SCASTALA SAAN PREIPPE CATARAN SAAN PREIPPE CATARAN SAAN PREIPPE SAAN SAAN SAAN SAAN SAAN SAAN SAAN SAA	Nee du Colf Fares Rec Gel Gualte Anthonios 3 Aus Gel Ge Guelle Anthonios 3 Aus Gel Ge Guelle Anthonios 3 Aus Gel Gel Guelle Anthonios 3 Aus Gel Gel Guelle Anthonios 4 Neu du Pic Carità 6 Laitia 6 Laitia 6 Neu de Programa colomine de last Ribes 13 Neu du Tridente 18 Neu des Albeires 18 Neu des Albeires 2 Neu des Frairies 2 Neu des Frairies 1 Neu des Frairies 1 Neu des Frairies		170 173 454 11513 304 13731 123562 77665 11340 553282 3499	68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAJ 2 VRAJ 1 VRAJ	173 434 11513 304 13731 123062 77665 11340 353882 3499 5601	FALIX
L L L L ME L L L	CASTIN KOCAS CASTILAMON RIVERALIX CASTILLE MARRIE CARTILLE MARRIE CARRIAL SAN PRIEMPE CARRIAL SAN CHIEFE CASTILLE SAN CHIEFE CARRIAL COMPT CARR	Nee du Col d'Aves 3 Aux G de Guarle Anthonios 3 Aux G de Guarle Anthonios 3 Aux G de Guarle Anthonios 1 Aux de Nove Land 4 Aux du Anthonios 4 Aux du Anthonios 1 Aux du Anthonios		170 173 494 11513 104 13731 123862 77665 11340 353282 3479 5601 2500	68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019 68/11/2019		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAJ 2 VRAJ 1 VRAJ	173 434 11513 304 13731 123362 77665 11340 353382 3499 5601 2500	FALIX
A. A	CASTILI NECOLAS CASTILLAMOS NIFEA ALIX CASTILLAMOS N	Name du Colf Évens Salus Ge Gualle Anthonios Salus Ge Gualle Anthonios Salus Ge Gualle Anthonios Salus Ge Gualle Anthonios Salus Ge Gualle Salus Ge Salus Salus Ge Gualle Salus Ge Salus Salus Salus Ge Salus Salus Salus Ge Salus Salu		170 173 444 11513 304 13731 123362 77665 11340 353282 3409 5601 2500 353	06/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAJ 1 VRAJ 2 VRAJ 1 VRAJ	173 434 11513 104 13731 123362 77665 11340 353282 3499 5601 2500 325	FALIX
L L L L ME L L L	CASTIN KOCAS CASTILADOS NEGRALIX CASTILLADOS NEGRALIX CASTILLADOS NEGRALIX CASTILLADOS NEGRALIX CARANAL SANDENSE L'ALICIARA CONSTITUTE CARANAL SANDENSE CARANAL SANDENSE CARANAL SANDENSE CARANAL SANDENSE CARANAL SANDENSE CASTILLADOS CARANAL SANDENSE CASTILLADOS CARANAL SANDENSE CASTILLADOS CARANAL CANDENSE CASTILLADOS CARANAL CANDENSE COMPT CARANAL CANDENSE COMPT CARANAL CANDENSE COMPT CO	New du Col Péres Hac de Gualle Arthoniste 3. Neur de Gualle Arthoniste 3. Neur de Gualle Arthoniste 3. Neur de Gualle Arthoniste 4. Neur de Program 1. Neur de Pregram 1. Neur de Pregr		170 173 454 11513 304 13731 123362 77665 11340 551282 3499 5601 250 325 25990	08/11/2015 08/21/2015 08/21/2019 08/21/2019 08/21/2019 08/21/2019 08/21/2019 08/21/2019 08/21/2019 08/21/2019 08/21/2019 08/21/2019 08/21/2019 08/21/2019		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAJ 2 VRAJ 1 VRAJ	173 434 11513 304 13731 123362 77665 11340 353282 3499 5601 2500 325 25990	FALIX
A. A	CASTILI NECOLAS CASTILLAMOS INVERA ALIX CASTILLAMOS INVERSA ALIX CASTILLA	Nee da Colf Area Bac Ge Goalde Armoniste 3 Auc Ge Goalde Armoniste 3 Auc Ge Goalde Armoniste 5 Auc Ge Goalde Armoniste 6 Ealtha 6		170 173 494 11513 304 13731 123562 77665 11340 351262 3499 5601 2500 325 25900 10629	GR/11/2015	13/11/2019	0	0 0	1 VRAJ 2 VRAJ 3 VRAJ 1 VRAJ 1 VRAJ 1 VRAJ 1 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 1 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 3 VRAJ 3 VRAJ 3 VRAJ 3 VRAJ 5 VRAJ 5 VRAJ 6 VRAJ 6 VRAJ 7 VRAJ	173 434 11513 104 11513 104 13731 123362 77665 11340 353282 3499 5601 2500 325 25990 10629	FALIX
M. M	CASTILI NECOLAS CASTILLANOS NICEA ALIX CASTILLANOS NICEA ALIX CASTILLANOS NICEA ALIX CASTILLANOS NICEA ALIX CASTILLANOS NICEA CASTILLANOS NICEA CASTILLANOS NICEA CASTILLANOS NICEA CASTILLANOS New dat Colf Peter Race Ge Goalde Armoniste 13 Auro Ge Goalde Armoniste 13 Auro Ge Goalde Armoniste 13 Auro Ge Goalde Armoniste 14 Auro Ge Peter 14 Auro Ge Peter 15 Auro Ge Peter 15 Auro Ge Peter 15 Auro Ge Peter 16 Auro Ge Peter 17 Auro Ge Peter 16 Auro Ge Peter 16 Auro Ge Peter 17 Auro Ge Peter 16 Auro Ge Peter 16 Auro Ge Peter 16 Auro Ge Peter 17 Auro Ge Peter 16 Au		170 173 494 11513 304 13731 123962 77665 11340 351282 3499 5601 2500 3255 25990 10619 26428	GR/11/2015	13/11/2019	0	0 0	1 VRAJ 1 VROJ 2 VROJ 2 VROJ 2 VROJ 2 VROJ 2 VROJ 2 VROJ 3 VROJ 3 VROJ 3 VROJ 3 VROJ 3 VROJ 4 VROJ 4 VROJ 4 VROJ 4 VROJ 5 VROJ 6 VROJ 7	173 434 11513 304 11513 104 13771 123302 77665 11340 25302 34999 5601 2590 10529 25990	FALIX	
M. M	CASTILI NECOLAS CASTILLANOS NICEA ALIX CASTILLANOS NICEA ALIX CASTILLANOS NICEA ALIX CASTILLANOS NICEA ALIX CASTILLANOS NICEA CASTILLANOS NICEA CASTILLANOS NICEA CASTILLANOS NICEA CASTILLANOS Nee da Colf Area Bac Ge Goalde Armoniste 3 Auc Ge Goalde Armoniste 3 Auc Ge Goalde Armoniste 5 Auc Ge Goalde Armoniste 6 Ealtha 6		170 173 494 11513 304 13731 123562 77665 11340 351262 3499 5601 2500 325 25900 10629	GR/11/2015	13/11/2019	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	1 VRAJ 2 VRAJ 3 VRAJ 1 VRAJ 1 VRAJ 1 VRAJ 1 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 1 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 2 VRAJ 3 VRAJ 3 VRAJ 3 VRAJ 3 VRAJ 5 VRAJ 5 VRAJ 6 VRAJ 6 VRAJ 7 VRAJ	173 434 11513 104 11513 104 13731 123362 77665 11340 353282 3499 5601 2500 325 25990 10629	FALIX	

22/11/2019

CONSEIL DEPARTEMENTAL 66 CONSERVATORE DE L'ESPACE	24 Quia Sadi Cornot 165 Rue Paul Rimbaud	1	15228 107450	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0	0		1 VF	IA.	15228 107450	FAUX	
CONTE OLIVIER CONTRERO WILLY	Chemin du parquet 104 Voie Denis Papin	1 1	298 42812	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 V9	IA)	298 42812	FAUX	
COQJEAN LOUIS	32 Avenue François Mitterrand	1	179	08/11/2019			0	0	0			1 VF	(A)	179	FAUX	
COQUILLAT CHRISTIAN CORBACHO GABRIEL	28 Rue du grenache 46 Avenue Nelson Mandela	1	678 336	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0			1 VF	RAI	678 336	FAUX	
CORDOBA PHILIPPE CORMER ERIC	29 B Rue des Poètes 24 Rue Joseph Bech	1	206 382	08/11/2019			0	0	0 0			1 VF	RAI RAI	206 382	FAUX	\vdash
CORNEILLA HENRI CORONAT AIME	14 Place de la méditérranée 1 Rue des Romarins	1	5148 17509	08/11/2019			0	0				1 VI		5148 17509	FAUX	F
CORONAT AIME CORTIE GERALD ME. COSME JOSIANE	15 Rue des canuris 5 Impasse Massot	1 1	830 11000	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0			1 1	LAI .	830 11000	FAUX	F
CDSTA MATTHEU	24 Avenue Nelson Mandela	1	520	08/11/2019			0					1 VI	lA)	520	FAUX	\pm
ME. COSTE MANNE COUPANEC JOEL	6 Rue du marché 4 Rue Robert Schuman	1	16004 531	08/11/2019			0	0	0 0			1 VI		16004 531	FAUX	\pm
COURET ERIC COUREUL FABRICE	Chemin du Salita 10 Rue du Col d'Ares	1	18459 225	08/11/2019			0	0	0 0	0 0		1 VI		18459 225	FAUX	+
COURNEDE JEAN MARC	19 Rue du Pic de Finestrelles 10 Carrer del Pardal	1	652 3944	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 VI		652 1944	FAUX	\vdash
ME. CRAPARO OPHELIE	41 Averuse du 27 Mai 1943 2 Bue du Pic de l'Orry	1	199	08/11/2019			0	0	0			1 VF	IAS	199	FAUX	#
CRETON PHILIPPE	03 Rue Simone de Beauvoir	1	402 311	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 VF	RAL	402 311	FAUX	\pm
IL CREU ESCATSADA ME. CROS NICOLE	BP 46 2 Impasse des Roses	1	8332 6559	08/11/2019 08/11/2019	_		0	0	0 0			1 VF		8332 6559	FAUX	\vdash
ME. CROZET MARIA CRUELAS OLIVIER	6 Impasse Flaubert 17 Avenue Nelson Mandela	1	19237	08/11/2019			0	0	0			1 49		19237 345	FAUX	F
CURANA LUDOVIC	Mas les lauriers roses	1	121584	08/31/2019 08/11/2019			0	0				1 VF	IAI IAI	121584	FAUX	=
ME. CURNIER SIMONE CURTO HIVO	13 Rue du couvent 24 Rue Aimé Cesaire	1	238855 224	08/11/2019			0	0	0 0			1 VI	IAI	238855 224	FAUX	
CUSSAC FABREN ME. D'ALENCON FASCALE	03 Avenue Nelson Mandela 14 Boulevard des évadés de France	1 1	477 16748	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0			1 VI		477 16748	FAUX	\vdash
D'AREXY PHILIPPE	Mas Tastu 1 Rue Antoine de St Exupêry	1	101424 317	08/11/2019 08/11/2019			. 0	0	0			1 1		101424 317	FAUX	=
ME. DA SILVA MOREIRA LAURINDA	5 Fare du Pic Neulas	1	225	08/11/2019			0	0	0			1 VI	IAI	225	FAUX	=
M. DARDENNE BRUND	8 Rue Louis Nogueres Domaine la Cinc	1	14036	08/11/2019			0	0	0 0		1	1 VF	RAI	1040 14036	FAUX	+
ME. DARGENT VALERIE ME. DARRAGON CATHERINE	Chemin de Charlemogne 1 Rue Michel Carola	1	3300 11570	08/11/2019			0	0	0			1 VF		3300 11570	FAUX	\vdash
DASNOY REMI	48 Avenue Nelson Mandela	1	332	08/11/2019			0	0				1 VF	RAI	332	FAUX	=
DALIDIES IEAN-NOEL RL DALIDIES DALIRIAC MARCEL	Lieu-dit Els Cirerers Lieu-dit Els Cirerers	1	36149 23825	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 VF	RAI	36149 23825	FAUX	
DAURIAC MARCEL ME. DAURIACH MARIE-HELENE	43 Axerue Mère Teresa 5 Rue Pierre Claris	1	175 13187	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 VF	IAI	175 13187	FAUX	
ME. DAVESA IRENE DAVET JEAN MICHEL	4 Rue des Muscats 1 Rue André Parent	1	32552 450	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0		2		RAI	32552 450	FAUX	F
ME. DE BARRY HELENE	8 Rue des litas	1	1714	08/11/2019			0	0	1				RAI .	1714	FAUX	F
DE BIAZI MAXIME DE HOYN DE MARIEN GABRIEL	32 Rue du Pic de Costabonne 23 Rue Pierre de Montreuil	1	341 265755	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0			1 VF	RAI .	341 265755	FAUX FAUX	\pm
DE LA FABREGUE PAUL ME. DE LAERE ANAIS	52 Quai Saint Laurent 19 Avenue Mère Teresa	1	156718 181	08/11/2019			0					1 01	IAI	156718 181	FAUX	F
ME. DE MANCIER SUZANNE DE MATOS NELSON	47 Able Jean Jaurés 22 Avenue Nelson Mandela	1	25656 520	08/11/2019			0	- 0				1 1	IAI	25656 520	FAUX	F
DE ROQUETTE BUISSON PIERRE	Route Saint Martin	1	77436	08/11/2019			0	0	0			1 VI	IAI I	77436	FAUX	
ME. DE ROQUETTE BLASSON (SABELLE DE ROQUETTE BLASSON THIBAUT	4538 Rue Resther Domaine Saint Martin	1	112527	08/11/2019 08/11/2019			0					1 VF	RAI	160440 112527	FAUX	
DEBAES ROMAIN DEBRARD JOSEPH	48 Rue du Muscat Rue du Docteur Poujol	1	131 5604	08/11/2019			0	0	0 0		9	1 VF		131 5604	FAUX	F
ME. DEBUC MARYSE	21 Rue du Pic de Costabonne 3 Rue Chenard et Walker	1	142	08/11/2019			0	0	0			1 49	IAS	142 3349	FAUX	
DECAMP	Chemin de Willerase	1	9636	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 VF	RAI	9636	FAUX	
DEFAA JAWAD DEIT MARCEL	12 Rue Antoine St Exupéry Mas Deit	1	340 7919	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 VF	RAI	340 7919	FAUX	-
DEST MARCEL DEST ROGER DELCIOS JOEL	Jardin Magnac Mas Blanc	1	6522 77558	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0			1 VF		6522 77558	FAUX	F
DELCLOS	Mas Blanc 19 Avenue Nelson Mandela	1	41352	08/11/2019			0	0	0			1 49	RAI .	41352 345	FAUX	F
DELOCHE JEAN-MARK	Mas Turbet	1	60121	08/11/2019			0					1 VF	RAI	60121	FAUX	\pm
DELORT FRANCIS DELOS ANORE	23 Rue de l'Abbée Carton 29 Rue du Vallespir	1	17637 3964	08/11/2019			0					1 1		17637 3964	FAUX	
DELPRAT MAURICE DEMARQ DAMEN DEMESTRE ANTONIO	16 Rue de l'Eglise 18 Rue du Pic Carlit Rue du Docteur Poujol	1 1	823 422 5604	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 VF	IAS	823 422 5604	FAUX FAUX	F
DEMEURE ALAIN ME. DEMEL MAEVA	30 Avenue François Mitterrand 33 Avenue Nelson Mandela	1	179 292	08/11/2019			0	0	0			1 VF		179 292	FAUX	F
DENOLF GAETAN DENAKTMT PYRENEES ORIENTALES	34 Rue du Pic Carlit 24 Quai Sadi Carnot	1 1	751 47929	08/11/2019 08/11/2019			0	0				1 49	RAI	751 47929	FAUX	=
DEPRADE	Domaine de Val Marie	1	28201	08/11/2019			0	0				1 VF	RAI	28201	FAUX	
DES GARENNES DES OLIVIERS D'ORTAFFA	Cami de la mar ouest 5 Impasse Antoni Gaudi	1	5000	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0			1 VI		5000 53107	FAUX	\pm
ME. DESAINRIQUER STEPHANIE DESPUES LAURENT	17 Rue du Pic de l'Orry 16 Rue du Pic Carlit	1 1	301 299	08/11/2019	_	_	0	0	0 0			1 VI		301 299	FAUX	\vdash
DESPLIES GABRIEL DESPLIES MARCH	25 Avenue de la Méditérrannée 12 Av. Chitteau Roussillon	1 1	2909 9800	08/11/2019			0	0	0 0			1 1		2909 9800	FAUX	F
DETREZ	13 Avenue des Corbières	1	2102	08/33/2019			0	0				1 VI	IAI	2102	FAUX	=
DG HOLIDAYS	9 Avenue Joseph Sauvy Domaine du Max Blanc	1	60142 10950	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 VI	IAI IAI	60142 10950	FAUX	
DG HOLIDAYS DIANI ABDELHAZIZ DIAS RODOLPHE	10 Av Marcelin Albert 19 Rue du Pic Carlit	1	69809 265	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0			1 VI		69809 265	FAUX	F
ME. DIAZ CHRISTINE DIAZ ROBERT	11 Rue des Ormes 24 Rue des Magnolias	1	7194 19870	08/11/2019 08/11/2019	- 1		0	0				1 VF	IAI	7194 19870	FAUX	
DIAZ BRUNO	Au Rourg	1	2305	08/11/2019			0	0	0			1 VF	RAI	2305	FAUX	=
DIGAT LOUIS ME. DIOUANE NADVA	Cami del Mar 8 Impasse Simone de Beauvoir	1	5656 345	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 VF	(A)	5656 345	FAUX	
DIRECTION LOGISTIQUE BATIMENT DOGLIONE GUILLALIME	24 Quai Sadi Carnot 25 Avenue Nelson Mandela	1	110112 330	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0			1 VF		110112	FAUX	\vdash
EA DOMAINE D'EN SERRAT A DOMAINE DE BOACA	5 Rue la Ribes 2 Rue Morries	1	75550 259426	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 09	RAI	75550 259426	FAUX	
A DOMAINE DES MOSSEILLOS	Mas Sainte Barbe	1	73321	08/11/2019		-	0	0				1 VI	IAI	73321	FAUX	=
DOMAINE LES CENTS NE. DOMINGOS LAETITIA	Mas Delclos 6 Impasse Simone de Beauvoir	1	48268 345	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0				ta:	48268 345	FAUX	
DOUX OLIVER DOUZECH JEAN CLAUDE	15 Rue du Pic de Finestrelles 22 Averue Jean Monnet	1 1	579 2028	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0	0		1 1	LAI	579 2028	FAUX	+
DOUBECH IACQUES ME. DOVIS CHRISTELLE	1200 Domaine de Serralongue 20 Rue du Pic Carlit	1	45202 230	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 1	LAI:	45202 230	FAUX	F
ME. DRILLEN MISERY NADINE	26 Rue Almé Cesaire	1	223	08/11/2019			0	0				1	IAI	223	FAUX	
DROGUET LAURENT A. OU CHÂTEAU	15 Avenue Mére Teresa Mas Sauvy	1	260 663615	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0			1 VF	iA.	260 663615	FAUX	
DU LAC SAMPEDRO A. DU MAS	10 Rue des Prairies	1	908	08/11/2019			0	0	0 0			1 VF	RAI IAI	908 21305	FAUX	F
RL DU NEGOUBOUS A DU TAMBOURINOUR	Mas Blanc 5 Le Tambourinour	1	130825	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0				RAI	130825 99280	FAUX	F
A DU TERRES VERTS	Route de Montescot	1	99290 483878	08/11/2019			0	0	0			1 VF	RAI	483878	FAUX	
DUBUS FABRICE ME. DUBUC MARYSE DUCOS DE LANOU ANTHONY	19 Rue Antoine de St Exupéry 21 Rue Pic de Costabonne	1	261 581	08/31/2019			0	0	0	0		1 VF		261 981	FAUX	
DUCOS DE LANOU ANTHONY DUFFAUT GUY	11 Avenue Nelson Mandela 12 Rue Arago	1 1	389 8186	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0 0			1 VF	RAI	389 8186	FAUX	F
DULAC JEAN LUC DUMORTIER FRANCK	31 Avenue Nelson Mendela	1	332	08/11/2019			0	0	0			1 VF	RAI	332 366	FAUX	
ME. DUPWYAGE CLAIRE	23 Rue des Poiriers 13 Avenue Mère Teresa	1	366 158	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 VI	IAI	158	FAUX	
DUPUS YANN ME. DURAND NADINE	3 Rue Francine Sabate 14 Avenue Château Roussillon	1	552 5056	08/11/2019			0	0				1 VI	IAI	552 5056	FAUX	
DURAND CEDRICK DURAND DOMINIQUE	3 Rue Aimè Cesaire 7 Rue Perez Verdieli	1	394	08/11/2019			0	0	0			1 VI		394 361	FAUX	F
DURAND JEREMY	Chemin de la Fosseille	1	148445	08/11/2019			0	0				1 VI	RAI	148445	FAUX	F
DURAND FRANCIS DURAND JEAN-CLAUDE DUSSAU JEAN PIERRE	1 Rue de la Massane 4 Rue de l'avenir	1	9003 22572	08/11/2019			0	0	0 0			1 VF	RAI	9003 22572	FAUX	
OUSSAU JEAN PIERRE M. ECHAROUX PHILIPPE	8 Alèe du Levant 8 Correr del pradal	1 1	1472 1890	08/11/2019			0	0	0 0			1 VF		1472 1890	FAUX	F
ECHARCI ABDELLATIF EL ADRAQUI KAMEL	67 Avenue du 27 Mai 1943 71 Rue Saint Sébastien	1	182	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 49	RAI	182 267	FAUX	F
	5 Rue Rigaud	1	219	08/11/2019			0	0	0			1 VF	IAS	219	FAUX	\pm
EL ADRAOUI MORAD	05 Impasse George Sand 51 Aversue du 27 Mai 1943	1	330 182	08/11/2019 08/11/2019			0	0	0			1 VF		330 182	FAUX	+
EL GOUY BOUARFA EL KHAOLIALANI ABDIALLIL		1	238	08/11/2019			0	0	0		2	1 1		238 182	FAUX	
EL GOUY BOUARFA EL KHAOUALANI ABDIALLIL EL YAAKOUBI ZHOUR	23 Rue du Pic Carlit 63 Avenue du 27 Mai 1943	1	182	08/11/2019												-
EL GOUY BOUARFA EL KHAOUALANI ABDIALLIL EL YAAROUB ZHOUB ME EL YOUSFI BEN MOMEN LATIFA ESCANDE JULIEN	63 Avenue du 27 Mai 1943 Mas Saint Jean	1 1	372478 372478	08/11/2019			0	0				1 VF		372478	FAUX	+
EL GOUY BOUARFA EL KHAQUALANI ABDIALLEL EL WAAKOUBI ZHOUR ME. EL YOUSFI BEN MOMEN LATIFA	63 Avenue du 27 Mai 1943	1 1 1 1		08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019			0 0	0	0 0			1 VF 1 VF 1 VF	RAI RAI	372478 25262 25867 24388	FAUX FAUX FAUX	E

	Eroni III Hinns	Taranta de Caración de La Caración d			manu masal	1	ol o	d al .		1/0.61	irrac	EALD!	- 0
M.	ESCOLAN ANDRE	4 Rue Ambroise Paré	1	15536	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	15536	FAUX	- 0
M.	ESPINOSA JOSE	18 Avenue Madeleine fillols	1	310	08/11/2019		0 0		1	VRAI	310	FALIX	0
M.	ESSIS ESSON ERIC	2 Xon Barbet	1	11810	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	11810	FAUX	0
M.	ESTEBA LUCIEN	3 Avenue des jardins	1	8717	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	8717	FAUX	0
M.	ESTEBAN GERMAIN	35 Rue Roussillon	1	21022	08/11/2019	1 1	0 0	1 1	1	VRAI	21022	FAUX	
M.		Mas Blanc	-			+	0 0		1				- 0
M.	ESTRADE BERNARD		1	71487	08/11/2019		0 0	7 0 0	1	VRAI	71487	FAUX	- 0
	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Place de la République	1	14719	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	14719	FAUX	0
SCI	FAB	13 Avenue des Albéres	1	3695	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAL	3695	FALIX	. 0
M	FABRE JEAN JACQUES	10 Avenue Jean Jaurés	1	18690	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	18690	FAUX	0
	FABRE DANIEL	3 impasse des platanes.		4691		+	0			VRAI	4691	FAUX	- 0
M.			1		08/11/2019		0 0	7 0 0	1				- 0
М	FABRE GERARD	3 Rue Robert Schumann	1.	1742	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	1742	FAUX	0
M	FABRE HENRI	13 Route d'Alenya	1	2241	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	2241	FAUX	0
M.	FABRE OLIVIER	19 Avenue Couloubrettes	1	3710	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	3710	FAUX	0
MME	FABRE MAURICETTE		-				0 0		1	VRAI			- 0
		9 Rue de l'école	1	34141	98/11/2019		0 0	0 0	1		34141	FAUX	- 0
MMC.	FAHIM RACHIDA	31 Rue du Pic Carte	1.	321	08/11/2019		0 0		1	VRAL	321	FAUX	0
MMS.	FAIGT CORINNE	21 Rue des Jardins d'enfants	1	12329	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	12329	FAUX	0
6.6	FAIVRE MICKAEL	11 Rue Aimé Cesaire	1.	363	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	363	FAUX	. 0
2.4	FAJULA JACQUES	5 Rue André Stil	1					1 1	1	VRAI		FAUX	-
M.			1	281	08/11/2019		0 0	0 0	1		281		- 0
M.	FARRE JEAN JACQUES	3 Carrer del Pardal	1	1800	08/11/2019		0 0	0 0 0	1	VRAI	1800	FAUX	0
M	FAURIE ALAIN	5 Carrer del Pardal	1	1900	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAL	1900	FALIX	0
MME	FEFEU MELISSA	17 Rue du Pic Carlit	1	158	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAL	358	FALIX	0
									1 1				- 0
M.	FENECH VINCENT	7 Impasse Georges Sand	1	330	08/11/2019		0 0	0 0	1 1	VRAI	330	FAUX	- 0
М.	FERER JEAN LOUIS	691 Chemis de Montagne	1	178	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	178	FAUX	0
M	FORICHON PASCAL	16 Rue de Pic de Costabonne	1	405	08/11/2019	22/11/2019	1 0	0 0	0	VRAI	405	FAUX	0
M.	FERNANDES TEIXEIRA ALBERTO	5 Joan Cayrol Apt C/Bat C05	1	345	08/11/2019		0 0		1	VRAI	345	FALIX	0
M.			1				0 0						
Part,	FERNANDES TEXEIRA JERONIMO	3 Impasse Pablo Neruda	_	243	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	243	FAUX	0
M.	FERRA VINCENT	30 Avenue Nelson Mandela	1	377	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	377	FAUX	0
M.	FERRAN PHILIPPE	13 Rue du Pic de Finestrelles	1	579	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	579	FAUX	0
3.4	FERRE MICKAEL	21 Avenue Nelson Mandela	1	330	08/11/2019	1	0 0	0 0	1	VRAI	330	FAUX	0
DAY.			-				0 0	4 9	1				- 0
M.	FERRES JOSE	4 Rue des roses	1	3995	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	3995	FALIX	0
M.	FERTRAY DOMINIQUE	Avenue de Provence	1	3021	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	3021	FAUX	0
M.	FEUTRIER MATHIEU	9 Rue du Pic Carlit	1	437	08/11/2019		n n	0 0	1	VRAI	437	FALIX	n
M.	FEVRE THOMAS	15 Rue G. de Gaulle Archonior	-	253	08/11/2019	+ +	0 0			VRAI	253	FAUX	- 0
			-			+	0 0	0	1				0
M.	FIARD JEAN	Chemin des terres verts	1	29184	08/11/2019	1	0 0	0 0	1	VRAI	29184	FAUX	0
M.	FIGUERES GUY	56 Avenue de la Libération	1	4505	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAL	4505	FAUX	0
M.	FIGUERES LAMBERT	14 Rue Madeloc	1	5847	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	5847	FAUX	0
44	FILLEAU JEROME	36 Run du Pic Carlit		429	08/11/2019		0 0		1	VRAI	429	FALIX	- 0
M.			- A					4 0	-				- 0
М.	FISCAL ROSAN	5 Rue du Pic de l'Orry	1.1	428	08/11/2019		0 0		1 1	VRAI	428	FAUX	0
M.	FOLLET MARCEL	18 Rue de Laversine	1	500	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	500	FAUX	0
M.	FONS MICHEL	32 Av de la Méditerrannée	1.	16255	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	16255	FAUX	0
M.	FONT FABRICE	Route du Pas d'Availl		25412	08/11/2019	+	0 0		1	VRAI	25412	FAUX	- 0
Part .			1				0 0	9 9					U
MME	FONTENEAU SABRINA	14 Rue Aimé Cesaire	1	226	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	226	FALIX	0
M.	FORCADELL CHRISTIAN	6 Rue Jean Casanovas	1	500	08/11/2019		0 0) 0 0	1	VRAI	500	FAUX	0
M.	FORT DAVID	27 Soulevard de l'Oraton	1.	318	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	318	FALIX	0
M.	FOURMOND ROLAND	3 Rue du Pic de la Grava	1	406	08/11/2019	+	0 0	0 0	-	VRAI	406	FAUX	
			- 1			+		7 9 3	-				- 0
M.	FOURNIL BENOIST	01 Impasse George Sand	1	383	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	383	FAUX	. 0
M.	FOURRIQUES CHRISTIAN	8P 08	1	26908	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	26908	FAUX	0
SCI	110	2 Rue Eugène Delacroix	1	94011	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	94011	FALIX	0
GFA	FRANCK ET BEUND	Alide Tech Vell	1	28699			0 0			VRAI	28699	FAUX	- 0
					08/11/2019	+		3 3					0
M.	FRUTEAU DE LACLOS CEDRIC	37 Avenue Mêre Teresa	-1	174	08/11/2019	1	0 0	0 0	1	VRAI	174	FAUX	. 0
M.	FURCADE SEBASTIEN	9 Impasse George Sand	1	330	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	330	FAUX	0
MME.	GAIGNAULT JACQUELINE	Mas Blanc	1	434433	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	434433	FAUX	0
MME.	GARLARD SYLVE	31 Rue Antoine de St Exupéry	1	667	08/11/2019		0 0	1 0	1	VRAI	567	FAUX	
MME			-				0 0		1	VRAI			U
	GAILLARD JOANA	9 Rue du Pic de Costabonne	1	269	08/11/2019		0 0	0 0	1		269	FAUX	0
MME	GALLANT EDITH	Mas de l'Arlésiense	1	14956	08/11/2019		0 0		1	VRAI	14956	FAUX	0
M.	GALY ITAN	2 Avenue du Roussillon	1	17573	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	17573	FAUX	D
M	GARRI AHMED	41 Rue Albert Thomas	1	477	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	477	FAUX	- 0
100			- 1				0 0	3 3	1				- 0
M.	GARCIA JEAN LOUIS	23 Rue Bolleau	1	257	08/11/2019		0 0	9 0	1	VRAI	257	FAUX	0
M.	GARCIA JEAN PIERRE	22 Rue Aime Cesaire	1	334	08/11/2019		.0 0	0 0	1	VRAI	334	FAUX	0
MME.	GARCIA SANDRINE	2 Rue Alfred Nobel	1	1001	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	1001	FALIX	0
MME.	GARCIA JULIETTE	4 Impasse les platanes	1	4163	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	4163	FAUX	0
M.	GARCIA PHILIPPE		-						1 1	VRAI	10459	FAUX	- 0
		Pont las arenas	1	10459	08/11/2019		0 0	1 1	1				- 0
M.	GARNIER PASCAL	34 Avenue Nelson Mandela	1	383	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	383	FALIX	0
MME	GARNIER MYRIAM	Mas Bazan	1	21371	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	21371	FAUX	0
24	GARTISER GUY	12 Mas de la Fabregue	1	33986	08/11/2019		0 0	0 0		VRAI	33986	FAUX	
44							0 0	3 3	1				U
W.	GAU MICHEL	Route de l'Aspinussere	1	47327	08/11/2019		0 0		1	VRAI	47327	FAUX	0
MME.	GAU CATHERINE	50 Rue Jean Cabos	1	18000	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	18000	FALIX	0
M.	GAVEAUX ROBIN	I impasse de Costabonne	1	260	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	260	FAUX	0
9.4	GAY JEROME	40 Rue Aimé Cesaire	1	357	08/11/2019		0 0	0 0	1	VRAI	357	FALIX	0
								1 1	1				- 0
M	GAYRAL JEAN-FRANCOIS	21 Rue jules Lemaitre		4100	08/11/2019					VRAI	4100	FALIX	

Page 7

M.	GAYRAUD ALAIN	000000000000000000000000000000000000000													
W.		24 Rue des Primeveres	1	4386	08/11/2019		l ol		d	d .	nl.	I VRAI	4386	FAUX	
W.		24 Rue des Primeveres 36 Rue Aimé Cesaire	1	4380 376	08/11/2019	_	0		1 0	4	0	I VRAI	4386 376	FAUX	0
M.		36 Rue Aime Cesare 27 Avenus Mère Teresa	1	376	08/11/2019	_	0	-	1 9	4	0	1 VRAI	37b	FAUX	0
M.		Mas la Decere	1				9	-		3	0	I VRAI	21995	FAUX	0
M.		21 Bis Rue André Bouille	1	21995	08/11/2019		0			1	0	I VRAI		FAUX	0
MME.	dette zeroorero		1	5285	08/11/2019		0		1	1	0	I VRAI	5285	FAUX	0
		S Rue Lucie Aubrac	1	179	08/11/2019		0		1	1	0 1		179		0
MME		8 Rue de la Paix	1	9415	08/11/2019	_	.0		-	3	0 1	1 VRAI	9415	FAUX	0
dt.		OS Rue Antoine St Exupéry	1	336	08/11/2019	_	- 0			1	9	I VRAI	336	FALIX	- 0
MME.	GIACOMINI LISE	8 Chemin du Vivier	- 1	4939	08/11/2019	_	0				0	1 VRAI	4939	FAUX	0
46	GIL CHRISPOPHE	7 Rue Alice et Paul Boy	1	400	08/11/2019		0				0	I VRAI	400	FAUX	0
MME.		37 Rue du Pic Carlit	1	391	08/11/2019	_	0				0 1	1 VRAI	391	FAUX	0
MME		Chemin de l'évêque	1	3823	08/11/2019	_	0				0 1	1 VRAI	3823	FAUX	0
M.		11 Rue Llambi	1	4501	08/11/2019		0				0 1	1 VRAI	4503	FAUX	0
м.		Mas Saint Martory	1	7622	98/11/2019	_	0				0 :	1 VRAI	7622	FAUX	0
M.		13 Rue des troubadours	1	10141	08/11/2019		0			1	0 7	1 VRAI	10141	FAUX	0
MME.		4 Rue Porte de Perpignan	1	11508	08/11/2019		0		1 0		0 1	1 VRAI	11508	FAUX	0
MME.		Route de Bages	1	24750	08/11/2019		0			0	0 1	I VRAI	24750	FAUX	- 0
MME.	GLENADEL MICHELE	El Salitar	1	19919	08/11/2019		0			1	0 1	1 VRAI	19919	FAUX	. 0
M.	GLENN GERARD	19 Route d'Usem	1	3315	08/11/2019		0		0	1	0	1 VRAI	3315	FAUX	0
M.	GODOY NICOLAS	28 Rue Aimé Cesaire	1	223	08/11/2019		0				0 3	1 VRAI	223	FAUX	. 0
M.	GOEMARE CYRIL	17 Impasse Pablo Keruda	1	551	08/11/2019		0			1	0 2	1 VRAI	551	FAUX	0
M.	GOMEZ PATRICK	6 Rue Lucie Aubrac	1	227	08/11/2019		0)	0 3	1 VRAI	227	FAUX	0
M.	Goncalves Da Silva Manuel	3 Tour de la Madeloc	1	220	08/11/2019		0	- (1	0	1 VRAI	220	FAUX	0
M.		05 Rue de l'Artisanat	1	255	08/11/2019		0	- (1	0	I VRAI	255	FAUX	0
M.		34 Rue du Pic de Costabonne	1	376	08/11/2019		0	- (0 1	1 VRAI	376	FALIX	0
M.		5 Place de la Massane	1	1375	08/11/2019		0			1	0	1 VRAI	1375	FALIX	0
M.	GONZALES GREGORY	5 Boulevard des Quinze Olius	1	799	08/11/2019		0	- 1		1	0	1 VRAI	799	FALIX	0
M.		12 Rue Louis Nagueres	1	1449	08/11/2019		0	- 1	1		n i	1 VRAI	1449	FAUX	0
MME		34 Rue de l'industrie	1	4483	08/11/2019	_	0	-	1	1	0 1	1 VRAI	4483	FAUX	0
Ad.		17 Rue Dagobert	1	22421	08/11/2019	_	0	-	1		0	1 VRAI	22421	FALIX	0
44		42 Avenue Neison Mandela	1	336	08/11/2019		0	-	1 7	7	0	1 VRAI	336	FALIX	- 0
MME.		7 Rue Almé Cesaire		320	08/11/2019	_	0			3	0	1 VRAI	320	FALIX	0
M.		14 Avenue Joseph Sauvy	1	10459		_	0			4	0	I VRAI	10459	FAUX	0
M.			-		08/11/2019		0	-			0	VRAI		FAUX	0
M.	STETICITY PROVES	8 Rue Joseph Sauvy	1	12069	08/11/2019	_	0	-		1	0	. 77571	12069		0
M.		2 Allée Calmette et Guerin	1	2582	08/11/2019	12010000	0				0	1 VRAI	2582	FAUX	- 0
41.		Mas de l'olivier	1	271514	08/11/2019	12/11/2019	1	- [0 0	VRAI	271514	FAUX	0
M.	GRIBOUT KEVIN	10 Rue du Pic Carlit	1	394	08/11/2019		0			7	0 1	1 VRAI	394	FALIX	- 0
st.		28 Avenue Nelson Mandela	-1	355	08/11/2019		0		1 0		0 :	1 VRAI	355	FAUX	0
MME.	GRIVOIS CECILE	7 Rue du Pic Carlit	1.	2317	08/11/2019		0				0 0	VRAI	2317	FAUX	0
M.		37 Rue du Pic de Costabonne	1	308	08/11/2019		.0				0 :	1 VRAI	308	FAUX	0
М.		2 Impasse de Costabonne	1	309	08/11/2019		0				0 1	1 VRAI	309	FAUX	0
MME		115 Avenue de Lodéve	1	39236	08/11/2019		0	. (0 1	1 VRAI	39236	FAUX	0
м.	GUBBINI TERRY	12 Impasse Pablio Neruda	1	264	08/11/2019		0		1		0 1	1 VRAI	264	FAUX	0
M.	GUEHENNEUX JEROME	19 Boulevard de l'Oraton	1	333	08/11/2019		0) (0 1	1 VRAI	333	FAUX	0
M.	GUERY CAMILLE	9000 Rue des Terres verts	1	101	08/11/2019		0				0 1	I VRAI	101	FAUX	0
М.	GUIBERT OUVIER	15 Rue des œlliets	1	41	08/11/2019		0				0	I VRAI	41	FAUX	0
M.	GUICHET THIERRY	03 Rue Antoine St Exupéry	1	313	08/11/2019		0	. (0 1	1 VRAI	313	FAUX	0
M.	GUILLAUME VINCENT	14 Rue du Pic de Costabonne	1	354	08/11/2019		0	- ()	0 1	1 VRAI	354	FAUX	0
M.	GUILLEM GREGORY	22 Rue du Pic de Costabonne	.1.	405	08/11/2019		0	()	0	I VRAI	405	FAUX	0
M.		30 Rue Aimé Cesaire	1	747	08/11/2019		0	(0	1 VRAI	747	FAUX	0
MME.		21 Rue Johann Strauss	1	1015	08/11/2019		0	- (N .	0 1	1 VRAI	1015	FAUX	0
MME.		8 Rue des Gorges de la Caranca	1	300	08/11/2019		0			ol .	0 1	1 VRAI	300	FAUX	0
M.	GUYALIBERE DANIEL	19 Rue du Pic de Costabonne	1	350	08/11/2019		0)	0 1	1 VRAI	350	FAUX	0
Mr.		30 Rue du Pic Carlit	1	219	08/11/2019		0			ol.	0	1 VRAI	219	FALIX	0
M.		79 Avenue du 27 Mai 1943	1	181	08/11/2019		0			N.	0	1 VRAI	181	FAUX	0
M.		7 Rue G.de Gaulle Anthonios	1	287	08/11/2019		0	-			0	I VRAI	287	FALIX	0
M.	THE THE PARTY OF T	7 Rue du Col d'Ares	1	458	08/11/2019		0				n	1 VRAI	458	FAUX	1 0
MMF.	HARAKAT MOUNIA	1 Rue du Pic de Sallfort.	1	459	08/11/2019		0	-	1	1	0	1 VRAI	459	FAUX	1 0
M.	HARAKAT ABDELIALIL	5 Rue du Pic de Costabonne	1	315	08/11/2019		0	-		1	0	1 VRAI	315	FAUX	0
44	HARAUT THIERRY	1 Rue Alice et Paul Boy	1	432	08/11/2019	_	0			1	0	1 VRAI	432	FAUX	- 0
M.		1 Rue Alice et Paul Boy 13 Boulevard de l'Oratory	1	799	08/11/2019	_	0	-	1	3	0	1 VRAI	799	FAUX	0
M.		13 Boulevard de l'Oratory 1 Carrer del Pandal	1	1993		_	0	-	1 0	-	0	I VRAI		FAUX	0
M. SCI		1 Carrer del Pardal Lieu-dit Mas Ste Barbe	-	5074	08/11/2019	_	0				0	I VRAI	1993 25672	FAUX	0
A2			1	25672	08/11/2019	_	.0	-			0	21000			- 0
		13 Rue Rouget de Lisle	1	58006	08/11/2019	_	0	- (1	1 VRAI	58006	FAUX	0
M.		8 Rue G de Gaulle Anthonios	1	180	08/11/2019	_	0				0 1	1 VRAI	180	FAUX	0
		9 Rue Decdat de Severac	1	9277	08/11/2019		0			4	0 1	1 VRAI	9277	FAUX	0
M.				2179	08/11/2019		0		11 0	10	ni i	1 VRAI	2179	FALIX	
M. IA		107 Boulevard Aristide Briand	- 4			_	-		1	-	-				
M. SA W.	HOARAU TOM	3 Rue de la convention	1	3074	08/11/2019		0	- (0	I VRAI	3074	FAUX	0
M. SA. M. M.	HOARAU TOM HOFMANN JEAN LOUIS		1				0	(0	0				0

Page 8

Eure Licensecute	Inc. to the contract of		100	20.01.10	ud.	-		J .	1 .	1	al .	I imi		200	PALES	1 0
MME. HOPLIARE GISÈLE M. HOUDELET PIERRE	21 Rue Antoine St Exupéry 59 Avenue du 27 Mai 2943	1	390		19		- 0	0 0	0 0		0 1	VRA	u .	390 182	FAUX FAUX	0
MME. HUBERT COLETTE M. HUBLET PIERRE	40 av Emile Roudayne 7 Rue André Stil	1	1910 276	08/11/20				0 0	0 0		0 1	VRA		1910 276	FAUX	0
M. HUILLO CHRISTIAN M. HUMBERT MICHEL	21 Rue Marchi de Lattre de Tassigny	1	17333	08/11/20	19						0	VRA	VI.	17333	FAUX	0
M. HUSSET MICKE M. HUSSET STEVE	2 Rue Mas de la Fabrégue 390 De Passy	1	3567 1491	08/11/20			- 0				0 1	VRA		3567 1491	FAUX	0
	Quartier Bargemont 52 Rue du Moulin	1 1	1491 25951	08/11/20				0 0	0 0		0 1	VRA		1491 25951	FALIX	0
M. HYPACIE DOMINIQUE M. JONQUERES D'ORIOLA Christophe M. INGAUD JAUBERT CLAUDE	Domaine de Villeclare Quartier Delhom	1	16381	08/15/20	19						0	VRA		18381 42928	FAUX	0 0
M. INGAUD-JAUBERT JEAN	35 Allée las closes	1	42928 7467	08/11/20 08/11/20	19		- 0				0	VRA	u u	7467	FAUX	0
M. INGLES MICKAEL M. INGLES MICHEL	06 Rue Almé Cesaire 29 Rue Pablo Picasso	1 1	520 15486	08/11/20		-		0 0	0 0		0 1	VRA		520 15486	FAUX	0
INRA OCCITANIE MONTPELLIER M. INTERTAGLIA LAURENT	Mas Blanc	1	192281	08/11/20	19	22/11/2019	- 1			1	0 (u u	192281	FAUX	0
M. DIART HENRI	43 Rue du Pic Carlit 16 Rue Jean Moulin	1	817 25873	08/11/20		20/11/2019	- 1				0 0	VRA	u .	817 25873	FAUX	0 0 0
MME. (KART MARIE FRANCOISE M. (KART PHILIPPE	11 Rue de la Poste Route de Saint Cyprien	1 1	12908	08/11/20				0 0			0 1	VRA VRA		12908 49238	FAUX FAUX	0
M. IZQUIERDO JOSE	1 Rue André Stil	1	784	08/11/20	19						0	VRA	u.	784 465	FALIX	0
M. JACKSON ANDY	4 Rue Francine Sabete Mas san Miguel	1	465 1020	08/11/20	19		- 0	0 0			0 1	VRA	u .	1020	FAUX	0
M. JAMPY JACQUES M. JAMPY MARCEL	Chemin vieux de St Cyprien 1 Rue du Tech	1	31362 9026	08/11/20 08/11/20			- 0	0 0	0 0		0 1	VRA		31362 9026	FAUX	0
M. JANER JEAN-MARIE M. JANO JEAN PIERRE	25 Allée de las closes	1	56411	08/11/20	19		- 0				0	VRA		56411	FALIX	0
MME. JANOT MARIE-FRANCE	1 Rue du Pic Peric 4 Rue Bardou Job	1	639 12656	08/11/20	19			0 0	0 0		0	VRA	ų.	639 12656	FAUX	0
SCI JASPE M. JILJBERT STEPHANE	Lieu-dit le Paloi 33 Rue Grenache	1	9220	08/11/20				0 0	0 0		0 1	VRA		9220 672	FAUX FAUX	0 0
M. JONCA DOMINIQUE	6 Rue de la Tuillerie	1	35484	08/11/20	19	-	- 0				0	VIIA	u	35484	FALIX	0
MME. JONQUERES MARGUERITE M. JONQUERES D'ORIDIA PHILIPPE	Carrer Espoila 4 3 Rue du Château	1	76747 144191	08/11/20				0 0			0	VRA		76747 144191	FALIX	0
M. JONQUERES D'ORIOLA PIERRE M. JONQUERES D'ORIOLA WILLIAM	4 Avenue Ampére 3 Rue du Château	1 1	672608 9716	08/11/20 08/11/20				0 0	0 0		0 1	VRA		672608 9716	FALIX	0
MME. JONQUERES RUTH KATERINE	3 Rue do Château	1	43974	08/11/20	19			0	0		0	VRA	u	43974	FAUX	0
M. JOSSEUN MAÏORGA M. JOUBERT DENIS	Mas Carpone 6 Carrer del Pardal	1	34643 1890	08/11/20 08/11/20				0 0	0 0		0 1	VRA		34643 1890	FAUX	0
M. JOUE GERARD MME. JOURDA CEUNE	12 Impasse Aristide Mailloi 5 Rue Lucie Aubrac	1	5346 179	08/11/20	19			0 0	0 0		0	VRA		5346 179	FAUX	0
M. JOURDA JOEL	Mas Gaffard	1	5921	08/11/20	19	-) (0	VRA	u .	5921	FAUX	0
SCI JOYOSA SARL JPLS	10 Rue Louis Naguera 17 Boulevard Kernedy	1	1499 2550	08/11/20				0 0	0 0		0 1	VRA		1499 2550	FAUX	0
M. JUNGBLUTH PHILIPPE M. KAIRANGA HANS	2 Rue des Eglantiers 6 Rue des Gorges de la Caranca	1	220 303	08/11/20 08/11/20	19				0 0		0	VRA	U	220 303	FALIX FALIX	0
M. KARMADUI YAHNA	13 Rue du Pic de l'Orry	1	315	08/11/20	19) (0 1	VRA	ų.	315	FAUX	0
SC) KARUKERA M. KASMI JAMEL	Mas Karukera 15 Rue du Pic de l'Orry	1	34594	08/11/20			- 0		0 0		0	VRA		24594 308	FAUX	0
M. KASMI MOHAMED M. KHETIB RACHID	4 Rue des Palmiers 10 Bis Cité Chante giseaux	1	242	08/11/20	19						0	VRA	ų .	242	FALIX	0
M. KIVIN FRANCOIS	6 Rue Francine Sabate	1	16186 148	08/11/20	19		- 0	0			0	VRA	u u	16186 148	FAUX	0
M. KOLIEL-BENGABOU KARIM M. KOMAIRI MOHAMED	16 Av. Madeleine Fillols 11 Rue du Pic Neulos	1	219 327	08/11/20	19			0 0	0 0		0 1	VRA VRA		219 327	FAUX	0
MME. KRAUSER PIERRETTE	3 Rue du Pic de Costabonne	1	1058	08/11/20	19		-				0 1	VRA	u u	1058	FALIX	0
M. KRUGER GREGORY SCI LA TRAVERSA	21 Rue G de Gaulle Anthonioz Lieu-dit La Traversa	1	303 40353	08/11/20	19		0		0 0		0 1	VRA	u.	303 40353	FALIX	0
M. LABROT JULIEN M. LACREU JEAN	5 Rue du Col d'Ares 20 Bis Av Maréchal Leclerc	1	265 17913	08/11/20			- 0				0 1	VRA VRA		265 17913	FAUX	0
M. LACROIX JEAN MARCEL	Mairie	1	2742	08/11/20	19		-				0	VRA	u	2742	FAUX	0
M. LACROIX GUSTAVE SCEA LAETITIA	Mairie Lieu-dit (i Paloi	1	1500 33344	08/11/20					1		0 1	VRA		1500 33344	FAUX	0
M. LAFFITE MARCELIN M. LAFLEUR MARCELLING	2 Impasse des Mimosas 9 flue des Llas	1	45248 3299	08/11/20 08/11/20					0 0		0	VRA		45248 3299	FALX	0
M. LAGNES ANTHONY	9 Rue des Vendanges	1	21110	08/11/20	19		- 0				0	VRA	u	21110	FAUX	0
M. LAGRANGE FREDERIC M. LAMOTHE PATRICK	65 Avenue du 27 Mai 1943 Impasse les Graves	1	182	08/11/20	19		- 0				0	VRA VRA		182 6712	FAUX	0
M. LAMY JOEL M. LAPEDRA SEBASTIEN	31 Rue Rosa Parks 34 Rue du Littoral	1	258 6585	08/11/20 08/11/20	19				0 0		0 1	VRA		258 6585	FALIX FALIX	0
MME. LAPEDRA VIDAL DOILE	34 Rue du Littoral	1	29400	08/11/20	19	7					0 1	VRA	u u	29400	FAUX	0
M. LAPLANCHE NICOLAS MME. LARA FABIENNE	32 Rue Nelson Mandela 16 Avenue Nelson Mandela	1	389 511	08/11/20			- 0	0 0			0 1	VRA		389 511	FAUX	0
24 1/2	W-					Page 9			30		200		X.			
EARL LAS CANTAYRES	Domaine de Villeclare	- 1	253123	08/11/20	nd.	_		v e	1 6	al .	ol .	VRA		253123	FAUX	1 0
SARL LAS CLOSES	19 Rue de Vienne	1	189	08/11/20	19		- 0				0 1	VRA	u .	189	FAUX	0
SCI LAS FIGUERETTES SCI LAS PLANES	51 Quai Vauban Vieux Chernin de St Cyprien	1	36657 71090	08/11/20			- 0				0 1	VRA		36657 71090	FAUX	0
MME. LATHOUMETIE FLORENCE M. LATORRE ERIC	Chemin de Charlemagne 81 Avenue du 27 Mai 1943	1	20716	08/11/20				0 0	0 0		0 1	VRA	VI.	20716 191	FAUX	0
MME. LAURENCIE JULIA			205	08/11/20	19		- 0	0			0	VRA	ų.	205	FAUX	0
M. LAURENS OLIVIER M. LAURET JONATHAN	20 Rue du Pic de Costabanne	1		08/11/20				0 0								0
M. LE GALL IFAN PIERRE	2 Rue du Pic de la Grava 32 Rue de l'Alxau	1 1	500	08/11/20	19 26/11/2019				0		0 0	FAU		500	FALIX	
	2 Rue du Pic de la Grava 32 Rue de l'Aixau 26 Route de Comeilla		500 511 2719	08/11/20 08/11/20	19		0	0 0			0 0	FAU VRA	X U	0 2719	FALX FALX	
MME. LE GALL FRANCOISE GFA. LE MAS DE LA MER	2 Rue du Pic de la Grava 32 Rue de l'Alxau 26 Route de Comeilla La Polleda Chemin rural de la batterie	1 1 1 1	500 511 2719 27360 297018	08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20	19 19 19		0	0 0	0 0		0 0	FAU VRA VRA	u u u	2719 27360 297018	FALX FALX FALX	0
MME. LE GALL FRANCOISE GFA. LE MAS DE LA MER M. LE PELLEY JEAN PIERRE	2 Rue du Pic de la Grava 32 Rue de l'Alnau 26 Route de Comeilla La Politida	1 1 1	500 511 2719 27360 297018 393	08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20	19 19 19		6 6 6	0 0	0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	FAU VRA VRA VRA	X U U	2719 27360 297018 393	FALIX FALIX	0
MME. LE GALL FRANCOSE GFA. LE MAS DE LA MER M. LE PILLEY LEAN PIERRE EARL. LE TROPRIGUE OU PAPILLON M. LEAL CHRISTIAN	2 Rue du Pic de la Grava 32 Rue de l'Ainsu 28 Reute de Comeilla La Politica Chemin raual de la batterie 1 Rue du Pic de la Grava Pla de la Barca 22 Reu de VFC Ceriti	1 1 1 1	500 511 2719 27300 297018 393 18405	08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20	19 19 19 19 19			0 0	0 0 0			FAU VRA VRA VRA VRA VRA	X U U U	0 2719 27360 297018 393 18405 413	FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX	0 0 0 0
MME. LE GALL FRANCOISE GRA. LE MAS DE LA MER M. LE PELLEY JEAN PIERRE EARL. LE TROPAGUE DU PAPALLON M. LEERT PASCAL M. LEERT PASCAL M. LEERT PASCAL M. LEERT DASCAL	2 Auer du Pic de la Grava 28 Rue de Comeilla La Polleda La Polleda Chemin rural de la batterie 1 Auer du Pic de la Grava Pad de la Barca 22 Rue du Pic de l'Orry Castrier Oblémon	1 1 1 1	500 511 2719 27360 297018 393 18405 411 396	08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20	19 19 19 19 19 19 19							FAU VRA VRA VRA VRA VRA VRA VRA VRA	X U U U U U U	0 2719 27360 297018 393 18405 413 396 12469	FALIX	0 0 0 0
MME. LE GALL FRANCOISE GIFA. LE MAS DE LA MER M. LE PLLELY LEAN PLEARE EARL. LE TROPAGUE OU PAPILLON M. LEAL CHRISTIAN M. LEAR. LET FASCAL.	2 Rur du Pic de la Grava 32 Rur de Comeilla La Polleda Chemin rural de la batterie 1 Rur du Pic de la Grava Pia de la Barca 12 Rur du Pic Caritt 10 Rur du Pic Caritt 10 Rur du Pic Caritt 10 Rur du Pic Caritt	1 1 1 1	500 511 2719 27360 297018 393 18405 411	08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20	19 19 19 19 19 19 19 19		6					FAU VRA VRA VRA VRA VRA VRA	X U U U U U U U U	0 2719 27360 297018 393 18405 413	FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX	0 0 0 0
MME. IF GALL FRANCOSE GYA I: FMS DE LA MER LI PRINCE PLAN PERRE EARL I: E TROPPIQUE DU RAPILLON M. LEACH PRINSTAN M. LEBERT FRANCAL M. LEBERT FRANCAL M. LEBORT FRANCE M. LECOMITE FABRICE	2 Rur de Nr. de la Grava 28 Rue de F. Anaua 26 Rosce de Conneilla La Inflinda Chamin noral de la batterie Chamin noral de la batterie 1.8 Rue de Nr. Ge de Grava Pla de la Barra 1.2 Rue de Nr. Ge de Grava Pla de la Barra 1.3 Rue de Nr. Ge de TONY Gautter Delhom 1.8 Rue de Nr. Ge de Contaborne 1. Rur de la Solana 0.5 Impasso Public Place de Contaborne 1. Rur de la Solana 0.5 Impasso Public Revolta	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	500 511 27719 27760 297018 399 18405 411 396 12469 409 10000	08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20	19 10 10 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11		6 6 6 6				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	FAU VRA		0 2719 27360 297018 393 18405 413 396 12469 409 10000 435	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I GALL FRANCOSE OF A LE MASS CE LA MARE M. IF FELLEY JEAN PERRIE FAUL, IL TROPICADO DE RAPILLON M. LASE, CHRISTIAN M. LESCHT STACK. M. LEGANC DANIEL M. LECONT FRC M. LODOY FRC M. LODOY FRC M. LODOY STAC M. LODOY ST	2 Rur de Pri de la Grava 25 Rus de F. Rasau 25 Rosco de Connella La Fallada La Fallada Chevera rural de la batterie La Rus de Pri de la Errora Fila de La Carta Fila de La Carta Fila de La Carta Fila de La Carta La Rus de Pri de la Errora Fila de la Batteria La Rus de La Carta La Rus de La Solana Gold Singueso Paldo Revolta Si Russia de La Solana Gold Singueso Paldo Revolta Si Batteria Gold Russia Gold	1 1 1 1	500 511 2719 27708 297018 393 18405 413 396 409 20000 435 435 456 659	08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20	19 10 10 10 19 19 19 19 19 19 19		6					FAU VRA		0 2719 27360 297018 393 18405 413 396 12469 10000 435 9728 659	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I GALL FRANCOSE OF A LE MANE DE LA MORE M. LE PELLLY JAMAN PRIRE SERIL LE TROPOLIQUE DE MANILLON M. LIABLE PRINCIPAL DE MANILLON M. LEGENT FRANCE. M. LEGONT FRE M. LECONT FR	2 Rur de Pric de la Grava 25 Rece de TANABU 25 Rece de Connella La Fallada La Fallada Cheviera rural de la batterie I Rur de Dr de la Grava Plas de la Batterie I Rur de Dr de la Grava Plas de la Batteria J Rur de Dr de la Grava Plas de la Batteria J Rur de Dr de la Grava J Rur de Dr de Contaleprere J Rur de Dr de La Salana G Di Repease Palda Narradia 5 de Dadevard Aragen 16 De La Grava 18 De Rece de Contaleprere 18 De Rece de Contaleprere 18 De Rece de Rece Gostaleprere 18 De Rece de Rece Gostaleprere 18 De Rece de Rece Gostaleprere 18 De Recei de La Batteria 18 De Rece de Rece Gostaleprere 18 De Recei de La Batteria 18 De Recei de Recei de La Marcela 18 De Recei de La Gostaleprere 18 De Recei de La Marcela 18 De Rec	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	500 511 2719 27306 297018 399 18405 411 396 12469 409 20000 433 9728	08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20 08/11/20	19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 1		6 6 6 6				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	FAUL VRA		0 2719 27360 297018 3991 18405 413 396 12469 409 10000 435 9728 659 88050 69173	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I COALT FRANCOSE OF A LE MASS CLE AMER M. IF FELLEY MAN PERRE FALL IT TROPICATION OF SAFETY M. LALL CHRISTIAN M. LALL CHRISTIAN M. LEGAME TAGACE. M. LEGAME TABACE M. LECAMET HABICE M. LECOMET FRANCE SAFE, LETYMER M. LETYMER FRANCE SAFE, LETYMER M. LET	2 Rur de Pric de la Gresa 25 Rue de F. Rabasa 25 Rece de Consolla La Fridada Charrier varial de la batterie Charrier varial de la batterie 12 Rue de La Fridada 12 Rue de La Fridada 13 Rue de La Fridada 13 Rue de La Fridada 15 Rue de La Fridada 15 Rue de La Fridada 15 Rue de La Fridada 16 Rue de La Frid	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	500 511 2710 27360 297018 393 18405 411 396 403 20000 433 8728 88050 69123 309	08/11/20 08/11/	159 109 109 109 109 109 109 109 109 109 10		6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	FAUL VRA		0 2719 27360 297018 3931 18405 4113 396 12469 10000 435 9728 659 88050 69173 3895	FALOX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MAME. I COALT FRANCOSE OF A LE MADE CEL AMER M. HE FELLEY TRAN PURRE FALL IT TROPICATION OF ANNION M. LALL CHRISTIAN M. LEBERT ANGLE. M. LEBERT ANGLE. M. LEDINT FRE M. LODEN TRANCE. M	2 Rur de Pric de la Gressa 25 Ruse de F.Asaza 25 Ruse de Consolla La Indicada Charrier roual de la basterie Charrier roual de la basterie 25 Ruse de Consolla La Indicada Charrier roual de la basterie 25 Ruse de Pric de Consolla 25 Ruse de Local de Prics 26 Ruse de Prics 26 Ruse de Prics 26 Ruse de Prics 26 Ruse de Prics 27 Ruse de Local de Prics 28 Ruse de Prics 28 Ruse de Prics 28 Ruse de Prics 28 Ruse de Prics 29 Ruse de Prics 29 Ruse de Prics 29 Ruse de Prics 20 Ruse de Prics	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	500 511 2710 2730 297018 399 18405 411 396 409 12409 409 12000 435 699 88099 691723 395 691723	08/11/28 08/11/29 08/11/	156 150 150 150 150 150 150 150 150 150 150		6 6 6 6				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	FAUL VRA		0 2719 27360 297018 3931 18405 413 396 12469 10000 435 9228 6599 88050 69273 395 60000 257	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I LÉ GALL FRANCOSE OF AL LE MASS CEL AMER M. HE FELLEY RAMP PERRE FELLE L' TENGENCOU DE MANULON M. LABLE TRANCOL M. LECOMITAN M. LECOMITE M. LECOMITAN M. LECOMITAN M. LECOMITAN M. LECOMITE M. LECOMITE M. LECOMITE M. LECOMITE M. LECOMITAN M. LECOMITAN M. LECOMITAN M. LECOMITAN M. LECOMITE M.	2 Rur de Nr. de la Green 25 Reye de TANABU 25 Reye de CONNETIB LA PAÑABU LA	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	500 511 2719 27903 297043 393 18405 411 399 12409 400 400 659 8699 88099 69173 395 6900	08/11/28 08/11/28	150 150 150 150 150 150 150 150 150 150		6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	FAUL VRAN VRAN VRAN VRAN VRAN VRAN VRAN VRAN		0 2719 27360 297018 3931 18405 413 396 12469 10000 435 9728 659 88050 69173 395 60000	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I GALL FRANCOSE OF A EL MASS CEL AMER M. HE PELLEY JAMAN PERRIE GALL IL TENDENCE DE DARPALION M. LALL CHRISTIAN M. LALL CHRISTIAN M. LEBERT FRANCE. M. LEBERT FRANCE. M. LEBERT FRANCE. M. LEDIAMO DANNEL M. LEDIAMO DANNEL M. LEDIAMO DANNEL M. LEDIZ GALL M. LEDIZ GALL M. LEDIZ GALL M. LEDIZ GALL M. LET VARE M. LEDIZ TORL M. LET VARE M. LEDIZ TORL M. LET VARE M. LEDIZ TORL M. LET VARE M. LET VARE M. LET VARE M. LEDIZ TORL M. LET VARE M. LET VARE M. LEDIZ TORL M. LET VARE M. LEDIZ TORL M. LET VARE M. LEDIZ TORL M.	2 Rur de Pric de la Gress 25 Reye de FANSIA 25 Reye de Consella La Frildrad La	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	500 511 2729 2730 393 1840 413 1240 403 1200 603 603 603 603 603 603 603 603 603 6	08/11/20 08/11/	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100		6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6					FALL VRA		0 2719 27360 29701a 391 18405 413 394, 409 10000 435, 9728 659 88500 69173 395, 60000 257, 3823 580000 259,	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MME. I GALL FRANCOSE OF A EL MASS CEL AMER M. IF PELLEY MAN PERRIE M. LEST THOMPONE M. LEAR CHRISTIAN M. LEBERT PROJECT M. LEBERT PROJECT M. LEBOAT PROJECT M. LEBOAT PROJECT M. LEBOAT PROJECT M. LEDOAT PROJECT GAR LEGOAT LAND LEGOAT PROJECT GAR LEGOAT LANDON M. LEGOAT LEGOAT LEGOAT LEGOAT M. LEGOAT LEG	2 Rur de Pric de la Green 25 Rece de TANANA 25 Rece de Connella La Frildrad La	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	\$000 \$000 \$000 \$000 \$000 \$000 \$000 \$00	08/11/20 08/11/	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100		6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6					FALL VRA	X	0 2719 27360 27719 277560 27718 3951 12469 4079 10000 435 6550 88050 69273 3955 60000 2577 38223 5800 2000 2000 2000	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MAME. I COALL FRANCOSE OF A LE MAND ES LA MORE M. HE FELLEY RANN PRIRE FALE. IL TISOCHELO DE MANULON M. LALL CHRISTIAN M. LALL CHRISTIAN M. LECOMIT FACACE. M. LECOMIT FASCE M. LECOMIT BANCE M. LECOMIT	2 Rur de Pric de la Grava 25 Ruse de F.Anaza 25 Rosco de Conneilla La Fallada La Fallada Chemen raval de la batterire 1 Rur de Pric de la Grava 22 Ruse de Pric de la Grava 23 Ruse de Pric de la Grava 23 Ruse de Pric de la Grava 23 Ruse de Pric Cert 25 Ruse de Pric de Contaborne 25 Ruse de Pric de Contaborne 26 Ruse de Pric de Contaborne 26 Ruse de Pric de Contaborne 27 Ruse de Pric Cert 26 Ruse de Pric Cert 26 Ruse de Pric de Contaborne 27 Ruse de Pric Cert 27 Ruse de Pric Cert 28 Ruse d	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	\$000 \$000 \$000 \$000 \$000 \$000 \$000 \$00	08/11/28/ 08/11/28/	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100		6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6					FALL VRA	X	0 2719 27360 27719 277360 27719 277360 277011 391 18405 413 2760 210000 435 59728 6590 69273 395 60000 2577 3823 5800 59373 11500	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MAME. IL GALL FRANCOSE OF ALL HAME CELL AMER M. IN FRENCH CONTROL ON AND INC. M. LAL CHRISTIAN PURRIE M. LAL CHRISTIAN M. LAL CHRISTIAN M. LECOMIT FACAC. M. LECOMIT FACAC. M. LECOMIT FACAC. M. LECOMIT FACAC. M. LECOMIT CONTROL M. LICID TELEVITY M. LICID TELEVITY M. LICID TELEVITY M. LICID TELEVITY M. LICHAR STEPHEN SCI LETPOCHE M. LICHAR STEPHEN SCI LETPOCHE M. LICHAR STEPHEN M. LICHAR	2 Rur de Pric de la Grava 25 Rece de T-Razau 25 Rece de Connella La Fallada La Fallada Chemen rural de la batterie La Fallada Chemen rural de la batterie Rar de Pric de la Grava Fila de la Batteria La Fallada		5000 5000 5000 5000 5000 5000 5000 500	08/11/20 08/	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100		6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6					FALL VRA	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	0 2739, 27360, 3931, 18405, 1940, 1940, 1950, 1950, 1950, 1951, 19	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MME. I GALL FRANCOSE OF A LE MASS CEL AMER M. IF TROPEGEE DE AMERICA M. LA THORSON DE SARANI M. LALL CHRISTIAN M. LALL CHRISTIAN M. LEBERT FRACAC. M. LEBERT FRACAC. M. LEBERT FRACAC. M. LEDER FRACAC. M. LET WARM PRESENT FRACAC.	2 Rur de Pric de la Grava 25 Rece de TANANA 25 Rece de Connella La Fallada La		\$000 \$000 \$000 \$000 \$000 \$000 \$000 \$00	98/11/20 98/11/	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100		6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					FALL VEA VEA VEA VEA VEA VEA VEA V	X	0 2739,9 27360,9 393,1 384,5 384,5 384,5 409,6 409,6 409,6 409,6 409,7 4	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. LI GALL FRANCOSE OF A LE MASS CLE AMER M. SE PELLEY MAN PERRIE AL THOROGENEO DE ARPAILON M. LARC ANTENNAN M. LESENT FRANCE. M. LECOMIT FRANCE. MARK. LECOMIT FRANCE. MARK. LECOMIT STEMMAN M. LECOMIT FRANCE. M. LECOMIT FRANCE. M. LECOMIT FRANCE. M. LECOMIT FRANCE. M. LECOMIT STEMMAN M. LECOMIT STEMAN M. LECOMIT STEMMAN M. LE	2 Rur de Pric de la Grava 25 Route de Conseilla La Indiada La Foldada La Fold		500 511 2719 277018 277018 3991 18405 443 1411 394 407 407 407 407 407 407 407 407 407 40	98/11/20 08/11/	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100		6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6					FALL VIRA VIRA VIRA VIRA VIRA VIRA VIRA VIRA	X	0 2739,9 27360,9 393,1 1805,5 413,3 90,4 40,2 435,4 659,6 6000,0 6000,0 537,3 8000,0 537,3 1800,0 18	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MAME. I GALL FRANCOSE OF A LE MASS CEL AMER M. BEFLEY TRANS PERRE FALL IT TROPICATION OF SHAPE M. LAL CHRISTIAN M. LALL CHRISTIAN M. LEBERT FRANCE. M. LEBERT FRANCE. M. LEDINT FRE GALL STEVER M. LEDINT FRE GALL STEVER M. LEGINE LAND M. LEGINE FRANCE SARE, LETVER GALL STEVER M. LEGINE LAND M. LEGINE FRANCE M. LEDING FRANCE GALL STEVER M. LEGINE LAND M. LEGINE FRANCE M. LEDING STEVER M. LEGINE LAND M. LEGINE LONG M. LEGINE M. LE	2 Rur de Pric de la Grava 25 Route de Chanasa 25 Route de Conneilla La Instituda La Instituda Chamera routal de la batterire 1 Rur de Pric de la Grava 22 Route de Conneilla La Instituda La Instituda 12 Rur de Pric de la Grava 22 Rur de Pric de la Grava 23 Rur de Pric de Contaborere 13 Rur de La Rur de Chary Guarterir Cebbon 13 Rur de Un Pric de Contaborere 13 Rur de La Solana 60 Si repasse Peldo Rerustia 36 Budevard Anagon 16 Rur de Nig Ce de Contaborere 25 Rur de La Solana 60 Si repasse Peldo Rerustia 50 Rur de Nig Ce de Contaborere 25 Rur de La Solana 60 Si repasse Peldo Rerustia 50 Rur de Nig Ce de Contaborere 15 Rur de Nig Ce Contaborere 15 Rur de La Solana 60 Rur de Nig Ce Contaborere 15 Rur de Nig Ce Contaborere 16 Rur de Nig Ce Contaborere 16 Rur de Nig Ce Contaborere 17 Rur de Nig Ce Contaborere 18 Rur de Nig Ce Ce Contaborer		5000 2719 2719 2719 2719 2719 2719 2719 2719	08/11/20 08/11/	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100		6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6					FALLE	X	0 2739 27360 2737 27360 2737 27360 2737 27360 2737 27360 273	FALUX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MAME. LI GALL FRANCOSE OF AL LE MASS CELL AMER M. LE FELLEY ELANDER M. LE SELL AMER M. LE SELL AMER M. LESANT CHANCE M. LEGANT CHANC	2 Rur de Pric de la Grava 25 Route de Conseila La Fallada La Falla		500 511 2719 2719 3819 3819 3819 3819 3819 3819 3819 38	08/11/20 08/11/	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100						00 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	FAUL (1997) VARIANCE (X	0 2739,9 27360,9 393,1 1405,5 413,3 96,6 409,9 1609	FALUX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. IL GALL FRANCOSE OFA. EL MASS CEL AMER M. HET PRILITY MAN PERRIE H. LI THORPOLED DE ARPHILION M. LALL CHRISTIAN M. LIEBERT FRANCE. M. LIEBARD DANNELL M. LICKOMIT MANCH	2 Rur de Pric de la Grova 25 Rue de l'Assaux 25 Rue de Cansella La Fridada La Fridada Charina (Cansella La Fridada Charina (Cansella La Fridada Charina (Cansella La Fridada Charina (Cansella La Fridada La Fridada La Fridada La Fridada La Fridada La Rue du Pric Carit La Rue du Pric de Consistence La Rue du Carit La Rue du Pric de Consistence La Rue du Carit La Rue du Pric de Consistence La Carit La Rue du La Rue du Pric Carit La Rue du Carit La Carit La Rue du Carit La Carit La Rue du Carit L		500 511 279 279018 391018 391018 391018 391018 3900 5000 6000 391018 391	08/11/20 08/11/	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100		6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6					FAMADA (VARAN VARAN VARA	X	0 2739,9 27360,3 393,3 18405,5 410,4 409,4	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I GALL FRANCOSE OF A LE MADE CEL AMER M. HER HELLY MAN PERRIE AL THROPHOLO DE ARPHILLON M. LALL CHRISTIAN M. LERRET FRANCE. M. LERRAT PARCE. M. LECOMIT HARDE. MANE. LECOMIT HARDE. MANE. LECOMIT HARDE. M. LE	2 Rur de Pric de la Gress 25 Rus de FASSA 25 Rus de FASSA 25 Rus de FASSA 25 Rus de Consolla La Indicala Charinos rouril de la batterie Charinos rouril de la batterie 12 Rus de La Russa 22 Rus de La Cartil 13 Rus du Pr. Cartil 15 Rus du Pr. Cartil 16 Russa 16 Russa 16 Russa 16 Russa 16 Russa 17 Russa 18 Cartil 16 Russa 17 Russa 18 Cartil 16 Russa 18 Russa 19 Russa 19 Russ 10 Russa 10		500 511 2719 271018 3910 3910 3910 3911 3911 3911 3911 3911	08/11/20 08/11/	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100							FAMADA (VARAN VARAN VARA	X	0 2739 27360 2739 27360 2739 27360 2739 27360 2730 2730 2730 2730 2730 2730 2730 273	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I GALL FRANCOSE OF A LE MADE CEL AMER M. HER HELLY MAN PERRE ALL THROPOLOGY M. LALL CHRISTIAN M. LESERT FRANCE. M. LEGAR FRANCE. M. LEGAR FRANCE. M. LECANT HARDER M. LECONT FRANCE. M. LEC	2 Rur de Pric de la Gressa 25 Recept de Connecilla La Fridenda La		5000 511 2719 2719 2719 2719 2719 2719 2719 2719 2719	641378787818781878187818781878187818781878	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100							FAMADA (VARAN VARAN VARA	X	0 2739 2730 2730 2730 2730 2730 2730 2730 2730	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I GALL FRANCOSE OF A EL MASS CEL AMER M. HE PELLEY JAMA PERRIE M. LESET FRANCOS M. LEAR CHRISTIAN M. LEAR CHRISTIAN M. LEAR CHRISTIAN M. LEAR CHRISTIAN M. LEONAGE CHANGE M. LEONAGE M	2 Rur de Pric de la Grava 22 Rue de l'Anaza 25 Rocu de Conneilla La Jallada L		500 511 279 2790 391 394 394 394 496 497 497 497 497 497 497 497 497 497 497	941.12(2) 941.12	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100							FAUL PARAMETER P	XX	0 2739 2730 2739 2730 2739 2730 27319 2730 2730 2730 2730 2730 2730 2730 2730	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MME. IL GALL FRANCOSE OFA. EL MASS CEL AMER M. IN TROPECTURE OF AMERICA M. LA THORNEL DE DARPALLON M. LALL CHRISTIAN M. LEBERT PROCE. M. LEDOUS TRUMP M. LEDIE TROPECTURE M. LEDIE TROPECTURE M. LEDIE STORME M. LEDIE TRUMPE GAR. LEDIE ALDIESTE GAR. LETVIRE M. LEDIE TRUMPE GAR. LEDIE TRUMPE M. LEDIE TRUMPE GAR. LEDIE STORME M. LEDIE STORME GAR. LEDIE STORME M. LEDIE STORME GAR. LEDIE STORME M. LEDIE STORME M	2 Rur de Pric de la Gresa 25 Rue de l'Assaus 25 Rue de Canacia 25 Rue de Canacia 25 Rue de Consolla 25 Rue de De Consolla 25 Rue de De Consolla 25 Rue de De Rue de Chory Consolla 25 Rue de De Rue de Chory Consolla 25 Rue de De Rue de Consolla 25 Rue de De Rue de Consolla 26 Rue Rue de Consolla 26 Rue Rue de Consolla 26 Rue de Consolla 26 Rue Rue de Consolla 27 Rue de Consolla 28 Rue de Consolla 28 Rue de Consolla 28 Rue de Consolla 28 Rue de Consolla 29 Rue de Marechal Justifica 28 Rue Rue de Praçola 28 Rue de Consolla 29 Rue de Gresche 29 Rue de Gresche 29 Rue de Rue de Consolla 29 Rue de Rue de Consolla 20 Rue Rue de Praçola 20 Rue Rue de Rue de Rue de 20 Rue Rue de 21 Rue de Rue Rue Rue 22 Rue de Consolla 23 Rue de Rue Rue Rue 24 Rue de Rue Rue 25 Rue de Rue Rue 26 Rue Rue 27 Rue de Rue Rue 27 Rue de Rue Rue 28 Rue de Rue 28		5000 511 511 511 511 511 511 511 511 511	641127878476177777777777777777777777777777777	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100							FAUL PART	XX	0 2739 27300 2739 27300 2739 27300 2739 27300 27	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. IL GALL FRANCOSE OF A EL MASS CEL AMER M. REPLIEV TRAN PERRIE REPLIEV TRANSPERIE M. LERENT FRANCE. M. LERENT FRANCE. M. LERENT FRANCE. M. LERENT FRANCE. M. LERONT FRANCE. M. LERONT FRANCE. M. LERONT FRANCE. M. LEONE TRANSPERIE M. LEURSPERIE M. LEURSPE	2 Rur de Pric de la Gress 22 Rur de (TANADA 23 Rur de (TANADA 24 Rur de (TANADA 25 R		500 511 2710 2710 2710 3710 381 381 381 381 381 381 381 381 381 381	6411276747617777777777777777777777777777	100							FAUL () FAU	XX	0 2739 27300 2739 27300 2739 27300 2739 27300 27	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MAME. IL GALL FRANCOSE GA. 14 MAG EL AMER M. SERVER EL AMER M. TERLEY TRANS PURRE REAL IL TENDERGOOD OR REVILLON M. LALL CHRISTIAN M. LEEST FRANCE M. LEEST FR	2 Rur de Pric de la Grava 25 Route de TANADA 25 Route de Connecilla La Frillanda La Brillanda La Frillanda La		500 511 2719 2719 3819 3819 3819 3819 3819 3819 3819 38	6411797674 641177777777777777777777777777777777777	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100							FAUL () FAU	XX	0 2739 2730 2739 2730 2739 2739 2739 2739 2739 2739 2739 2739	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I E GALL FRANCOSE OF A EL MASS CEL AMER M. HE PELLEY YARAN PERRIE M. LA THORPOSED DE DRAPLICION M. LALL CHRISTIAN M. LEBERT FRANCE M. LEDIT GOLD 2 Rur de Pric de la Grava 22 Rue de l'Anaza 25 Rosco de Connella La Jallada L		500 511 2719 2719 3819 3819 3819 3819 3819 3819 3819 38	64117276747474747474747474747474747474747474	100							FAUL () FAU	XX	0 2739 2730 2739 2730 2739 2739 2739 2739 2739 2739 2739 2739	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
MANE. I GALL FRANCOSE OF A EL MASS CEL AMER M. HE PELLEY MAN PERRIE M. LEST PASCAL M. LEST	2 Rur de Pric de la Gress 27 Rue de l'Assaus 28 Rece de Canacia 18 Rece de Consista 18 Rece de Rece de Rece de Rece 18 Consista de Rece de Consista 18 Rece de Rece de Rece de Rece de Rece 18 Rece de Rece de Rece de Rece de Rece 18 Rece de Rece de Rece de Rece de Rece 18 Rece de Rece de Rece de Rece de Rece de Rece 18 Rece de		500 511 2719 2710 2710 2710 2710 2710 2710 2710 2710	6411276747617777777777777777777777777777	100							FAUL () FAU	XX	0 2739 2730 2739 2730 2739 2730 2739 2730 2730 2730 2730 2730 2730 2730 2730	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I. GALL FRANCOSE OF A LE MANE CELL AMER M. I. HERNEY GEL AMER M. I. HERNEY GEL AMER M. L. LESTER FRANCE. M. LESTER FRANCE. M. LESTER FRANCE. M. LEGAR FRANCE. M. LECHART FRANCE. M. LECHART GAMEL GAMEL GAMEL GAMEL GAMEL MANEL MANEL GAMEL MANEL MANEL GAMEL MANEL MANEL GAMEL MANEL 2 Rur de Pric de la Green 25 Rus de FASAN 26 R		5000 501 501 501 501 501 501 501 501 501	6411276747617777777777777777777777777777	100	14/11/2018						FAUL () FAU	XX	0 2739 27360 27319 27360 27319 27319 27319 27310	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
MANE. IL GALL FRANCOSE OF A LE MASS CLEA AMER M. SERVICE SELLA MER M. LE FELLEY ELAN MERRIE M. LESERT FRANCE. M. LESERT FRANCE. M. LESERT FRANCE. M. LESERT FRANCE. M. LECHART GAMEL MANE. LOGRET GAMEL MANE. LOGRET GAMEL MANEL GAMEL GAMEL MANEL GAMEL GAMEL MANEL GAMEL GAMEL MANEL GAMEL MAN	2 Rur de Price de Conseilla 2 Rur de Price de Conneilla La Fridenia La Frideni		5000 501 501 501 501 501 501 501 501 501	041179791791791791791791791791791791791791	100							FAUL () FAU	XX	0 2739 2739 2739 2739 2739 2739 2739 2739	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I GALL FRANCOSE OF A EL MASS CEL AMER M. HER FELLEY MAN PERRIE M. LEST PROCESS M.	2 Rur de Pric de la Grova 22 Rur de P. Ruran 23 Rus de P. Ruran 24 Rus de Consolla La Fridada La Fr		500 511 2719 2710 2710 2710 2710 2710 2710 2710 2710	641179779179179179179179179179179179179179	100							FAUL (1997) VIRAN (1997) VIR	XX	0 2739 2730 2739 2730 2739 2730 2739 2730 2730 2730 2730 2730 2730 2730 2730	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I GALL FRANCOSE OF A EL MASS CEL AMER M. HER FELLEY MAN PERRIE M. LEST PACKED ON APPLICATION M. LEAR CHRISTIAN M. LEBERT FRANCE M. LEGARD DANIEL M. LEGARD TRANSPORT M. LEGARD	2 Rur de Pric de la Greva 22 Rur de (TANADA 23 Rur de (TANADA 24 Rur de (TANADA 25 R		500 511 2719 2719 2719 2719 2719 2719 2719 27	6411276747617777777777777777777777777777	100							FAUL () FAU	XX	0 2739 2730 2739 2730 2739 2730 2739 2730 2730 2730 2730 2730 2730 2730 2730	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I E GALL FRANCOSE OF A EL MASS CEL AMER M. SE PELLEY MAN PERRIE AL THROPELO DE ARMELON M. LARGE THROUGH OR APPALLON M. LERRET FRANCE. M. LERRAT DANIEL M. LEGON FRANCE. M. LEGON STRUMAN M. LEGON FRANCE. M. LEGON F	2 Rur de Pric de la Greva 22 Rue de (T-Raza) 23 Rue de (T-Raza) 24 Rue de (T-Raza) 25 Rue de (Consella La Fridenia Charrier rourid de la batterire La Fridenia Charrier rourid de la batterire 22 Rue de (T-Raza) 23 Rue de La Fridenia 23 Rue de La Fridenia 23 Rue de La Fridenia 24 Rue de La Green 24 Rue de La Corte Cauterir Delborn 23 Rue de La Fridenia 25 Rue de La Fridenia 26 Rue de La Fridenia 27 Rue de La Contaborne 27 Rue de La Contaborne 28 Rue de La Fridenia 28 Rue de La Fridenia 28 Rue de La Contaborne 29 Rue de La Contaborne 29 Rue de La Contaborne 20 Rue de La Fridenia 27 Rue de La Contaborne 28 Rue de La Contaborne 29 Rue de La Contaborne 29 Rue de La Contaborne 29 Rue de La Contaborne 20 Rue de La Contaborne 21 Rue de La Contaborne 22 Rue de La Contaborne 23 Rue de La Contaborne 24 Rue de La Contaborne 25 Rue de La Contaborne 26 Rue de La Contaborne 27 Rue de La Contaborne 27 Rue de La Contaborne 28 Rue de La Contaborne 29 Rue de Rue Rue Rue Rue 20 Rue de Rue Rue 20 Rue de Rue 20 Rue de Rue 20 Rue		5000 511 2710 27101	6411276747617777777777777777777777777777	100							FAUL () FAU	SS (SS)	0 2739 27360 27319 27360 27319 27360 27319 27360 27319 27360 27319	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANE. I E GALL FRANCOSE OF A EL MASS CEL AMER M. HE PELLEY YARAN PERRIE M. LA THORPOSED DE DRAPLICION M. LALL CHRISTIAN M. LERET FRANCE	2 Rur de Pric de la Gress 27 Rue de l'Assaus 28 Rece de Canacia 18 Rece de Consista 18 Rece de Rece de Rece de Rece 18 Consista de Rece de Consista 18 Rece de Rece de Rece de Rece de Rece 18 Rece de Rece de Rece de Rece de Rece 18 Rece de Rece de Rece de Rece de Rece 18 Rece de Rece de Rece de Rece de Rece de Rece 18 Rece de Rece de Rece de Rece de Rece de Rece 18 Rece de		500 511 2719 2719 3819 3819 3819 3819 3819 3819 3819 38	04112767674 0411277774 041127774 041127774 041127774 0411277774 0411277774 041127774 041127774 0411277774 0411277774 0411277774 04112777777777777777777777777777777777	100							FAUL 1975 VIRAN 1975 V	COC COC	0 2739 2730 2739 2730 2739 2739 2739 2739 2739 2739 2739 2739	FALIX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Page 10

M. MANONGO LUC	18 Rue d'Empuries	1	11054				0			1	VR		11054	FAUX	0
M. MARATIER JULIEN M. MARCE LEON	8 Rue de la Tour Madelos 31 84d Voltaire	1	430 19414	08/11/201	e e		0 0	0		1	VR VR	AI.	430 19414	FAUX	0
M. MARCE PHILIPPE M. MARCO STEPHANE	Chemin du Pla 1 Rue Paul Ernile Pissaro	1 1	4368	08/11/201 08/11/201		0	0 0	0	(1	VR VR		4368 468	FAUX FAUX	0
SA MARCOU HABITAT M. MARGOLLE SEBASTIEN	4 Boulevard Marcou 3 Rue du Pic Carlit	1	3100 582	08/11/201 08/11/201	1		0 0	0		1	VR VR		3100 582	FAUX	0
M. MARI GEORGES M. MAROT CEDRIC	6 Chemin de la mer 21 Blvd de l'Oratori	1	31460	08/11/201 08/11/201		0	0 0	0		1	VR VR		31460 227	FAUX	0
M. MARTEL MICHEL MME. MARTELIOZO ALEXANDRA	2 Rue du Mécussa 18 Rue du Pic de Costabolene	1 1	3820				0 0	0		1	VR VR		3820 303	FAUX FAUX	0
MME. MARTI SANDRA MME. MARTI RUIS HELENE.	37tis Avenue du 27 Mai 1943 KM 1 Route d'Alenya	1	198 45915	08/11/201 08/11/201			0	0		1	VR VR		198 45919	FAUX	0
M. MARTIN MARC M. MARTIN JAMES	26 Rue du Grenache Chemin des terres verts	1	683 9455				0	0			VR.	Al Al	681 9455	FAUX FAUX	0 0 0
MME. MARTIN MARIE LOUISE M. MARTINEZ FRANCOIS	11 Rue G de Gaulle Anthonios 4 Rue Porte de Perpignan	1	172	08/11/201 08/11/201			0 0	0		1	VR VR	Al	172 11488	FAUX	0
MME. MARTINEZ MIREILLE M. MARTINEZ ULIAN	9 Sis Rue de la Gare 8 Sue Lucie Aubrac	1	21765 900	08/11/201 08/11/201			0	0			VR.	AI.	21769 302	FAUX	0
M. MARTINEZ JULIEN MME. MARTINEZ MARIE LOUISE	29 Avenue Nelson Mandela 5 Rue Perez Verdiell	1	312	08/11/201			0	0			VR VR		312 352	FAUX	0 0
M. MARTINEZ FRANCOIS M. MARTINEZ DIDIER	11 Boulevard de l'Oratory Domaine de la Roseraie	1	813 268	08/11/201			0	0			VR.	Al	813 268	FAUX FAUX	0
M. M. MARTINS DA LUZ MICHEL MME. MARTY CATHERINE	17 Rue du Pic de Costabonne 13 Rue des Vignes	1	296 4286	08/11/201			0	0			VR VR	Al .	296 4286	FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0 0 0
M. MARTY FRANCIS MME. MARTY JOSETTE	Mas Marty 16 Avenue Edouard Herriot	1	15050	08/11/201			0	0			VR	Al	15050 1675	FAUX	0
MME. MARTY THERESE M. MARTY CHRISTOPHE	36 Avenue de la Mor 26 fiue de l'enidan	1	5190 2470	08/11/201			0	0			VR VR	Al	5190 2470	FAUX	0
SCI SCI MARYLUCIE M. MAS JOSEPH	6 Rue Louis Nogueres 3 Rue de Jinjoule	1	1338				0	0			VR VR	Al	1338 8711	FAUX	
M. MAS JOAN-LLUIS	15 Avenue Maréchal Juin Mas Bazan	1	4030	08/11/201			0	0			VR VR	Al	4030	FAUX	0 0
GFA MAS DE LOU	Mas de l'Ou	1	51896 351094	08/11/201 08/11/201			0	1			VR	Al .	51896 351094	FAUX	0
M. MASO MICHEL M. MASSANELL JOSEPH	35 Avenue du Roussillen 34 Route de Perpignan	1	8684 2080	08/11/201 08/11/201			0	0			VR VR	AI .	8684 2080	FAUX FAUX	0
MME. MASSINES ESTELLE MME. MASSOT KARINE	12 Rue G de Gaulle Anthonica Chemin du Pas de Loup	1	257 13336				0	0			VR	A/	257 13336	FAUX	0 0 0
M. MATEU TONY M. MATEUS LOPES LUIS MIGUEL	53 Avenue du 27 Mai 1943 06 Impasse George Send	1	182 258	08/11/201		0	0	0		1	VR VR	Aí	182 258	FAUX	0 0
M. MAUSIN ROLAND	5 Rue Lou Riberal 25 Rue Rosa Parks	1	817 176	08/11/201			0	0		1	VR	Al	817 176	FAUX	0
MME. MAUROIS TIFFANY M. MAURY MORGAN	41 Rue Rosa Parks 9 Avenue Mère Teresa	1	175	08/11/201			0	0		1	VR	Al.	175 184	FAUX FAUX	0
MME. MAURY CELINE SCEA MAX	6 Rue Perez Verdiell 39 Rue des Jordins	1	227 23206	08/11/201		0	0	0		1	VR	Al	222 23206	FAUX	0
M. MAYORAL RAYMOND MME. MAZET LILIANE	2 8 Rue des Poiniers 1 Bis Rue des Pyrenbes	1	506 2100	08/11/201 08/11/202			0	0			VR VR	AI Ai	506 2100	FAUX	0 0
M. MAZURCZACK MANUEL M. MAZZA FABIEN	Route de Taulis 13 Rue Rosa Parks	1	116 211				0	0	0	1	VR VR	Al	116 211	FAUX	0
SCI MCM MME MEDINILIA ANNABEL	2 Rue Nicolas Appert 14 Rue G de Gaulle Anthonios	1 1	13764	08/11/201			0	0			VR.	Af:	13764 170	FAUX FAUX	0
MME. MEDINELA STEPHANIE M. MEXDOUR EL-HADI	36 Avenue François Mitterrand 15 Ave Madeleine Filigis	1	178	08/11/201		25/11/2019	1 0	0		0 0		£Χ	0 260	VRAJ	178
M. MEKDOUR MOHAMED M. MELEZAN MATHURIN	19 Rue des Pecheurs 3 Square Saint Ferreol	1	33C 2683	08/11/201			0	0			VR	A)	330 2683	FAUX FAUX	0
M. MELIAL MOHAMMED M. MELIAL FARID	3 Rue André Stil 13 Rue Antoine St Exupéry	1	266 340	08/11/201			0	0			VR.	AI.	266 340	FAUX	0
MME. MENDER KAHIA M. MENDES DA PRULA ALBERTO	8de C Appt 37 11 Rue du Pic de Finestrelles	1	500	08/11/201			0	1			VR.	AL:	500 580	FAUX	0
M. MENDEZ MICKAEL M. MENNEGAUT ERIC	5 Rue Rosa parks 7 Rue du Pic Peric	1	196	08/11/201			0	0			VR VR	AI:	196 566	FAUX FAUX	0
M. MENTION NICOLAS M. MERCER PHILIPPE	15 Rue Antoine St Enupéry Quartier de l'Homme	1	340	08/11/201			0	0		1	VR	Ai :	340 9860	FAUX FAUX	0
SCI MERIDIENNE MME. MESTRE ISABELLE	2 Chemin de Charlemagne 3 Rue du Pic de Salifort	i i	16055	08/11/201			0	0			VR VR	Al .	16059 247	FAUX	0
MME. MEUNIER VALERIE M. MIGNARD NICOLAS	43 flue Rosa Parks	1	305				0	0			VR VR	A/i	305 385	FAUX	0 0 0
M. MIGUEL JARO	14 Rue des pécheurs 26 Rue du Pic Carlèt	1			3		1	-			VR		352	FAUX	0
See Season seconore		1	352		3		0	0			1/0	A.C.	376	EALIN	
M. MILLES JESSY LÉE	38 Rue Aimé Cesaire	1	376		P	Page 11	0	0			VR	Al	376	FAUX	0
M. MILLES JESSY LEE	38 Rue Aimé Cesaire	1	376	08/11/201		Page 11	0	0			VR	AI.	376		0
M. MILLES JESSY LEE MINE. MINANA JEANNINE MINE. MANUS MANUORIE	38 Rue Aimé Cesaire 29 Rue Degas 39 Rue Rosa Parks	1 1	13000 140	08/11/201 08/11/201 08/11/201		Page 11	0 0	0			VR VR VR	Al Al	376 13008 163	FAUX FAUX	0
M. MILLES JESSY LEE MIME MINAMA JEANNINE MIME MINIS MARJORE MIME MAQUEL CLAIRE M. MRQUE MYSLAM	38 Rue Almé Cesaire 29 Rue Degas 39 Rue Rosa Parks Hameour de St Semin 12 Rue des Jurdins	1 1 1 1 1 1 1 1 1	13009 140 27796 800	08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201		Page 11 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0	000000000000000000000000000000000000000	() () () () () () () () () ()		VR VR VR VR	AI AI AI	13008 163 27798 800	FAUX FAUX FAUX	0 0 0
M. MILLES JESSY LEE MINNE. MENDANA JEANNINE MANE. MINNES MARUCIDIS M. MEROLO MYRIAM M. MIRLOU PIERRE M. MIRLOUS PIERRE	38 Rue Amé Cesaire 29 Rue Degas 39 Rue Ropa Paris Hameuy de Stemin 12 Rue des Jardins Mea d'Asail Countre de Pitorreire	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	13000 1401 27756 800 30763 47535	08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201		Page 11 C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0 0	000000000000000000000000000000000000000			VR VR VR VR VR VR	AI AI AI AI AI AI	13008 163 27798 800 30762 47535	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0
M. MALLES JESSY LEE MANE. MINELAN JEANNINE MANE. MINELS MARCODIE MANE. MINELS LOANIE M. MINELS LOANIE M. MINELS COMILES MANEL MINELS COMILES MANEL MINELS MINELS MANEL MINELS MINELS MANEL MINELS MACOURTS	38 Rue Auné Cesaire 29 Rue Dogas 39 Rue Rosa Paris Hameus de St Sernin 12 Rue des Sardin Adus d'Asall Claurière de l'Harrine 7 Rue Michel Carmpittel 7 Rue Michel Carmpittel	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	13009 161 27736 800 30763 47535 6100	08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201		() () () () () () () () () ()	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000			VR	All	1908 163 27798 800 30762 47535 6102 30042	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0
M. MALLES JESSY LEE MANE. MINUSANA JEANNINE MANE. MINUSANA JEANNINE MANE. MINUSANA JEANNINE MANE. MINUSANA MINU	38 Rue Anné Cesaire 29 Rue Dogas 38 Rue Brosa Paris Hasnessu de St Sersin 12 Rue des Jacks Mas of Anall Countrie de Filterme 7 Rue Michel Compisted Chemin du Pay d'Aust 1 Impasse George Sand 3 Impasse George Sand 3 Impasse George Sand	3 3 3 1 5 1 1 2 3 3 3 3 3 1 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	13006 1401 27798 800 30792 47535 6100 30041 15006	08/11/202 08/11/202 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	000000000000000000000000000000000000000			VR V	AI AI AI AI AI AI AI AI	376 13008 163 27798 800 30762 47535 6102 30042 15000	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0
MALES RESTYLE MAREL MARIANA ERANNINE MAREL MARIES MARICONE MALES RESTYLE MALE	38 Bue Anné Cesaire 29 Bur Dogas 39 Bur Tota Paris 39 Bur Tota Paris 10 Bur Tota Paris 12 Bur des Jardins 12 Bur des Jardins Mass d'Aussi Courtier de l'Horriere 7 Bur Michel Compision 7 Bur Michel Compision 26 Burling de l'Année 27 Burling de l'Année 28 Burling	3 3 3 3 3 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	13009 1401 27798 800 30743 47535 61003 30043 15000 33 2331 4005	08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201		() () () () () () () () () ()	0 0	000000000000000000000000000000000000000			VR V	AI AI AI AI AI AI AI AI AI AI AI AI	376 13008 163 27798 800 30762 47535 6102 30042 15000 330 231	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0
MALES RESTYLEE MAREL MAREL MAREL MAREL MAREL MAREL MAREL MAREL MALES MAREL MALES MAREL MALES MA	38 Bue Anné Cesaire 29 Bur Dogas 38 Bur Mont Paris 38 Bur Mont Paris 12 Bur Mont Paris 12 Bur des Jardins Courtiers de Triburne 7 Bur Michel Compision 7 Bur Michel Compision 25 Burden de Triburne 26 Burden de Triburne 26 Burden de Triburne 27 Bur Michel Compision 27 Bur Michel Compision 28 Burden de Triburne 29 Burden de Triburne 20 Burden de Triburne 30 Burden de Triburne 31 Burden de Triburne 4 Correr de la Dioda 31 Correr de Triburne 31 Correr de Triburne 31 Correr de Triburne 32 Burden de Triburne 4 Correr de la Dioda 31 Correr de Triburne 31 Correr de Triburne 32 Burden de Triburne 4 Correr de la Dioda	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	13000 1441 27799 800 30763 47535 6100 30042 15000 38 4955 3042 15000 320 4055 322 223	08/11/202 08/11/202 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0	(AII	376 19008 163 27798 800 30762 47535 6102 30042 15000 330 231 4005 320 2225	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MESSYLEE MANUEL MORPHANIA JEANNINE MANUEL MORPHANIA JEANNINE MANUEL MORPHANIA MANUEL MORPHANIA M. ARROCO MORPHANIA M. ARROCO SHARLES M. MANUEL MORPHANIA M. MORUEL SALAMENTE DENIS M. MORUEL LAURENT M. MORUEL LAURENT M. MANUEL MORPHANIEL M. MORPHANIEL MORPHANIEL M. MORPHANIEL MORPHANIEL M. MORP	38 Bue Anné Cesaire 29 Bus Degas 38 Bue Mont Paris 38 Bue Mont Paris 18 Bue Mont Paris 12 Bus des Jardins Mont of Paris Countries de Phormme 7 Bus Michael Compistal 7 Bus Michael Compistal 7 Bus Michael Compistal 1 Impassa Georgia Sand 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	276 13008 1461 277798 800 30762 47535 6100 30042 15000 340 2313 4005 327 2225 405 327 2225	08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201 08/11/201		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	(VR V	AII	376 13008 163 27798 800 30762 47535 6102 30042 15000 3310 231 4005 330 225 435 156	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0	
MALES RESTYLEE MANUEL MERIANDA EXAMINE MANUEL MARIES MARICORE MALES MARIES MARICORE MALES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES M	38 Bue Anné Cesaire 29 Bus Degas 38 Bue Mona Parès 38 Bue Mona Parès 12 Bue des Jurdins 12 Bue des Jurdins 12 Bue des Jurdins 13 Bue des Jurdins Mona d'Avail 7 Bue Michael Campaistal 7 Bue Michael Campaistal 7 Bue Michael Campaistal 1 Bussaus George Sand 1 Impassur George Sand 2 Buelle Sand 2 Buelle Sand 2 Buelle Sand 3 Buelle Sand 4 Alexena de Tochde 1 Alexena de T	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	378 1309 161 161 167 169 169 169 169 169 169 169 169 169 169	08/11/202 08/11/202 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203 08/11/203		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0	(AII	376 13008 163 27798 800 30762 47535 6102 30042 15000 330 2311 4005 320 2225 435 673 225	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MALES RESTYLEE MANEL MERIANAL EXAMINE MANEL MARIES MERICORE MALE MARIES MERICORE M. MARICOL MYRIAMA M. MARICOL MYRIAMA M. MARICOL SHERIE M. MARICOL SHERIE M. MARICOL SHERIE M. MARICOL SHERIE M. MARICOL SCHARLES M. MARICOL SCHARLES M. MARICOL SCHARLES M. MARICOL SCHARLES M. MARICOL MARIES M. MARIES MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES M. MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MA	38 Bup Anné Cesaire 39 But Degas 35 But Boagas 35 But Boagas 35 But Boagas 35 But Boagas 32 But des Lerdies Mass of Neals 32 But des Lerdies Mass of Neals 32 But des Lerdies Mass of Neals 33 But Michel Campsisted 7 But Michel Campsisted 3 But Boagas of Neals 3 In Impasse George Sand 4 Avenue de Torchesin 4 Avenue de 1 But Boaga 33 Boagas of Neals 34 But Campsisted 35 But Boagas 36 But Boagas 36 But Boagas 38 But Lamoutries 4 But Park Carrier 48 Aug George 48 But Lamoutries 48 But Des Carrier 48 But Carrie	3 3 3 3 1 1 1 2	374 13000 1515 157794 8000 1070-1070 47535 6000 3004 15000 338 4000 233 243 253 260 27794 387 387 387 387 387 387 387 387	08/11/201 08/11/201		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0	(All	13008 15008 1631 27798 30702 47515 6102 30042 15000 3104 4005 2215 1406 673 325 335 345 345 345	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
M. MALES JESSY LEE IMME. MERLAND JEANNINE MANUEL MERLAND JEANNINE MANUEL MARCHITE MANUEL MARCHITE MANUEL MANUEL MANUEL M. MANUEL	38 Rue Anné Cesaire 29 Rue Dogas 39 Rue Bosa Parlis Hassaus de Si Semin 13 Rue Bosa Parlis Hassaus de Si Semin 13 Rue de Anné Mais de Faul 13 Rue des Anné 14 Rue Michael Campieled 27 Rue Michael Campieled 28 Rue Michael 28 Rue Semine de Trech 4 Avenue de Nord Fundad 31 Campieled Dischal 31 Campieled Dischal 32 Avenue Nordon Mandels 6 Rue da Pic Neulos 4 Rue Limentine 6 Rue Pic Carlis 6 Rue Pic Carlis 6 Rue Gom Massauton	3 3 3 3 1 1 1 2	378 18008 1611 277978 800 107073 47733 60001 15000 233 233 233 233 233 233 233 233 233	08/11/202 08/11/202		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0	(AII	376 13008 163 27798 890 30762 47535 6102 30042 15000 231 4005 330 2225 435 106 673 255 345	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MALES RESTYLES MARIES MARIES RESTYLES MARIES MARIES MARIEORY MARIES MARIES MARIEORY MARIES MARIES MARIEORY MALES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MALES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MALES MARIES MARIES MALES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MALES MARIES MARIES MALES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MALES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MALES MARIES MARIES MARIES MARIES MARIES MALES MARIES MARIES 38 Bue Anné Cesaire 29 Bue Dogas 39 Bue Mous Parle 39 Bue Mous Parle 39 Bue Mous Parle 30 Bue Mous Parle 31 Bue des Jacobis 40 Bue des Jacobis 40 Bue Michael Campistal 7 Bue Michael Campistal 7 Bue Michael Campistal 7 Bue Michael Campistal 7 Bue Michael Campistal 3 Impasson George Sand 31 Impasson George Sand 32 Boulevand de Fortantal 4 Avenue Au Fortantal 4 Avenue de Tech 4 Carrer de la Unidat 13 Carrer de la Unidat 13 Carrer de la Unidat 14 Carrer de la Unidat 15 Bue Carrer de la Unidat 16 Bue Carrer de la Unidat 16 Bue Carrer de la Unidat 18 Bue Carrer de la Unidat 19 Bue de Brother 19 Bue de Roofens	3 3 3 3 1 1 1 2	374 13009 161 27798 500 3074 47333 600 3044 15000 333 400 334 400 32 223 23 43 400 50 400 50 400 50 400 50 400 50 400 50 400 50 400 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 5	08/11/201 08/11/201		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0	(AN A	376 13008 169 27798 800 30762 47515 6102 30042 15500 330 231 405 50 673 345 356 573 345 356 573 345 345 345 345 345 345 345 34	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
MANUEL SESTYLEE MARIE MARIANA JEANNINE MARIE MARIANA JEANNINE MARIE MARIANA MARIENAMA MARIEN MARIANA MARIENAMA MARIEN MARIANA MARIENAMA MARIANA MARIENAMANA MARIANA MARIENA GERARD MARIANA GERARD MARIANA GERARD MARIENA GERARD MARIENA GERARD MARIANA GERARD MARIENA MARIENA A GERARD MARIENA MARIENA MARIENA MARIENA MARIENA GERARD MARIENA	38 Rue Anné Cesaire 29 Rue Deges 38 Rue Tota Faris 38 Rue Tota Faris 38 Rue Tota Faris 12 Rue des Jordins Mass d'Aussi Courtier de l'Homme 7 Rue Michel Compision 7 Rue Michel 7 Rue Michel 7 Rue Michel 8 Rue Michel 8 Rue Michel 8 Rue de Paris 8 Rue de Paris 8 Rue de Paris 8 Rue de Paris 9 Rue Paris 9 R	3 3 3 3 1 1 1 2	374 13009 1461 1461 27799 27799 3078-147 378-388 40309 40309 382-221 221 221 221 221 306 4339 4339 4344 4359 4444 4359 4349 4359 4349 4359 435	08/11/202 08/11/202		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0	(AN A	376 13008 163 163 27738 800 30762 47535 500 30762 4055 4055 4055 4055 4055 4055 4055 405	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL SESSYLEE MANUEL MORPHANA JEANNINE MANUEL MORPHANA JEANNINE MANUEL MORPHANA MORPHA	38 Rupe Annah Cesarire 29 Rupe Doggas 39 Run Risse Parks 30 Risse Risse 30 Risse 30 Risse 30 Risse 30 Risse 31 Rissease George Sand 31 Rissease George Sand 32 Rissease George Sand 32 Rissease George Sand 33 Rissease George Sand 4 Avenue Ruh Parks 31 Rissease George Sand 4 Risse Rissease 4 Rissease 31 Rissease 32 Rissease 33 Rissease 33 Rissease 33 Rissease 34 Rissease 34 Rissease 35 Rissease 36 Rissease 36 Rissease 36 Rissease 37 Rissease 38 Rissease	3 3 3 3 1 1 1 2	13000 14000 15000 100000 100000 100000 100000 100000 100000 100000 100000 1000000 100000 100000 100000 100000 100000 1000000 100000 100000 100000 100000 100000 1000000 100000 100000 100000 100000 100000 1000000 100000 100000 100000 10000000 100000000	08/11/201 08/11/201		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0	(ALIANA AL	376 13008 163 163 27798 30762 30762 40553 3062 3062 3062 3062 3062 3062 3062 306	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MESSYLEE MANUEL MERIANDA JEANNINE MANUEL MARIES MESSYLEE MANUEL MESSYLEE MANUEL MESSYLEE M. MARIES MARIES MESSYLEE M. MARIES MESSYLEE MARIE MESSYLEE MARIES MESSYLEE M. MARIES MESSYLEE MARIES MESSYLEE MESSYLEE MARIES MESSYLEE MESSYLEE MESSYLEE MARIES MESSYLEE MESS	38 Bue Anné Cesaire 29 Bus Degas 38 Bue Mona Paris 38 Bue Mona Paris 18 Bue Mona Paris 12 Bue des Jardins Mona of Avail 10 Bue des Jardins Mona of Avail 7 Bue Michel Compistat 7 Bue Michel Compistat 7 Bue Michel Compistat 10 Instrument de Printerne 7 Bue Michel Compistat 10 Instrument de Printerne 10 Bue Michel Compistat 10 Instrument de Printerne 11 Instrument de Printerne 12 Bue Lamartine 13 Aurer de la Diada 13 Aurers de Norden 14 Carrer de la Diada 15 Aurers de Michel 16 Bue De Cartine 18 Bue Lamartine 18 Bue Per Cartin 18 Bue Per Cartin 18 Bue Cartine 19 Bue Per Cartin 19 Bue Cartine 19 Bue Cartine 10 Bue Per Cartin 10 Bue De Per Per Per Bue 10 Bue De Per Per Per Berger	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	13000 1610 27796 8000 10700 10700 100000 100000 100000 10000	08/11/201 08/11/201		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0	(\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac2	ALL	376) 13008 1508 1630 1630 1630 1630 1630 1630 1630 1630	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MERCANDON MANUEL	38 Bug Anné Cesaire 39 But Degas 35 But Rosa Paris 35 But Rosa Paris 35 But Rosa Paris 32 But Rosa Paris 32 But Rosa Paris 32 But Rosa Paris 33 But Rosa Paris 34 But Rosa Paris 35 But Michael Campatatal 7 But Michael Campatatal 8 But Rosa Paris 8 But Lamartine 18 But Lamartine 18 But Lamartine 19 But Lamartine 10 But Lam	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	130000 13000000000000000000000000000000	08/11/201 08/11/201		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0	(\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac^	AN A	376) 31008 3163 3183 3183 3184 3185 3186 3186 3187 3187 3187 3187 3187 3187 3187 3187	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MERCANINE MANUEL MERCANINE MANUEL MERCANINE MANUEL MARIELORIE M. MARICLO MYRIAMA M. MARICLO MYRIAMA M. MARICLO MYRIAMA M. MARICLO SHRINE M. MARICLO SH	38 Rup Anné Cesaire 39 Run Degas 35 Run Rosa Paris 35 Run Rosa Paris 36 Run Rosa Paris 32 Run Rosa Paris 32 Run Rosa Paris 32 Run Rosa Paris 33 Run Rosa Paris 34 Run Rosa Paris 35 Run Michel Campoisted 36 Run Michel Campoisted 37 Run Michel Campoisted 37 Run Michel Campoisted 37 Run Michel Campoisted 38 Run Rosa Paris 38 Rosal Rosa Paris 38 Rosal Rosa Paris 38 Rosal Rosa Paris 38 Run Rosa Paris 38 Run Rosa Paris 38 Run Paris 38 Run Paris 38 Run Paris 38 Run Paris 39 Run Paris 39 Run Paris 30 Run Paris 31 Run Paris 38 Run Paris	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	2010 1100000 11000000000000000000000000	08/11/201 08/11/201		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0	(\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac2	AL A	376 13008 800 800 800 150 150 150 150 150 150 150 1	FALIN	000000000000000000000000000000000000000
MANUEL MORIANA EARNINE MANUEL MORIANA EARNINE MANUEL MARIES MERICORE MANUEL MARIES MARIECORE M. MARICLO MYRIAMA M. MARICLO MYRIAMA M. MARICLO SHERRE M. MARICLO CHARLES M. MARICLO MARICLO M. MARICLO CHARLES M. MARICLO	38 Rupe Annal Cesarire 39 Run Degas 39 Run Degas 39 Run Brown Parks 38 Run Brown Parks 38 Run Brown Parks 32 Run Brown Parks 32 Run Brown Parks 32 Run Michael Campisted 7 Run Michael Campisted 3 Run Run Brown 3 Run Run Brown 4 Avenue And Prochael 3 Run Run Brown 3 Run Parks 3 Run Run Brown 3 Run Run Run Brown 5 Run Run Run Run 5 Run 5 Run Run 5 Run 5 Run Run 5	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	201 110000 110000 110000 10000 10000 10000 10000 100000 100000 100000 100000 100000 100000 100000 100000 1000000	08/11/201 08/11/201		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0	(\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac2	AN A	376 13008 27798 800 800 800 47535 6102 30042 30042 30042 310 320 321 310 300 300 300 30	FALIN	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MORIANA EARNINE MANUEL MORIANA EARNINE MANUEL MARIES MERICORE MANUEL MARIES MERICORE M. MARIES MERICORE	38 Rue Anné Cesaire 29 Rue Degas 30 Rue Marie Parès 31 Rue Marie Parès 32 Rue des bordes 32 Rue des bordes 33 Rue Rue Rue 34 Rue Michael Campistal 35 Rue Michael Campistal 7 Rue Michael Campistal 7 Rue Michael Campistal 7 Rue Michael Campistal 7 Rue Michael Campistal 3 Impassa George Sand 3 Impassa George Sand 3 Impassa George Sand 3 Impassa George Sand 4 Avenue de Protenti 4 Avenue de Toch 4 Avenue de Toch 4 Avenue de Toch 5 Rue de Protenti 6 Rue de Protenti	3 1 1 1 1 3 3 3 3 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	201 13000 13000 2151	08/11/201 08/11/201		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \	AN A	376 13008 2778 800 3052 47535 6102 30042 30042 30042 310 321 310 300 30042 300	FALIN	000000000000000000000000000000000000000
MANUEL MENTANA JEANNINE MAREL MARIES MENDONE MANEL MODITOR (CAMPE M. MIROLO MYRIAMA M. MIROLO MYRIAMA M. MIROLO SHERRE M. MIROLO SHERRE M. MIROLO SHERRE M. MIROLO CHARLES M. MIROLO CHARLES M. MIROLO CHARLES M. MORTOR LALLERINY M. MORTOR LALLERINY M. MORTOR LALLERINY M. MORTOR MORTOR OF MARIE M. M. MORTOR MARIE M. M. MORTOR MARIE M. M. MORTOR MORTOR OF MARIE M. MORTOR MORTOR OF M	38 Rue Anné Cesaire 29 Rue Degas 39 Rue Tosa Paris 19 Rue Tosa Paris 19 Rue Tosa Paris 10 Rue Tosa Paris 10 Rue des Jardins 10 Rue des Jardins 10 Rue des Jardins 10 Rue Michel Campistat 10 Rue Michel Michel 10 Rue Michel Michel 10 Rue Michel Michel 10 Rue Michel Michel 10 Rue Miche	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	13000000000000000000000000000000000000	08/11/201 08/11/201		C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}\) \(\frac^	AN A	376 13008 1800 189 800 30762 47535 61022 47535 5040 3040 3040 3040 3060 3060 30762 4055 5060 5076 507	FALIN	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MESSYLEE MANUEL MARIES MESSYLEE MANUEL MARIES MESSYLEE MANUEL MARIES MARIEDONE MANUEL MARIES MARIEDONE M. MARIEDON MYNIMAM M. MARIEDON PREMER M. MARIEDON PREMER M. MARIEDON PREMER M. MARIEDON PREMER M. MARIEDON MARIES M. MARIEDON MARIES M. MARIEDON MARIES M. MARIEDON MARIEDON M. MARIEDON MARIENO MARIEDON MARIENO MARIEDON MARIENO MARIEDON MARIENO MARIEDON MARIENO M. MARIEDON MARIENO M. MARIEDON MARIENO M. MARIEDON M	38 Rue Anné Cesaire 29 Rue Deges 38 Rue Most Paris 18 Rue Most Paris 18 Rue Most Paris 18 Rue Most Paris 12 Rue des Jardins 10 Rue des Jardins 10 Rue des Jardins 10 Rue Most Completat 7 Rue Michael Completat 7 Rue Michael Completat 7 Rue Michael Completat 10 Rue Michael Completat 10 Rue Most Paris 11 Rue Limenthe 11 Rue Limenthe 11 Rue Limenthe 12 Rue Paris 13 Rue Most Carl Paris 13 Rue André 558 14 Rue Paris 15 Rue André 558 16 Rue de Portes 17 Rue Peptitiens- Dene et dep 18 Rue de Tortes 18 Rue de Roden 18 Rue de Roden 18 Rue de Roden 19 Rue de Roden 19 Rue de Roden 19 Rue de Roden 19 Rue de Roden 10 Rue de Roden	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	3294 310000 31000 31000 31000 31000 31000 31000 31000 31000 3100000 3100000 3	08/11/201 08/11/201							\(\sigma \) \(\sig	AN A	376 13008 183 183 800 30762 47535 6102 30042 47535 4053 30042 30042 47535 435 435 435 435 435 435 435	FALIN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAU	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MESSYLEE MANUEL MORADAN JEANNINE MANUEL MORADAN JEANNINE MANUEL MORADAN JEANNINE MANUEL MORADAN JEANNINE M. MARCOL MYNIAMA M. MARCOL MYNIAMA M. MARCOL MYNIAMA M. MARCOL MARCOL MES MARCOL MORADAN M. MARCOL MARCOL MES M. MARCOL MARCOL MES M. MARCOL MARCOL MES M.	38 Rue Anné Cesaire 29 Rue Deges 38 Rue Most Paris 18 Rue Most Paris 18 Rue Most Paris 19 Rue Most Paris 10 Rue des Jardins Most of Avail Countries de Théoreme 7 Rue Michael Campistal 8 Immanue George Shedel 1 Service de la Disale 1 Rue de Portes 1 Rue de Rue de Constatorre 1 Rue de Portes 1 Rue de Rue Rue Rues 1 Rue de Rues 1 Rues de Rue Rues 1 Rues de Rue Rues 1 Rues de Rue de Rues 1 Rues de Rues 1	3 3 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 13000	08/11/201 08/11/201							\(\sigma \) \(\sig	AN A	376 15008 1830 1831 1838 800 30762 47535 61022 30042 30042 3014 3014 3014 405 3016 3016 3016 3016 3017 301	FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MESSYLEE MANUEL MORPHANA JEANNINE MANUEL MORPHANA JEANNINE MANUEL MORPHANA JEANNINE M. MARIOLO MYNIJAM M. MARIOLO MYNIJAM M. MARIOLO SPREME M. MARIOLO SPREME M. MARIOLO SUMPLES M. MARIOLO SU	38 Bue Anné Cesaire 29 Bus Degas 38 Bue Mona Paris 18 Bue Mona Paris 18 Bue Mona Paris 18 Bue Mona Paris 19 Bue des Jardins Mona d'Avail Courriere de l'Homme 7 Bue Michel Compissal 7 Bue Michel Compissal 7 Bue Michel Compissal 18 Bue Michel Compissal 19 Bue Michel Compissal 10 Ingresse George Sand 10 Ingresse George George 10 Ingresse George 11 Ingresse George 11 Ingresse George 12 Ingresse George 12 Ingresse George 13 Ingresse George 13 Ingresse George 14 Ingresse George 15 Ingresse George 16 Ingresse George 17 Ingresse George 17 Ingresse George 17 Ingresse George 17 Ingresse George 18 Ingress	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	130000 130000 160000 1600000 160000000000	08/11/201 08/11/201							\(\sigma \) \(\sig	AL A	376 13008 14008 800 30762 47535 61022 30042 30042 30043 30042	FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MESSYLEE MANUEL MERIANDA JEANNINE MANUEL MARIANDA JEANNINE MARIANDA JEANNINE MARIANDA JEANNINE MARIANDA JEANNINE MARIANDA JEANNINE MARIANDA JEANNINE MARIANDA J	38 Rupe Annal Cesarire 29 Run Degas 38 Run Mona Fures 18 Run Mona Fures 18 Run Mona Fures 12 Run Mona Fures 12 Run Monal Fures 12 Run Monal School 12 Run Monal Compilated 7 Run Michael Compilated 13 Run Michael Compilated 14 Run Run Michael 15 Run Run Michael 15 Run Run Michael 16 Run Run Michael 16 Run Per Carlo 18 Run Fure Fure 18 Run Fure Fure 18 Run Fure Fure Contration 18 Run Fure Fure 18 Run Fure Fure Fure 18 Run Fure Fure Carlo 18 Run Fure Fure 18 Run Fure Fure Carlo 18 Run Fure Fure Fure Fure Fure Fure Fure Fu	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	130000 13000000000000000000000000000000	08/11/201 08/11/201							\(\sigma \) \(\sig	AL A	376 13008 1800 1831 1838 800 30762 47535 61022 30042 30	FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MERCANIA JEANNINE MANUEL MERCANIA JEANNINE MANUEL MARIES MERCORIE M. MARIES MARIECORIE M. MARIES MERCORIE M. MARIES MERCORIE M. MARIES MERCORIE M. MARIES MERCORIE M. MARIES MARIES M. MARIES MERCORIE MARIES MERCORIE MARIES MERCORIE MARIES MERCORIE M. MARIES MERCORIE MARIES MERCORIE MARIES MERCORIE MARIES MERCORIE M. MARIES MERCORIE MERCORIE MARIES MERCORIE ME	38 Bup Anné Cesaire 39 But Degas 39 But Boag s 38 But Boag Res 38 But Boag Res 38 But Boag Res 12 But Boag Res 12 But Boag Res 13 But Boag Res 14 But Boag Res 15 But Boag Res 16 But Boag Res 17 But Michel Campitatel 7 But Boag Res 18 But Boag Res 19 But Boag Res 10 But Boa	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	130000 13000000000000000000000000000000	08/11/201 08/11/201							\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac2	AL A	376 13008 1800 1801 1808 800 30762 47535 6102 30042 30042 30042 30043 3004 3	FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MERCANIA JEANNINE MANUEL MERCANIA JEANNINE MANUEL MARIES MERCORIE M. MARIES MARIECORIE M. MARIES MERCORIE M. MARIES MERCORIE M. MARIES MERCORIE M. MARIES MERCORIE M. MARIES MARIES M. MARIES MERCORIE MARIE MERCORIE MARIES MERCORIE MARIES MERCORIE MARIES MERCORIE M. MINISTERME M. MOLUTERAL SERVANO M. MARIES MERCORIE M. M. MOLUTERAL SERVANO M. MARIES MERCORIE M. M. MOLUTERAL SERVANO M. MARIES MERCORIE M. M. MOLUTERAL SERVANO M. MINISTERME M. M. MOLUTERAL MERCORIE M. M. MOLUTERAL SERVANO M. M. OLUTERAL SERVER M. M. OLUTERAL MERCE M. M. MOLUTERAL SERVER 38 Rupe Annah Cesarire 39 Run Degan 39 Run Tessa Paris 38 Run Tessa Paris 38 Run Tessa Paris 38 Run Tessa Paris 12 Run Michael Campistad 7 Run Michael Campistad 8 Run Michael Campistad 8 Run Michael Campistad 9 Run Pic Cartie 9 Run Pic Cartie 10 Run Pic Cartie 10 Run Pic Cartie 11 Run den Profess 12 Run Run Profess 13 Run den Profess 14 Run den Profess 15 Run Archite Michael 16 Run den Profess 16 Run den Profess 17 Run Michael 17 Run Michael 18 Run den Profess 18 Run den Profess 19 Run den Profess 19 Run den Profess 10 Run Restade Respons 10 Run Run Run Profess 10 Run Run Run Rungel 10 Run Run Rungel 10 Run Run Rungel 10 Run Run Rungel 10 Run		130000 13000000000000000000000000000000	08/11/201 08/11/201							\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}\) \(\frac^		376 13008 180 180 800 30762 47535 61022 30042 30042 30042 30042 30043 30042 300	FALIN	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
MANEL MARIES RESTYLEE MANEL MARIES MERSTYLEE MANEL MARIES MARIESTRE MANEL MARIES MARIESTRE MANEL MAN	38 Bug Anné Cesaire 39 But Degas 39 But Degas 39 But Boug Paris 30 But Boug Paris 30 But Boug Paris 30 But Boug Paris 31 But Boug Paris 32 But Boug Paris 32 But Boug Paris 33 But Boug Paris 34 But Michael Campistad 35 But Michael Campistad 37 But Michael Campistad 38 But Michael Campistad 39 But Boug Paris 30 But P	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	130001 130001 13001	08/11/201 08/11/201							\(\sigma \) \(\sig	AM A	376 13008 1800 800 800 30762 47535 61022 30042 30042 30043 30	FALIN	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MENTANA JEANNINE MARIEL MARIES MENDONE MANUEL MARIES MENDONE M. MARIES MENDONE M. MARIES MENDONE M. MARIES MENDONE M. MARIES CLAME M. MARIES CLAME M. MARIES CLAME M. MARIES SOMMES M. MARIES CLAME M. MARIES CHARLES M. MARIES CHARLES M. MARIES CHARLES M. MARIES MENDON M. MARIES M	38 Rue Anné Cesaire 39 Rue Tosa Paris 18 Les Tosa		130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 13000000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 130000 1300000 1300000 1300000 1300000 1300000 1300000 1300000 13000000 1300000 1300000 1300000000	08/11/201 08/11/201							\(\sigma \) \(\sig	AM A	376 13008 1800 1891 1892 1893 1892 1893 1892 1993 1994	FALIN	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANUEL MENTANTA ETAMONIO MANUEL MORTANA ETAMONIO MANUEL MORTANA ETAMONIO MANUEL MORTANA ETAMONIO MANUEL MORTANA MANUEL MANUEL MORTAN	38 Rupe Annal Cesaries 39 Run Degas 38 Run Mona Fuels 18 Run Mona Fuels 18 Run Mona Fuels 18 Run Mona Fuels 19 Run Monal Fuels 10 Run Monal Compilated 7 Run Michael Compilated 8 Run Michael Compilated 10 Ingress George Sand 11 Presson George Sand 12 Running Annal Park 13 Lorere del In Disable 14 Run Compilate 15 Run Lorere 15 Run Lorere 15 Run Lorere 15 Run Lorere 16 Run Per Control 16 Run Lorere 16 Run Lorere 17 Run Lorere 18 Run Lorere 19		130040 1300600 1300600 1300600 1300600 1300600 1300600 1300600 1300600 13006000 130060000000000	08/11/201 08/11/201							\(\sigma \) \(\sig	ALL	376 13008 18008 800 30762 47535 6102 30762 47535 6102 30762 47535 4053 4054 4054 4054 4054 4054 4054 4054 4054 4054 4057 4077	FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN	000000000000000000000000000000000000000
MANUEL MESSYLEE MANUEL MORPHANA JEANNINE MANUEL MORPHANA JEANNINE MANUEL MORPHANA JEANNINE M. MARCOL MORPHANA M. MARCOL SPREME M. MARCOL MORPHANA M. MARCOL SPREME M. MARCOL SCAMPET DENS M. MARCOL MORPHANA M. MARCOL MORPHANA M. MARCOL MORPHANA M. MARCOL MORPHANA M. MARCOL SCAMPET DENS M. MARCOL MORPHANA M. MARC	38 Rue Anné Cesaire 39 Rue Tosa Paris 18 Les Tosa		130000 130000 160000 1600000 160000000000	08/11/201 08/11/201							\(\sigma \) \(\sig	ALL	376 13008 14008 800 30762 47535 61022 30042 30042 30043 30042 30042 30042 30042 30042 30042 30042 30042 30043 30042	FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR	000000000000000000000000000000000000000
MANUEL MESSYLEE MANUEL MERIANDA JEANNINE M. MARCHA GENERAL M. MARCHA SERVICE MANUEL LAURINY M. MARCHA SERVICE M. MARCHA SERVICE MANUEL LAURINY MARCHA MARCHA SERVICE MANUEL LAURINY MARCHA MARCHA SERVICE MARCHA MARCHA SERVICE MARCHA MARCHA SERVICE MARCHA MARCHA SERVICE M. MARC	38 Rupe Almol Cesaries 39 Run Degas 39 Run Excus Pures 18 Run Excus Pures 18 Run Excus Pures 12 Run de des Jardins Mans of Avail 10 Run Michael Campistad 7 Run Michael Campistad 10 Invessus George Sand 11 Invessus George Sand 12 Run Sand 13 Invessus George Sand 13 Invessus George Sand 14 Carrer de la Disala 13 Carrer del In Disala 14 Run Andrer Stala 15 Run Andrer Stala 15 Run Andrer Stala 16 Run del Perspetan Man Persyste Man del Mongril Rous del Carrer 18 Run Andrer Michael 18 Run Andrer M		130000 13000000000000000000000000000000	08/11/201 08/11/201							\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac	ALI	376 13008 15008 800 30762 47535 800 30042 30042 30043 30042 3	FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR FAUR	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANEL MARIES RESTYLEE MANEL MARIES MERSTYLEE MANEL MARIES MARIESONE MANEL MARIES MARIESONE MANEL MANEL MARIES MARIESONE MANEL MANEL MARIES MARIESONE MANEL MARIESONE MANEL MARIESONE MANEL MANEL MARIESONE	38 Rue Anné Cesaire 39 Rue Tosa Paris 39 Rue Tosa Paris 39 Rue Tosa Paris 30 Rue Tosa Paris 31 Rue Tosa Paris 32 Rue Ges Jurdins 32 Rue des Jurdins 32 Rue des Jurdins 33 Rue Carrier 34 Rue Michael Campatint 35 Rue Michael Campatint 36 Rue Michael Campatint 37 Rue Michael Campatint 38 Rue Michael Campatint 38 Rue Michael Campatint 38 Rue Gartin 39 Rue Michael Campatint 39 Rue Michael Campatint 30 Rue Michael Campatint 30 Rue de Proteste 30 Rue de Proteste 30 Rue de Proteste 30 Rue de Proteste 30 Rue de Rue Michael 30 Rue André Still 30 Rue Michael 30 Rue Michael 30 Rue Michael 31 Rue André Michael 32 Rue André Michael 33 Rue André Michael 34 Rue André Michael 35 Rue André Michael 36 Rue Froteste 37 Rue Michael 38 Rue André Michael 38 Rue André Michael 39 Rue André Michael 30 Rue Michael 31 Rue André Michael 31 Rue André Michael 31 Rue André Michael 31 Rue André Michael 32 Rue Michael 33 Rue Michael 34 Rue André Michael 35 Rue de Proteste 36 Rue André Michael 36 Rue André Michael 37 Rue Michael 38 Rue André Michael 39 Rue de Paris		3204 313001 31401 3151 3151 3151 3151 3151 3151 3151 31	08/11/201 08/11/201							\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \	ALL	376 13008 1800 1801 1808 800 30762 47535 6102 30042 300	FALIN	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANEL MARIANA ERANNINE MARIEL MARIANA ERANNINE MARIEL MARIEL MARIANA MANEL MARIEL CALINE M. MARIEL CHIRTHALE M. MARIEL CH	38 Rue Anné Cesaire 39 Rue Degas 39 Rue Tous Paris 18 Rue Tous Paris 18 Rue Tous Paris 18 Rue Tous Paris 18 Rue Tous Paris 12 Rue des Jardins 18 Rue Selection 19 Rue Michael Campation 7 Rue Michael Campation 7 Rue Michael Campation 19 Rue Michael Campation 19 Rue Michael Campation 20 Rue Selection 21 Rue Jardine 22 Rue de Proteste 23 Rue Jardine 24 Rue Andre Selection 25 Rue Jardine 26 Rue Ger Rue 26 Rue Ger Rue 27 Rue Michael 28 Rue Jardine 28 Rue Ger Rue 28 Rue Ger Rue 29 Rue Jardine 29 Rue Jardine 20 Rue Jardine 21 Rue Jardine 21 Rue Jardine 22 Rue Jardine 23 Rue Andre 24 Rue Andre 25 Rue Jardine 26 Rue Ger Rue 27 Rue Landre 28 Rue Andre 28 Rue Andre 29 Rue Jardine 28 Rue Andre 29 Rue Jardine 29 Rue Jardine 20 Rue Jardine 21 Rue Andre 22 Rue Jardine 23 Rue Andre 24 Rue Andre 25 Rue Andre 26 Rue Peringipus 26 Rue Jardine 27 Rue Liberta 28 Rue Andre 29 Rue Jardine 20 Rue Jardine 21 Rue Jardine 22 Rue Jardine 23 Rue Jardine 24 Rue Jardine 25 Rue Jardine 26 Rue 27 Rue Liberta 27 Rue Liberta 28 Rue Jardine 28 Rue 28 Rue 29 Rue 20 Rue 20 Rue 20 Rue 21 Rue 21 Rue 21 Rue 22 Rue 23 Rue 24 Rue 25 Rue 26 Rue 27 Rue 28 Rue 29		13000000000000000000000000000000000000	08/11/201 08/11/201							\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \	ALL	376 13008 1800 1891 1892 1893 1892 1893 1892 1993 1994 1995	FALIN	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
MANEL MARIES RESTYLEE MANEL MARIES RESTYLEE MANEL MARIES MARIENEE MANEL MARIES MARIENEE M. M. MARIENE	38 Rue Anné Cesaire 29 Rue Deges 38 Rue Mont Perès 18 Rue Mont Perès 18 Rue Mont Perès 19 Rue Mont Perès 10 Rue des Jardins 10 Rue des Jardins 10 Rue des Jardins 10 Rue Mont Perès 10 Rue Mont Compission 10 Rue Mont Compission 10 Rue Mont Compission 10 Rue Mont Perès 10 Rue de Perès 10 Rue Per		130040 1300600 1300600 1300600 1300600 1300600 1300600 1300600 13006000 130060000000000	08/11/201 08/11/201							\(\sigma \) \(\sig	ALL	376 15008 15008 800 30762 47535 61022 30042 47535 4053 30042 30042 30042 30042 435 435 435 435 435 435 435 4	FALIN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAUN FAU	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

age 12

FA	PAPELL Mos P.		1	60675	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	60675	FAUX	
	PARES JOSE 47 Ave	venue du 27 Mai 1943	1	198	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	198	FAUX	
VE.		de l'Eglise	1	5032	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	5032	FAUX	
		e André Stil	1	450	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	450	FAUX	-
ME.		Rue Jean Mermoz	1	19621	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	19621	FAUX	
1111		se du Pic de la Grava	1	503	08/11/2019		.0	0	0	1 VRAI	503	FAUX	
AE.		se des Poiriers	1	1003	08/11/2019	7	.0	0	0	1 VRAI	1003	FAUX	
tE.		Antoine de St Exupéry	1.	336	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	336	FAUX	
		venue Nelson Mandela		331	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	331	FAUX	
		rnue Nelson Mandela	1	413	08/11/2019	2	0	0	0	1 VRAI	413	FALIX	
_		spasse Pablio Neruda	1	366	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	366	FAUX	
		apele	1	6088	08/11/2019		.0	0	0	1 VRAI	6088	FAUX	
		e de Bages	1.	16098	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	16098	FAUX	
		François Mitterrand	1	206	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	206	FAUX	
HE.		Madeleine Fillols	1	250	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	250	FAUX	
		les Rigouilles	1	87200	08/11/2019	18/11/2019	1	0	0	0 VRAI	87200	FAUX	
£.	PAYRET MARIE FRANCOIS 2 Rue	Saint Jacques	1	44910	08/11/2019	14/11/2019	1	0	0	0 VRAI	44910	FAUX	
		oulevand de l'Oratori	1	29	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	29	FAUX	
E.	PEREIRA DALIA 3 Boul	zlevard des 15 Olius	1	555	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	555	FAUX	
		G de Gaulle Anthonica	1	270	08/11/2019	3.	0	0	0	1 VRAI	270	FAUX	
	PEREZ STEPHANE 9 Rue	e Aimé Cesaire	1	363	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	363	FAUX	
	PEREZ FERNAND 9 Rue	Rosette Blanc	1	408	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	408	FAUX	
E.		Place Daniel Fradin	1	502	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	502	FAUX	
	PEREZ ERIC 3 Rue	r Perez Verdiell	1	389	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	389	FAUX	
		e G de Gaulle Anthonioz	1	269	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	269	FAUX	
	PERTUS ALEXANDRE 07 Imp	spasse Pablio Neruda	1	425	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	425	FAUX	
	PETITGENET CHRISTOPHE 13 Ave	venue Nelson Mandela	1	345	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	345	FAUX	
	PEYRONNET JACQUES 24 Rus	se de Rupetit	1	209125	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	109125	FAUX	
	PHOTON TECHNOLOGIES 2 1 Rout	ute de Corneilla	1	7000	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	7000	FAUX	
E	PLJENNIFER 17 Rus	se Antoine St Exupéry	- 1	261	08/11/2019		0	0	0 0	1 VRAI	261	FALIX	
£.	PIC COLETTE Chemi	nin dels Harts	- 1	4946	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	4946	FAUX	
	PIC NICOLAS 11 Bis	s Avenue du Tech	1	8456	08/11/2019	28/11/2019	0	1	0	0 FAUX	0	VRAI	
£		Charles de Tocqueville	- 1	18690	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	18690	FAUX	
E		ue Rosa Parks	1	168	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	168	FAUX	
-		r du Pic de la Grava	- 1	418	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	418	FAUX	
		se Antoine St Exupéry	1	383	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	383	FAUX	
		ue Antoine Casenobe	1	513	08/11/2019	15/11/2019	0	1	0	0 FAUX	0	VRAI	
		se Aimé Cesaire	1	520	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	520	FAUX	
_		de la Boubine	1.	1827	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	1827	FAUX	
_		venue Mére Teresa	- 1	308	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	308	FAUX	
	PLA JEAN Mas T		-1	15083	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	15083	FAUX	
	PLANES LUDOVIC Mas P		1	1100	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	1100	FAUX	
_	PLANES EDOUARD Mas P			5828	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	5828	FAUX	
IE.		d'Avail	1	33252	08/11/2019	-	0	0	0	1 VRAI	33252	FAUX	
IE.		Pierre Semand	1	28472	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	28472	FAUX	
-		ue Michel Campistol	- i	41	08/11/2019		.0	0	0	1 VRAI	41	FAUX	
-		e Antoine Casenobe		193	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	193	FAUX	
_		e de Bages	- 1	14391			0	0	1 0	1 VRAI	14391	FAUX	_
-		se G de Gaulle Anthonios	1		08/11/2019		0	0	0 0	1 VRAI	260	FAUX	
		se G de Gaute Anthonioz se Antoine St Exupéry	1	260	08/11/2019		0	0	0 0	1 VRAI		FAUX	
_			1	335	08/11/2019	_	0	0	0		335		
-		Mas St Jean	-1	35433	08/11/2019			0	0	1 VRAI	35433	FAUX	
E.		ze Rabelais	-1	21725	08/11/2019	-	0	0	0	1 VRAI	21725	FAUX	
t.		de las Feiches		14464	08/51/2019		0	0	0	1 VRAI	14464	FAUX	
_		ie Rosa Parks	- 1	329	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	329	FAUX	
_		e Thomas Edison	1	13533	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	13533	FAUX	
_		e Charles Grando	1	15729	08/11/2019		.01	0	0	1 VRAI	15729	FAUX	
_		ie Olympe de Gouges	1	260	08/11/2019		0	0	. 0	1 VRAI	260	FAUX	
_		renue Nelson Mandela	1	336	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	336	FAUX	
_		e du Pic Peric	- 1	242	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	242	FAUX	
E.		ue des Ormes	1	6524	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	6524	FAUX	
€.		de la Déveze	1	2307	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	2307	FAUX	
		ue Emile Combes	1	27628	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	27628	FAUX	
		ner del Pandal	1	1816	08/11/2019	19/11/2019	0	1 1	0	0 FALIX	0	VRAI	
E.		venue du Maréchal Joffre	.1.	19692	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	19692	FAUX	
E.		Frédéric Valette	1	2142	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	2142	FAUX	
		ie du Pic de Costabonne	1	339	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	339	FAUX	-
L.		e des Romarins	1	53707	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	53707	FAUX	
		rondal Place	1	800	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	800	FAUX	
		e du Pic de la Grava	1	444	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	444	FAUX	
	PROIA JULIEN 4 Rue	e des Gorges de la Caranca	1	308	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	308	FAUX	
	30	- 0		7 10		Page 13		7.0		122			10
_	PRUDHOMME JASON 54 Rus							-					
		se Germaine et Roger Lefeure	1	4665	08/11/2019		0	0	0	1 VRAI	4665	FAUX	

	encourage score force	- formation of Record of T		and I	na in a femanal		- 25			_		1 1011	7000	Excer	
-		ue Germaine et Roger Lefeure	1	4965	08/11/2019		. 0	0	0			VRAI	4665	FAUX	
		rtier de l'Homme	1	30888	08/11/2019		0	- 0	- 0				30888	FAUX	
		renue de la Salanque	1	69402	08/11/2019		0	0	0				69402	FAUX	
-		ie du Pic de Salfort	1	338	08/11/2019		0	0	. 0				338	FAUX	_
AE.		gasse Victor Hugo	1	15522	08/31/2019		. 0	0	0			VRAI	15522	FAUX	
tt.		lue Charles Despian	1	16811	08/11/2019		.0	.0	0			VRAI	16811	FAUX	
AE.		lue de la Tramontane	1	11392	08/11/2019		. 0	. 0	. 0			VRAI	11392	FAUX	
_		v du Château Roussillon	1	33226	08/11/2019		0	0	0			VRAI	33226	FALIX	
		Calmette		7062	08/11/2019		0	0	0	- 1		VRAI	7062	FAUX	
		enue de Perpignan	1	3500	08/11/2019		0	0	0			VRAI	3500	FAUX	
		enue des Albéres	1	14701	08/11/2019		0	. 0	0		1	VRAI	14701	FAUX	
tE.	RABAT MICHELE B Ave	enue de Perpignan	1.	6137	08/11/2019		. 0	. 0	0		1	VRAI	6137	FAUX	
ME.	RAMBGARISON GEORGIA Route	te du col de Jau	1	17117	08/11/2019		0	0	0	- (1	VRAI	17117	FAUX	
	RAMIREZ YOANIN 38 Ru	lue du Pic de Costabonne	- 1	175	08/11/2019		0	0	0	- (1	VRAI	175	FAUX	
	RAPENNE ROBERT 26 Ru	ue Jules Ferry	- 1	9965	08/11/2019		0	0	0		1	VRAI	9965	FAUX	
		illée des Platanes	1	9155	08/11/2019		0	0	0		1	VRAI	9155	FAUX	
_		ilée des Platanes	1	70898	08/11/2019		0	0	0	-			70898	FAUX	
IE.		lue Rosa Parks	- 1	170	08/11/2019		0	0	0	-		VRAI	170	FAUX	
tE.		tue Aimé Cesaire	- 1	226	08/11/2019		0	0	0	-			226	FAUX	_
		venue Nelson Mandela	- 1	488			0	0	0	1			488	FAUX	_
_			1		08/11/2019		0	0	0	-					_
		lue Rosa Parks		367	08/11/2019								167	FAUX	-
		min du Salita	1	5716	08/11/2019		0	0	0			VRAI	5716	FAUX	
		. Général de Gaulle	.1	41224	08/11/2019		0	0	0		1	VRAI	41224	FAUX	
		e du Pic de l'Orry	1	374	08/11/2019		0	0	0	- (1	VRAI	374	FAUX	
AE.		ch Cow Sense	.1	37765	08/11/2019		0	0	0	- (1	VRAI	37765	FAUX	
AE.	REITZER MARIE HELENE 10 im	repasse Berthe Morisot	1	208	08/11/2019		. 0	0	0		1	VRAI	208	FAUX	
	REMY DAVID Lycée	ie Agricole	1	435	08/11/2019		0	0	0		1	VRAI	435	FALIX	
AE.		ace de la Fontaine	1	3764	08/11/2019		. 0	0	0	- (1	VRAI	3764	FAUX	
		Pedit Vivier	- 1	4256	08/11/2019		0	0	0			VRAI	4256	FAUX	
		renue des Albéres	1	5339	08/11/2019		0	0	0	- 1		VRAI	5339	FAUX	
_		e Alice et Paul Boy	1	510	08/11/2019		0	0	0			VRAL	510	FAUX	
-		ue Antoine de St Exupéry		260			- 0	0	0			VRAI	260	FAUX	
H.					08/11/2019			0	0			VRAI			_
		iversue de Perpignan	.1	11848	08/11/2019		. 0				-		11848	FAUX	_
AE.		gasse de Costabonne	1.	204	08/11/2019		. 0	0	0			VRAI	204	FAUX	_
		rtier de l'Homme	1	11646	08/11/2019		. 0	. 0	. 0			VRAI	11646	FAUX	
		lue du Pic Peric	3.	237	08/11/2019		0	0	0		1	VRAI	237	FAUX	
		iv du 27 Mai 1943	1	199	08/11/2019		0	0	0		1		199	FAUX	
	RICART OMER 2 Rue	ie du Centre	1	2591	08/11/2019		0	0	0		1	VRAI	2591	FAUX	
ME.	RIEU ISABELLE 70 Ru	ue du Golf	1	8959	08/11/2019		0	0	0		1	VRAI	8959	FAUX	
ME.	RING VERONIQUE 55 Av	ivenue du 27 Mai 1943	- 1	182	08/11/2019		0	0	0		1	VRAL	182	FAUX	
		naine St Jean	- 1	360	08/11/2019		0	0	0			VRAI	160	FAUX	
		lue Daniel Niord	1	41976	08/11/2019		0	0	0	-	1	VRAI	41976	FAUX	
_		tue du Pic Carlit	- 1	315	08/11/2019		0	0	0			VRAI	315	FAUX	
_		ie Julien Panchot	1	302	08/11/2019		0	0	0				302	FAUX	
_		Le Pressoir	1				0	0	0			VRAI	2606	FAUX	_
_			-	2606	08/11/2019		- 0	- 0	0		-				_
		Saint Alphonse		49641	08/11/2019		0	0	0			VRAI	49641	FAUX	-
		ulevard du 8 Mai 1945	1	6798	08/11/2019		. 0	0	0	(1	VRAL	6798	FAUX	_
AE.		renue Ambroise Pané	. 1	6496	08/11/2019		. 0	0	0	- (1	VRAI	6496	FAUX	
		lue Emile Zota	1	17617	08/11/2019	18/11/2019	1	0	0		0		17617	FAUX	
		Roge	1	23390	08/11/2019		0	0	0	- (1		23390	FAUX	
8	ROGER GILLES 6 Qua	vartier de l'homme	1	84439	08/11/2019		0	.0	0		1	VRAI	84439	FAUX	
	ROIG GERMAIN 1 Rue	e du Nord	1	16230	08/11/2019		0	0	0		1	VRAI	16230	FAUX	
	ROIG JEAN-PIERRE 7 Ave	enue de la mer	1	132434	08/11/2019	20/11/2019	1	0	0		0	VRAI	132434	FAUX	
		ivenue de Cousse	- 1	282	08/11/2019		p	0	0	-	1	VRAI	282	FAUX	
. 3		ace du marché aux bestiaux	1	1899	08/11/2019	28/11/2019	3	0	0	- 1		VRAI	1899	FAUX	
AE.		se du Pic de l'Orry	1	480	08/11/2019	20/10/2019	0	0	0	1		VRAI	480	FAUX	
		e Gabriel Colette	- 1	568	08/11/2019		0	0	0	1		VRAI	568	FAUX	
-	The state of the s	Moussellous	-				0	0	0	1		VRAI		FAUX	
			1	273137	08/11/2019		- 0	0	0				273137		
		fas Blanc		129260	08/11/2019		- 0	. 0	0			VRAI	129260	FAUX	
1		tué du Pic Carlit	1	319	08/31/2019		0	- 0	0			VRAI	319	FAUX	
		e des Gorges de la Caranca	1	496	08/11/2019		0	0	0			VRAI	496	FAUX	
ME.		ue G de Gaulle Anthonioz	1	170	08/11/2019		0	0	0		1		170	FAUX	
		e Lucie Aubrac	1	191	08/11/2019		. 0	0	0		1		191	FAUX	
RL.	ROUSSILLON LOTISSEMENT 13 Av	o Général de Gaulle	- 1	93469	08/11/2019		0	0	0	- (1	VRAI	93469	FAUX	
		lue Joseph Cazeilles	1	41589	08/11/2019		0	0	0	- (1	VRAI	41589	FAUX	
Æ.		ie Eugène Sue	1	65760	08/11/2019		p	0	0			VRAI	65760	FAUX	
		mpasse Pablo Neruda	1	752	08/11/2019		0	0	0	1		VRAI	752	FAUX	
re.		is Perez Verdiell	- 1	353	08/11/2019		0	0	0	1		VRAI	353	FAUX	
-		tue du Pic de Costabonne					0	0	0	-		VRAI	221	FAUX	_
		hue du Pic de Costabonne Tremin des Charmettes	- 1	221 8515	08/11/2019		0	0	0			VRAI	8515	FAUX	_

Page 14

RUSTALET ROMAIN RYE IAN EDWARD	11 Rue du Pic de Costabonne Mas Saint Ange	1 1	389 7620	08/11/2019 08/11/2019		0	0	0	0		VRA		389 7620	FAUX	
SABAS MANOLITO	36 Chemin de Chelles	1	6890	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		6890	FAUX	
SADEG KARIM	6 Impasse des Mimosas	1	35899	08/11/2019	<u> </u>	0	0	0	0	1	VRA		35899	FAUX	
SAFER OCCITANIE SAGUE BRUNO	10 Chemin de Lacade La Prade de Mousseillous	1	1000 2850	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		1000 2850	FALIX	
SAID FOUHAD	17 Rue G de Gaulle Anthonioz	1	255	08/11/2019		0	0	0	0		VRA	i	255	FALIX	
SAINCORE OLIVIER SAINT CYPRIEN GOLF ET RESORT	19 Rue Rosa Parks Hotel le Mas D'Huston	1 1	189 700000	08/11/2019 08/11/2019		0	0	0	0	-	VRA		189	FALIX	
SAINT GERVAIS	23 Rue de Moeuvres	1	11421	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA		11421	FAUX	
SAINT MARTIN DE BOACA SAINT MARTINO JEROME	Domaine le Mas Blanc 3 Rue André Parent	1	35760 534	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		35760 534	FALIX	
SALAS RICHARD	41 Rue Charles Bordes	1	500	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA	ž.	500	FAUX	
SALGUERO TONY SALVAT JEAN-CLAUDE	34 Avenue du 27 mai 1943 11 Rue Rouget de l'Isle	1 1	13019 12470	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		13019	FALIX	-
SAMI IMMO	27 Avenue de la Résistance	1	189	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		189	FALIX	
E. SAMPEDRO EMMANUELLE SANAC JOSEPH	40 Ave François Mitterrand 13 Rue Joseph Sauvy	1	198 56953	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA		198 56953	FAUX	-
SANCHEZ ELISEO	Rue du Mas de la Fabrégue	1	2326	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		2326	FAUX	
SANCHEZ JOSEPH SANCHEZ SEBASTIEN	12 Rue Erik Satie 13 Rue du Pic Carlit	1	75182	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA		75182	FALIX	
SANCHEZ FERNANDO	14 Rue Edouard Michelet	1	235 500	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		235 500	FAUX	-
E. SANCHEZ ANNE MARIE	20 Rue Aimé Cesaire	1	336	08/11/2019	.1	0	0	0	0		VRA	ž .	336	FAUX	
SANCHO MICHEL E. SANTIAGO JOSE-MARIA	Rue Lamartine 9 Rue Julien Panchot	1	500 4928	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA		500 4928	FAUX	-
SANTIAGO JUAN	26 Avenue du 27 Mai 1943	1	189	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA		189	FAUX	
SANTORO ROBERT E. SANTRAINE STEPHANIE	16 Rue Bernadette 28 Rue du Pic de Costabonne	1	9927 366	08/11/2019	3	0	0	0	0	1	VRA		9927 366	FAUX	
SANVICENS FRANCOIS	27 Rue Rosa Parks	1	187	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		187	FAUX	
SARDA ALAIN	7 Rue Antoine St Exupéry	1	335	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA		335	FAUX	
SARDA JEAN SE. SARDA ROSE MARIE	1 Rue du Puits de las Aires 6 Rue du 19 Mars 1962	1 1	77728 25593	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		77728 25593	FALIX	
ME. SARRAT HELENE	Mas Crouziéres	1	3005	08/11/2019		0	0	0	. 0		VRA	i i	3005	FAUX	
SAUWERES CLAUDE SAUT ROBERT	4 Rue Monge	1	19674	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		1740	FAUX	-
SCHLINGER PIERRE	14 Rue Pierre Cartelet Chemin de la Set	1	1740 21961	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		21961	FAUX	
SCHWAB CHRISTIAN	43 Avenue du 27 Mai 1943	1	198	08/11/2019		0	0	0	0		VRA	ı	198	FAUX	1
SCHWINDT INGMAR SEFSOUF MALIK	Pont Arenes 75 Avenue du 27 Mai 1943	1 1	9630 181	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		9630	FALIX	
SEGUIN VINCENT	29 Rue du Pic Carlit	1	217	08/11/2019		0	0	0	0	- 1	VRA	ì	217	FAUX	
E. SEMIS LILIANE SEMPER PASCAL	28 Ave du 27 Mai 1943 7 Rue Rosette Blanc	1	189 370	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA		189 370	FAUX	
SENNARICH GILBERT	9 Rue du Pont	1	33316	08/11/2019		0	0	0	0		VRA	i :	33316	FAUX	
SENNARICH LOUIS SERRA RAMON	9 Rue du Pont 10 Rue G de Gaulle Anthonioz	1 1	21516	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA		21516	FALIX FALIX	
SERRA RAMON SERRAT JEAN-JACQUES	10 Rue G de Gaulle Anthonios 15 Rue Lamartine	1	260 25410	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		260 25410	FAUX	
IE. SERHAT BEATRICE	12 Impasse Edouard Estaurie	1	14123	08/11/2019		0	0	0	0		VRA	ž .	14123	FAUX	
SERRE JEAN-MARIE A SERRES ILLIBERIENNES	22 Chemin du Mas Carcassonne 2 Rue Jean Jacques Rousseau	1	6639 38798	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		6639 38798	FALIX FALIX	
SERRET-TRONCHO FRANCIS	1 Rue Marcel Serdan	1	28330	08/11/2019		0	0	0	0		VRA	ž .	28330	FAUX	
SEVILLA KAVIER LAURENT	1 Rue Francine Sabaté	1	604	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA	l .	604	FAUX	
SEVILLA RENE SIMIAN PHILIPPE	7 Rue du Carignan 7 Impasse des Bleuets	1	6512 9854	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		6512 9854	FAUX	-
SINTES PIERRE	Route de Saint Martin	1	7167	08/11/2019		0	0	0	0		VRA	1	7167	FAUX	
E. SOLMAURICETTE E. SOLER MARIE	27 Avenue Paul Reig 13 Blvd Emile Zola	1	12656 1015	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		12656	FAUX	
SOLERET OMAR	8 Rue Jean Fouquet	1	3694	08/11/2019 08/11/2019		0	0	0	0		VRA		3694	FAUX	
SOUCAS CHRISTOPHE	7 Carrer del Pardal	1	2171	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA		2171	FALIX	
SOUQUET DIMITRI NE. STUTZMAN GERALDINE	27 Ave Nelson Mandela Traverse de Saleilles	1 1	330 15875	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		330 15875	FAUX	-
SUDRIA FINANCE	Avenue de la mer	1	14820	08/11/2019		0	0	.0	0		VRA	t .	14820	FAUX	
SULPICE ROBERT 1E. SUNER FERNANDE	29 Rue Paulin Testory	1	500	08/11/2019		0	0	0	0		VRA		500 11910	FAUX	-
SYNDICAT MIXTE ASSAUNISSEMENT	9 Rue Pasteur 3 Rue des Fenouilledes	1	11910 258066	08/11/2019 08/11/2019		0	0	0	0		VRA	2	58066	FAUX	
TAMMARO GERARD	26 Rue du Général Leclerc	1	4367	08/11/2019		0	0	0	0		VRA	1	4367	FAUX	
E. TARROQUE AUREUE TAULERE GABRIEL	12 Rue du Pic de Finestrelles 12 Av. Maréchal Joffre	1 1	381 7611	08/11/2019	20/11/201	9 1	0	0	0	1	VRA		381 7611	FAUX	1
TECHER EDDY	13 Rue de la Croix du Sud	1	5071	06/11/2019	***************************************	0	0	0	0		VRA	ž	5071	FÁUX	
TEIXERA HENRIQUES TELLIEZ	6 Rue G de Gaulle Anthonioz 10Ter Rue des Prairies	1	200 1175	08/11/2019 08/11/2019		0	0	0	0		VRA		200 1175	FAUX	
the state of the s					Page 15										
A TERRAL															
1. Cores	7 Route d'Alenya	1	5000	08/11/2019		0	0	0	0	1	VRA		5000	FALIX	
TERRES LA MAR	13 Rue Celestin Freinet	1	90390	08/11/2019		0	0	0	0		VRA	1	90390	FALIX	
	13 Rue Celestin Freinet 440 Rue James Watt			08/11/2019 08/11/2019			0 0 0		0 0 0		VRA VRA	8 1	90390	FALIX	2
TERRES LA MAR L. TERRES MED TEULON PIERRE THEBAUT LUDOVIC	13 Rue Colestin Freinet 440 Rue James Watt Mas Blanc 3 Rue du Col d'Ares	1	90390 853 6432 271	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0	0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0		VRA VRA VRA	8 1 3 4 2	90390 853 6432 271	FAUX FAUX FAUX	
TERRES LA MAR TERRES MED TEULON PIERRE THERIALIT LUDOVIC THENARD VINCENT	13 Rue Celestin Freinet 440 Rue James Wott Mas Blanc 3 Rue du Col d'Ares 10 Rue des Treilles	1 1 1 1 1 1 1	90390 853 6432 271 8211	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0		VRA VRA VRA VRA	8 1 0 4 2	90390 853 6432 271 8211	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	
TERRES LA MAR L TERRES MED TEULON PIERRE THEBAUT LUDOVIC	13 Rue Colestin Freinet 440 Rue James Watt Mas Blanc 3 Rue du Col d'Ares	1	90390 853 6432 271	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0 0		VRA VRA VRA		90390 853 6432 271	FAUX FAUX FAUX	
TERRES LA MAR TERRES MED TEULON PERRE THERAUT LUDOVIC THERAUT LUDOVIC THURIN FRANCK THA 1 E. TIMAGON VIRGINE	33 Rue Celestin Freinet 460 Rue James Wort Mass Blazz. 3 Rue du Col d'Ares 30 Rue des Treilles 3 Rue G de Gaudie Anthonior 6 Alloe des Pins 20 Av. Obbraus Roussillon	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	90390 853 6432 271 8211 170 238 3764	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0		VRA VRA VRA VRA VRA VRA VRA VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764	FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX FALIX	
TERRES LA MAR L TERRES MED TEULON PERRE THERAUT LUDOVIC THERAUT LUDOVIC THERAUT LUDOVIC THURIN FRANCK THA J E THADOR VIRGINIE E TONON VILMOND MIRRILE	13 Rue Celestin Freinet 4400 Rue James Wort Mus Blazz. 3 Rue du Col d'Arres 10 Rue des Treilles 11 Rue Ge Gaulle Anthonion 6 Alike des Pins 10 Av. Château Reussillen 5 Rue Francine Subate	1 1 1 1 1 1	90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019		0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427	FALIX	
I TERRES LA MARA I TERRES MED TEULON PERRE THULON PERRE THERANT LUDOVIC THIERARD VINCENT THURING PERRECK TITAL 1 E. TOOK ON VANONE E. TOOK ON JANONE E. TOOK ON JANONE E. TOOK ON JANONE E. TOOK ON JANONE E. TOOK FRANCOSE	13 Nos Celeston Frement 460 Neur James West Mess Blanc 3 Roar du Col d'Aren 10 Nos des Treilles 10 Nos des Treilles 13 Nos des Treilles 13 Nos des Treilles 13 Nos Col d'Aren 10 Nos Collesion Sond 10 Nos Childreau Roussillers 15 Nos Paraches Sobole 27 Nos du Pre-Caville Oomnaire de Musicope	1 1 1 1 1 1	90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4316	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116	FALIX	
IN TERRES LA MARR INTERNET MED TEULON PRERIE THERMAD VINCENT THERMAD VINCENT THERMAD VINCENT THERMAD VINCENT THERMAD VINCENT THA J E. TINADOR VINCENT E. TINADOR VINCENT THERMAD VINCENT THERMAD VINCENT THERMAD VINCENT THERMAD VINCENT THERMAD VINCENT THERMAD VINCENT TON MERCHAN TON MERCHAN TON MERCHAN TON MERCHAN	13 Nos Celester Freinet 460 Nos James Wett Mass Blanc 3 Nos de Cod d'Aren 30 Nos de Cod d'Aren 30 Nos de Cod d'Aren 30 Nos de Cod d'Aren 50 Nos de Codale Archoriste 6 Alde des Priss 10 Nos Collabora Recussifiers 6 Rule Cod Nos de Codale 27 Nos de Nos Collabora 27 Nos de Nos Codale Commande de la Valecque 6 Nos de Nos de Codale 6 Nos de Codale Commande de la Valecque 6 Nos de Nos de Codale 6 Nos	1 1 1 1 1 1	90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698	FALIX	
IN TERRIS LA MARA IN TERRIS LA MARA IN TERRIS MED TEULON PERRIS THERMAT LUDOVIC THINARD VINCENT THURNING PRACOX TITAL 1 TITAL 1 E. TONGON VILADOND MIRBELLE E. TOOK AURELIE E. TOOK AURELIE E. TOOK AURELIE E. TOOK AURELIE	13 No Coleutor Frenet 400 Nos Issens Wet Men Blanc 3 No de Col Pares 13 No de Coleuto 13 No de Pares 13 No de Pares 13 No de Pares 14 No de Pares 15 No Francis Sobret 15 No de Pares 16 No de Columbra 16 No de Columbra 16 No de Columbra 17 No de Columbra 18	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000	FALIX	
I TURRES LA MARI TURRES MOTO TOLLON PERRE THEROS MOTO THEROS TURBES THEROS THE	13 No Celebrit Frenet 440 Nuel Inner Wet Mas Blace 3 Rue du Col d'Aren 23 Rue du Col d'Aren 23 Rue du Col d'Aren 24 Rue de Service 4 Rue de Service 4 Rue de Service 5 Rue de Service 6 Rue de Service 7 Rue de Service 7 Rue de Service 7 Rue de Service 6 Rue de Service 7 Rue de Se	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000 24317 503	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000 24117 503	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	
TERRES LA MARI TERRES MARI TEUDON PERRE TRUDON PERRE THERES TUDON'C THERES TUDON'C THERES TUDON'C THERES TUDON'C TORA I TERRES TORA OF THERES TOR ASPECT TORA SPECT 13 No Coleston Frenet 440 Nous Inners Wett Mas Blanc 3 Nou du Col d'Aren 10 Nou des Treilles 10 Nou des Treilles 18 Nou de Col d'Aren 10 Nou des Treilles 18 Nou Gel Collande Arthorisez 6 Alled des Pris 20 No. Collande Arthorisez 5 Nou Francise Sobate 27 Nou de Nous Coule Commande de la Valceque 6 Nous Gel Nous Gel Nous Gel Collenio de Condernague 10 Nou Julies Parchot 1 Nou Julies Parchot 1 Nou Julies Parchot 1 Nous Julies 1 N	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4316 3698 11000 24117 503 468	08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019 08/11/2019	22/11/201:	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000 24117 503 468	FALIX		
I TERRES LA MARI TERRES MENTO TOLLOW FERRE THERD TOLLOW TOLLOW FERRE TOLLOW TOLLOW TOLLOW FERRE TOLLOW TOLLOW TOLLOW FERRE TOLLOW TOLLOW FERRE TOLLOW TOLLOW TOLLOW TOLLOW FERRE TOLLOW TOLLOW TOLLOW TOLLOW FERRE TOLLOW TOLLO	13 No Colestor Frenet 440 Nos Issens West Mas Blanc 3 Rue du Col d'Ares 10 Nos des Treiles 10 Nos des Treiles 10 Nos des Treiles 13 Rue Ge Col d'Ares 10 Nos de Colestor 15 Rue Ge Colestor 15 Nos Ge Colestor 15 Nos Ge Colestor 15 Nos Ge Colestor 15 Nos Ge Nos Colestor 15 Nos Cole	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	90390 853 6452 271 8211 170 238 3764 427 244 241 3698 11000 24117 503 468 278 278 278 278	08/11/2019 08/11/2019	22/11/203	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000 24117 503 468 278 7830	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	
TERRES LA MARI TERRES MAN TERRES MEN TERRES MEN TERRES MEN THERRES MEN THERRE	13 No Celester Frenet 440 Nus Inserviver Mass Blanc 3 Nus du Col d'Aren 25 Nus d'active Ambrerier 6 Alfré des Pris 25 Nus d'active Ambrerier 6 Alfré des Pris 25 Nus Col d'Aren 25 Nus d'active 75 Nus du Pris Colore 75 Nus du	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	90390 853 6432 271 8211 1270 238 3764 4116 11000 24117 278 468 278 783 66312	08/11/2019 08/11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000 24117 503 468 278 7830 6312	FALIX	
TERRES LA MARI TERRES MARI TEUDON PERRE TRUDON PERRE TRUDON'C THERMAT TUDON'C THERMAT NEARCK TOAL I TOAL I TOAL I TOAL ON THERMAT T	13 No Coleston Frenet 440 Plus Inames West Mas Blanc 3 Rus du Col d'Ares 10 No de Cel Terelles 10 No Cel Terelles 10 No Coleston Noussilon 10 No Cel Terelles 10 No de Noussilon 10 Noussilon	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	90390 853 6452 271 8211 170 238 3764 427 244 241 3698 11000 24117 503 468 278 278 278 278	08/11/2019 08/11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000 24117 503 468 278 7830	FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX FAUX	
TERRES AN MAN TERRES AND TEULON PERRE THERAN TUDOVIC THERAN TUDOVIC THERAN TUDOVIC THERAN TUDOVIC THERAN TUDOVIC THERAN TUDOVIC THAN I THAN I TO MAN I TO MA	13 No Colestor Frenet 440 Plus Insers West Mas Blanc 3 Rus du Col d'Ares 10 No de Cel Terelles 10 No Cel Terelles 10 No Collega Novembre 10 No Collega Novembre 10 No Collega Novembre 10 No Collega Novembre 10 No Cel Terelles 10 No Collega Novembre 10 No Cel Terelles 10	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000 24117 503 468 278 7830 66122 7553	08/11/2019 08/11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000 24117 503 468 278 7830 6312 7553 308	FALIX	
TERRES LA MARI TERRES MARI TEURON PERRE TRULON PERRE THERES MEN THERE MEN THERE MEN THERE MEN THERE MEN THERE MEN THERE MEN TO NOR VEN TON ABREE TO NOR MEN TO SERVE TO SER	13 No Celestor Frenet 440 Nus Inservivor Mas Blanc 3 Nus du Col d'Aren 30 Nus du Col d'Aren 50 Nus d'accus 6 Nise de control 5 Nus d'accus 6 Nise de control 5 Nus d'Aren 5 Nus	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	90390 853 6432 271 8211 1700 238 3764 417 244 417 368 11000 24117 503 468 278 6312 783 6312	08/11/2019 08/11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000		VRA		90390 853 6432 271 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000 24117 503 468 278 7830 6312 7553 308	FALIX	
TERRES A MANA TERRES AND TELLON PERRE THERADO TERRES THERADO VINCENT THERADO VINCENT THERADO VINCENT THERADO VINCENT THERADO VINCENT THAN I THAN THERADOC TINA I TO AND VINCENT TO AND VIN	13 No Colenter Frenet 440 Nus Inservi Wort Mas Blanc 3 Nus du Col d'Ares 30 Nus d'Ares 50 Nus d'Ares		90390 853 6432 271 170 170 427 224 4116 33764 4116 311000 24117 503 468 6112 753 308 5953 308 28842 30843 3085 30863	GRT1/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 4116 3698 11000 24117 503 468 278 7830 6312 7553 308 59538 28842 0093	FALIX	
TERRES LA MANA TERRES LA MANA TERRES MENO TEULON PERRES THERANT LUDOVIC THERANGE VINCENT THERANGE VINCENT THERANGE TITAL I THAN I TORACCO VINCENT TO THANKACC TITAL I TO THANKACC TO THANKACC TO THANKACC TO THANKACC TO THANKACC TOR MANAGE TORACON TOWN	13 No Celester Frenet 440 Nuel sense Wort Mass Blanc 3 Rue du Col d'Aren 30 Rue de Col d'Aren 30 Rue College 30 Rue College 40 Rue College 50 Rue Aules Pracchot 50 Rue Aules Genery 50 Rue Aules Ferry 50 Rue Aules Genery 50 Rue Frenche 51 Rue Aufer Genery 51 Rue Aufer Genery 51 Rue Aufer Genery 52 Rue Aufer Genery 53 Rue Genery 53 Rue Genery 54 Rue Genery 55 Rue Genery 56 Ru		90390 853 853 271 120 288 3764 427 224 4116 3688 11000 14017 503 468 12007 7830 6812 7830 6812 7830	GRT1/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000		VRA		90390 853 6432 271 8211 170 238 3764 427 224 427 224 4116 3698 11000 24117 503 408 278 408 278 408 278 408 408 408 408 408 408 408 40	FALIX	
TERRES LA MANA TERRES LA MANA TERRES MED TEULON PERRE THERANT LUDOVIC THERANG VINCENT THERANG VINCENT THERANG VINCENT THAN THERANG VINCENT THAN THERANG VINCENT THAN THE THAN THERANG VINCENT THAN THE THAN THAN THE THAN THE THAN THE THAN THE THAN THE THAN THAN THE THAN THE THAN THAN THE THAN THAN THAN THAN THAN THAN THAN THAN	13 No Celester Frenet 440 Nuel Inner Wort Mas Blanc 30 Nuel du Col d'Aren 30 Nuel de Col d'Aren 40 Nuel de Souveille 40 Nuel de Sou		90390 853 6432 271 170 170 427 224 4116 33764 4116 311000 24117 503 468 6112 753 308 5953 308 28842 30843 3085 30863	GRT1/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000		VRA- VRA- VRA- VRA- VRA- VRA- VRA- VRA-		90390 853 853 221 8211 170 238 3764 4116 224 4116 11000 24117 503 408 278 378 408 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 75	FALIX	
TERRES A MANA TERRES AND TEULON PERRE THEAD THEA	13 No Colestor Frenet 440 Nus Issers Wort Mas Blanc 3 Nus du Col d'Ares 30 Nus d'Ares 31 Nus d'Ares 32 Nus d'Ares 33 Nus d'Ares 34 Nus d'Ares 35 Nus d'Ares 35 Nus d'Ares 36 Nus d'Ares 37 Nus d'Ares 37 Nus d'Ares 38 Nus d'Ares 39 Nus d'Ares 30 Nus		\$0.990 \$5.33 64.82 271 170 238 3764 427 224 4116 3498 1300 24117 301 468 278 288-2 1300 13	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000		VERAL		90390 853 553 271 8211 170 238 3704 427 224 4116 503 698 11000 24117 503 278 7830 308 278 278 278 278 279 279 279 279 279 279 279 279	FALIX	
TERRES AND	13 No Celester Frenet 440 Nuel Inner Wort Mas Blanc 30 Nuel du Col d'Aren 30 Nuel de Col d'Aren 40 Nuel de Souveille 40 Nuel de Sou		90390 8432 271 8211 170 288 3764 4116 3696 11000 24117 503 4488 278 2884 278 2884 1100 24117 513	GRT1/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		VRA- VRA- VRA- VRA- VRA- VRA- VRA- VRA-		90390 853 853 221 8211 170 238 3764 4116 224 4116 11000 24117 503 408 278 378 408 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 6312 7538 75	FALIX	
TERRES AN MAN TERRES AND TEXTUDON FERRE TEXTUDONC THERAPE VILLOPIC THERAPE VILLOPIC THERAPE VILLOPIC THERAPE VILLOPIC THAN IN THANKE TEXTUDONC THAN IN THANKE VILLOPIC THAN IN TORKIN VILLOPIC TORK ANTINE TO CON AMERIC TO KEND TO KARNO TO	13 No Celebrit Frenet 440 Nut Interview Wort Mas Bisne 3 Rue du Col d'Aren 20 Rue de Servie 4 Rue de Col d'Aren 20 Rue de Servie 20 Rue d'Aren		90.990 \$533 6432 271 211 211 170 228 3764 427 224 4116 3698 11000 24117 7630 468 278 7630 6312 278 3751	GRT1/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		VERAL		90390 853 853 221 8211 8211 170 238 3764 4116 3698 11000 24117 503 468 7830 6312 7753 308 99938 100 10766 1125 125 125 126 127 127 128 128 129 129 129 129 129 129 129 129	FALIX	
TERRES AND	13 No Celester Frenet 440 Nos Insers Wet Mas Starc 35 Nor du Col d'Aren 35 Nor d'accol d'Aren 35 Nor Faccal 45 Note Starce 45 Note Starce 37 Nor Faccal 45 Nor Celest 00-marine de la victoreque 46 Nor Celest 00-marine de la victoreque 46 Nor Celest 17 Nor Alexan 47 Nor Faccal 47 Nor Alexan 48 Nor		90.990 85.33 64.82 27.11 82.11 17.00 23.88 24.44 42.71 42.71 43.16 44.16 34.00 34.11 35.00 46.81 27.83 66.12 27.85 17.00 28.62 27.85 17.00 28.62 17.00 1	GR11/2019	22/11/201:	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			VERAL		90390 853 853 853 853 853 853 853 853 853 853	FALIX	
TERRES LA MANA TERRISA MED TEULON PERRE TERLON PERRE THERANT TUDOVC THERANGE VINCENT THERANGE THAN THERANGE THAN THERANGE THAN THERANGE THAN THERANGE TO AN AVERAGE THAN	13 No Celester Frenet 440 Nos Insers Wet Mass Starc 35 Nor dis Col d'Aren 35 Nor d'accidente 45 Notes Starce 45 Notes Starce 35 Nor Frances 37 Nor Frances 38 Nor March 37 Nor Frances 38 Nor March 39 Nor March 39 Nor March 39 Nor March 30 Normal 38 Nor March 39 Normal 39 Nor March 39 Normal 39 Normal 39 Normal 30 Normal 30 Normal 30 Normal 30 Normal 30 Normal 30 Normal 31 Normal 31 Normal 32 Normal 33 Normal 34 Normal 35 Normal 36 Normal 37 Normal 38		90.990 90.990 95.33 64.82 27.71 8.21 1.70 2.98 3.70 4.27 2.44 4.116 3.60 1.1000	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			VIRANI VI		90390 853 852 852 852 852 852 852 852 852 852 852	FALIX	
TERRES AN MAN TERRES AND TERRES MED TORRES	13 No Celester Frenet 400 Nos Serve Mos Silvec 30 Nos de Col d'Ares 50 N		90:990 95:93 64:52 271 82:11 170 2:38 376:4 427 224 4116 376:4 4116 376:4 4116 376:4 11000 24117 503 468:8 278 780:0 1078:6 1078	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			\(VARABOLD TO		90390 853 853 853 853 85412 170 238 8211 170 238 8211 170 238 8211 170 238 401 427 224 4116 3698 278 3698 4111 3698 278 3698 278 308 308 308 308 308 308 308 308 308 30	FALIX	
TERRES LA MANA TERRISA MED TEULON PERRE TERLON PERRE THERANT TUDOVC THERANGE VINCENT THERANGE THAN THERANGE THAN THERANGE THAN THERANGE THAN THERANGE TO AN AVERAGE THAN	13 No Celester Frenet 440 Nos Insers Wet Mass Starc 35 Nor dis Col d'Aren 35 Nor d'accidente 45 Notes Starce 45 Notes Starce 35 Nor Frances 37 Nor Frances 38 Nor March 37 Nor Frances 38 Nor March 39 Nor March 39 Nor March 39 Nor March 30 Normal 38 Nor March 39 Normal 39 Nor March 39 Normal 39 Normal 39 Normal 30 Normal 30 Normal 30 Normal 30 Normal 30 Normal 30 Normal 31 Normal 31 Normal 32 Normal 33 Normal 34 Normal 35 Normal 36 Normal 37 Normal 38		90.990 90.990 95.33 64.82 27.71 8.21 1.70 2.98 3.70 4.27 2.44 4.116 3.60 1.1000	GR11/2019	22/11/201:	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			\(VARABOLD TO THE TO TH		90390 853 852 852 852 852 852 852 852 852 852 852	FALIX	
TERRES AND MAN TERRES AND TERRES AND TERRES AND TERRES AND TERRES THERRES AND THERRES THERRES THERRES THERRES THERRES TORNIN WARNING TORNING	13 No Celester Frenet 440 Nuel Inner Wort Mos Blanc 3 Rue du Col d'Aren 4 Rue de Service 5 Rue du Col d'Aren 5 Rue d'Aren 6 Rue d'Aren 7 Rue Rue Courrier 6 Rue du Col d'Aren 7 Rue Rue Courrier 6 Rue du Col d'Aren 7 Rue Rue Courrier 6 Rue du Col d'Aren 7 Rue Rue Courrier 6 Rue du Col d'Aren 7 Rue d'Aren 7 Ru		8000 800 800 800 800 800 800 800 800 80	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			WARAN WARA		90390 90390	FALIX	
TERRES MANA TERRES MED TEULON PERRE TEULON PERRE THEMAN TUDOVC THEERARD VINCENT THEMAN TERRES THEMAN TERRES THANDON VINCENT THAN 3 THANDON VINCENT THOMON VINCENT THOMON VINCENT TOWN AMERIC THEMATIC THE	13 No Colestor Frenet 440 Nut Service Mass Blanc 3 Nut du Col d'Aren 20 No de Certifies 3 Nut du Col d'Aren 20 No de Certifies 3 Nut du Col d'Aren 20 No de Certifies 6 Niled de Pris 20 No. Childran Moussillan 5 Nut Ge Colestor 20 No. Childran Moussillan 5 Nut Ge Colestor 20 No. Childran Moussillan 5 Nut Ge Colestor 20 No. Childran 6 Nut Geltin No. 20 No. Childran 6 Nut Geltin No. 20 Nut Service 20 N		8000 800 800 800 800 800 800 800 800 80	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					VIRANE VI		99390 993000	FALIX	
TERRES AN MAN TERRES AND TEULON PERRE THERDOY THERDAY TUDOVIC THERDAY TUDOVIC THERDAY TUDOVIC THERDAY TUDOVIC THERDAY TUDOVIC THAN 3 THANDOS VINCINT THANDOS VINCINT THANDOS VINCINT TON AMPLE THE TON AMPLE	13 No Coleston Frenett 440 Note Sames Water Mass Blance 3 Note du Col d'Aren 5 Note de College 6 Note de Pris 5 Note d'Aren 5 Note de College 7 Note d'Aren 5 Note d'Aren 6 Note d'Aren 5 Note d'Aren 6 Note d'Aren 7 Note d'Aren		8090, 8090,	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					VIRANE VI		99390 99390	FALIX	
TERRES LA MANA TERRES LA MANA TERRES MED TEULON PERRE THURDON' THERMATE UNDON' THERMATE UNDON' THERMATE LINGUIST THAN THE LINGUIST THAN THE LINGUIST THAN THE LINGUIST TON THAN THE LINGUIST THE LINGUI	13 No Celester Frenet 400 Nos Serve Mos Silvec 30 Nos de Celéster 130 Nos de Celéster 130 Nos de Celéster 130 Nos de Celéster 130 Nos de Celéster 140 Nos de Serve 150 Nos de Celéster 150 Nos de Nos d		80308 585 585 585 585 585 585 585 585 585 5	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					VIRANE VI		959390 853 6432 271 170 271 170 272 224 4116 3698 11000 170 1100	FALIX	
TERRES LA MANA TERRICA MED TORICA MED TORIC	13 No Colestor Frenet 440 Note Service Mass Blanc 3 Note da Col d'Aren 30 Note de College 5 Note College 5		80908 585 585 585 585 585 585 585 585 585 5	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}2\) \(\frac{1}\) \(\frac\		959390 95930 95930 95930 95930 95930	FALIX	
TERRES LA MANA TERRES MED TOR	13 Not Celester Frenet 440 Note Inserv Wort Mass Starc 35 Not du Col d'Aren 35 Not du Col d'Aren 35 Note d'accide Aren 35 Note d'accide Aren 35 Note Faccide 35 Note Faccide 37 Note Faccide 38 Note College 39 Note College 39 Note College 30 Note College 31 Note College 32 Note College 33 Note College 34 Note College 35 Note College 36 Note College 37 Note College 38 Note College		9090 9090 9090 9090 9090 9090 9090 909	GR11/2019	22/11/203	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(\sigma \) \(\sig		959390 95930 95930	FALIX	
TERRES LA MANA TERRES MED TEULON PERRE TEULON PERRE THEMAN TUDON'C THERMAN TUDON'C THERMAN TUDON'C THEMAN TUDON'C THEMAN TUDON'C THAN THEMAN TUDON'C THAN TUDON'C THAN TUDON'C TORN'C WARNING TORN'C WARNING TORN'C WARNING TORN ARRIVES TORN A	13 No Celester Frenet 400 Nos Barce 400 Nos Barce 3 Rue da Col d'Aren 200 Nos Genere 300 Nos de Col d'Aren 200 Nos Genere 300 Nos de Col d'Aren 200 Nos Genere 400 Nos Gene		80308 853 853 853 853 853 853 853 853 853 85	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					VIRANA VI		999390 999300 999	FALIX	
TERRES LA MANA TERRES NA MON TEULON PREME TEULON PREME THEMAN TUDON'C THEMAND VINCENT THEMAND VINCENT THEMAND VINCENT THEMAND VINCENT THANDON SHARKEC THANDON VINCENT THANDON VINCENT TOWN AMERIC TOWN	13 No Celester Frenet 400 Nos Serve Mos Silvec 30 Nos de Col d'Ares 40 Nos de Col d'Ares 40 Nos de Col d'Ares 50 Nos de Col d'Ares 50 Nos d'Ares 50 N		9090 9090 9090 9090 9090 9090 9090 909	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(\sigma \) \(\sig		959390 95930 95930	FALIX	
TERRES LA MANA TERRICA TO TERRES AND TERRES	13 No Celester Frenet 440 Nuel series Wort Mos Bisrc 35 Rue du Col d'Aren 150 Rue de Col d'Aren 150 Rue d'Aren 15		90905 9090 9090 9090 9090 9090 9090 909	GR11/2019	22/11/203	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(VARABOLD TO THE TO TH		99390 99390	FALIX	
TERRES NA MAN TERRES NA MAN TERRES NED TEULON PERRE THERADY TUDOVC THERADY TUDOVC THERADY TUDOVC THERADY TUDOVC THERADY TUDOVC THANDON TUDOVC THAN TO THE TUDOVC THAN TO THE TUDOVC THAN TUDOVC TO THAN TUDOVC TO MARKE TOWN AMENIE TOWN A	13 No Celester Frenet 400 Nos Sierce 30 Nos de Col d'Ares 50 Nos de Col		9090 9090 9090 9090 9090 9090 9090 909	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(VARABOLD TO THE TO TH		99390 99390	FALIX	
TERRES AND MAN TERRES AND TERRES	13 No Celester Frenet 440 Nuel series Wort Mos Bisrc 35 Rue du Col d'Aren 150 Rue de Col d'Aren 150 Rue d'Aren 15		90905 9090 9090 9090 9090 9090 9090 909	GR11/2019	22/11/201:	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(VARABOLD TO THE TO TH		959390 550	FALIX	
TERRES AN MAN TERRES AND TON MINORE TERRES MINORE TON MINORE TERRES MINORE TON MINORE TERRES MINORE TON MIN	13 No Celester Frenet 400 Nos Serve Mos Serve 30 Nos de Cel d'Aren 30 Nos de Nos de Cel d'Aren 30 Nos de No		80100 8 8 5 5 6 6 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(VARABOLD TO THE TO TH		959390 959	FALIX	
TERRES LA MANA TERRES NED TEULON PERRE TEULON PERRE THERMAT UNDOWC THERMAT UNDOWC THERMAT UNDOWC THERMAT WAS AND THERMAT UNDOWC THAT AND THERMAT UNDOWC THAT AND THERMAT UNDOWC TOOL AND THERMAT UNDOWC TOOL AND THERMAT UNDOWC TOOL MANA TOOL AND THERMAT UNDOWC THERMAT UNDO	13 Not Celester Frenet 440 Note Inserv Wort Mass Starc 35 Not du Col d'Aren 35 Not d'accol d'Aren 35 Not d'accol d'Aren 35 Not d'accol d'Aren 35 Not Faccol 35 Not Faccol 37 Not Faccol 38 Not Col 38 Not Serve 38 N		80000 8000 8000 8000 8000 8000 8000 80	GR11/2019	22/11/201						\(VARABOLD TO THE TO TH		90390 90390	FALIX	
TERRES LA MANA TERRES LA MANA TERRES TERRES TERRES MED TERLODA PERRES TREADA VINCINT THERRAP LUDOVC THERRAP LUDOVC THERRAP LUDOVC THERRAP LUDOVC THERRAP LUDOVC THERRAP LUDOVC TO A MATERIA THE A MAT	13 Not Celester Frenet 440 Note Inserv Wort Mos Starce 35 Not du Col d'Aren 35 Not d'Aren 35 Not d'Aren 35 Not Celest 36 Not Celest 36 Not Celest 37 Not Celest 38 Not Celest 39 Not Celest 39 Not Celest 39 Not Celest 30 Not Cel		9090 9090 9090 9090 9090 9090 9090 909	GR11/2019	22/11/20%	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}		90390 90390	FALIX	
TERRES AN MAN TERRES AND TERRES AND TERRES MED TERRES MES TORRES MED TORRES MED TORRES	13 No Celester Frenet 400 Nos Serve Mos Serve 30 Nos de Celéster Frenet 30 Nos de Celéster 40 Nos de Serve 40 Nos de Celéster 40 Nos de Nos de Celéster 40 Nos de Nos de Celéster 40 Nos de No		80308 6853 6853 6852 6853 6852 6853 6852 6853 6853 6853 6853 6853 6853 6853 6853	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(VARABOLD TO THE TO TH		90390 90390	FALIX	
TERRES LA MANA TERRES LA MANA TERRAN TERRES TERRES MED TELLON PERRES THERALITY LEDOVC THERALITY LEDOVC THERALITY LEDOVC THERALITY LEDOVC THERALITY LEDOVC THERALITY VIRGINE E. TOX ARRANCE TOX READ TOX R	13 Not Celester Frenet 440 Note Server 450 Note deservisor 550 Note de Col d'Aven 550 Note de Collège 550 Note Celester 6 Note de Collège 550 Note Celester 650		9090 9090 9090 9090 9090 9090 9090 909	GR11/2019	22/11/201:	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}		90390 90390	FALIX	
TERRES LA MANE TERRES LA MANE TERRES MANE TO	13 Not Celester Frenet 440 Nuel series Wort Mos Silver 30 Not de Col d'Aven 30 Not d'Aven 40		80308 6853 6853 6852 6853 6852 6853 6852 6853 6853 6853 6853 6853 6853 6853 6853	GR11/2019	22/11/209						\(VARABOLD TO THE TO TH		90390 90390	FALIX	
TERRES LA MANA TERRES LA MANA TERRES MED TEULON PERRE THEMOS TERRES THEMOS TERRES THEMOS TERRES THEMOS TERRES THANCOG VERON THAN TERRES THOMOS VERON TON AMERIC TON A	13 Not Celester Frenet 400 Note Steres Wort Mass Stere 3 Note du Col d'Aren 5 Note de Col d'Aren 5 Note d'Aren 5 N		80908 853 6422 6421 6211 6211 6211 6211 6211 6211	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(VARABOLD TO THE TO TH		90390 90390	FALIX	
I TERRES LA MARÍA I TERRES LA MARÍA TERRES MEG TEULON PERRES TEULON PERRES THE TERRES MEG TEULON PERRES TERRES MEG TEULON PERRES TENADOS VINCENT TENADOS TENADOS VINCENT TENADOS VINCENT TENADOS VINCENT TENADOS VINCENT TENADOS VINCENT TENADOS VINCENT TOR MICHEL TOR	13 Not Celester Frenet 440 Nuel Serve Wort Mos Silver 35 Nor de Col d'Aven 35 Nor d'Aven 36 Nor de Col d'Aven 37 Nor d'Aven 37 Nor d'Aven 38 Nor d'Av		80190 805 805 805 805 805 805 805 805 805 80	GR11/2019	22/11/201						\(VARABOLD TO THE TO TH		90390 90390	FALIX	
N TERRES AN MAN N TERRES AN MAN TERRES AN MAN TERRES AND MAN TO MAN TERRES AND MAN TO	13 Not Celester Frenet 440 Nuel Serve Wort Mos Silver 35 Nor de Col d'Aven 35 Nor d'Aven 36 Nor de Col d'Aven 37 Nor d'Aven 37 Nor d'Aven 38 Nor d'Av		80190 505 505 505 505 505 505 505 505 505 5	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(VARABOLD TO THE TO TH		99390 99390	FALIX	
I TERRES LA MARÍA TERRES NEGO TEULON PERRES TERRES NEGO TEULON PERRES TERRES NEGO TEULON PERRES TERRES NEGO TEULON PERRES TERRES TERRES TERRES TERRES TERRES TERRES TERRES TERRES TORRES TORRE	13 Not Celester Frenet 440 Note Inserv Wort Mos Starce 35 Rue du Col d'Aven 35 Rue d'accident d'Aven 36 Rue d'Aven 37 Rue Faccident 38 Rue Faller Starce 48 Rue Celeste 48 Rue Celeste 48 Rue Celeste 58 Rue Faller Parchoto 58 Rue Faller Parchot 59 Rue Faller Parchot 59 Rue Faller Parchot 50 Rue Faller 51 Rue Voltarier 52 Rue de Rue Rue Rue 53 Rue Rue 54 Rue de Rue Groep 51 Rue Rue 54 Rue de Rue Groep 51 Rue Rue 54 Rue de Rue 55 Rue Rue 56 Rue 57 Rue Rue 57 Ru		80000 800000 800000 80000 80000 80000 80000 800000 800000 800000	GR11/2019	22/11/201	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}{2}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}\) \(\frac{1}		90390 90390	FALIX	
TERRES LA MANA TERRES LA MANA TERRES MED TEULON PERRE THERADY TUDOVC THERADAG VINCENT THERADAG VINCENT THERADAG VINCENT THERADAG THERADAG THERADAG THERADAG TO STANDAG THE STANDAG THE STANDAG TO STAN	13 Not Celester Frenet 440 Nuel Serve Wort Mos Silver 35 Nor de Col d'Aven 35 Nor d'Aven 36 Nor de Col d'Aven 37 Nor d'Aven 37 Nor d'Aven 38 Nor d'Av		80190 505 505 505 505 505 505 505 505 505 5	GR11/2019	22/11/20%	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					\(VARABOLD TO THE TO TH		99390 99390	FALIX	

_			1135	2311680156	rface totale				1131	23105327	- 4	10963
М.	ZOUHAME MOHAMED 2	S Rue Antoine St Exupéry	1	256	08/11/2019	 0	0 0	0	1 VRAI	256	FAUX	
MME.		0 Av Madeleine Félals	1	235	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	235	FAUX	0
MME.		Rue Aimé Cesaire	1	315	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	315	FAUX	0
MME		9 Bis Ax. du 27 Mai 1943	1	199	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	199	FALIX	0
M.		Rue des Gorges de la Caranca	1	328	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	328	FAUX	- (
M.	ZOL TONY Z	1 Rue des Sports	1	2278	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	2278	FAUX	0
MME.	ZITOUNI BELHARIR ZAHIA 3	Rue Alice et Paul Boy	1	425	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	425	FAUX	0
MME.	ZITOUNI ASSOUS FATIMA 6	Rue Rosette Blanc	1	371	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	371	FAUX	0
M.	ZITOUNI HENRI 11	5 Rue du Pic Carlit	1	224	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	224	FAUX	0
M.	ZHENE JINQIANE 4	Impasse de Costabonne	1	312	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	312	FAUX	0
M.	ZERRIFI ABDELKADER 2	1 Rue du Pic Carlit	-1	293	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	293	FAUX	0
M.	ZERRIFI BOUNACOUD 3:	5 Rue du Pic de Costabonne	1	226	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	226	FAUX	- (
M.	ZELYZ RUDY C	hemin du Palol	1	15024	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	15024	FALX	- (
М.	ZELLAL BELKACEM 7	1 Avenue du 27 Mai 1943	1	182	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	182	FAUX	-
м.	ZELLAL AHMED 2	2 Avenue du 27 Mai 1943	1	158	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	158	FALIX	0
м.	ZEHLER MARC ARNAUD 9	Correr del Pardal	1	1936	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	1936	FALIX	0
M.	ZAPRILIA CHRISTOPHE 2:	2 Avenue des Cépages	1	6932	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	6932	FAUX	0
M.	ZAMMAR SAMIR 1	4 Rue du Pic Carlit	1	216	08/11/2019	0	0 0	. 0	1 VRAI	216	FAUX	0
MME	ZALLAT DIAMILA 1:	1 Rue du Pic de l'Orry	1	380	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	380	FAUX	- (
M.	ZAITOR MOHAMED 2	Rue Perez Verdiell	1	245	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	245	FAUX	-
M.	ZAITOR AHMED 11	0 Rue Antoine St Exupéry	1	30110	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	30110	FAUX	
M.	ZAITOR MOSTAFA 2:	5 Rue du Pic Carlit	- 1	231	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	231	FAUX	-
м.	VACOUBI ABOELIAH 2	Rue Alice et Paul Boy	1	436	08/11/2019	0	0 0	0	1 VRAI	436	FAUX	

	Nombres de propriétaires consultés:	1135
	Surface totale du périmètre concerné:	23116801
	Nombre de propriétaires favorables	1131
	Surface des propriétés favorables (m²)	23105327
A	%age de propriétaires favorables	99.65%
C	Nage de surface favorable	99,95%
	Nombre de propriétaires défavorables	- 4
	Surface des propriétés défavorables (m²)	10963
В	Nage de propriétaires défavorables	0.35%
D	Nage de surface défavorable	0.05%
	Pour contrôle :	
	Somme pourcentages propriétaires (A+B)	100.00%
	Somme pourcentages surfaces (C+D)	100.00%

7.2.5 Bulletins de vote

CONSULTATION DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DES PROPRIETAIRES SUR LA MODIFICATION DU PERIMETRE STATUTAIRE DE L'ASA D'IRRIGATION À L'AVAL DE LA RÉSERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019

Je soussigné(e) (joindre copie du j	ustificatif d'identité) :
NOM:	
Prénom(s):	
adresse:	
	@
☐ Nu-propriétaire (*)	
Propriétaire indivis ayant reçu pr justificatifs d'identité des mandants)	rocuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et (*)
Propriétaire indivis n'ayant pas d	donné pouvoir pour me représenter (*) (**)
Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*)	(joindre
Ne pourrai être présent à l'as 05 décembre 2019 et fais part de n	ssemblée générale consultative dont la date est fixée au non vote par le présent bulletin :
Je suis favorable (*)	
Je suis défavorable (*)	
(*) : Cocher la case utile (**) : En cas d'indivision, le vote doit réul	nir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis
Fait à	
le	
	[Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du **05 décembre 2019**, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. **Aucun mandat ne pourra être accepté.**

Le propriétaire est averti que s'il ne s'oppose pas expressément au projet, soit lors du vote en assemblée, soit par écrit avant la tenue de l'assemblée il est réputé favorable à l'adhésion à l'ASA.

7.2.6 Liste d'émargement

ASA IRRIGATION VILLENEUVE DE LA RAHO SECRÉTARIAT: 7 RUE LES ACACIAS 66670 BAGES

Liste d'émargement 2éme assemblée constitutive

Réunion du 05/12/2019 à 17:00 Réunion du 05/12/2019 à 17:00

Adhérent	Oui	NON
M. ACHBARROU YACINE 49 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 81 Voix : 0	Absent Repute	
MME. AERTS LISE 24 RUE G.DE GAULLE ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 01 70 Voix : 0	A sent	٠.
SA AGRO SELECTIONS FRUITS MME MAILLARD LA PRADE DE MOUSSEILLOUS 66200 ELNE Surface : 8 58 55 Voix : 9	Haili	
M. AGUADO SEBASTIEN MME AGUADO VERONICA 7. RUE DES GORGES DE LA CARANCA 66200 THEZA Surface: 0.04.91 Voix: 0	Assent	
M. AGUERO MICHEL 7 RUE DES POETES 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 42 46 Voix : 0	11	
M. AKACHAR MOURAD MME AZANAI FATIMA 14 CITE DES BALEARES 66000 PERPIGNAN Surface : 0 05 06 Voix : 0	"	
M. AKDAG SEVKI 11 RUE DE LA TOUR MADELOC 66200 THEZA Surface : 0 03 28 Voix : 0	1/	
M. ALBAFOUILLE JEAN-FRANCOIS MAS ROGER 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 2 35 14 Voix : 3	V	
M. ALBERNY NICOLAS 15 RUE ANATOLE FRANCE 66750 ST CYPRIEN Surface : 1 91 89 Voix : 2	1/	
MME. ALBERNY ROSE EPOUSE CASENOBE 3 RUE JUSTIN BARDOU JOB 66000 PERPIGNAN Surface: 0 39 17 Voix: 0	17	
M. ALCALA PIERRE 45 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 05 19 Voix : 0		
M. ALIART JUAN 4 AVENUE DU CANIGOU 66140 CANET EN ROUSSILLON Surface : 0 26 54 Voix : 0	1/	
MME. ALLEGRET CLAIRE 32 ROUTE DE COZANCE 38460 TREPT Surface : 0 05 60 Voix : 0	17	
M. ALVARO FRANCIS 45 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 76 Voix : 0	1/	
M. ALVES DIAS MARQUE JULIEN MME NAUDIN BARBARA 7 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 02 75 Voix : 0	//	
MME. AMEDOREIRA ODETTE 4 IMPASSE DES PEUPLIERS 66200 THEZA Surface : 0 42 93 Voix : 0	t/-	
M. AMGHAR KAMAL AHLALOU LATIFA EPOUSE AMGHAR 5 RUE DE LA TOUR MADELOC 66200 THEZA Surface: 0 05 52 Voix: 0	1/	

Page | 56

	OUI	NON	
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	
M. AMOUROUX CHARLES 15 RUE DU PIC NEOULOUS 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 97 47 Voix : 1	Assent. Repute		
M. AMPHOUX PHILIPPE MAS AMPHOUX 66200 THEZA Surface : 2 10 76 Voix : 3	Assent		
MME. ANCELIN ANNE 1 RUE DU POUNTET DE BAGES 66100 PERPIGNAN Surface : 0 85 72 Voix : 1	1/		
M. ANDRAULT DOMINIQUE MAS CAREIGNES 66750 ST CYPRIEN Surface : 0 35 89 Voix : 0	1/		
M. ANDRIEU GRÉGORY MME FERNANDES EMMANUELLE 25 AVENUE MERE TERESA 66200 ELNE Surface : 0 01 85 Voix : 0	. 4	٠.	
MME. ANGUISE GEORGETTE 77 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 81 Voix : 0	4		
MME. ANTOINE EMILIE 10 RUE OLYMPE DE GOUGES 66200 ELNE Surface : 0 01 38 Voix : 0	16		
MME. ANTONIO HELENE 1 IMPASSE DES ACACIAS 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 01 97 Voix : 0	W		
MME. ARABIA FLORIANE M. ALVERNI NICOLAS 11 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 02 03 Voix : 0	Ý.		
M. ARANEGA ANTONIO MAS D'AVALL 66200 ELNE Surface : 3 20 75 Voix : 4	16		
M. ARGILES RAYMOND 53 AVENUE DES CROUETTES 66280 SALEILLES Surface : 0 10 00 Voix : 0	1/		
MME. ARGIOT ANNE MARIE CLARA RAYMOND 3 ROUTE DE SALEILLES 66330 CABESTANY Surface : 2 56 40 Voix : 3	1/		
M. ARGOUGES MICHEL ELS PUJETS 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 40 41 Voix : 0	W.		
M. ARLERY JEAN JACQUES 6 RUE DU PIC DE LA GRAVA 66200 THEZA Surface : 0 03 36 Voix : 0	//		
M. ARMENGAU FREDERIC ROUTE D'ALENYA 66200 ELNE Surface : 8 88 01 Voix : 9	11		
M. ARMENGAU JEAN-FRANCOIS EP FUMADO VIVIANE MAS ARMENGAU 66200 ELNE Surface : 6 40 69 Voix : 7	//		
M. ARQUE FRANCIS 20. ALLEE DES PLATANES 66200 THEZA Surface : 1 00 31 Voix : 2	11	4	
M. ARQUE JACQUES 20. ALLEE DES PLATANES 66200 THEZA Surface : 0 88 60 Voix : 1	, iv	,	
MME. ARRAMI SONIA MME GAFAS SANDRA 14 RUE DU COL D' ARES 66200 THEZA Surface : 0 00 72 Voix : 0	. 17		
M. ARTERO GALLARDO MARTIN 19 RUE G. DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 01 86 Voix : 0	· /,		
M. ASTOR ARNAUD 45 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 98 Voix : 0	4		

	001	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. AUZEIL YVES EL DEVES 66200 ELNE Surface : 1 54 49 Voix : 2	A 5 seul REDUTE	
MME. AVRIL DENISE MME BOS RENEE 33 IMPASSE FRANCOIS ARAGO 66280 SALEILLES Surface : 0 61 76 Voix : 1	Absent	
M. AZEVEDO MACEDO JOAO 8 RUE JULIEN PANCHOT 66200 ALENYA Surface : 0 05 07 Voix : 0	Absent_ Repute	
MME. BACHES JACQUELINE LE PONT 66400 REYNES Surface : 1 53 35 Voix : 2	"	
M. BACHES PIERRE CAN FOUSTE 66400 REYNES Surface : 2 41 40 Voix : 3	. 1	٠.
M. BADIANE JOSEPH LLAGONE ALKA 9 RUE JOSEPH SEBASTIEN PONS 66380 PIA Surface : 0 05 00 Voix : 0	1/	
M. BADIE DAMIEN 5 RUE DU PIC PERIC 66200 THEZA Surface : 0 05 51 Voix : 0	11	
M, BADIE JAMES 4. RUE MARECHAL JOFFRE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 1 14 07 Voix : 2	V	
MME. BAILLAT ISABELLE 2 RUE MOISAN 66000 PERPIGNAN Surface : 0 00 82 Voix : 0	e/	
M. BAILLS HENRI MME BAILLS FRANCOISE 28 RUE G.DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface: 0 01 74 Voix: 0	11	>
M. BAILLS ROMAIN MLLE TURRADO MARIE LOUISE 21 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 02 94 Voix : 0	17	
M. BALAGUER JOSEPH 22 RUE DU SALITA 66200 ELNE Surface : 2 92 82 Voix : 3	11	
M. BALAGUER LAURENT EARL L'ILLIBERIEN 66200 ELNE Surface : 154 37 Voix : 2	//	
M. BALTAZAR JOAOC 7 RUE FRANCINE SABATE 66200 ALENYA Surface : 0 04 11 Voix : 0	W	
M. BANTOURE BERNARD MME MESTRE FRANCISCA 14 RUE DE L EGLISE 66200 THEZA Surface : 0 08 23 Voix : 0	4	
M. BANYULS YAN 1 RUE DU PIC DE L'ORRY 66200 THEZA Surface : 0 06 04 Voix : 0	1/	
M. BAPTISTA MESQUITA LUIS MME FERRAMENTA RIBEIRO CELESTINA 2 PLACE DU COLONEL CAYROL 66200 ALENYA Surface : 0 02 89 Voix : 0	17	
M. BARADAT FRANCK AVENUE ARMAND LANOUX 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 0 39 00 Voix : 0	- 11	
M. BARAHOU ABDELHAMID MME BARAHOU NABILA 2 RUE G.DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 02 99 Voix : 0	. "	
M. BARBAZA ROGER 8 RUE POUN DE FOUSTE 66200 ELNE Surface : 2 56 05 Voix : 3	u/	

	oui	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
II. BARBOTEU MARC BARBOTEU HERVE 5. RUE EUGENE DELACROIX 66750 ST CYPRIEN Burlace : 1 47 15 Voix : 2	Absent Reputé	
M. BARDINA ANDRE PIERRE 112 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 66100 PERPIGNAN Burface : 0 48 69 Voix : 0	A Sent Resulti	
1. BARGUES NICOLAS IME. NOSBE SANDRINE IESIDENCE BERGES DE GARONNE 47550 BOE Iurface : 0 20 94 Voix : 0	Reporte Absent Reporte Absent Reporte	
1. BARNABEAU AUGUSTE 2 RUE DU MARAC 29270 CARHAIX PLOUGUER iurface : 1 01 75 Voix Indivision : 2	cr	
IME, BARO TRIPONNEZ DANIELLE 7 AVENUE COULOUBRETTES 66280 SALEILLES jurface : 0 37 10 Voix : 0	11	*
1. BARREIRO REMY IORNEAU DEBORAH 0 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA urface : 0 03 81 Voix : 0	V	
1. BARRERE ANDRE NDIVISION BARRERE 6 RUE GUILLAUME AMARELL 66000 PERPIGNAN Gurface : 1 10 37 Voix Indivision : 2	17	
M. BARTHES SERGE MAS BARTHES 66200 THEZA Surface : 11 83 71 Voix : 12	Ir	
1. BATAILLER BERNARD IME BATAILLER NICOLE 6 RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA vurface : 0 06 65 Voix : 0	V	5
iCI BATIVET IAS SAINTE EUGENIE 66200 ELNE Burface : 3 11 91 Voix : 4	t/	
1. BATTLE JOSEPH 5 RUE JEAN AICART 66750 ST CYPRIEN iurface : 3 99 92 Voix : 4	11	
MME, BAUBY CLAIRE 0 RUE SAINTE BEUVE 66000 PERPIGNAN Gurface : 2 92 62 Voix : 3	//	
M. BAUDINO ROGER CHEMIN DES GRANDES TERRES 13370 MALLEMORT Gurface : 0 14 91 Voix : 0	11	
1. BAUER JEDSON :HEZ M ET MME PICHO 927 VIEILLE ROUTE DE MONTAUBAN 82800 NEGREPELISSE surface : 0 14 91 Voix : 0	. "	
M. BAUX GEORGES 6 RUE JEAN JAURES 66200 ALENYA Surface : 0 35 80 Voix : 0	11	
fME, BAYADA FRANCOISE HOMICKI PHILIPPE RUE AVOUT 24100 BERGERAC urface : 1 07 30 Voix : 2	U.	
I. BAZART ROMAIN 9 AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE jurface : 0 02 97 Voix : 0	-1/	
ME. BAZY ANDREE 4 ALLEE DES PLATANES 66200 THEZA jurface : 0 45 32 Voix : 0	11	
M. BEAUCOURT GILLES AVENUE SIMON BOUSSIRON 66100 PERPIGNAN Surface : 0 02 25 Voix : 0	- 10	
M. BEDRA ALADJAL MME LLONG EMILIE 7 RUE LUCIE AUBRAC 66200 ELNE Surface : 0 02 19 Voix : 0	1/	

	001	NOI
Adhérent M. DECA GER 177	Émargement du 05/12/2019	Émargement o 05/12/2019
M. BEGA GERARD MAS D AVALL 66200 ELNE Surface : 1 14 40 Voix : 2	Absent	à 17:00
M. BEGARD CEDRIC POCH SARRINA	Repute	
6 RUE JULIEN PANCHOT 66200 ALENYA Surface : 0 04 05 Voix : 0	Assent	
M. BEGUE JEAN 30 RUE DU GRENACHE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 0 06 78 Voix : 0	Repute	
M. BELBACHIR MADANI MOULAI LERIA	1/	
13 IMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA Surface : 0 02 39 Voix : 0	"	
M. BELKADI BOUYACOUB MME BELFADEL KHEIRA 9 RUE ANDRE STIL 66200 ELNE Surface: 0 02 61 Voix: 0	. 4	×.
M. BELKHALA ABDELKADER 23 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface: 0 03 30 Voix: 0	**	
M. BELLA VALENTIN 1 RUE DES GORGES DE LA CARANCA 66200 THEZA Surface : 0 05 45 Voix : 0	11	
M. BELLETTE FABIEN MME LOTTIER PRISCILIA 2 RUE LUCIE AUBRAC 66200 ELNE Surface: 0 03 09 Voix: 0	01	
M. BELMAS FREDERIC MAS ALART 66280 SALEILLES Surface : 0 55 69 Voix : 1	e/	
M. BELMEZOUAR NASSER MME BELMEZOUAR RACHIDA 33 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 66200 ELNE Surface : 0 01 89 Voix : 0	17	
SCI BEMARO 2 TRAVERSE DE CABESTANY 66140 CANET EN ROUSSILLON Surface : 0 17 12 Voix : 0	17	
M. BENASSIS MICHEL EP BATTLE MARIE 18 RUE DE L'AIRE 66140 CANET EN ROUSSILLON Surface : 16 15 72 Voix : 17		
M. BENEZECH CHRISTIAN PRUE EMILE ZOLA 66200 MONTESCOT Surface : 1 33 08 Voix : 2	11	
CCI BENJAMIN 9 CHEMIN ROSSIGNOLIS 31270 VILLENELIVE TOLOSANE	11	
IME. BENOIT FRANCINE 9 AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNIS		
BERAL FRANCIS	27	
2 BOULEVARD DE LA MER 66700 ARGELES SUR MER urface : 0 10 40 Voix : 0 BERDAGUER SERGE	~	
ILLIARD OPHELIE HEMIN DE LA VARNEDE 66750 SAINT CYPRIEN urface : 1 24 78 Voix : 2	0'	
ME. BERJOAN JEANNE TE PUIG AV GENERAL LECLERC 66000 PERPIGNAN urface: 0 54 73 Voix: 1	· V-	
ME. BERJOUAN DURAND CLAUDE PASSE DES COLVERTS 66140 ST NAZAIRE rface : 1 37 98 Voix : 2	11	
BERKAT ABDELKADER AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE rface : 0 02 79 Voix : 0	1	

	ou i	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
BERNABE LAURENT IDAL CATHERINE RUE DU COL D'ARES 66200 THEZA urface : 0 03 98 Voix : 0	A > sent reputé	
. BERNADAS IDEAL ARNIER MYRIAM OUTE DE SALEILLES 66200 ALENYA urface : 2 26 50 Voix : 3	t/	
BERNARD ANTHONY ME HERRERO MARIELLE RUE JEAN FRANCOIS CHAMPOLLION 66280 SALEILLES urface: 0 02 25 Voix: 0	ν	
I, BERNARD RENE RUE DU JASMIN 34990 JUVIGNAC burface : 0 89 91 Voix : 1	- 4/	•
f. BERTHIER JEAN FRANCOIS SERTHIER MARIANE 12 IMPASSE SIMONE DE BEAUVOIR 66200 ALENYA Surface : 0 03 45 Voix : 0	11	
M. BERTRAN DE BALANDA MICHEL MAS DE LA MER 66750 ST CYPRIEN Surface : 14 55 22 Voix : 15	if	
M. BERTRAN DE BALANDA VINCENT MME CAROLINE DELCAMBRE 7 AVENUE D'ELNE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 0 23 75 Voix : 0	11	
M. BERTRAND BONAVENTURE PIERRE 3 IMPASSE DES VIOLETTES 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 1 48 86 Voix : 2	11	
M. BES ALBERT 42 AVENUE DES CROUETTES 66280 SALEILLES Surface : 0 77 09 Voix : 1	U	
M. BEZIAT MICHEL MME MAYMIL MARIE CLAUDE 23 B RUE DES POIRIERS 66200 ELNE Surface : 0 03 85 Voix : 0	"/	
MME. BISSIRIEIX SABRINA 37ter AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 99 Voix : 0	T.	
M. BLASCO YAGO JEAN LOUIS MME BLASCO MARIE CHRISTINE 5 RUE JOAN PAU GINÉ 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 0 65 58 Voix : 1	W	
MME. BLASI RAMIREZ JOSETTE 11 RUE JEAN OLIVER 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 43 43 Voix : 0	W.	
MME. BLIN THERESE NEE MARTY 16 AVENUE EDOUARD HERRIOT 66140 CANET EN ROUSSILLON Surface : 3 70 00 Voix : 4	11	
M. BOADAS LOUIS 8 RUE DU VALLESPIR 66200 ELNE Surface : 0 56 20 Voix : 1	17	
SC BOICAY MAS BAZAN 66200 ALENYA Surface : 3 84 09 Voix : 4	17	
M. BOILS STEPHANE 9 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 02 92 Voix : 0	!!	
M. BOLTE JEAN-PAUL 4 RUE PAUL CLAUDEL 66750 ST CYPRIEN Surface : 7 78 25 Voix : 8	7/	
M. BOLZOMS ALAIN 28 AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND 66200 ELNE Surface: 0 02 01 Voix: 0		

	OUI	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. BONE HENRI MALLET DAVID CHEMIN DES MARAIS 77290 COMPAS Surface : 1 22 33 Voix : 2	A5 sent Reputé	
M. BONEU YVES 5 ROUTE D'ALENYA 66200 THEZA Surface : 1 37 14 Voix : 2	U	
M. BONNAUD LAURENT 32 RUE JULIEN PANCHOT 66330 CABESTANY Surface : 0 21 19 Voix : 0	11	
M. BORDERES JEAN-CLAUDE 18 RUE VICTOR HUGO 66140 ST NAZAIRE Surface : 0 50 00 Voix : 1	11	
MME. BORDES PAULE EP PAYROU JEAN 18 RUE ALBERT SAMAIN 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 0 81 57 Voix : 1	"	**
M. BORNAREL THIERRY SCEA LES HERBES DE LATOUR 16 RUE DE LA TRAMONTANE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 1 20 30 Voix : 2	1/	
M. BORRAS GAETAN MME LOPEZ AURELIE 7 RUE MARYSE BASTIÉ 66280 SALEILLES Surface : 0 02 89 Voix : 0	//	
M. BORY GERARD 8 AVENUE GUYNEMER 66100 PERPIGNAN Surface : 1 72 66 Voix : 2	1/	
M. BORY HENRI EP OLIBO THERESE 2 RUE DU 4 SEPTEMBRE 66670 BAGES Surface : 0 40 98 Voix : 0	11	
M. BOSCH JEAN 149 RUE DU FAUBOURG BONNEFOY 31500 TOULOUSE Surface : 2 43 70 Voix : 3	//	
M. BOSCH QUENTIN LES ARBRES BLANCS 66670 BAGES Surface : 2 74 49 Voix : 3	H	
SCEA BOSCH DINTINGER 8 RUE DE L'ASPRE 66300 TERRATS Surface : 4 45 44 Voix : 5	Jo Es	
MME. BOSQUE CATHERINE NEE FORT 10 PLACE SAN GALDRIC 66280 SALEILLES Surface : 2 65 70 Voix : 3	Afrent	
MME. BOSQUE PAULE NEE FORT 12 PLACE SAN GALDRIC 66280 SALEILLES Surface : 2 80 57 Voix : 3	11	
M. BOSQUE RAYMOND 12 PLACE SAN GALDRIC 66280 SALEILLES Surface : 0 84 51 Voix : 1	1/	
M. BOTELLA MATHIEU 5 IMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA Surface : 0 04 40 Voix : 0	4	
M. BOUAIDAT BRUNO 16 RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 02 26 Voix : 0	ii ii	
M. BOUAZIZ PATRICK 17 RUE DU GENERAL LECLERC 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 1 74 65 Voix : 2	correspola -	
M. BOUCHE CHRISTIAN BOUCHE CHRISTIINE 05 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 03 55 Voix : 0	corresponde - Absent Repute	

oui NON

	041	NON	
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	
M. BOUDIE ALAIN RASPAUT JACQUELINE 1 CHAMPS DE BASQUE 33430 LIGNAN DE BAZAS Surface : 0 31 67 Voix : 0	Absent Reputé		
M. BOUDON CLAUDE 36 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 89 Voix : 0	Asent Repute		
MME, BOUILLON ISABELLE 15 AVENUE MÈRE TERESA 66200 ELNE Surface : 0 01 74 Voix : 0	4		
M. BOUQUET CEDRIC RUE DU PIC DE L'ORRY 66200 THEZA Surface : 0 05 34 Voix : 0	et.		
II. BOUTERBAG MOKHTAR S RUE GEORGES BERNANOS 78500 SARTROUVILLE Surface : 0 00 00 Voix Indivision : 0	//	•.	
M. BOVRY JEAN PIERRE IME BERNARD MAURICETTE RUE ARAGO 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 25 00 Voix : 0	//		
MME. BRESSON LAURIE D AVENUE DU LITTORAL 66200 ALENYA Surface : 3 62 64 Voix : 4	4		
M. BRET CEDRIC MARTINEZ STEPHANIE 50 RUE EUGENE LABICHE 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 0 03 80 Voix : 0	11		
VIME. BRIAL NATHALIE 01 RUE SIMONE DE BEAUVOIR 66200 ALENYA Surface : 0 04 18 Voix : 0			
M. BRIHAYE PATRICK 20 RUE G. DE GAULLE -ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 02 50 Voix : 0	"		
MME. BRINGE EVELYNE ROUTE DE BAGES 66200 ELNE Surface : 2 69 91 Voix : 3	(1		
MME. BRUNET BEATRICE EPOUSE SANDRIN 11 CHEMIN DE CAROLUS MAGNUS 66200 THEZA Surface : 0 45 93 Voix : 0	4		
M. BRUNET GILBERT 1 RUE DE LA COULOUMINE 66200 THEZA Surface : 0 58 55 Voix : 1	lr		
M. BRUNET JEAN-JACQUES 5 RUE DU CANAL 66200 THEZA Surface : 0 60 97 Voix : 1	V		
M. BRUNET JOSEPH 5 RUE 17EME REGIMENT D INFANTERIE 66330 CABESTANY Surface : 2 00 45 Voix : 3	"		
M. BRUNET LAURENT FRAUX ANNE MARIE 21 RUE DES GRENADIERS 66330 CABESTANY Surface : 0 05 00 Voix : 0	6		
M. BRUNET PHILIPPE 10 IMPASSE DU MASOT 66200 THEZA Surface : 0 82 95 Voix : 1	U		
SARL BRUNO ROUTE DE SAINT CYPRIEN 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 4 11 11 Voix : 5	1	1.	
GFA BRUNO ET FRANCK ROUTE DE SAINT CYPRIEN 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 11 50 37 Voix : 12	10		
M. BRUYERE JEAN PHILIPPE EP. FABREGA CARINE MAS AMPHOUX 66200 THEZA Surface : 0 58 11 Voix : 1	η		

	041	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. BUITRAGO CHRISTOPHE 3 RUE DU PIC PERIC 66200 THEZA Surface : 0 05 51 Voix : 0	Absent Reputé	
MME. BURGERS JOELLE 105 AVENUE COLONEL MONDJIBA Surface : 0 05 00 Voix : 0	u	
M. BURRUS PATRICE 3 RUE DES GORGES DE LA CARANCA 66200 THEZA Surface : 0 03 29 Voix : 0	V	
M. CABALLE DIDIER 11 RUE ANDRE STIL 66200 ELNE Surface : 0 07 17 Voix : 0	И	
MME. CABRERIZO NATHALIE 21 RUE DES POIRIERS 66200 ELNE Surface : 0 04 75 Voix : 0		*
M. CABRERIZO RAFAEL LIEU DIT LA FEIXA 66200 ELNE Surface : 1 82 66 Voix : 2	1/	
M. CALAVERA SERGE 12 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 02 81 Voix : 0	1/	
M. CALCHETTI ALFIO B. RUE PIERRE BASSERES 66660 PORT VENDRES Surface : 2 42 66 Voix : 3	11	
SCEA CALICE M. GUERTIN BENJAMIN 30 IMPASSE DE LA CANAL 66690 PALAU DEL VIDRE Surface : 14 46 20 Voix : 15	1/	
MME. CALLS AGNES NEE ARMENGAU 6 RUE DES OLIVIERS 66560 ORTAFFA Surface : 4 04 50 Voix : 5	"	
M. CALMON CEDRIC MME DE SOUZA VIRGINIE 26 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 55 Voix : 0	"	
M. CAMBRES JEAN CLAUDE 1 CHEMIN DE LA FOSSEILLE 66570 SAINT NAZAIRE Surface : 8 35 76 Voix : 9	11	
SARL CAMFRAN TEDDE MARC 3 RUE LOUIS NOGUERES 66200 ALENYA Surface : 0 12 87 Voix : 0	V	
SCI CAMP DEL RAFAELLE MR ROGER QUARTIER DE L'HOMME 66200 ELNE Surface : 0 04 77 Voix : 0	- 0	
M. CANALS CEDRIC JEAN WARENGHIEN VIRGINIE EP. CANALS MAS CAMP DE LA VILLA 66280 SALEILLES Surface : 3 54 49 Voix : 4	1/	
M. CANALS MARCEL MAS CANALS 66280 SALEILLES Surface : 0 85 87 Voix : 1	11	
M. CANO FRANCIS 4 IMPASSE VICTOR HUGO 66200 THEZA Surface : 0 77 64 Voix : 1	0.	
M. CANTARERO NICOLAS ARASSUS CATHERINE D4 RUE ANTOINE SAINT EXUPÉRY 66200 ALENYA Surface : 0 03 36 Voix : 0	· 4	
MME. CANTE LAETITIA 59 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 82 Voix : 0	. "	
M. CANTO ALEXANDRE MME ACHE ANNE MARIE 16 RUE G.DE GAULLE ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface: 0 01 70 Voix: 0	V	

	OU 1	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
MME. CANUT HELENE CANUT YVAN 2 RUE DU MOULIN 66200 ELNE Surface : 1 26 56 Voix : 2	Absent Reputé	
M. CAPALLERE JEAN-PAUL 123 RUE DU STADIUM 66100 PERPIGNAN Surface : 1 07 93 Voix : 2	A 5 sent Reputé	
M. CAPDEVILA DANIEL I bis RUE LOUIS PIQUEMAL 66240 SAINT ESTEVE Surface : 1 01 70 Voix : 2	V	
SCI CAPEX 66 M. ALEXANDRE CHAILLEUX SAMI DE LA MAR 66200 ELNE Surface: 0:00:00	U	
SC CAPUCINE CAMPING INTER ROUSSILLON RD 900 66600 SALSES LE CHATEAU Surface: 000 000- Voix: 0 (0 5 5 5	V	*.
M. CAQUINEAU ROMUALD JOLFRE ANNABEL IO RUE JEAN BAPTISTE CHARDIN 66000 PERPIGNAN Surface : 1 07 34 Voix : 2	4	
M. CARBO JEAN-PIERRE 30 AVENUE DE LA MEDITERRANEE 66280 SALEILLES Surface : 8 09 54 Voix : 9	"	
M. CARBO PATRICK ROUTE DE SALEILLES 66200 THEZA Surface : 13 85 74 Voix : 14	V	
MME. CARDEILHAC CYNTIA 1 RUE DE VAUBOISON 08270 SAULCES MONCLIN Surface : 0 35 00 Voix : 0	11	
M. CARDINA REMI MME RIZZI CHARLENE 16 RUE DE LA CHICANE 66200 ELNE Surface : 0 04 40 Voix : 0	V	
M. CARDOSO GAIO PATRICIO 29 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 02 16 Voix : 0	4	
M. CARNERO ANDRE MME CALZADA LUISA 29 RUE DES POETES 66200 ELNE Surface : 0 01 66 Voix : 0	11	
MME. CARRILLO JANINE 51 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 82 Voix : 0	4	
M. CARRION FRANCOIS 12 AVENUE DE NORMANDIE 66330 CABESTANY Surface : 0 05 00 Voix : 0	. (1	
M. CARVALHO DE SOUSA JOSE MME AGUADO JOSEPHINE 13 RUE COL D'ARES 66200 THEZA Surface : 0 03 19 Voix : 0	(1)	
M. CASAGRANDI GEOFFREY GALLEGO LUCIE 1 RUE DU COL D'ARES 66200 THEZA Surface : 0 04 00 Voix : 0	V	
M. CASAGRANDI NICOLAS 8 RUE ROSETTE BLANC 66200 ALENYA Surface : 0 04 32 Voix : 0	11	
MME. CASALS CHRISTELLE 35 RUE DU GRENACHE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 0 06 56 Voix : 0	17	
M. CASALS JEAN-PIERRE EP RUMEAU JEANNE CHEMIN DES TERRES VERDS 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 2 78 63 Voix : 3		

	041	NON
Adhérent MME. CASAS SYLVIE	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement de 05/12/2019
35 AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE Surface : 0 01 74 Voix : 0	Absent,	à 17:00
MME. CASENOBE CLAUDE GUIBERT JOSEPH 17 RUE JEANNE D'ARC 66000 PERPIGNAN Surface: 2 56 33 Voix: 3	Repute Absent Repute Absent	
M. CASENOBE JEAN 3 RUE DES MIMOSAS 66280 SALEILLES Surface: 0 54 30 Voix: 1	A Steut	
M. CASENOBE PHILIPPE 10 RUE DES GORGES DE LA CARANCA 66200 THEZA Surface: 0 04 05 Voix: 0	Repute	
M. CASENOVE GUILLAUME CASENOVE ROBERT 6 PLACE DE LA FONTAINE 66280 SALEILLES Surface: 1 55 00 Voix: 2	4	*.
M. CASENOVE GUY 48 RUE DAGOBERT 66000 PERPIGNAN Surface : 3 35 96 Voix : 4	4	
M. CASENOVE JEAN-JACQUES 3 RUE DES MIMOSAS 66280 SALEILLES Surface : 0 72 55 Voix : 1	rk.	
M. CASENOVE ROBERT 4 AVENUE DU CANIGOU 66280 SALEILLES Surface : 5 19 84 Voix : 6	4	
M. CASSAGNE BRUNO GHISI CORINNE 7 RUE DE LA TOUR MADELOC 66200 THEZA Surface: 0 03 30 Voix: 0	4	
M. CASSORET PATRICK 1 RUE DU PIC NEULOS 66200 THEZA Surface : 0 04 30 Voix : 0	4	
M.CASSULIALAIN ROURE 4/V &A VIDAL CLAUDIE. 16-IMPASSE DE LARTOIS 66330 CABESTANY 3 Rue Edonard Vaillant Surface: 0 05 00 Voix: 0 66330 Cabestany	divises.	
M. CASTANG JEAN-PAUL EP VELA JEANINE 4 AVENUE JEAN GIRAUDOUX 66100 PERPIGNAN Burface: 0 22 77 Voix: 0	Absent,	
1. CASTANY JEAN MARIE ATOUR ODETTE EPOUSE CASTANY 4 RUE EMILE ZOLA 66200 CORNEILLA DEL VERCOL urface : 0 70 13 Voix : 1	4	
I. CASTEIL NICOLAS ALLARD SEVERINE RUE DU COL D'ARES 66200 THEZA urface: 0 02 25 Voix: 0	21	
. CASTELLANOS RIVERA ALEX ME ORELLANA TOLEDO AIDA RUE G. DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE urface : 0 01 70 Voix : 0	7	
ME. CASTELLE MARINE RUE G. DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE rface : 0 01 73 Voix : 0	7/	
CATALA JEAN PHILIPPE RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA rface : 0 04 34 Voix : 0	, v	
ME. CATARINA SANDRINE SALITA 66200 ELNE face : 1 15 13 Voix : 2	4	
CAUX JEAN CHRISTOPHE ME LABOUSSE SOLENE RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA	4	

	OUI	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 3/1:00	Émargement du 05/12/2019
M. CAVAILLE ANDRE 6 ROUTE DE PERPIGNAN 66200 THEZA Surface : 1 37 31 Voix : 2		à 17:00
M. CAVAILLE LOUIS EP. BAUCOU MARIE COLOMINE DE LAS RIBES 66200 ALENYA Surface: 12 33 62 Voix: 13	H Secret Repute	
M. CAVAILLE PAUL CHEZ CAVAILLE CHARLES 31 RUE DU TRIDENT 34920 LE CRÉS Surface :7 47 50 Voix : 8 7 7665	A Sent Resuté	
M. CAVAILLE PIERRE 38 RUE DES ALBERES 66690 ST ANDRE Surface : 1 13 40 Voix : 2	"	
CCAS MAIRIE 66200 ELNE Surface : 35 32 82 Voix : 30	4	
SCI COMT MONSIEUR DIEGO MARTIN 22 RUE DES PRAIRIES 66180 VILLLENEUVE DE LA RAHO Surface: 0 34 99 Voix: 0	2/	
M. CERVERA JOAQUIM 21 RUE DES JARDINS 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 56 01 Voix : 1	1/	
M. CHAIBI MOHAMED 6 AVENUE PAUL REIG 66200 ELNE Surface : 0 25 00 Voix : 0	4	
M. CHARBONNEL GERALD 41 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface: 0 03 25 Voix: 0	4	
M. CHARCOS JORDAN 8 RUE COYPEL 66000 PERPIGNAN Surface : 2 59 90 Voix : 3	4	
M. CHAU DAT THIEN TRAVERSE DE SALEILLES 66200 THEZA Surface : 1 06 29 Voix : 2	Vote par correspode.	
M. CHAU DAT- SAN 24 RUE JEAN PAYRA 66000 PERPIGNAN Surface : 1 35 18 Voix : 2	Y	
M. CHAU SYLVESTRE ROUTE DE SALEILLES 66200 THEZA Surface : 2 84 28 Voix : 3	4	
M. CHAUDY PATRICK 13 RUE ANATOLE FRANCE 76410 ST AUBIN LES ELBEUF Surface : 0 98 04 Voix : 1	1/	
M. CHAUVIN GERARD MAS LOUZA 66200 ELNE Surface: 0 50 00 Voix: 1	11	
M. CHEBBAH YOUCEF MME CHEBBAH NORA 16 RUE ANTOINE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 0 03 33 Voix : 0	11	
M. CHENOT DANIEL ME FRANCOIS VIVIANE EP. CHENOT 1 CARRER DEL PARDAL 66200 MONTESCOT Furface: 0 00 00 Voix: 0 1962	0	
1. CHLIH ABDELLAH RUE DU PIC PERIC 66200 THEZA urface : 0 02 42 Voix : 0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
I. CHLIH MOHAMED 9 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA urface : 0 02 97 Voix : 0	17	
. CHOISEAU BERNARD ME RAGU MARTINE RUE DU PIC NEULOS 66200 THEZA urface : 0 02 25 Voix : 0		

	OHI	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019
SCI CHRISMA RODRIGUEZ CHRISTINE 2 RUE DE LA TOUR MADELOC 66200 THEZA Surface: 0 05 30 Voix: 0	Assent	à 17:00
M. CHRISTMANN GEORGES 15 RUE PIERRE ABELARD 66750 SAINT CYPRIEN	v	
M. Château Jean-Pierre MME CALVAYRAC CHRISTINE ROUTE SAINT MARTIN 66560 ORTAFFA Surface : 1 83 40 Voix : 2	4	
M. CID RAPHAEL 2 PLACE DU MARCHE AU GRAIN 66200 ELNE Surface: 0 47 72 Voix: 0	"	
M. CIOCAN VASILE MME TEISSIER KAREN EP CIOCAN 33 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 45 Voix : 0	- 4	*.
M. CLERC DAMIEN MME HENNEUSE SOPHIE EP CLERC 34 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 03 76 Voix : 0	r	
M. COBENA CLAUDE EP. VERGES ANDREE 1 RUE DES OEILLETS 66200 THEZA Surface: 0 11 05 Voix: 0	r	
MME. CODERC ESTELLE CHEMIN DU PLA 66200 ELNE Surface : 0 37 54 Voix : 0	"	
M. CODERC GEORGES LE PLA 66200 ELNE Surface : 5 39 39 Voix : 6	И	
M. CODERC JEAN 28 AVENUE GENERAL LECLERC 66200 ELNE Surface : 5 71 20 Voix : 6	1/0	
M. COGNARD PIERRE AVENUE DU TECH 66200 ELNE Surface : 2 95 48 Voix : 3		
M. COLACE PASCAL 14. AVENUE GENERAL DE GAULLE 66200 ELNE Surface : 2 01 73 Voix : 3	Absent	
M. COLELLA JONATHAN ME DHERBEYS CORALIE EP COLELLA RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA juriace : 0 04 25 Voix : 0	Repute	
I. COLINET GARY ESIDENCE DES GOLFES CLAIRS 66700 ARGELES SUR MER urface : 6 42 00 Voix : 7	4	
I. COLL GILLES 05 AVENUE NARCISSE PLANAS 66200 ELNE urface : 0 01 79 Voix : 0	4	
I. COLLADO JOSEPH P. DE LA CRUZ JOSEPHINE RUE JEAN ANTOINE DE BAIF 66750 ST CYPRIEN urface : 0 19 50 Voix : 0	U	
ME. COLLET VINCIANE RUE DU PIC DE SALFORT 66200 THEZA urface : 0 02 19 Voix : 0	- 4	
COLOM JOSEPH 5 RUE PAUL VERLAINE 66750 SAINT CYPRIEN urface : 2 60 39 Voix : 3	28	
FA COLOME HEZ M COLOME PATRICK AMI DE MAR 66200 ELNE Irface: 9 31 92 Voix: 10	A BSent Reputs	
COLOME JEAN-PIERRE HEMIN DES MOSSEILLOS 66200 ELNE uface : 15 12 75 Voix : 16	A Jones	

OUI NON

	Da. NON	
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
VI. COLOME PATRICK EP COMES MARIE CAMI DE MAR 66200 ELNE Surface : 9 42 43 Voix : 10	A-sent Reputé	
M. COLOME ROBERT MAS DE LAS CORTS 66200 ELNE Surface : 13 64 52 Voix : 14	11	
MME. COMMES HELENE IXART A COULOUMINE 66200 ELNE Surface : 3 94 62 Voix : 4	vote par correspoce	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES ET DE LA COTE VERMEILLE CHEMIN DE CHARLEMAGNE 66704 ARGELES SUR MER Gurface : 0 40 30 Voix : 0	Absent	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON 16 RUE JEROME JEAN THARAUD 66750 ST CYPRIEN Surface : 3 72 92 Voix : 4	" "	š.,
COMMUNE D'ALENYA PLACE DE LA REPUBLIQUE 66200 ALENYA Surface : 11 57 76 Voix : 12 // 5 8 1 0	47	
COMMUNE D'ELNE 14 BOULEVARD VOLTAIRE 66200 ELNE Surface : 13 48 75 Voix : 14	"	
COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL MAIRIE 1 RUE DU TONKIN 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 3 36 25 Voix : 4	11	
COMMUNE DE LATOUR BAS ELNE AVENUE DU TECH 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 3 67 93 Voix : 4	4	
COMMUNE DE MONTESCOT MAIRIE 66200 MONTESCOT Surface_1.34.33 Voix : 2 88.93	1/	
COMMUNE DE SALEILLES MAIRIE 2 BOULEVARD DU 8 MAI 1945 66280 SALEILLES Surface : 12-50-52	7	
COMMUNE DE ST CYPRIEN MAIRIE PLACE FRANCOIS DESNOYER 66750 ST CYPRIEN Surface : 2 54 46 Voix : 3	4	
COMMUNE DE ST NAZAIRE PLACE DE LA REPUBLIQUE 66570 SAINT NAZAIRE Surface : 1 32 14 Voix : 2	1/	
COMMUNE DE THEZA MAIRIE PLACE DE LA PROMENADE 66200 THEZA Surface : 7 79 93 Voix : 8	a de la companya della companya dell	
COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO MAIRIE 1 RUE GENERAL DE GAULLE 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 13 17 12 Voix : 14	Reputé	
M. CONEJO ALEXANDRE MME MELGAR MAGALI 1 RUE LUCIE AUBRAC 66200 ELNE Surface : 0 02 37 Voix : 0	¥	
MME. CONESSA LÁURENCE 5 RUE DU PIC DE LA GRAVA 66200 THEZA Surface : 0 04 10 Voix : 0	4	
M. CONNAN PERIG 3 RUE JEAN MONNET 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 0 02 42 Voix : 0	· · · · · /	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 66 24 QUAI SADI CARNOT 66009 PERPIGNAN CEDEX Surface : 1 52 28 Voix : 2	***	
CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL RIVAGES LACUSTRES 165 RUE PAUL RIMBAUD 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 Surface : 10 74 50 Voix : 11	Le	

	OU t	11011
Adhérent M. CONTE CHARGE	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019
M. CONTE OLIVIER MANCARDI SOPHIE EP CONTE CHEMIN DU PARQUET 82710 BRESSOLS Surface : 0 02 98 Voix : 0	1 h cont	à 17:00
M. CONTRERO WILLY PROPRIETAIRES INDIVISIONS CABINET PAGNON LE CERCERON 83700 ST RAPHAEL Surface : 4 28 12 Voix Indivision : 5	Repute Abcent Repute	
M. COQ JEAN LOUIS 32 AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND 66200 ELNE Surface : 0 01 79 Voix : 0	v	
M. COQUILLAT CHRISTIAN 28 RUE DU GRENACHE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 0 06 78 Voix : 0	4	
M. CORBACHO GABRIEL AFONSO GISELA 46 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 36 Voix : 0	4	*.
M. CORDOBA PHILIPPE 29 B RUE DES POETES 66200 ELNE Surface : 0 02 06 Voix : 0	V	
M. CORMIER ERIC BILLOET SANDRINE EP CORMIER 24 RUE JOSEPH BECH 66750 SAINT CYPRIEN Surface: 0 03 82 Voix: 0	и	
/I. CORNEILLA HENRI 4 PLACE DE LA MEDITERRANEE 66280 SALEILLES jurface : 0 51 48 Voix : 1	V	
1. CORONAT AIME P. RICART THERESE RUE DES ROMARINS 66570 SAINT NAZAIRE urface: 1 75 09 Voix: 2	Ч	
CORTIE GERALD 5 RUE DES CANARIS 66300 THUIR urface : 0 08 30 Voix : 0	4	
ME. COSME JOSIANE IMPASSE MASOT 66200 THEZA urface : 1 10 00 Voix : 2	LY.	
COSTA MATTHIEU AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA rface : 0 05 20 Voix : 0	¥	
ME. COSTE JEANNE OUSE TUBERT UZE DU MARCHE 66200 ELNE rface : 1 60 04 Voix : 2	4	
COUPANEC JOEL IE COUPANEC MIREILLE UZE ROBERT SCHUMAN 66750 SAINT CYPRIEN face : 0 05 31 Voix : 0	4	
COURET ERIC EMIN DU SALITA 66200 ELNE face : 1 84 59 Voix : 2	4	
COUREUIL FABRICE RUE DU COL D'ARES 66200 THEZA áace : 0 02 25 Voix : 0	- 1/	
COURNEDE JEAN MARC RUE DU PIC DE FINESTRELLES 66200 THEZA ace : 0 06 52 Voix : 0		
CPJC ARRER DEL PARDAL 66200 MONTESCOT acc : 0 00 00 Voix : 0 19 4 4	И.	
E CRAPARO OPHELIE RAPARO DAVID VENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE (ce : 0 01 99 Voix : 0	1/	
RATTELET GILLES IE DU PIC DE L ORRY 66200 THEZA ce : 0 04 02 Voix : 0	¥	

	OU!	WOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. CRETON PHILIPPE HIELLE NATHALIE EPOUSE CRETON 03 RUE SIMONE DE BEAUVOIR 66200 ALENYA Surface : 0 03 11 Voix : 0	Assent Reputé	
SCI CREU ESCATSADA BP 46 66200 ELNE Surface : 0 83 32 Voix : 1	A.Sert Repute	
MME. CROS NICOLE NEE DURAND 2 IMPASSE DES ROSES 66280 SALEILLES Surface : 0 65 59 Voix : 1	V	
MME. CROZET MARIA 6 IMPASSE FLAUBERT 66200 THEZA Surface : 1 92 37 Voix : 2	U	
M. CRUELAS OLIVIER 17 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 45 Voix : 0	· u	٠.
M. CUIRANA LUDOVIC MAS LES LAURIERS ROSES 66200 THEZA Surface : 12 15 84 Voix : 13	4	
MME. CURNIER SIMONE 13 RUE DU COUVENT 66430 BOMPAS Surface : 23 88 55 Voix : 24	4	
M. CURTO HIVO 24 RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 02 24 Voix : 0	4	
M. CUSSAC FABIEN MME CUSSAC MARJORIE 03 AVENUE NELISON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 04 77 Voix : 0	И	
MME. D'ALENCON PASCALE 14 BOULEVARD DES EVADES DE FRANCE 66200 ELNE Surface : 1 67 48 Voix : 2	V	
M. D'AREXY PHILIPPE MAS TASTU 66700 ARGELES SUR MER Surface : 10 14 24 Voix : 11	V	
M. DA SILVA LOPES MIKAEL MME AMIOT ANAIS 1 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 0 03 17 Voix : 0	4	
MME. DA SILVA MOREIRA LAURINDA 5 RUE DU PIC NEULOS 66200 THEZA Surface : 0 02 25 Voix : 0	γ	
SCI DAFNEE B RUE LOUIS NOGUERES 66200 ALENYA Surface : 0 10 40 Voix : 0	4	
M. DARDENNE BRUNO MME FRANCISCA CRUZ DOMAINE LA CINC 66570 SAINT NAZAIRE Surface: 0 00 00 Voix: 0 14 036	4	
MME. DARGENT VALERIE M. DARGENT DIDIER CHEMIN DE CHARLEMAGNE 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 0 33 00 Voix : 0	21	
MME. DARRAGON CATHERINE RUE MICHEL CAROLA 66330 CABESTANY Surface : 1 15 70 Voix : 2	· lr	
I. DASNOY REMI IOBINET GWENNOLA 8 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA iurface : 0 03 32 Voix : 0	- 1/	
ARL DAUDIES CHEMIN RURAL N°2 66570 ST NAZAIRE Furface : 2 38 25 Voix : 3	y -	
M. DAUDIES JEAN-NOEL JEU DIT ELS CIRERERS 66570 ST NAZAIRE Surface : 3 61 49 Voix : 4	· · · ·	

oui NON

	OUT	OUT WON	
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	
M. DAURIAC MARCEL 43 AVENUE MÈRE TERESA 66200 ELNE Surface : 0 01 75 Voix : 0	Absent Reporte		
MME. DAURIACH MARIE-HELENE LES OLIVIERS 34500 BEZIERS Surface : 1 31 87 Voix : 2	Absent		
MME. DAVESA IRENE DAVESA JOSEPH 4 RUE DES MUSCATS 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 3 25 52 Voix : 4	ν		
M. DAVET JEAN-MICHEL 1 RUE ANDRE PARENT 66200 ALENYA Surface : 0 04 50 Voix : 0	20		
MME. DE BARRY HELENE 8 RUE DES LILAS 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 0 17 14 Voix : 0	definis	- *-	
M. DE BIAZI MAXIME MME BOSQUE JUSTINE EPSE DE BIAZI 32 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 41 Voix : 0	Absent Reputé		
M. DE HOYN DE MARIEN GABRIEL A L ATTENTION DE FRANCOISE CABANIER 23 RUE PIERRE DE MONTREUIL 66000 PERPIGNAN Surface : 26 57 55 Voix : 27	Ч		
M. DE LA FABREGUE PAUL DE LA FABREGUE FRANCOISE. HELENE. JEAN S2 QUAI SAINT LAURENT 45000 ORLEANS Surface : 15 67 18 Voix : 16	4		
MME. DE LAERE ANAIS DELAERE RENÉE 19 AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE Surface : 0 01 81 Voix : 0	и		
MME. DE MANCIER SUZANNE 47 ALLÉE JEAN JAURÉS 31000 TOULOUSE Surface : 2 56 56 Voix : 3	W		
M. DE MATOS NELSON 3ERGAL ZORA 22 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 05 20 Voix : 0	ч		
MME. DE ROQUETTE BUISSON ISABELLE 1538 RUE RESTHER MONTREAL QUEBEC H2J 2V3 Surface : 0 00 00 Voix : 0	41		
M. DE ROQUETTE BUISSON PIERRE ROUTE SAINT MARTIN 66200 ELNE Surface : 10 56:94. Voix : 11 7 7 3 8 6	ч		
M. DE ROQUETTE BUISSON THIBAUT DOMAINE SAINT MARTIN 66200 ELNE Surface : 0 00 00 Voix : 0 // 2.5 2.7	4		
M. DEBAES ROMAIN 18 RUE DU MUSCAT 66140 CANET EN ROUSSILLON Surface : 0 01 31 Voix : 0	47		
M. DEBRARD JOSEPH RUE DU DOCTEUR POUJOL 13110 PORT DE BOUC Surface : 0 56 04 Voix : 1	4		
MME. DEBUC MARYSE 21 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 01 42 Voix : 0	(/		
M. DEBUZY JEAN LOUIS B. RUE CHENARD ET WALKER 66000 PERPIGNAN Surface : 0 33 49 Voix : 0	U		
SCI DECAMP CHEMIN DE VILLERASE 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 0 96 36 Voix : 1	Ψ.		
M. DEFAA JAWAD 12 RUE ANTOINE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 0 03 40 Voix : 0	ч		

Oui.

NON

	02,	,,,,,,
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. DEIT MARCEL MAS DEIT 66200 ELNE Surface : 0 79 19 Voix : 1	Asent	
M. DEIT ROGER JARDIN MAGNAC 66200 ELNE Surface : 0 65 22 Voix : 1	Absent	
SC DELCLOS MAS BLANC 66200 ALENYA Surface : 4 13 52 Voix : 5	ν	
M. DELCLOS JOEL MAS BLANC 66200 ALENYA Surface : 7 75 58 Voix : 8	"	
MME. DELMAU PATRICIA 19 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 45 Voix : 0	. 4	•.
M. DELOCHE JEAN-MARC MAS TURBET 66750 ST CYPRIEN Surface : 6 01 21 Voix : 7	4	
M. DELORT FRANCIS 23 RUE DE L'ABBEE CARTON 75014 PARIS Surface : 1 76 37 Voix : 2	4	
M. DELOS ANDRE 29 RUE DU VALLESPIR 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 0 39 64 Voix : 0	4	
M. DELPRAT MAURICE 16 RUE DE L EGLISE 66200 THEZA Surface : 0 08 23 Voix : 0	· 4	
M. DEMARQ DAMIEN 18 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 04 22 Voix : 0	4	
M. DEMESTRE ANTONIO RUE DU DOCTEUR POUJOL 13110 PORT DE BOUC Surface : 0 56 04 Voix : 1	4	
M. DEMEURE ALAIN 30 AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND 66200 ELNE Surface : 0 01 79 Voix : 0	4	
MME. DENIEL MAEVA M VILLIEN DAVID 33 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 02 92 Voix : 0	Ч	
M. DENOLF GAETAN 34 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 07 51 Voix : 0	cl	
DEPARTMT PYRENEES ORIENTALES SERVICE DU PATRIMOINE 24 QUAI SADI CARNOT 66000 PERPIGNAN Surface : 4 79 29 Voix : 5	y	
SCI DEPRADE DOMAINE DE VAL MARIE 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 2 82 01 Voix : 3	4	
SCI DES GARENNES MME DIGAT CAMI DE LA MAR OUEST 66200 ELNE Surface : 0 50 00 Voix : 1	И	
SCI DES OLIVIERS D'ORTAFFA 5 IMPASSE ANTONI GAUDI 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 5 31 07 Voix : 6	U	
MME. DESAINRIQUER STEPHANIE 17 RUE DU PIC DE L'ORRY 66200 THEZA Surface : 0 03 01 Voix : 0	· ·	
M. DESPUES GABRIEL 25 AVENUE DE LA MEDITERRANEE 66280 SALEILLES Surface : 0 29 09 Voix : 0	. "	
M. DESPUES LAURENT 16 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 02 99 Voix : 0	- 11	

oui NON

	DUTT	NUN
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. DESPUES MARCEL 12 AV CHATEAU ROUSSILLON 66280 SALEILLES Surface : 0 98 00 Voix : 1	Absent	
SCI DETREZ NOGUES M-LOUISE 13 AV DES CORBIERES 66700 ARGELES SUR MER Surface : 0 21 02 Voix : 0	REDUTÉ HS sent Reputé	
M. DEVY JEAN-MARIE 9 AV JOSEPH SAUVY 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 6 01 42 Voix : 7	21	
SA DG HOLIDAYS DOMAINE DU MAS BLANC 66200 ALENYA Surface : 1 09 50 Voix : 2	ν	
M. DIANI ABDELHAZIZ DIANI KHALID 10 AV MARCELIN ALBERT 66000 PERPIGNAN Surface : 6 98 09 Voix : 7	//	•.
M. DIAS RODOLPHE 19 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 02 65 Voix : 0	4	
M. DIAZ BRUNO AU BOURG 47360 LAUGNAC Surface : 0 23 05 Voix : 0	1/	
MME. DIAZ CHRISTINE EPOUSE GUARDIA 11 RUE DES ORMES 66200 THEZA Surface : 0 71 94 Voix : 1	¥	
M. DIAZ ROBERT 24 RUE DES MAGNOLIAS 66200 THEZA Surface : 1 98 70 Voix : 2	Ч	
M. DIGAT LOUIS CAMI DEL MAR 66200 ELNE Surface : 0 56 56 Voix : 1	V	
MME. DIOUANE NADYA LAARISS KHALID 8 IMPASSE SIMONE DE BEAUVOIR 66200 ALENYA Surface : 0 03 45 Voix : 0	V	
DIRECTION LOGISTIQUE BATIMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 24 QUAI SADI CARNOT 66906 PERPIGNAN CEDEX Surface : 11 01 12 Voix : 12	¥	
M. DOGLIONE GUILLAUME MME PONTIER ELODIE 25 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 30 Voix : 0	4	
SCEA DOMAINE D'EN SERRAT PAR LOUIS CAVAILLE 5 RUE LAS RIBES 66200 ALENYA Surface : 7 55 50 Voix : 8	V	
GFA DOMAINE DE BOACA CHEZ AMIGUAS DAVID 2 RUE MONTES 66200 ELNE Surface : 25 94 26 Voix : 26	u.	
SCEA DOMAINE DES MOSSEILLOS COLOME PATRICK MAS SAINTE BARBE 66200 ELNE Surface : 7 33 21 Voix : 8		
SCI DOMAINE LES CENTS MAS DELCLOS 66200 THEZA Surface : 4 82 68 Voix : 5	. 4	
MME. DOMINGOS LAETITIA 6 IMPASSE SIMONE DE BEAUVOIR 66200 ALENYA Surface : 0 03 45 Voix : 0	И	
M. DOUX OLIVIER 15 RUE DU PIC DE FINESTRELLES 66200 THEZA Surface : 0 05 79 Voix : 0	i iy	

	OUI	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
1. DOUZIECH JACQUES COQUE CHANTAL 200 DOMAINE DE SERRALONGUE 66200 LATOUR BAS ELNE Jurface : 4 52 02 Voix : 5	Absent Repute	100000000000000000000000000000000000000
I. DOUZIECH JEAN CLAUDE 2 AVENUE JEAN MONNET 12000 RODEZ urface : 0 20 28 Voix : 0	A-Sent Repute	
ME. DOVIS CHRISTELLE ORUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA urface : 0 02 30 Voix : 0	¥	
ME, DRILLEN MISERY NADINE 6 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA urface : 0 02 23 Voix : 0	У	
. DROGUET LAURENT ME ROLLAND BENEDICTE EP. DROGUET 5 AVENUE MERE TERESA 66200 ELNE urface : 0 02 60 Voix : 0	4	*.
FA DU CHÂTEAU AR MONSIEUR JAUBERT AS SAUVY 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO urface : 66 36 15 Voix : 30	4	
CI DU LAC SAMPEDRO A. 0 RUE DES PRAIRIES 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO urface : 0 09 08 Voix : 0	4	
CI DU MAS AR ALAIN BARNIOL OUTE DE LATOUR BAS ELNE 66200 ELNE urface : 2 13 05 Voix : 3	4	
ARL DU NEGOUBOUS R REMI DELCLOS AS BLANC 66200 ALENYA urface : 13 08 25 Voix : 14	4	
FA DU TAMBOURINOUR LE TAMBOURINOUR 16200 GONDEVILLE urface : 9 92 80 Voix : 10	7	
FA DU TERRES VERTS HEZ JONQUERES STANISLAS OUTE DE MONTESCOT 66200 CORNEILLA DEL VERCOL urface : 48 38 78 Voix : 30	U	
DUBOIS FABRICE ME BESSON VIRGINIE P RUE ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY 66200 ALENYA urface : 0 02 61 Voix : 0	4	
ME. DUBUC MARYSE RUE PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA urface : 0 09 81 Voix : 0	U	
. DUCOS DE LANOU ANTHONY ME SILVESTRE MARJORIE I AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA uface : 0 03 89 Voix : 0	4	
. DUFFAUT GUY 2 RUE ARAGO 66570 SAINT NAZAIRE urface : 0 81 86 Voix : 1	4	
. DULAC JEAN LUC ME DULAC SANDRINE I AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA urface : 0 03 32 Voix : 0	11	
DUMORTIER FRANCK ME VALERA CHANTAL RUE DES POIRIERS 66200 ELNE urface : 0 03 66 Voix : 0	. 4	
ME. DUPAYAGE CLAIRE MAUCHAMP MARWOAN AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE urface : 0 01 58 Voix : 0		
. DUPUIS YANN RUE FRANCINE SABATE 66200 ALENYA urface : 0 05 52 Voix : 0	7	

oui NON

	Émargement du	Émargement du
Adhérent	05/12/2019 à 17:00	05/12/2019 à 17:00
M. DURAND CEDRICK 3 RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 03 94 Voix : 0	ASSENT REDUTE	
M. DURAND DOMINIQUE 7 RUE PEREZ VERDIELL 66200 ALENYA Surface : 0 03 61 Voix : 0		
M. DURAND FRANCIS 1 RUE DE LA MASSANE 66570 ST NAZAIRE Surface : 0 90 03 Voix : 1	Absent. Resute	
W. DURAND JEAN-CLAUDE 4 RUE DE L'AVENIR 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 2 25 72 Voix : 3	ч	
M. DURAND JEREMY CHEMIN DE LA FOSSEILLE 66570 SAINT NAZAIRE Surface : 2-82-08 Voix : 3	. U	*.
MME. DURAND NADINE 14 AVENUE CHÂTEAU ROUSSILLON 66280 SALEILLES Surface : 0 50 56 Voix : 1	Ч	
M. DUSSAU JEAN PIERRE 8 ALLEE DU LEVANT 66140 CANET EN ROUSSILLON Surface : 0 14 72 Voix : 0	U	
M. ECHAROUX PHILIPPE MME ZAJAC ANNE CECILE EP.ECHAROUX 8 CARRER DEL PRADAL 66200 MONTESCOT Surface : 0-00-00 Voix : 0	4	
M. ECHARQI ABDELLATIF 67 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 82 Voix : 0	И	
M. EL ADRAOUI KAMEL 71 RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE Surface : 0 02 67 Voix : 0	V	
M. EL ADRAOUI MORAD 5 RUE RIGAUD 66200 THEZA Surface : 0 02 19 Voix : 0	4	
M. EL GOUY BOUARFA 05 IMPASSE GEORGE SAND 66200 ALENYA Surface : 0 03 30 Voix : 0	4	
M. EL KHAOUALANI ABDJALLIL 51 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 82 Voix : 0	4	
M. EL YAAKOUBI ZHOUR 23 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 02 38 Voix : 0	Ч	
MME. EL YOUSFI BEN MOMEN LATIFA 63 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 82 Voix : 0	V	
M. ESCANDE JULIEN MAS SAINT JEAN 66200 THEZA Surface : 37 24 78 Voix : 30	U	
M. ESCARO GUY 10 RUE MARECHAL JOFFRE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 2 52 62 Voix : 3	ν	
MME. ESCARO PAULETTE NEE CODERC QUARTIER DE L'HOMME 66200 ELNE Surface : 2 58 67 Voix : 3	4	
MME. ESCARO VAQUER MARTINE 21 RUE PHILIPPE DE COMMYNES 66750 ST CYPRIEN VILLAGE Surface : 2 43 88 Voix : 3	- 4	
M. ESCOLAN ANDRE 4 RUE AMBROISE PARE 66750 ST CYPRIEN Surface : 1 55 36 Voix : 2	- 4	
M. ESPINOSA JOSE 18 AVENUE MADELEINE FILLOLS 66200 ELNE Surface : 0 03 10 Voix : 0	V	

	OUI	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. ESSIS ESSOH ERIC 2 XON BARBET 66570 ST NAZAIRE Surface : 1 18 10 Voix : 2	Assent.	
M. ESTEBA LUCIEN EP BARBANT MICHELE B AV DES JARDINS 66200 ALENYA Surface: 0 87 17 Voix: 1	Reputé	
M. ESTEBAN GERMAIN 15 RUE ROUSSILLON 66280 SALEILLES Surface : 2 10 22 Voix : 3	V	
/I. ESTRADE BERNARD NAS BLANC 66200 ALENYA Burface : 7 14 87 Voix : 8	ν	
ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME MAIRIE D'ALENYA 66200 ALENYA Surface : 1 47 19 Voix : 2	. 4	*.
SCI FAB 3 AVENUE DES ALBERES 66330 CABESTANY Surface ÷ 0.00.00 Voix : 0 3.6.9.5	CI	
M. FABRE DANIEL 3 IMPASSE DES PLATANES 66200 THEZA Surface : 0 46 91 Voix : 0	4	
M. FABRE GERARD B. RUE ROBERT SCHUMANN 30600 VAUVERT Surface : 0 17 42 Voix : 0	4/	
M. FABRE HENRI 13 ROUTE D'ALENYA 66200 THEZA Surface : 0 22 41 Voix : 0	4	
M. FABRE JEAN JACQUES 10 AVENUE JEAN JAURES 66200 ALENYA Surface : 1 86 90 Voix : 2	4	
MME. FABRE MAURICETTE 9 RUE DE L ECOLE 66200 ALENYA Surface : 3 41 41 Voix : 4	4	
M. FABRE OLIVIER SPOUSE DE FREITAS ISABEL 19 AV. COULOUBRETTES 66280 SALEILLES Surface : 0 37 10 Voix : 0	4	
MME. FAHIM RACHIDA 31 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 03 21 Voix : 0	· ·	
MME. FAIGT CORINNE MME CALBRIS MARIE-JEANNE 21 RUE DES JARDINS D'ENFANTS 66000 PERPIGNAN Surface : 1 23 29 Voix : 2	. 4	
M. FAIVRE MICKAEL AIVRE JESSICA 11 RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 03 63 Voix : 0	4	
M. FAJULA JACQUES S RUE ANDRE STIL 66200 ELNE Surface : 0 02 81 Voix : 0	4	
M. FARRE JEAN JACQUES MME SALVATELLA SABINE EP, FARRE B CARRER DEL PARDAL 66200 MONTESCOT Surface ; 0.00.00 Voix : 0 / 8 00	4	
M. FAURIE ALAIN MME ARNOUX LILIANE EP.FAURIE 5 CARRER DEL PARDAL 66200 MONTESCOT Surface : 0 00 00 Voix : 0	- 4	
MME. FEFEU MELISSA 7 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA 6urface : 0 03 58 Voix : 0	11	
M. FENECH VINCENT OPES MARINELLE JIEPA MARINELLE JURYA SURFACE GEORGES SAND 66200 ALENYA Surface : 0 3 30 Voix : 0	7	

	ou i	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. FERER JEAN LOUIS MME FERER CATHERINE 691 CHEMIN DE MONTAGNE 82290 MONTBETON Surface : 0 01 78 Voix : 0	Absent	
M. FERICHON PASCAL 16 RUE DE PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 04 05 Voix : 0	vote par correspode-	
M. FERNANDES TEIXEIRA ALBERTO 5 JOAN CAYROL APT C/BT C05 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 0-00.00 Voix : 0 3 4 5	Absent	
M. FERNANDES TEXEIRA JERONIMO ALVES SANTANA JACINTO CELINA DIMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA Surface : 0 02 43 Voix : 0	4	
M. FERRA VINCENT MME MARCHIS ELODIE 30 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 77 Voix : 0	V	**
M. FERRAN PHILIPPE 13 RUE DU PIC DE FINESTRELLES 66200 THEZA Surface : 0 05 79 Voix : 0	4	
M. FERRE MICKAEL ESPEUT ISABELLE 21 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 30 Voix : 0	4	
M. FERRES JOSE 4 RUE DES ROSES 66200 THEZA Surface : 0 39 95 Voix : 0	4	
M. FERTRAY DOMINIQUE AVENUE DE PROVENCE 66330 CABESTANY Surface : 0 30 21 Voix : 0	4	
M. FEUTRIER MATHIEU DESTRUEL FLORENCE EP FEUTRIER 9 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 04 37 Voix : 0	4	
M. FEVRE THOMAS MME HASPERUE AURELIE 15 RUE G. DE GAULLE ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 02 53 Voix : 0	4	
M. FIARD JEAN CHEMIN DES TERRES VERTS 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 2 91 84 Voix : 3	9	
M. FIGUERES GUY 36 AVENUE DE LA LIBERATION 66280 SALEILLES Surface : 0 45 05 Voix : 0	. 4	
M. FIGUERES LAMBERT 14 RUE MADELOC 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 58 47 Voix : 1	4	
M. FILLEAU JEROME 35 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 04 29 Voix : 0	4	
M. FISCAL ROSAN 5 RUE DU PIC DE L'ORRY 66200 THEZA Surface : 0 04 28 Voix : 0	4	
M. FOLLET MARCEL LEPACE CHRISTIANE 18 RUE DE LAVERSINE 02290 SAINT BANDRY Surface : 0 05 00 Voix : 0	4	
M. FONS MICHEL 32 AV. DE LA MEDITERRANEE 66280 SALEILLES Surface : 1 62 55 Voix : 2	le	
W. FONT FABRICE ROUTE DU PAS D'AVAILL 66750 ST CYPRIEN Surface : 4-25-29 Voix : 5 2 5 4 1 2	¥	
MME. FONTENEAU SABRINA 14 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 02 26 Voix : 0	4	

	Oui	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. FORCADELL CHRISTIAN MARTINEZ ISABEL 6 RUE JEAN CASANOVAS 66280 SALEILLES Surface : 0 05 00 Voix : 0	Absent	
M. FORT DAVID COCAGNE JORDANNE 27 BOULEVARD DE L'ORATORI 66200 THEZA Surface : 0 03 18 Voix : 0	A Secret REPUTE A SECUT.	
M. FOURMOND ROLAND RUE DU PIC DE LA GRAVA 66200 THEZA jurface : 0 04 06 Voix : 0	of Steat	
1. FOURNIL BENOIST IME FOURNIL SILVIA 1 I IMPASSE GEORGE SAND 66200 ALENYA Surface : 0 03 83 Voix : 0	4	
f. FOURRIQUES CHRISTIAN IP08 66200 ALENYA iurface : 2 69 08 Voix : 3	4	1
CI FPP RUE EUGENE DELACROIX 66750 ST CYPRIEN urface : 9 40 11 Voix : 10	4	
FA FRANCK ET BRUNO LLEE TECH VELL 66200 CORNEILLA DEL VERCOL urface : 2 86 99 Voix : 3	2/	
I. FRUTEAU DE LACLOS CEDRIC IME CAZALOT EMELINE 7 AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE urface : 0 01 74 Voix : 0	4	
. FURCADE SEBASTIEN IMPASSE GEORGES SAND 66200 ALENYA urface : 0 03 30 Voix : 0	4	
IME. GAIGNAULT JACQUELINE IAS BLANC 66200 ALENYA urface : 43 44 33 Voix : 30	27	
ME. GAILLARD JOANA HNIBILA KAMEL RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA urface : 0 02 69 Voix : 0	ч	
ME. GAILLARD SYLVIE 1 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA urface : 0 02-59 Voix : 0	11	
ME. GALLANT EDITH AS DE L'ARLESIENNE 66200 ELNE urface : 1 49 56 Voix ; 2	4	
. GALY JEAN AVENUE DU ROUSSILLON 66280 SALEILLES urface : 1 75 73 Voix : 2	. 17	
. GARBI AHMED RUE ALBERT THOMAS 91200 ATHIS MONS uface : 0 04 77 Voix : 0	4	
. GARCIA JEAN LOUIS ME GARCIA LAURENCE R RUE BOILEAU 66750 SAINT CYPRIEN urface : 0 02 57 Voix : 0	1/	
GARCIA JEAN PIERRE ME GARCIA LYDIE ? RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA uface : 0 03 34 Voix : 0	4	
ME. GARCIA JULIETTE MPASSE LES PLATANES 66200 THEZA uface : 0 41 63 Voix : 0	11	
GARCIA PHILIPPE DNT LAS ARENAS 66200 CORNEILLA DEL VERCOL urface : 1 04 59 Voix : 2	. 4	
ME. GARCIA SANDRINE RUE ALFRED NOBEL 66280 SALEILLES uface : 0 10 01 Voix : 0	(r	

y CONSTRUCTOR I SAN	Ė	NOW
Adhérent MME. GARNIER MYRIAM	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement de 05/12/2019
M. BERNADAS IDEAL MAS BAZAN 66200 ALENYA	ASsent	à 17:00
M. GARNIER PASCAL	Repute	
MME PORTIER PATRICIA 34 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 83 Voix : 0	Absent	
M. GARTISER GUY 12 MAS DE LA FABREGUE 66200 MONTESCOT Surface : 0.00 + 00	Repute	
MME. GAU CATHERINE EP TURTAUT DOMINIQUE 50 RUE JEAN CABOS 33210 TOULENNE Surface: 1 80 00 Voix: 2	4	
M. GAU MICHEL MME HENRICH NADINE EP. GAU ROUTE DE L'ASPINASSERE 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 4 73 27 Voix : 5	4	¥.
M. GAVEAUX ROBIN I IMPASSE DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 02 60 Voix : 0	4	
M. GAY JEROME IODRIGUEZ CAROLINE O RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA iurface: 0 03 57 Voix: 0	4	
I. GAYRAL JEAN-FRANCOIS 1 RUE JULES LEMAITRE 66750 ST CYPRIEN urface : 0 41 00 Voix : 0	4	
. GAYRAUD ALAIN \$ RUE DES PRIMEVERES 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO urface : 0 43 86 Voix : 0	U	
. GAZANIOL CEDRIC ME CAMACHO VERONIQUE RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA uface: 0 03 76 Voix: 0	И	
GAZULES STEPHANE ME WARTELLE MARINE AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE rface: 0 01 85 Voix: 0	1/	
GELES CEDRIC #E CERVELLO CORINE S LA DEVEZE 66200 LATOUR BAS ELNE face : 2 19 95 Voix : 3	4	
GELLY EDOUARD BIS RUE ANDRE BOUILLE 66200 ALENYA face : 0 52 85 Voix : 1	4	
E. GENGUELOU LAURA UE LUCIE AUBRAC 66200 ELNE face : 0 01 79 Voix : 0	Ч	
E. GERMA LUCIENNE : GAZE JE DE LA PAIX 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO ace : 0 94 15 Voix : 1	4	
SHARBI SOFIANE IUE ANTOINE SAINT EXUPÉRY 66200 ALENYA ace : 0 03 36 Voix : 0	4	
E. GIACOMINI LISE USE LESAGE IEMIN DU VIVIER 78860 SAINT NOM LA BRETECHE ICO : 0 49 39 Voix : 0	4	
IL CHRISPOPHE IE ALICE ET PAUL BOY 66200 ALENYA ce : 0 04 00 Voix : 0	И	
GIMBERNAT ELODIE JE DU PIC CARLIT 66200 THEZA		

00	10010
Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
bseut	
1 beaut	

Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. GIMENEZ DANIEL 11 RUE LLAMBI 66280 SALEILLES Surface : 0 45 03 Voix : 0	Absent	
MME. GIMENEZ PATRICIA CHEMIN DE L'EVEQUE 24650 CHANCELADE Surface : 0 38 23 Voix : 0	A Sent Route	
M. GIOT GERARD EP TERRADE MURIEL MAS ST MARTORY 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 76 22 Voix : 1	Ч	
M. GIRAL CHRISTOPHE 3 RUE DES TROUBADOURS 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 1 01 41 Voix : 2	4	
MME. GIRALT-MARTINEZ RAYMONDE RUE PORTE DE PERPIGNAN 66200 ELNE Surface : 1 15 08 Voix : 2	- 4	*.
MME GISPERT MARIE ANNICK POUSE RUIZ ROUTE DE BAGES 66200 ELNE Surface: 0.00.00 Voix: 0 24750	4	
MME. GLENADEL MICHELE EL SALITAR 66200 ELNE Surface : 1 99 19 Voix : 2	¥	
M. GLENN GERARD 19 ROUTE D UXEM 59122 KILLEM Surface : 0 33 15 Voix : 0	ч	
M. GODOY NICOLAS BANZ JESSICA 28 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 02 23 Voix : 0	4	
M. GOEMARE CYRIL MME GOMILA SANDRA 17 IMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA Surface : 0 05 51 Voix : 0	4	
M. GOMEZ PATRICK MME ALIAGA GAELLE 6 RUE LUCIE AUBRAC 66200 ELNE Surface : 0 02 27 Voix : 0	4	
M. GONCALVES DA SILVA MANUEL FERREIRA MAGALHAES SILVIA EP GONCALVES 3 TOUR DE LA MADELOC 66200 THEZA Surface : 0 02 20 Voix : 0	4	
M. GONCALVES RIBEIRO DOMINGOS DA SILVA RIBAS MARIA EPX GONCALVES OS RUE DE L'ARTISANAT 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 0 02 55 Voix : 0	4	
M. GONDONNEAU NORBERT 34 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 76 Voix : 0	4	
M. GONZALES GREGORY 5 BOULEVARD DES QUINZE OLIUS 66200 THEZA Surface : 0 07 99 Voix : 0	4	
M. GONZALES JULIEN 5 PLACE DE LA MASSANE 66200 ALENYA Surface : 0 13 75 Voix : 0	4	
M. GONZALES DAVID 12 RUE LOUIS NOGUERES 66200 ALENYA Surface : 0 14 49 Voix : 0	.4	
MME. GORGAN JESSICA 34 RUE DE L INDUSTRIE 03300 CREUZIER LE VIEUX Surface : 0 44 83 Voix : 0	·v	
M. GORGELIER CLAUDE 17 RUE DAGOBERT 66570 ST NAZAIRE Surface : 2 24 21 Voix : 3	11	
M. GOUJON JEAN YVES 12 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 36 Voix : 0	4	

Adhérent	oui	NON
MME. GOVAERTS DOMINIQUE 7 RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 03 20 Voix : 0	ASSENT Reduté	
M. GRACIA ALAIN 14 AV. JOSEPH SAUVY 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 1 04 59 Voix : 2	1/	
M. GRACIA SERGE 8 RUE JOSEPH SAUVY 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 1 20 69 Voix : 2	¥	
M. GRALL EMMANUEL 2 ALLEE CALMETTE ET GUERIN 29280 PLOUZANE Surface : 0 25 82 Voix : 0	И	
M. GRAVAS JEAN-PHILIPPE MAS DE L'OLIVIER 66200 MONTESCOT Surface : 27 15 14 Voix : 28	Vote par Correspace	
M. GRIBOUT KEVIN LUCCHI CELINE 10 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 03 94 Voix : 0	Absent	\$ ₀
M. GRIERE SEBASTIEN MME GRIERE SANDRA 28 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 55 Voix : 0	١٠٠٠	
MME. GRIVOIS CECILE DONAT CORINNE 7 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 23 17 Voix : 0	garoiss.	
M. GROB QUENTIN 37 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 08 Voix : 0	Abrent	
M. GROELL CHRISTOPHE 2 IMPASSE DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 09 Voix : 0	u	
MME. GROS ALICE NEE MASSOURRE 115 AV. DE LODEVE 34000 MONTPELLIER Surface : 3 92 36 Voix : 4	4	
M. GUBBINI TERRY 11 IMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA Surface : 0 02 64 Voix : 0	4/	
M. GUEHENNEUX JEROME PHILIPPOT SANDRA EP GUEHENNEUX 9 BOULEVARD DE L'ORATORI 66200 THEZA Surface : 0 03 33 Voix : 0	1/	
M. GUERY CAMILLE PP. MYRIAM LLUGANY 000 RUE DES TERRES VERTS 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface: 0 01 01 Voix: 0	U	
f. GUIBERT OLIVIER 5 RUE DES ŒILLETS 66000 PERPIGNAN iurface : 0 00 41 Voix : 0	11	
1. GUICHET THIERRY IME GUICHET SONIA 3 RUE ANTOINE ST EXUPÉRY 66200 ALENYA urface : 0 03 13 Voix : 0	И	
I. GUILLAUME VINCENT ME JUANOLA CLARISSE 4 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA urface : 0 03 54 Voix : 0	И	
. GUILLEM FABRICE ME ISIDORO CINDY 9 RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA urface : 0 07 47 Voix : 0	Lr.	
GUILLEM GREGORY LIVE EMILLE , RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA urface : 0 04 05 Voix : 0	h	

oui NON

	DUIT	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
MME. GUIRAUD CHANTAL NÉE SOLER 21 RUE JOHANN STRAUSS 34690 FABREGUES Surface : 1 25 21 Voix Indivision : 2	Assent Reputé	
MME. GUISQUET CLAUDINE B RUE DES GORGES DE LA CARANCA 66200 THEZA Surface : 0 03 00 Voix : 0	Aspent	
M. GUYAUBERE DANIEL 19 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 50 Voix : 0	V	
M. HABBA HASSAN 30 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 02 19 Voix : 0	ν	
M. HADDAD ALAIN 79 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 81 Voix : 0	U	S.,
M. HAHN WALTER 7 RUE G.DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 02 87 Voix : 0	V	
M. HANSAR SEBASTIEN 7 RUE DU COL D'ARES 66200 THEZA Surface : 0 04 58 Voix : 0	V	
M. HARAKAT ABDELJALIL 5 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 15 Voix : 0	U	
MME. HARAKAT MOUNIA 1 RUE DU PIC DE SALLFORT 66200 THEZA Surface : 0 04 59 Voix : 0	ч	
M. HARAULT THIERRY 1 RUE ALICE ET PAUL BOY 66200 ALENYA Surface : 0 04 32 Voix : 0	U	
M. HAUTIER ANDRE 13 BOULEVARD DE L'ORATORI 66200 THEZA Surface : 0 07 99 Voix : 0	*/	
M. HEBERT BERNARD MME SERVAIS SYLVIE EP.HEBERT 1 CARRER DEL PARDAL 66200 MONTESCOT Surface : 0:00=00+ Voix : 0	ч	
SCI HELENA PRIM M. COLOME LIEU DIT MAS STE BARBE 66200 ELNE Surface : 2 56 72 Voix : 3	4	
M. HERITIERS LLOANSI ROBERT LLOANSI BERNARD ET DOMINIQUE 13 RUE ROUGET DE LISLE 66000 PERPIGNAN Surface : 5 80 06 Voix : 6	er	
M. HERNJA YVAN HERNJA ROTTHYDA 8 RUE G.DE GAULLE ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 01 80 Voix : 0	c,	
M. HILLE HERVE 9 RUE DEODAT DE SEVERAC 66330 CABESTANY Surface : 0 92 77 Voix : 1	L/	
SA HLM PYRENEES ORIENTALES 107 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 66100 PERPIGNAN Surface : 0 21 79 Voix : 0	.07	
M. HOARAU TOM 3 RUE DE LA CONVENTION 66000 PERPIGNAN Surface : 0 30 74 Voix : 0	3 <i>17</i>	
M. HOFMANN JEAN LOUIS MME ROIG GHISLAINE RUE DU REART 66200 ALENYA Surface : 0 62 23 Voix : 1		
M. HOPPSTADTER GUY MME HOPPSTADTER STEPHANIE 39 AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE Surface : 0 02 67 Voix : 0	(/	

DUI NON Émargement du 05/12/2019 Émargement du 05/12/2019 Adhérent MME. HOPUARE GISÈLE A Sent 21 RUE ANTOINE ST EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 0 03 90 Voix : 0 Repute M. HOUDELET PIERRE 59 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 82 Voix : 0 A58ent Reputé MME. HUBERT COLETTE 11 40 AVENUE EMILE ROUDAYRE 66000 PERPIGNAN Surface : 0 19 10 Voix : 0 M. HUILLET PIERRE MME REYES THERESE 7 RUE ANDRE STIL 66200 ELNE Surface : 0 02 76 Voix : 0 M. HUILLO CHRISTIAN 21 RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 66330 CABESTANY Surface: 1 73 33 Voix: 2 M. HUMBERT MICHEL 4 2 RUE MAS DE LA FABREGUE 66200 MONTESCOT Surface : 0 00 00 Voix : 0 3567 M. HUSSET MICKE 390 DE PASSY 74700 SALLANCHES Surface : 0 14 91 Voix : 0 M. HUSSET STEVE M. HYPACIE DOMINIQUE 52 RUE DU MOULIN 05080 LA BRUYERE Surface : 2 59 51 Voix : 3 4 M. INDIVISION JONQUERES D'ORIOLA CHRISTOPHE DOMAINE DE VILLECLARE 66690 PALAU DEL VIDRE Surface : 1 83 81 Voix : 2 M. INGAUD JAUBERT CLAUDE QUARTIER DE L'HOMME 66200 ELNE Surface : 4 29 28 Voix : 5 M. INGAUD- JAUBERT JEAN ZAPLET BROUILLARD MARINA 35 ALLEE LAS CLOSES 66500 PRADES Surface : 0 74 67 Voix : 1 M. INGLES MICHEL 29 RUE PABLO PICASSO 66200 ALENYA Surface: 1 54 86 Voix: 2 M. INGLES MICKAEL MME PINOL LAURENE
04 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA
Surface : 0 05 20 Voix : 0 INRA OCCITANIE MONTPELLIER SERV BUDGETAIRE FI ET COMPTABLE vole par 2 PLACE VIALA 34060 MONTPELLIER CEDEX 2 Surface : 19 22 81 Voix : 20 Correspace Aspent. M. INTERTAGLIA LAURENT 43 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 08 17 Voix : 0 Repute M. IXART HENRI MME IXART DOLORES

14 RUE JEAN MOULIN 66750 ST CYPRIEN PLAGE
Surface: 2 58 73 Voix: 3 correspoce MME. IXART MARIE-FRANCOISE 11 RUE DE LA POSTE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 1 29 08 Voix : 2 M. IXART PHILIPPE U ROUTE DE SAINT CYPRIEN 66200 ALENYA Surface : 4 92 38 Voix : 5 M. IZQUIERDO JOSE MME GUIRAO ANGELE 1 RUE ANDRE STIL 66200 ELNE Surface : 0 07 84 Voix : 0

	Oui	NOW
Adhérent M. JACINTO FABIO	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019
LE GUELLAF CLAUDIE 4 RUE FRANCINE SABATE 66200 ALENYA Surface : 0 04 65 Voix : 0	Absent	à 17:00
M. JACKSON ANDY MAS SAN MIGUEL 66200 ELNE Surface : 0 10 20 Voix : 0	Abjent	
M. JAMPY JACQUES EP LAGARDE MONIQUE CHEMIN VIEUX DE ST CYPRIEN 66200 ELNE Surface : 3 13 62 Voix : 4	Abent	
M. JAMPY MARCEL 1 RUE DU TECH 66200 ELNE Surface : 0 90 26 Voix : 1	Repute	
M. JANER JEAN-MARIE EP PARES JEANNE 25 ALLEE DE LAS CLOSES 66500 PRADES Surface : 5 64 11 Voix : 6	. 4	*.
M. JANO JEAN PIERRE 1 RUE DU PIC PERIC 66200 THEZA Surface : 0 06 39 Voix : 0		
MME. JANOT MARIE-FRANCE I RUE BARDOU JOB 66000 PERPIGNAN Surface : 1 26 56 Voix : 2	4	
CCI JASPE IEU-DIT LE PALOL 66200 ELNE Surface : 0 92 20 Voix : 1	4	
1. JILIBERT STEPHANE 3. RUE GRENACHE 66200 LATOUR BAS ELNE	4	
Unide: 0 06 72 Voix: 0 1. JONCA DOMINIQUE ME JONCA SALLES GISELE RUE DE LA TUILERIE 66200 ELNE urface: 3 54 84 Voix: 4	4	
ME. JONQUERES MARGUERITE ARRER ESPOLLA 4 17754 PROVINCE DE GERONE uface : 7 67 47 Voix : 8	L	
JONQUERES D'ORIOLA PHILIPPE RUE DU CHÂTEAU 66200 CORNEILLA DEL VERCOL rface : 14 41 91 Voix : 15	Ц	
JONQUERES D'ORIOLA PIERRE NDATAIRE PIERRE OLIVIER VICENTE VENUE AMPERE 66330 CABESTANY face : 67 26 08 Voix : 30	Ly	
JONQUERES D'ORIOLA WILLIAM UE DU CHATEAU 66200 CORNEILLA DEL VERCOL face : 0 97 16 Voix : 1	17	
IE. JONQUERES RUTH KATERINE JONQUERES PHILIPPE LE DU CHÂTEAU 66200 CORNEILLA DEL VERCOL face : 4 39 74 Voix : 5	L	
OSSELIN MAÎORGA E DESROUSSEAUX MAÊVA SON EPOUSE 6 CARPONE 66200 ELNE ace : 0 00 00 Voix : 0	6	
OUBERT DENIS RRER DEL PARDAL 66200 MONTESCOT	U	
Voix: 0 / 8 9 0 VINAS MARIE IPASSE A. MAILLOL 66200 ELNE IDE: 0 53 46 Voix: 1	. // .	
JOURDA CELINE E LUCIE AUBRAC 66200 ELNE ce : 0 01 79 Voix : 0	· U	
OURDA JOEL GAFFARD 66430 BOMPAS ce : 0 59 21 Voix : 1	i,	

	0111	WOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
SCI JOYOSA MR FERRER 10 RUE LOUIS NOGUERE 66200 ALENYA Surface : 0 14 99 Voix : 0	Repute	
SARL JPLS 17 BOULEVARD KENNEDY 66000 PERPIGNAN Surface : 0 25 50 Voix : 0	Reputé	
A. JUNGBLUTH PHILIPPE RUE DES EGLANTIERS 64400 OLORON SAINTE MARIE Surface : 0 02 20 Voix : 0	L/	
I. KAIRANGA HANS I RUE DES GORGES DE LA CARANCA 66200 THEZA Surface : 0 03 03 Voix : 0	1/	
A. KARMAOUI YAHYA 13 RUE DU PIC DE L'ORRY 66200 THEZA Surface : 0 03 15 Voix : 0	11	٠.
SCI KARUKERA MAS KARUKERA 66200 ELNE Surface : 2 45 94 Voix : 3	4	
M. KASMI JAMEL 15 RUE DU PIC DE L'ORRY 66200 THEZA Surface : 0 03 08 Voix : 0	4	
M. KASMI MOHAMED 4 RUE DES PALMIERS 66200 THEZA Surface : 0 02 42 Voix : 0	٤/	
M. KHETIB RACHID 10 BIS CITE CHANTE OISEAUX 33920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE Surface : 1 61 86 Voix : 2	61	
M. KIVIN FRANÇOIS MME LARRET ALEXIA 6 RUE FRANCINE SABATE 66200 THEZA Surface : 0 01 48 Voix : 0	L	×
M. KOLIEL-BENGABOU KARIM 16 AVENUE MADELEINE FILLOLS 66200 ELNE Surface : 0 02 19 Voix : 0	41	
M. KOMAIRI MOHAMED 11 RUE DU PIC NEULOS 66200 THEZA Surface : 0 03 27 Voix : 0	41	
MME. KRAUSER PIERRETTE 3 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 10 58 Voix : 0	1.7	
M. KRUGER GRÉGORY MME SAMYN THERESE 21 RUE G. DE GAULLE ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 03 03 Voix : 0	Y	
SCI LA TRAVERSA MR DEMARSY GUY LIEU DIT LA TRAVESA 66200 ELNE Surface : 4 03 53 Voix : 5	Ч	
M. LABROT JULIEN 5 RUE DU COL D'ARES 66200 THEZA Surface : 0 02 65 Voix : 0	4	
M. LACREU JEAN 20 BIS AV MARECHAL LECLERC 66740 ST GENIS DES FONTAINES Surface : 1 79 13 Voix : 2	1 (
M. LACROIX GUSTAVE MAIRIE 66700 ARGELES SUR MER Surface : 0 15 00 Voix : 0	· H	
M. LACROIX JEAN MARCEL MOURA PATRICIA MAIRIE 66700 ARGELES SUR MER Surface : 0 27 42 Voix : 0	67	
SCEA LAETITIA LIEU DIT EL PALOL 66200 ELNE Surface : 3 33 44 Voix : 4		
M. LAFFITE MARCELIN 2 IMPASSE DES MIMOSAS 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 4 52 48 Voix : 5	£ 1	

	oui	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. LAFLEUR MARCELLINO MME GONCALVES CORREIRA ADELIA EP. LAFLEUR D. RUE DES LILAS 26740 LES TOURETTES Surface : 0 32 99 Voix : 0	Assent Reputé	
M. LAGNES ANTHONY P. RUE DES VENDANGES 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 2 11 10 Voix : 3	Absent	
/I. LAGRANGE FREDERIC 55 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 82 Voix : 0	Absent Reputé	
M. LAMOTHE PATRICK .AMOTHE ALAIN VELGE LUCIEN MPASSE LES GRAVES 31810 CLERMONT LE FORT Surface : 0 67 12 Voix : 1	U	
M. LAMY JOEL 81 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 02 58 Voix : 0	Lf.	*.
M. LAPEDRA SEBASTIEN PAR MR LAPEDRA DANIEL 94 RUE DU LITTORAL 66570 SAINT NAZAIRE Surface : 0 65 85 Voix : 1	ч	
MME, LAPEDRA VIDAL ODILE 34 RUE DU LITTORAL 66570 ST NAZAIRE Surface : 2 94 00 Voix : 3	4	
M. LAPLANCHE NICOLAS MME SAEZ EMILIE EPOUSE LAPLANCHE NICOLAS 12 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 89 Voix : 0	4	
MME. LARA FABIENNE 16 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 05 11 Voix : 0	cy	
EARL LAS CANTAYRES M. JONQUERES JEAN DOMAINE DE VILLECLARE 66690 PALAU DEL VIDRE Surface: 25 31 23 Voix: 26	9	
SARL LAS CLOSES 9 RUE DE VIENNE 75801 PARIS Surface : 0 00 00 Voix : 0 8 9	cy	
CCILAS FIGUERETTES # LEROY LAURENT BATLLE FREDERIC 11 QUAI VAUBAN 66000 PERPIGNAN Surface : 3 66 57 Voix : 4	4,	
CLI LAS PLANES VIEUX CHEMIN DE SAINT CYPRIEN 66200 ELNE Surface : 7 10 90 Voix : 8	11	
MME. LATHOUMETIE FLORENCE CHEMIN DE CHARLEMAGNE 66200 ELNE Surface : 2 07 16 Voix : 3	- 6	
M. LATORRE ERIC 11 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 91 Voix : 0	(1	
MME. LAURENCIE JULIA 20 RUE DE PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 02 05 Voix : 0	0	
f. LAURENS OLIVIER :AEZ MANZANARES A : RUE DU PIC DE LA GRAVA 66200 THEZA :Gurface : 0 05 00 Voix : 0	," .	
M. LAURET JONATHAN 12 RUE DE L'AIXAU 66330 CABESTANY Surface : 0 05 11 Voix : 0	te	
IME. LE GALL FRANCOISE A POLLEDA 66200 ELNE urface : 2 73 60 Voix : 3	1/	
M. LE GALL JEAN PIERRE RANDON VIVIANE 10 CORNEILLA 66200 THEZA Surface : 0 27 19 Voix : 0	1/2	

	ou i	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
GFA LE MAS DE LA MER M BERTRAN DE BALANDA VINCENT MAS DE LA MER 66750 ST CYPRIEN Surface : 29 70 18 Voix : 30	+1-sent Reputé	
M. LE PELLEY JEAN PIERRE 1 RUE DU PIC DE LA GRAVA 66200 THEZA Surface : 0 03 93 Voix : 0	Assent. Repute	
EARL LE TROPIQUE DU PAPILLON PLA DE LA BARCA 66200 ELNE Surface : 1 84 05 Voix : 2	4	
M. LEAL CHRISTIAN 12 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 04 13 Voix : 0	Y	
M. LEBERT PASCAL 19 RUE DU PIC DE L'ORRY 66200 THEZA Surface : 0 03 96 Voix : 0	4	٧.,
V. LEBLANC DANIEL QUARTIER DE L'HOMME 66200 ELNE Surface : 1 24 69 Voix : 2		
M. LECOMTE FABRICE RULLON GWENAELLE 3 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 04 09 Voix : 0	4	
M. LEDENT ERIC CHEZ MME DURAND RUE DE LA SOLANA 66680 CANOHES Surface : 1 00 00 Voix : 2	4	
f. LEDEZ JOEL IME GARCIA LAURE 31 IMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA vurface : 0 04 35 Voix : 0	4	2
/I. LEDIRI EL HOUSSINE IME HMALA ANFAR EP. LEDIRI 16 BOULEVARD ARAGON 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Furface : 0 97 28 Voix : 1	"/	
M. LEDUC SYLVAIN 10 RUE DU PIC COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 06 59 Voix : 0	V	
1. LEFEBVRE PHILIPPE EFEBVRE DENIS B CHEMIN DU BLEU BOURDEAU 59237 VERLINGHEM vurface : 8 80 50 Voix : 9	Ч	
ARL LEFEVERE MAS DE BELRIC 66200 MONTESCOT juríace : 6 91 73 Voix : 7	L/	
I. LEGER PHILIPPE 2 RUE DU COL D'ARES 66200 THEZA urface : 0 03 95 Voix : 0		
FA LEGUM' LAND AS DE LA FABREGUE 66200 MONTESCOT urface : 6 00 00 Voix : 7	4	
IME. LEHOUSSINE MARYLIN 1 AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE urface : 0 02 57 Voix : 0	11	
IME. LEMAN SONIA 9 RUE JOSEPH POUX 11000 CARCASSONNE urface : 0 38 23 Voix : 0	. tr	
LEONARD STEPHAN RUE DU PIC DE FINESTRELLES 66200 THEZA urface : 0 05 80 Voix : 0	17	
CI LEPIDOSTEE 0 RUE DE CERDAGNE 66280 SALEILLES urface : 0 59 34 Voix : 1	· · ·	
IME LEROY ELEONORE 1. LEROY MAXIME 10 RUE ROGER ROQUEFORT 66330 CABESTANY urface: 0 00.00 Voix: 0 Z 000	Lat	

Adhérent	Émargement du	Émargement du
M. LEROY GEORGES	05/12/2019 à 17:00	05/12/2019 à 17:00
CABINET PRECAL 56 ROUTE DE SCHIRMECK 67200 STRASBOURG Surface : 1 16 00 Voix : 2	Absent	
SCI LES 7 P 4 AVENUE DE LA MER 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 2 15 21 Voix : 3	Absent	
SCI LES COPROPRIÉTAIRES 1 IMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA Surface : 0 14 74 Voix : 0	Repute	
GFA LES HERBIERS DE LAS CLOSES ROUTE D'ELNE 66690 PALAU DEL VIDRE Surface : 2 44 00 Voix : 3 Z 80 90	V	
SGI LES LICAS 179 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 66000 PERPIGNAN Surface : 0 05 00 Voix : 0	. 4	*.
GFA LES TERRES DE LA MAR MME GRIOLET CLAUDE 6 RUE DE LA REPUBLIQUE 66330 CABESTANY Surface : 9 03 90 Voix : 10	V	
M. LESECH LOIC MME JAMES STEPHANIE 2 RUE JULIEN PANCHOT 66200 ALENYA Surface : 0 04 63 Voix : 0	4	
M. LESNIAK NICOLAS MME LESNIAK JESSICA 18 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface: 0 00 00 Voix: 0 3 4 1	(1	
1. LEYNAERT SYLVAIN ME PAYRE CLAIRE EPOUSE 8 AVENUE DES JARDINS 66240 SAINT ESTEVE urface : 1 13 02 Voix : 2	Ч	
I. LLOBET GEORGES 8 IMPASSE DE L'ARTOIS 66330 CABESTANY urface : 3 44 18 Voix : 4	t _r	K
ME LLUGANY DOMINIQUE LAVILLUNIERE JACQUES BIS BOULEVARD COSTE BAILLS 66200 ELNE urface: 0.79 93 Voix: 1	',	
LLUGANY HENRI RUE DU PLAGNIOL 66200 LATOUR BAS ELNE uface : 1 05 00 Voix : 2	17	
LLUGANY PIERRE COMMES MARIE RDIN MOSSEILLOUS 66200 ELNE rface : 1 20 15 Voix : 2	4	
LLUGANY ROBERT PARRAMON MARIE-THERESE JARTIER DE L'HOMME 66200 ELNE face : 8 49 33 Voix : 9	. 1,	
LOBRY TINO CHEMIN DU BAS DES INDES 95240 CORMEILLES EN PARISIS face : 0 59 48 Voix : 1	(,	
LOGIRYS RUE GAMBETTA 92154 SURESNES CEDEX face : 1 82 00 Voix : 2	()	
OISEL YANNICK E BARDIER HARMONIE UE G.DE GAULLE ANTHONIOZ 66200 ELNE ace: 0 01 60 Voix: 0	i, i,	
OPES CHRISTIAN JE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA ace : 0 02 69 Voix : 0	1,	
E. LORENTE SYLVIE UE DU PIC CARLIT 66200 THEZA ace: 0 04 65 Voix: 0	y	

Adhérent	Dui	NON
MME. LORIOT FRANCOISE 47 AVENUE JEAN MEYRAUD 33600 PESSAC Surface : 0 25 53 Voix : 0	HSENT. Resute	-
M. LORREARD ROBERT MME HELD YVETTE EP. LORREARD 7 RUE PIC DU NÉOULOUS 66200 THEZA Surface : 0 02 25 Voix : 0	A Sent Repute	
M. LOSADA FLORENT 20 AVENUE MADELEINE FILLOLS 66200 ELNE Surface : 0 02 41 Voix : 0	-1	
M. LOUAH ABDESLAM 2 B RUE DES PINSONS 66430 BOMPAS Surface : 0 80 56 Voix : 1	V	
M. LOURENCO PEREIRA ALVARO MME GONCALVES VATALINA 81 IMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA Surface : 0 03 52 Voix : 0	ч	٧.
MME. LOUVET CLAUDE NEE MONTI 18 RUE GUERIN 66280 SALEILLES Surface : 0 10 00 Voix : 0	4	
LYCEE AGRICOLE ROUTE ALENYA 66200 THEZA Surface : 20 63 28 Voix : 21	4	
M. MABTOUL EL MILOUD 41 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 03 45 Voix : 0	4	
M. MACIAS RAFAEL MME VINCENS CHRISTELLE 17 HLM SAINT ASSISCLE 66000 PERPIGNAN Surface: 0-26-00 Voix: 0 5 0 0	Vote par	
SCI MACLEVA 58 RUE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC 66330 CABESTANY Surface : 0 10 00 Voix : 0	Absent	
M. MADERN JEAN-PIERRE 100 AVENUE JEAN MERMOZ 66000 PERPIGNAN Surface : 2 62 06 Voix : 3	4	
MME. MADEUX FRANCOISE 25 ALLÉE DE LA FAISANDERIE 77240 VERT SAINT DENIS Surface : 0 05 20 Voix : 0	4	
M. MAESTRO EDOUARD LACAZE ANNE MARIE 5 RUE ROSETTE BLANC 66200 ALENYA Surface : 0 03 99 Voix : 0	(
M. MAGNIER NICOLAS 13 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 07 07 Voix : 0	- 47	
MME. MAILLARD MARIE LAURENCE ROUTE D ALENYA 66200 ELNE Surface : 1 19 93 Voix : 2	Youll	
M. MAILLE JACQUES B RUE DES ROSES 66200 THEZA Surface : 0 73 60 Voix : 1	Assent	
AAISON DE RETRAITE COSTE BAILLS L'ATTENTION DE LAURE BARBERIS BOULEVARD EVADES DE FRANCE 66200 ELNE Surface: 9 07 31 Voix: 10	1/ 1/	
AME. MALKI DALILA 10 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 02 48 Voix : 0	0	
M. MALKI MAAMAR 2 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA jurface : 0 02 20 Voix : 0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
MME. MALLUS HUGUETTE RUE DU NORD 66200 ALENYA Surface : 0 79 72 Voix : 1		

	oui	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
MME. MANCARDI MAGDALENA 57 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 82 Voix : 0	H58ent Reputé	
M. MANONGO LUC 18 RUE D'EMPURIES 66000 PERPIGNAN Surface : 0 00 00 Voix : 0 1 1 0 5 4	Abjent	
M. MARATIER JULIEN 3. RUE DE LA TOUR MADELOC 66200 THEZA Surface : 0 04 30 Voix : 0	Asent. Repute	
M. MARCE LEON 11 BOULEVARD VOLTAIRE 66200 ELNE Surface : 1 94 14 Voix : 2	· U	
M. MARCE PHILIPPE CHEMIN DU PLA 66200 ELNE Surface : 0 43 68 Voix : 0	. 4	٠.
M. MARCO STEPHANE I RUE PAUL EMILE PISSARO 14570 SAINT REMY Surface : 0 04 68 Voix Indivision : 0	4	
SA MARCOU HABITAT I BOULEVARD MARCOU 11000 CARCASSONNE Surface : 0 31 00 Voix : 0	4	
M. MARGOLLE SEBASTIEN I RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 05 82 Voix : 0	ч	
M. MARI GEORGES 6 CHEMIN DE LA MER 66200 ELNE Surface : 3 14 60 Voix : 4	4	
M. MAROT CEDRIC ABDALLA JENNIFER EPX MAROT 21 BOULEVARD DE L'ORATORI 66200 THEZA Surface : 0 02 27 Voix : 0	4	
W. MARTEL MICHEL 2 RUE DU MILOUSSA 66690 ST ANDRE Surface : 0 38 20 Voix : 0	17	
MME. MARTELLOZO ALEXANDRA 18 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 03 Voix : 0	61	
MME. MARTI SANDRA 37bis AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 98 Voix : 0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
MME. MARTI RUIS HELENE KM 1 66200 ELNE Surface : 4 59 19 Voix : 5	· ·	
M. MARTIN JAMES CHEMIN DES TERRES VERTS 66200 MONTESCOT Surface : 0 94 55 Voix : 1	4	
M. MARTIN MARC 26 RUE DU GRENACHE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 0 06 81 Voix : 0	17	
MME. MARTIN MARIE-LOUISE 11 RUE G.DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 01 72 Voix : 0	t/	
M. MARTINEZ DIDIER DOMAINE DE LA ROSERAIE 66100 PERPIGNAN Surface : 0 02 68 Voix : 0	V	
M. MARTINEZ FRANCOIS 4 RUE PORTE DE PERPIGNAN 66200 ELNE Surface : 1 14 88 Voix : 2	, V	
M. MARTINEZ FRANCOIS MME MARTINEZ ISABELLE 11 BOULEVARD DE L'ORATORI 66200 THEZA Surface : 0 08 13 Voix : 0	1/	
M. MARTINEZ JULIEN MLLE CHALEUIL CHRISTELLE 29 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 12 Voix : 0	Y	

	oui	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
f. MARTINEZ LILIAN IME ROLL SABRINA RUE LUCIE AUBRAC 66200 ELNE vurface : 0 03 02 Voix : 0	Absent	
ME MARTINEZ MARIE LOUISE 1. BERNARD PHILIPPE RUE PEREZ VERDIELL 66200 ALENYA urface : 0 00 00 Voix : 0 3 5 2	REPULL	
ME. MARTINEZ MIREILLE BIS RUE DE LA GARE 66200 CORNEILLA DEL VERCOL urface : 2 17 69 Voix : 3	Abent	
. MARTINS DA LUZ MICHEL OMINGUES NELIA EP MARTINS 7 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA urface : 0 02 96 Voix : 0	, v	*-
IME, MARTY CATHERINE 3 RUE DES VIGNES 66200 ALENYA urface : 0 42 86 Voix : 0	V	
I. MARTY CHRISTOPHE I. MARTY CHRISTIAN 6 RUE DE FENIDAN 35131 CHARTRES DE BRETAGNE urface : 0 00 00 Voix : 0 24 40	et	
1. MARTY FRANCIS MAS MARTY 66200 ELNE jurface : 1 50 50 Voix : 2	Ly	
IME. MARTY JOSETTE HEZ BLIN THERESE 6 AVENUE EDOUARD HERRIOT 66140 CANET EN ROUSSILLON urface : 0 16 75 Voix : 0	4	-
IME. MARTY THERESE IEE PEREZ 6 AVENUE DE LA MER 66200 ALENYA urface : 0 51 90 Voix : 1	Le.	=
CI MARYLUCIE IR ROBBE RUE LOUIS NOGUERES 66200 ALENYA urface : 0 13 38 Voix : 0	4	
I. MAS JOAN-LLUIS 5 AV. MARECHAL JUIN 66200 ELNE urface : 0 40 30 Voix : 0	4	
I. MAS JOSEPH IAS CELESTIN RUE DE JINJOULE 66200 ELNE urface : 0 87 11 Voix : 1	4	
CI MAS BAZAN IME GARNIER MYRIAM IAS BAZAN 66200 ALENYA urface : 5 18 96 Voix : 6	t.	
FA MAS DE L OU I BOURRIER PHILIPPE IAS DE L OU 66200 MONTESCOT urface : 35 10 94 Voix : 30	Lump	-
I. MASO MICHEL 5 AV. DU ROUSSILLON 66280 SALEILLES urface : 0 86 84 Voix : 1	HSENT.	
I. MASSANELL JOSEPH 4 ROUTE DE PERPIGNAN 66200 THEZA urface : 0 20 80 Voix : 0	Abrent. Repute	
IME. MASSINES ESTELLE 2 RUE G.DE GAULLE ANTHONIOZ 66200 ELNE urface : 0 02 57 Voix : 0	"	
IME. MASSOT KARINE IASSOT THIERRY HEMIN DU PAS DE LOUP 66200 THEZA urface : 1 33 36 Voix : 2		* ×:
I. MATEU TONY IME ESCUDERO MARION 3 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 82 Voix : 0	"	

	<u> </u>	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	05/12/2019
M. MATEUS LOPES LUIS MIGUEL MLLE BIGOURET VANESSA 06 IMPASSE GEORGE SAND 66200 ALENYA Surface: 0 02 58 Voix: 0	Absent	à 17:00
SCI MATTHIEU M. MESTRE BRUNO 5 RUE LOU RIBERAL 66300 PONTEILLA Surface: 0 08 17 Voix: 0	A Sente	
M. MAURIN ROLAND MME MAURIN MARIE CHRISTINE 25 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface: 0 01 76 Voix: 0	icepute	
MME. MAUROIS TIFFANY 41 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 01 75 Voix : 0	- 4	٠.
MME. MAURY CELINE 6 RUE PEREZ VERDIELL 66200 ALENYA Surface : 0 02 22 Voix : 0	¥	
M. MAURY MORGAN MME MAURY LAETITIA 9 AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE Surface : 0 01 84 Voix : 0	y	
SCEA MAX MR CONGOST F 19 RUE DES JARDINS 66690 PALAU DEL VIDRE Surface : 2 32 06 Voix : 3	-/	
M. MAYORAL RAYMOND MME MARTINEZ DOMINGUEZ MARIA 28 B RUE DES POIRIERS 66200 ELNE Surface: 0 05 06 Voix: 0	17	
MME, MAZET LILIANE I BIS RUE DES PYRENEES 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 0 21 00 Voix : 0	7	
M. MAZURCZACK MANUEL ROUTE DE TAULIS 66110 TAULIS Jurface : 0 01 16 Voix : 0	7	
f. MAZZA FABIEN 3 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE urface : 0 02 11 Voix : 0	7	
CI MCM RUE NICOLAS APPERT 66200 ELNE urface : 1 37 64 Voix : 2	U	
ME. MEDINILLA ANNABEL 4 RUE G.DE GAULLE- ANTHONIOZ 66200 ELNE urface : 0 01 70 Voix : 0	V	
ME. MEDINILLA STEPHANIE AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 66200 ELNE uface : 0 01 78 Voix : 0		Vote par Correspace
MEKDOUR EL-HADJ EKDOUR AOUALI AVENUE MADELEINE FILLOLS 66200 ELNE urface: 0 02 60 Voix: 0	Asient. Resuté	Correspace
MEKDOUR MOHAMED RUE DES PECHEURS 66200 ALENYA rface : 0 03 30 Voix : 0	Repute	
MELEZAN MATHURIN 1E PHILIPPON CLAUDINE OUARE SAINT FERREOL 66100 PERPIGNAN face : 0 26 83 Voix : 0	v	
MELLAL FARID IE VENEROSO CAROLE RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA face : 0 0 3 40 Voix : 0	. ti	
MELLAL MOHAMMED E YAACOUBI LALIA UE ANDRE STIL 66200 ELNE face : 0 02 66 Voix : 0	17	

مكن	Oui'	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
MME. MENDER KAHIA BAT C APPT 37 66330 CABESTANY Surface: 0 05 00 Voix: 0	Was	2.1130
M. MENDES DA PAULA ALBERTO 11 RUE DU PIC DE FINESTRELLES 66200 THEZA Surface: 0 05 80 Voix: 0	Absent.	
M. MENDEZ MICKAEL 5 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 01 96 Voix : 0	ABRUT	
M. MENNEGAUT ERIC 7 RUE DU PIC PERIC 66200 THEZA Surface: 0 05 66 Voix: 0	1/	
M. MENTION NICOLAS MLLE RIVET VIRGINIE 15 RUE ANTOINE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface: 0 03 40 Voix: 0	. 4	٠,
M. MERCER PHILIPPE QUARTIER DE L'HOMME 66200 ELNE Surface : 0 98 60 Voix : 1	4	
SCI MERIDIENNE 2 CHEMIN DE CHARLEMAGNE 66200 ALENYA Surface : 1 60 59 Voix : 2	и	
MME. MESTRE ISABELLE M. ARTIGUES OLIVIER 3 RUE DU PIC DE SALLFORT 66200 THEZA Surface: 0 02 47 Voix: 0	V	
MME. MEUNIER VALERIE 43 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 03 05 Voix : 0	4	
M. MIGNARD NICOLAS GUILLEM SABRINA 14 RUE DES PECHEURS 66200 ALENYA Surface : 0 03 85 Voix : 0	U	
M. MIGUEL JARO 26 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 03 52 Voix : 0	4	
M. MILLES JESSY LEE MME CAORS PAULINE 38 RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 03 76 Voix : 0	ч	
MME. MINANA JEANNINE DURAN MARIE ROSE EP MINANA 29 RUE DEGAS 66280 SALEILLES Surface : 1 30 08 Voix : 2	4	
MME. MINES MARJORIE 39 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 01 63 Voix : 0	4	
MME. MIQUEL CLAIRE HAMEAU DE ST SERNIN 31570 LANTA Surface : 2 77 98 Voix : 3	tr	
M. MIROLO MYRIAM 12 RUE DES JARDINS 66690 PALAU DEL VIDRE Surface : 0 08 00 Voix : 0	4	
M. MIROUS CHARLES QUARTIER DE L'HOMME 66200 ELNE Surface : 4 75 35 Voix : 5	.1/	
M. MIROUS PIERRE MIROUS PAUL MAS D'AVALL 66200 ELNE Surface : 3 07 62 Voix : 4	- 1	
M. MITJA JACQUES 7 RUE MICHEL CAMPISTOL 66200 ALENYA Surface : 3 00 42 Voix : 4	11	
MME. MITJA MARYSE 7 RUE MICHEL CAMPISTOL 66200 ALENYA Surface : 0 61 02 Voix : 1	*7	

	DUI	WOL
Adhérent M. MOLL ESCARPENTER DENIS	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement o 05/12/2019
CHEMIN DU PAS D'AVALL 66750 ST CYPRIEN Surface : 1 50 00 Voix : 2	45 sent	à 17:00
M. MONJE LAURENT 3 IMPASSE GEORGES SAND 66200 ALENYA Surface: 0 03 30 Voix: 0	Repute	
M. MONROSE 25 BOULEVARD DE L'ORATORI 66200 THEZA Surface : 0 02 31 Voix : 0	Repute	
M. MONTERRAT GERARD 4 AVENUE DU TECH 66200 ELNE Surface: 0 40 05 Voix: 0	Reputé	
MME. MONTHEIL CHRISTELLE M. ESPADA VINCENT 4 CARRER DE LA DIADA 66200 ELNE Surface: 0 03 20 Voix: 0	- 4	*.
M. MONTOYA ARMAND MME QUERO JOSIANE EP. MONTOYA 13 CARRER DEL PARDAL 66200 MONTESCOT Surface: 0 00 00 Voix: 0 22 2 5	V	
MME. MORADELL OLGA 5 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 04 35 Voix : 0	6.0	
M. MORAIS NUNES MANUEL 6 RUE DU PIC NEULOS 66200 THEZA Surface : 0 01 06 Voix : 0	2/	
M. MORALES GERALD MME CARON JENNIFER 6 RUE PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 02 55 Voix : 0	И	
MME. MORALES MARIE JOSEE 14 RUE LAMARTINE 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 0 06 73 Voix : 0	27	
M. MOREAU CHRISTIAN MME MOREAU JACQUELINE 18 AVENUE GINO MASSAROTTO 66280 SALEILLES Surface: 0 03 45 Voix: 0	4/ =	
M. MOREL NICOLAS 16 RUE COL D'ARES 66200 THEZA Surface : 0 00 00 Voix : 0 5 0	11	
M. MORICARD CEDRIC 2 RUE JULIEN PANCHOT 66200 ALENYA jurface : 0 05 02 Voix : 0	4	
1. MOTTET JEAN IME PERAUDEAU ELIANE 3 RUE DES POETES 66200 ELNE urface : 0 04 55 Voix : 0	. 4	
. MOUCHE PAUL PLACE DE L'EGLISE 49250 BRION urface : 0 91 45 Voix : 1	17	
. MOULAI BRAIM : AVENUE DU 10ÉME DRAGONS 82000 MONTAUBAN uface : 0 01 82 Voix : 0	11	
MOULAI DJILALI ME BELGHERBI HOURIA RUE ANDRE STIL 66200 ELNE rface : 0 02 59 Voix : 0	4.	
ME. MOULAS MARIE-THERESE IE D'AREXY ULE PEYROLIERES 31000 TOULOUSE rface : 3 35 90 Voix : 4	11	
MOULY NICOLAS #E THUAL ELOISE EP MOULY RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA face: 0 02 79 Voix: 0	10	
MOUNOURY FREDERIC AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND 66200 ELNE face : 0 01 78 Voix : 0		

	001	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019
MME. MOURGUES 5 RUE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 0 03 14 Voix : 0	Absent	à 17:00
M. MOUTTEAU SYLVAIN MME MOUTTEAU EMMANUELLE 10 BOULEVARD DE L'ORATORI 66200 THEZA Surface : 0 08 27 Voix : 0	Abreat	
M. MULA GERARD CHEMIN DES TERRES VERTS 66200 MONTESCOT Surface : 1 19 22 Voix : 2	U	
M. NARCISO ANTONIO MME NARCISO CLAUDINE 17 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 02 66 Voix : 0	Ly	
SCI NATURALIS MR DASSE 435 AVENUE DE L'INDUSTRIE 66000 PERPIGNAN Surface : 2 94 84 Voix : 3	4	*.
M. NGUYEN PASCAL 8 RUE DU PIC DE LA GRAVA 66200 THEZA Surface : 0 05 56 Voix : 0	cr	
M. NICAISSE REYNALD MME NICAISSE ISABELLE 17 AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE Surface : 0 01 74 Voix : 0	4	
MME. NICOLAU JACQUELINE 3 ROUTE DE PERPIGNAN 66200 THEZA Surface : 1 00 00 Voix : 2	и	
f. NICOLAU MARCEL IAS POURXET 66200 ELNE Furface : 1 19 21 Voix : 2	- 16	
1. NOEL ALEXANDRE 1AS DEL MONGRI 66700 ARGELES SUR MER jurface : 0 02 55 Voix : 0	· · · · · ·	
IME. NOETINGER THERESE INDIVISION EE JONQUERES OUTE D'ELNE 66100 PERPIGNAN urface : 25 92 43 Voix : 26	ic.	
ME. NOGUER CELINE B RUE ARTHUR RIMBAUD 66200 ELNE urface : 0 20 48 Voix : 0	U	
NOGUER JEROME RUE JEAN DE LA FONTAINE 59320 HAUBOURDIN uface : 1 39 02 Voix : 2	u	
NOU FLORIAN ME NOU ANGELIQUE IMPASSE SIMONE DE BEAUVOIR 66200 ALENYA uface : 0 03 45 Voix : 0	- 4	
CI ODYSSEE RUE ROBERT DE COTTE 66000 PERPIGNAN rface : 1 77 34 Voix : 2	10	
FICE HLM 66 RUE VALETTE 66000 PERPIGNAN rface : 1 30 41 Voix : 2	H	
ME. OGUNDEJI BRIGITTE RUE JULES MICHELET 66750 ST CYPRIEN face : 4 61 37 Voix : 5	- 4.0	
OLIBO CEDRIC RUE ANDRE MALRAUX 66200 LATOUR BAS ELNE face : 3 95 85 Voix : 4	ir	
DLIBO CYPRIEN AVENUE ALCIDE DE GASPERI 66750 ST CYPRIEN face : 7 98 70 Voix : 8	·	
VOIX:8 // 5465 . A OLIBO ET FILS IUE ANDRE MALRAUX 66200 LATOUR BAS ELNE face: 1 66 24 Voix: 2	11	

	ou i	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. OLIVE JEAN-MARIE MAS OLIU 66280 SALEILLES Surface : 0 82 75 Voix : 1	A Sent Reputé	
M. OLIVE PIERRE 2 RUE DE PALOL 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 1 77 05 Voix : 2	Absent	
M. OLIVE ROBERT 2 RUE ANDRE PARENT 66200 ALENYA Surface : 0 04 54 Voix : 0	Abrent.	
M. OLIVE STEPHANE MME KOCHANSKI KARINE 10 RUE ROSETTE BLANC 66200 ALENYA Surface : 0 04 54 Voix : 0	U	
M. OLIVER FREDERIC 7 RUE ELISA JACOMET 66690 ST ANDRE Surface : 3 26 84 Voix : 4	4	
M. OLIVER GERMAIN 8 RUE PASTEUR 66280 SALEILLES Surface : 0 67 89 Voix : 1	и	
M. OLLET MICHEL MME RISACHER ANNE MARIE 1 RUE EMMANUEL HERE 66000 PERPIGNAN Surface : 0 88 72 Voix : 1	4	
SCI ORATORI MARIE BAUCOU MAS DES RIBES 66200 ALENYA Surface : 0 00 92 Voix : 0	ч	
SCI ORCO MR TOLEDANO LOUIS 3 RUE DES COMPAGNONS 66200 ALENYA Surface : 0 13 77 Voix : 0	4	
M. ORDINES GILLES MME DE MOZAS ADELINE 4 RUE ALICE ET PAUL BOY 66200 ALENYA Surface : 0 04 35 Voix : 0	4/	
M. ORTHON FRANÇOIS MME MOUGEAT JENNIFER 14 AVENUE MADELEINE FILLOLS 66200 ELNE Surface : 0 01 69 Voix : 0	ч	
M. OTMANE MAGID 02 IMPASSE GEORGE SAND 66200 ALENYA Surface : 0 03 36 Voix : 0	И	
M. OTMANE NASSER 4 RUE ANDRE PARENT 66200 ALENYA Surface : 0 04 90 Voix : 0	11	
M. OTMANE SAID ZITOUNI LOUISA 7 RUE DE LA TREILLE 66200 ALENYA Surface : 0 03 30 Voix : 0	4	
MME. OTTELE LUCIANA 14 MAS DE LA FABREGUE 66200 MONTESCOT Surface : 0 66 19 Voix : 1	11	
M. PADERN CHRISTOPHE MME GAILLOT STEPHANIE 15 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 45 Voix : 0	4	
MME. PAGES RAYMONDE 27 RUE VICTOR HUGO 66570 ST NAZAIRE Surface : 1 02 45 Voix : 2		
M. PAIN GERARD 13 RUE CLAUDE FARRERE 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 0 19 40 Voix : 0		
M. PALAU PIERRE 17 RUE DU PIC DE FINESTRELLES 66200 THEZA Surface : 0 05 86 Voix : 0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Adhérent	-mont du	
SCI PALOL	Oui	NON
CAMPING LE FLORIDA	ASECUT	
ROUTE DE LATOUR BAS ELNE 66200 ELNE Surface : 1 99 88 Voix : 2	Reputé	
MME. PALOU MARIE MADELEINE	110/2	
KM 7 ROUTE D'ELNE 66200 THEZA Surface : 1 37 95 Voix : 2	vou par	
M. PALY CLAUDE	correspola	
29 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 0 03 89 Voix : 0	Abjent	
GFA PAPELL	Repute	
MAS PAPELL 66200 ELNE Surface: 6 06 75 Voix: 7	U	
M. PARES JOSE		
47 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 98 Voix : 0	4	
MME. PARIS JOSEPHINE 9 RUE DE L'EGLISE 66200 THEZA		
Surface : 0 50 32	47	
M. PARRA JOSE		
MME CARREIRA ALICIA 2 RUE ANDRE STIL 66200 ELNE	4	
Surface : 0 04 50 Voix : 0		
MME. PASTOR PASCALE 10 B RUE JEAN MERMOZ 66200 THEZA	Lo	
Surface : 1 96 21 Voix : 2	-	
M. PASTOR PIERRE 13 RUE DU PIC DE LA GRAVA 66200 THEZA	12	
Surface : 0 05 03 Voix : 0	10	
MME. PATISSIER HELENE 28 RUE DES POIRIERS 66200 ELNE	49	
Surface : 0 10 03 Voix : 0		
MME. PATZELT DENISE 6 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA	40	
Surface : 0 03 36 Voix : 0	M	
M. PAUGOIS JOEL		
40 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 31 Voix : 0	4	
A. PAUTET THIBAULT		
AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 04 13 Voix : 0	4	
M. PAVAGEAU ERIC		
MME PAVAGEAU ESTELLE 6 IMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA	4	
Surface : 0 03 66 Voix : 0		
1. PAVAGEAU PHILIPPE A CHAPELLE 66200 ELNE	4	
urface : 0 60 88 Voix : 1	7	
CI PAVINGO I. PATRICK TUBERT		
OUTE DE BAGES 66200 ELNE	100	
urface : 0 00 00 Voix : 0 160 98		
2 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 66200 ELNE	. le	
urrace : 0 02 06 Voix : 0		
ME. PAYET LAURA . AYBAR ANTHONY	24	
7 AVENUE MADELEINE FILLOLS 66200 ELNE urface : 0 02 50 Voix : 0		
PAYRE NICOLAS	10/2 225	
AS LES RIPOUILLES 66570 ST NAZAIRE urface : 8 72 00 Voix : 9	voce par	
ME. PAYRET MARIE FRANCOIS	. corresponde	
RUE SAINT JACQUES 66200 LATOUR BAS ELNE	Vote par Corresponde	
rface : 4 49 10 Voix : 5 PELTA MICHAEL	corresponde	
BOULEVARD DE L'ORATORI 66200 THEZA	45tout	
rface: 0 00 29 Voix: 0	PROUTE	

Page | 98

2	oui	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
MME. PEREIRA DALIA MR MORAIS CARLOS 3 BOULEVARD DES 15 OLIUS 66200 THEZA Surface: 0 05 55 Voix: 0	REDUCE	
M. PEREIRA DA COSTA ERIC MME PEREIRA DA COSTA NATHALIE 1 RUE G. DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface: 0 02 70 Voix: 0	Absent	
M. PEREZ ERIC SOLLIER FABIENNE 3 RUE PEREZ VERDIELL 66200 ALENYA Surface: 0 03 89 Voix: 0	11	
M. PEREZ FERNAND 9 RUE ROSETTE BLANC 66200 ALENYA Surface : 0 04 08 Voix : 0		*.
MME. PEREZ MARIA 2 BIS PLACE DANIEL FRADIN 66200 ALENYA Surface : 0 05 02 Voix : 0	÷l	
M. PEREZ STEPHANE MME PEREZ GABRIELLE 9 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 03 63 Voix : 0	el	
M. PERNOT JEREMY MME PICOT EMILE 9 RUE G.DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface: 0 02 69 Voix: 0	N	4
PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE 11 BOULEVARD SAINT ASSICLE 66000 PERPIGNAN Surface : 0 00 00 Voix : 0	it	
M. PERTUS ALEXANDRE MME VICENTE GAELLE 07 IMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA Surface : 0 04 25 Voix : 0	11	
M. PETITGENET CHRISTOPHE MME DEFAUT CELINE 13 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 45 Voix : 0	и	ja .
M. PEYRONNET JACQUES 24 RUE DE RUPETIT 69740 GENAS Surface : 10 91 25 Voix : 11	d	
SAS PHOTON TECHNOLOGIES 2 1 ROUTE DE CORNEILLA 66200 THEZA Surface : 0 70 00 Voix : 1	41	
MME. PI JENNIFER 17 RUE ANTOINE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 0 02 61 Voix : 0	41	
MME. PIC COLETTE EPOUSE ARMENGOL CHEMIN DELS HORTS 66200 LATOUR BAS ELNE Surface: 0 49 46 Voix: 0		
M. PIC NICOLAS 11bis AVENUE DU TECH 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 0 84 56 Voix : 1		vote par correspola.
MME. PIDEIL ELISE M BORDES PHILIPPE 7 RUE CHARLES DE TOCQUEVILLE 66750 ST CYPRIEN Surface : 1 86 90 Voix : 2	2 Steve	ENT ENTER !
MME PIERROT CHARLINE 37 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 01 68 Voix : 0	· vi	
M. PINAUD VINCENT GUERRERO CARINE 7 RUE DU PIC DE LA GRAVA 66200 THEZA Surface : 0 04 18 Voix : 0		
M. PINO ANTOINE CHAVERNAC VIRGINIE 23 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 0 03 83 Voix : 0	- Ru	

Adhérent	our	NOW
M. PINTO JEAN PIERRE 12 RUE ANTOINE CASENOBE 66200 ALENYA Surface : 0 05 13 Voix : 0		Vote par Corresponde
M. PIONTEK ROANNE MME MICHEL ISABELLE EP PIONTEK 02 RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 05 20 Voix : 0	Assent Reporte Assent.	
M. PIQUEMAL PASTRE REGINE MAS DE LA BOUBINE 66200 ELNE Surface : 0 18 27 Voix : 0	Astent.	
M. PITON JEAN CHRISTOPHE MME PITON MARIE 23 AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE Surface : 0 03 08 Voix : 0	, ,	*.
M. PLA JEAN PLA CHRISTIAN MAS TASTU 66280 SALEILLES Surface : 1 50 83 Voix : 2	W	
MME. PLANES COLETTE PLANES AGNES CORTAL GENEVIEVE MAS D'AVALL 66200 ELNE Surface : 3 32 52 Voix : 4	Ч	
M. PLANES EDOUARD MME ALBRIACH HUGUETTE MAS PLANES 66200 ELNE Surface : 0 58 28 Voix : 1	4	
M. PLANES LUDOVIC MAS PLANES 66200 ELNE Surface : 0 11 00 Voix : 0	ч	
MME. PLANES NICOLE PLANES GILLES ET SERGE 1 RUE PIERRE SEMARD 66200 ELNE Surface : 2 84 72 Voix : 3	4	
M. PLE AIME ROUTE DE BAGES 66200 ELNE Surface : 1 43 91 Voix : 2	Cr.	1
M. PLE CLAUDE 4 RUE ANTOINE CASENOBE 66200 ALENYA Surface : 0 01 93 Voix : 0	t _f	
M. PLE GERARD 13 RUE MICHEL CAMPISTOL 66200 ALENYA Surface : 0 00 41 Voix : 0	4	
M. POINSARD JACQUES MME RABAUD ISABELLE 18 RUE G. DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 02 60 Voix : 0	4	
M. POLART JEAN PIERRE MME VANDAMME MARIE THERESE 27 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 0 03 35 Voix : 0	4	4
M. POMAREDE MARC RABETTE VALERIE 9003 MAS SAINT JEAN 66000 PERPIGNAN Surface : 3 54 33 Voix : 4	1/	
M. POMAREDE PIERRE 15 RUE RABELAIS 66000 PERPIGNAN Surface : 2 17 25 Voix : 3		
MME. POMARES GAELLE MAS DE LAS FEICHES 66200 ELNE Surface : 1 44 64 Voix : 2	. 1/	
M. PONS CHRISTOPHE 15 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 03 29 Voix : 0	* - "	
VI. PONTIER JEAN PIERRE CHEZ M. CAULO JACQUES 6 RUE THOMAS EDISON 66200 ELNE Surface : 1 35 33 Voix : 2		

	oui'	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. PORTELA FRANCISCO MME SICARD VALÉRIE EP PORTELA 8 RUE CHARLES GRANDO 66200 ELNE Surface: 1 57 29 Voix: 2	Absent	
M. POSTERARO MATHIEU MME VALDES MARION 12 RUE OLYMPE DE GOUGES 66200 ELNE Surface : 0 02 60 Voix : 0	Absent Repute Absent Repute	1
M. POTDEVIN RALPH MME POTDEVIN RENEE 44 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface: 0 03 36 Voix: 0	.,	
M. POTENCIO ORLANDO 8 RUE DU PIC PERIC 66200 THEZA Surface : 0 02 42 Voix : 0	. "	*.
MME. POU NATHALIE 20 RUE DES ORMES 66200 ALENYA Surface : 0 65 24 Voix : 1	11	
M. POUGAULT BRUNO 18 RUE EMILE COMBES 34140 LOUPIAN Surface : 2 76 28 Voix : 3	11	
MME. POUGAULT MONIQUE MAS DE LA DEVEZE 66200 ELNE Surface : 0 23 07 Voix : 0	11	
M. POYEN LIONEL MME LUTZ MARIE EP, POYEN 4 CARRER DEL PARDAL 66200 MONTESCOT Surface: 0 00 00 Voix: 0		volt par correspondie
MME. PRADELL MARIE-FRANCOISE UDAF DES PO SERVICE MANDATAIRE 31 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 66000 PERPIGNAN Surface : 1 96 92 Voix : 2	A Steat Repute	
MME. PRAMAYON MONIQUE OFFICE 66 7 RUE FREDERIC VALETTE 66004 PERPIGNAN CEDEX Surface : 0 21 42 Voix : 0	<i>V</i>	
M. PREVEL CEDRIC 42 RUE DU PIC COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 39 Voix : 0	V	
EARL PRIMVERT MR CAMBRES ALAIN 7 RUE DES ROMARINS 66570 ST NAZAIRE Surface : 5 37 07 Voix : 6	17	
M. PROCTOR MARSDEN JAMES 16 CRONDAL PLACE EDGBASTON Surface : 0 08 00 Voix : 0	11	
VI. PROIA JULIEN 4 RUE DES GORGES DE LA CARANCA 66200 THEZA Surface : 0 03 08 Voix : 0	4	
M. PROIA VINCENT B RUE DU PIC DE LA GRAVA 66200 THEZA Surface : 0 04 44 Voix : 0	ty.	
M. PRUDHOMME JASON 54 RUE GERMAINE ET ROGER LEFEVRE 91550 PARAY-VIEILLE-POSTE Surface : 0 46 65 Voix : 0	4	
M. PUIG CHARLES QUARTIER DE L'HOMME 66200 ELNE Surface : 3 08 88 Voix : 4	. "	
M. PUIG GEORGES 3 AVENUE DE LA SALANQUE 66200 ELNE Surface : 6 94 02 Voix : 7	7	
M. PUIG OLIVIER B RUE DU PIC DE SALFORT 66200 THEZA Surface : 0 03 38 Voix : 0	12 12	
MME. PUJADAS BERNADETTE I IMPASSE VICTOR HUGO 66200 THEZA Surface : 1 55 22 Voix : 2	11	

	oui	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
MME. PUJADAS ROCA MAGUIE ROCA MATHIEU ET CLEMENT 11 RUE CHARLES DESPIAN 66700 ARGELES SUR MER Surface : 1 68 11 Voix : 2	Absent Reputé Absent Reputé	
MME. PUJOL CLAUDETTE 26 RUE DE LA TRAMONTANE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 1 13 92 Voix : 2	Absent	
M. PUJOL JOSE 62 AV. DU CHATEAU ROUSSILLON 66280 SALEILLES Surface : 3 32 26 Voix : 4	er.	
M. QUESADA JEAN MAS CALMETTE 66200 ELNE Surface : 0 70 62 Voix : 1		
M. RABAT JEROME 8 AVENUE DE PERPIGNAN 66280 SALEILLES Surface : 0 35 00 Voix : 0	10	**
MME RABAT MICHELE NÉE POUQUET 8 AVENUE DE PERPIGNAN 66280 SALEILLES Surface : 0 00 00 Voix : 0 6 / 3 →	11	
M. RABAT OLIVIER 5 AVENUE DES ALBERES 66280 SALEILLES Surface : 1 47 01 Voix : 2	1P	
MME RAMBOARISON GEORGIA EPOUSE GUIBERT CHARLES ROUTE DU COL DE JAU 66500 MOSSET Surface : 0 00 00 Voix : 0	W	
M. RAMIREZ YOANN 38 RUE DU PIC COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 01 75 Voix : 0	U	
M. RAPENNE ROBERT 16 RUE JULES FERRY 66200 ALENYA Surface : 0 99 65 Voix : 1	v	
MME. RAYNAUD CHRISTELLE 18 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA Surface : 0 02 26 Voix : 0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
M. RAYNAUD JACQUES 26 ALLEE DES PLATANES 66200 THEZA Surface : 0 91 55 Voix : 1	10	
M. RAYNAUD MARC 26 ALLEE DES PLATANES 66200 THEZA Surface : 7 08 98 Voix : 8	tr.	
MME. RAYNAUD VERONIQUE 35 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 01 70 Voix : 0	tr	
M. REANT EDDY MME FLUCHERE MELANIE 07 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 04 88 Voix : 0	17	
M. REBOUL CEDRIC 33 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 01 67 Voix : 0	17	
M. REBUJENT MICHEL CHEMIN DU SALITA 66200 ELNE Surface : 0 57 16 Voix : 1		
SCI REBVI 7 AV GENERAL DE GAULLE 66190 COLLIOURE Surface : 4 12 24 Voix : 5		
M. RECAZENS SEBASTIEN NIEROZ CHARLOTTE 7 RUE DU PIC DE L'ORRY 66200 THEZA Surface : 0 03 74 Voix : 0		
MME. REGNIER ELODIE RANCH COW SENSE 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 3 77 65 Voix : 4	. "	
MME. REITZER MARIE HELENE 10 IMPASSE BERTHE MORISOT 66750 SAINT CYPRIEN Surface : 0 02 08 Voix : 0	V	

	oui	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. REMY DAVID SAMOUCHKOVA ANNA EPOUSE REMY YCEE AGRICOLE 66200 THEZA Surface: 0 04 35 Voix: 0	H beent Repulé	
MME. RENAUD - COUTE AUDREY POUSE RIGAILL PLACE DE LA FONTAINE 66280 SALEILLES Gurface : 0 37 64 Voix : 0	A Sent Reputé	
M. RENAULT PHILIPPE HLM PETIT VIVIER 66000 PERPIGNAN Surface : 0 42 56 Voix : 0	11	
M. REY MARTIN AVENUE DES ALBERES 66200 ELNE Surface : 0 53 39 Voix : 1	· V	
M. RIBEIRO JOAQUIM RUE ALICE ET PAUL BOY 66200 ALENYA Burface : 0 05 10 Voix : 0	Ч	*.
1. RIBEIRO JORGE IME RIBEIRO MARIA CRISTINA 1 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Gurface : 0 02 60 Voix : 0	¥	
MME. RIBERA PIERRETTE 9 AVENUE DE PERPIGNAN 66200 ALENYA Surface : 1 18 48 Voix : 2	4	
IME. RIBERA SONIA IMPASSE DE COSTABONNE 66200 THEZA Burface : 0 02 04 Voix : 0	4	
M. RIBES LAURENT 0 RUE DU PIC PERIC 66200 THEZA Burface : 0 02 37 Voix : 0	V	
M. RIBES RENE QUARTIER DE L'HOMME 66200 ELNE Surface : 1 16 46 Voix : 2	t/	
/I. RIBU YVON 19 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 99 Voix : 0	<i>b</i>	
M. RICART OMER RUE DU CENTRE 66200 THEZA Surface : 0 25 91 Voix : 0	4	
MME. RIEU ISABELLE EPSE DEMERSSEMAW '0 RUE DU GOLF 34990 JUVIGNAC Surface : 0 89 59 Voix : 1	9	
MME. RING VERONIQUE 5 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 82 Voix : 0	. 4	
M. RISSER ALAIN OMAINE ST JEAN 66200 ELNE Surface : 0 01 60 Voix : 0	4	
M. ROBBA GREGORY 1 RUE DANIEL NIORD 91600 SAVIGNY SUR ORGE Surface : 4 19 76 Voix : 5	te	
M. ROBERT CHRISTIAN IME NICOD JOSETTE RUE JULIEN PANCHOT 66200 ALENYA Surface: 0 03 02 Voix: 0	. "	
M. ROBERT SERGE 19 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 03 15 Voix : 0		
M. RODA JEAN MAS LE PRESSOIR 66200 ELNE Surface : 0 26 06 Voix : 0	. 1/	
M. RODRIGUES FRANCISCO MAS ST ALPHONSE 66200 ELNE Surface : 4 96 41 Voix : 5		

	oui'	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. RODRIGUEZ FRANCISCO MME HERMITTE EVELYNE 1 BOULEVARD DU 8 MAI 1945 66200 ELNE Surface : 0 67 98 Voix : 1	A Sent Reputé	a 17:00
MME. RODRIGUEZ STEPHANIE MR RODRIGUEZ YANNICK 3 AVENUE AMBROISE PARE 66350 TOULOUGES Surface : 0 64 96 Voix : 1	A Sent Reputé	
M. RODRIGUEZ MIRAS ALAIN 22 RUE EMILE ZOLA 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 39:23 Voix : 0	volé par corresade	
M. ROGE PIERRE MAS ROGE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 2 33 90 Voix : 3	Absent.	
M. ROGER GILLES 5 QUARTIER DE L'HOMME 66200 ELNE Surface : 8 44 39 Voix : 9	Repute	*.
M. ROIG GERMAIN I RUE DU NORD 66200 ALENYA Surface : 1 62 30 Voix : 2	1/	
M. ROIG JEAN-PIERRE 7 AVENUE DE LA MER 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 13 24 34 Voix : 14	vote par	
M. ROIG LUC 51 AVENUE DE COUSSE 31750 ESCALQUENS Surface : 0 02 82 Voix : 0	Correspode Absent,	
M. ROJAS PAGES ROBERT PLACE DU MARCHE AUX BESTIAUX 66000 PERPIGNAN furface : 0 18 99 Voix : 0	Vote par	
IME. ROMAN YOLANDE RUE DU PIC DE L'ORRY 66200 THEZA urface : 0 04 80 Voix : 0	A brent	
I. ROQUE VIEIRA FREDERIC RUE GABRIEL COLETTE 66100 PERPIGNAN urface : 0 05 68 Voix : 0	repute	
. ROQUES GUILLAUME ES MOUSSEILLOUS 66200 CORNEILLA DEL VERCOL urface : 27 31 37 Voix : 28	1/	
ROQUES ROGERY GERARD E MAS BLANC 66200 ALENYA urface : 12 92 60 Voix : 13	4	
ROSADA FREDERIC RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA urface : 0 03 19 Voix : 0	27	
ROSSIGNOL JEROME RUE DES GORGES DE LA CARANCA 66200 THEZA uface : 0 04 96 Voix : 0	1 4	
ROUS JEREMY ME DECAIX SOPHIE RUE LUCIE AUBRAC 66200 ELNE uface : 0 01 91 Voix : 0	4	
ME. ROUS PAULINE RUE G.DE GAULLE ANTHONIOZ 66200 ELNE rface : 0 01 70 Voix : 0	- '/	
RL ROUSSILLON LOTISSEMENT AV. GENERAL DE GAULLE 66200 ELNE fface : 18 06:24 Voix : 19 9 34 69	. 4	
ROUX PHILIPPE RUE JOSEPH CAZEILLES 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO face : 4 15 89 Voix : 5	1/2	
IE. ROY NÉE ALBERNY PAULE NSART ALBERNY VUE EUGENE SUE 66750 ST CYPRIEN face : 6 57 60 Voix : 7	V	-
RUBEGUE GABRIEL IMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA rface : 0 07 52 Voix : 0	U	

	ou i	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
MME. RUBIO JACQUELINE MOLINA MEANDRE 9 RUE PEREZ VERDIELL 66200 ALENYA Surface : 0 03 53 Voix : 0	A breat Reputé	
M. RUIZ ANTOINE 55 CHEMIN DES CHARMETTES 66380 PIA Surface : 0 85 15 Voix : 1	Reputé Absent, Reputé	
M. RUIZ RUDY M RUIZ AXEL 12 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 02 21 Voix : 0	V	
M. RUSTALET ROMAIN MME MARIOTTI AURELIE 11 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 89 Voix : 0	, (/	
M. RYE IAN EDWARD MAS ST ANGE 66200 ELNE Surface : 0 76 20 Voix : 1	Tr.	
M. SABAS INDIVISION MANOLITO DUBOIS CARLO ET MAUGER JIMMY 36 CHEMIN DE CHELLES 77410 CLAYE-SOUILLY Surface: 0 68 90 Voix: 1	И	
M. SADEG KARIM MME WARDA GOUDGIL 6 IMPASSE DES MIMOSAS 66200 THEZA Surface : 3 58 99 Voix : 4	9	
SAFER OCCITANIE 10 CHEMIN DE LACADE 31320 AUZEVILLE TOLOSANE Surface : 0 00 00 Voix : 0	17	
M. SAGUE BRUNO MME DONCQ LAURYANNE LA PRADA DE MOUSSEILLOUS 66200 ELNE Surface : 0 28 50 Voix : 0		
M. SAID FOUHAD MME SAID CLAIRE 17 RUE G.DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 02 55 Voix : 0	1/	
M. SAINCORE OLIVIER 19 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 01 89 Voix : 0	41	
SA SAINT CYPRIEN GOLF ET RESORT LIEU DIT MAS D HUSTON 66750 ST CYPRIEN Surface : 70 00 00 Voix : 30	· V	
SCI SAINT GERVAIS REPRÉSENTÉE PAR JACQUES BOISLEUX 23 RUE DE MOEUVRES 62860 INCHY EN ARTOIS Surface : 114 21 Voix : 2	11	
GFA SAINT MARTIN DE BOACA DOMAINE LE MAS BLANC 66200 ALENYA Surface : 3 57 60 Voix : 4	11	
M. SAINT MARTINO JEROME 3 RUE ANDRE PARENT 66200 ALENYA Surface : 0 05 34 Voix : 0	1/	
M. SALAS RICHARD MME MARTINEZ SYLVIE 41 RUE CHARLES BORDES 66000 PERPIGNAN Surface: 0 05 00 Voix: 0		
M. SALGUERO TONY FERNANDEZ AMPARO 34 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 1 30 19 Voix : 2	. //	
M. SALVAT JEAN-CLAUDE 11 RUE ROUGET DE L'ISLE 66000 PERPIGNAN Surface : 1 24 70 Voix : 2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
SCI SAMI IMMO 27 AVENUE DE LA RESISTANCE 66200 ELNE Surface : 0 01 89 Voix : 0	I/	

		oui	WOW
Adhérent		Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019
MME. SAMPEDRO EMMANUELLE 40 AVENUE FRANCOIS MITTERRAND 66200 ELNE Surface: 0 01 98 Voix: 0	-	A Steat	à 17:00
M. SANAC JOSEPH 13 RUE JOSEPH SAUVY 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 5 69 53 Voix : 6		A bfeut	
MME. SANCHEZ ANNE MARIE 20 RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA Surface: 0 03 36 Voix: 0		" "	
M. SANCHEZ ELISEO EP LE ROY EVELYNE RUE DU MAS DE LAFABREGUE 66200 MONTESCOT Surface: 0 23 26 Voix: 0		lı	
M. SANCHEZ FERNANDO 14 RUE EDOUARD MICHELET 66280 SALEILLES Surface: 0 05 00 Voix: 0		. (/	×.
M. SANCHEZ JOSEPH EP SAGUE CANOCHO EMILIA 12 RUE ERIK SATIE 66200 ALENYA Surface : 7 51 82 Voix : 8		//	
M. SANCHEZ SEBASTIEN 13 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 02 35 Voix : 0		4	
M. SANCHO MICHEL RUE LAMARTINE 66450 POLLESTRES Surface : 0 05 00 Voix : 0		4	
MME. SANTIAGO JOSE-MARIA 9 RUE JULIEN PANCHOT 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 0 49 28 Voix : 0		11	
M. SANTIAGO JUAN MME SANTIAGO ROSINE 26 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 89 Voix : 0		U	
M. SANTORO ROBERT PIECHOWIEC CORINNE 16 RUE BERNADETTE 54111 MONT BONVILLERS Surface: 0 99 27 Voix: 1		4	
MME. SANTRAINE STEPHANIE M GABY DAVID 28 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 66 Voix : 0		Ty.	•
M. SANVICENS FRANCOIS MME JIMENEZ MELANIE 27 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 01 87 Voix : 0		y	4.
M. SARDA ALAIN 7 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 0 03 35 Voix : 0		17	
M. SARDA JEAN I RUE DU PUITS DE LAS AIRES 66570 ST NAZAIRE Surface : 7 77 28 Voix : 8		7	
MME. SARDA ROSE MARIE 3 RUE DU 19 MARS1962 71200 LE CREUSOT Surface : 2 55 93 Voix : 3		4	
MME. SARRAT HELENE MAS CROUZIERES 66200 ELNE Gurface : 0 30 05 Voix : 0		7	
1. SAUNIERES CLAUDE .P LOPEZ MONIQUE RUE MONGE 66350 TOULOUGES urface : 1 96 74 Voix : 2	-	1/	
I. SAUT ROBERT 4 RUE PIERRE CARTELET 66000 PERPIGNAN urface : 0 17 40 Voix : 0	X*	1)	
SCHLINGER PIERRE USTOU MARIE HEMIN DE LA SET 66200 CORNEILLA DEL VERCOL urface : 2 19 61 Voix : 3		7/	

	oui	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. SCHWAB CHRISTIAN MME LABIOD GAMILA 13 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 98 Voix : 0	Absent Repute	
M. SCHWINDT INGMAR PONT ARENES 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 96 30 Voix : 1	Repute Absent	
M. SEFSOUF MALIK 75 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 81 Voix : 0	11	
M. SEGUIN VINCENT 19 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Burface : 0 02 17 Voix : 0	t/	
MME. SEMIS LILIANE 18 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 89 Voix : 0	11	*.
M. SEMPER PASCAL RUE ROSETTE BLANC 66200 ALENYA Surface : 0 03 70 Voix : 0	U	
M. SENYARICH GILBERT HEZ MR ET MME SENYARICH LOUIS RUE DU PONT 66690 SOREDE Gurface : 3 33 16 Voix : 4	U	
fl. SENYARICH LOUIS RUE DU PONT 66690 SOREDE jurface : 2 15 16 Voix : 3	U	
1. SERRA RAMON 0 RUE G.DE GAULLE ANTHONIOZ 66200 ELNE urface : 0 02 60 Voix : 0	E/	
MME. SERRAT BEATRICE IME SERRAT FABIENNE 2 IMPASSE EDOUARD ESTAUNIE 66750 SAINT CYPRIEN urface : 1 41 23 Voix : 2	ય	
M. SERRAT JEAN-JACQUES 5 RUE LAMARTINE 66750 ST CYPRIEN Burface : 2 54 10 Voix : 3	1/	300
1. SERRE JEAN-MARIE 2 CHEMIN DU MAS CARCASSONNE 66330 CABESTANY jurface : 1-52.04 Voix : 2	U	
FA SERRES ILLIBERIENNES RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 66200 ELNE jurface : 3 87 98 Voix : 4	17	
I. SERRET-TRONCHO FRANCIS RUE MARCEL SERDAN 66700 ARGELES SUR MER urface : 2 83 30 Voix : 3	17	
. SEVILLA RENE RUE DU CARIGNAN 66280 SALEILLES urface : 0 65 12 Voix : 1	4	
. SEVILLA XAVIER LAURENT ELEPAUX SANDRINE RUE FRANCINE SABATE 66200 ALENYA urface : 0 06 04 Voix : 0	Ŋ	
. SIMIAN PHILIPPE ME LAURIE GONZALEZ EP SIMIAN IMPASSE DES BLEUETS 66200 LATOUR BAS ELNE urface : 0 98 54 Voix : 1	- 17	
I. SINTES PIERRE IAS DES CAPUCINS 66200 ELNE urface : 0 71 67 Voix : 1	. V	
IME. SOL MAURICETTE 7 AV. PAUL REIG 66200 ELNE urface : 1 26 56 Voix : 2	(/	
ME. SOLER MARIE 3 BOULEVARD EMILE ZOLA 11600 CONQUES SUR ORBIEL urface: 0 00:00 Voix: 0 / 0 / 5	1/	
. SOLLERET OMAR RUE JEAN FOUQUET 66000 PERPIGNAN urface : 0 36 94 Voix : 0	//	

	Oui	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. SOUCAS CHRISTOPHE MME LEGRAND VERONIQUE EP.SOUCAS 7 CARRER DEL PARDAL 66200 MONTESCOT Surface: 0 00 00 Voix: 0 2 1 71	A 5 sent Reporté	
M. SOUQUET DIMITRI MME SOUQUET MYRIAM 27 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 03 30 Voix : 0	Absent Repute	
MME. STUTZMAN GERALDINE TRAVERSE DE SALEILLES 66200 THEZA Surface : 1 58 75 Voix : 2	Ч	
SCI SUDRIA FINANCE SARL SUD CAP VVENUE DE LA MER 66200 ALENYA Surface : 1 48 20 Voix : 2	. 4	*.
A. SULPICE ROBERT 29 RUE PAULIN TESTORY 66000 PERPIGNAN Surface : 0 05 00 Voix : 0	U	
MME. SUNER FERNANDE SUNER HERVE 9 RUE PASTEUR 66200 ALENYA Surface : 1 19 10 Voix : 2	4 -	
SYNDICAT MIXTE ASSAINISSEMENT BASSIN VERSANT DU REART B RUE DES FENOUILLEDES 66280 SALEILLES BUIFACE : 25 96 95 Voix : 26 25 7 4 5 8	U	
A. TAMMARO GERARD MME SANDRA RATAJCZAK 66 RUE DU GENERAL LECLERC 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO surface : 0 43 67 Voix : 0	V	
MME. TARROQUE AURELIE 2 RUE DU PIC DE FINESTRELLES 66200 THEZA Surface : 0 03 81 Voix : 0	e f	
M. TAULERE GABRIEL 2 AV. MARECHAL JOFFRE 66280 SALEILLES Surface : 0 76 11 Voix : 1	vote par corresponde	
f. TECHER EDDY 3 RUE DE LA CROIX DU SUD 66200 THEZA Surface : 0 50 71 Voix : 1	HASent -	
1. TEIXEIRA HENRIQUES IME DE JESUS CAVALARIA MONICA RUE G.DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE vurface : 0 02 00 Voix : 0	"	
CI TELLIEZ 0ter RUE DES PRAIRIES 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO urface : 0 11 75 Voix : 0		
FA TERRAL ROUTE D'ALENYA 66570 SAINT NAZAIRE urface : 0 50 00 Voix : 1	11	
ARL TERRES MED 1. JEAN CLAUDE DASSÉ 40 RUE JAMES WATT 66100 PERPIGNAN urface : 0 08 53 Voix : 0	le	
1. TEULON PIERRE IME TEULON DIANE IAS BLANC 66200 ALENYA urface : 0 64 32 Voix : 1	11	
. THIEBAUT LUDOVIC ME GANCARZ OPHELIE RUE DU COL D'ARES 66200 THEZA urface : 0 02 71 Voix : 0	LE	
I. THIENARD VINCENT 0 RUE DES TREILLES 66200 CORNEILLA DEL VERCOL urface : 0 82 11 Voix : 1	(C	=_
. THURIN FRANCK IME PELLIGRINO MAELLE RUE G.DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE urface : 0 01 70 Voix : 0	1/	1)

oui NON

	UUT	NON
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
CCLTIKA 1 ALLEE DES PINS 66330 CABESTANY Surface : 0 02 38 Voix : 0	Absent Reputé	
IME. TIXADOR VIRGINIE 0 AVENUE CHATEAU ROUSSILLON 66280 SALEILLES urface : 0 37 64 Voix : 0	HS cent	
IME. TOINON VILMOND MIREILLE RUE FRANCINE SABATE 66200 ALENYA urface : 0 04 27 Voix : 0	17	
IME. TOIX AURELIE 7 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA urface : 0 02 24 Voix : 0	16	
IME. TOIX FRANCOISE P PECH GEORGES OMAINE DE LA VALCEQUE 11700 LA REDORTE urface : 0 41 16 Voix : 0	vote par corresponde	*.
1. TOIX JEAN IME GRATIOT REGINE INDIVISION RUE EDITH PIAF 34430 ST JEAN DE VEDAS vurface : 0 36 98 Voix : 0	corresponde Absent Reputé	
M. TOIX MICHEL CHEMIN DE CHARLEMAGNE 66200 THEZA Burface : 1 10 00 Voix : 2	ic	
M. TOIX RENE CHEMIN DE CHARLEMAGNE 66200 THEZA Surface : 2 41 17 Voix : 3	Y	
M. TOLEDANO ANTOINE RUE JULES FERRY 66200 ALENYA Surface : 0 04 68 Voix : 0	W	
/I. TOLEDANO STEPHANE IMB BOULENOUAR OUARDA O RUE JULIEN PANCHOT 66200 ALENYA Surface : 0 05 03 Voix : 0	4.	
AME. TOMAZINI NICOLE 33 RUE ROSA PARKS 66200 ELNE Surface : 0 02 78 Voix : 0	4	
M. TORRES ANTONIO RUE DU SOUVENIR 66740 SAINT GENIS DES FONTAINES Burface : 0 78 30 Voix : 1	4	
M. TORRES JEAN-LOUIS IMPASSE DEL BOSCH 66200 CORNEILLA DEL VERCOL Surface : 0 63 12 Voix : 1	cr	
M. TORRETA CLAUDE 116 CHEMIN DES DEPORTES 13290 LES MILLES Burface : 0 75 53 Voix : 1	ty.	
1. TOUATI ABDELKADER IME TOUATI KHAYPA 4 IMPASSE GEORGE SAND 66200 ALENYA Gurface : 0 03 08 Voix : 0	4	
M. TOUATI YOUSEF IMPASSE DES SOUPIRS 66700 ARGELES SUR MER Surface : 5 95 38 Voix : 6	V	
I. TOURREILLES GUY ES QUATRAS AYMINADES 66200 THEZA iurface : 2 88 42 Voix : 3	t/	
M. TRASTOUR CLAUDE CHEMIN DES PERCHES 91590 BOISSY LE CUTTE Gurface : 0 00 00 Voix : 0 (0 76 31		
1. TRESSON SEBASTIEN IME CARAGOL MARIE LAURE 7 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA vurface : 0 03 26 Voix : 0		
MME. TRICHET PATRICIA 26 RUE G.DE GAULLE-ANTHONIOZ 66200 ELNE Surface : 0 01 70 Voix : 0	9	*

	oui	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. TRILLES MATHIAS MME ULPIANO NATHALIE 6 RUE DU COL D'ARES 66200 THEZA Surface : 0 02 25 Voix : 0	Absent Reputé	
MME. TRINQUIER COLETTE 27 RUE DES GERANIUMS 66330 CABESTANY Surface : 0 12 95 Voix : 0	Assent. Repute	
M. TUBERT PATRICK DOMAINE DE CORDELLE 66200 ELNE Surface : 17 38 10 Voix : 18	11	
MME. TUYETTEN ALBERTE 26 B ROUTE DE CORNEILLA 66200 THEZA Surface : 1 07 86 Voix : 2	11	
M. UTZERI JEROME 4 RUE DU PIC DE LA GRAVA 66200 THEZA Surface : 0 03 35 Voix : 0	" //	٠.
SCI VAL DEPICA 14 ALLEE DES VALMARIES 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 6 62 64 Voix : 7	4	
GFA VALAIN 7 ROUTE D'ALENYA 66570 SAINT NAZAIRE Surface : 22 20 97 Voix : 23	4	
M. VALLIM WILLIAM MME SALAZAR CECILE 4 RUE PEREZ VERDIELL 66200 ALENYA Surface : 0 02 21 Voix : 0	"	
M. VALLS ALAIN MAS DES ALBERES 66200 ELNE Surface : 3 22 77 Voix : 4	4	G
M. VALLS CHRISTIAN LE MOULINAS 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 2 57 64 Voix : 3	1/	
M. VALLS MARCEL 1 RUE VOLTAIRE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 4 70 54 Voix : 5	*	
M. VALLS RENE 3 RUE VOLTAIRE 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 2 88 48 Voix : 3	7	*
MME. VAN OVERMEIRENN KATY RUE DE LA TOUR MADELOC 66200 THEZA Surface : 0 02 78 Voix : 0	9	
M. VANDEPUTTE CYRIL 12 IMPASSE PABLO NERUDA 66200 ALENYA Surface : 0 02 84 Voix : 0	17	
M. VANHECKE OLIVIER MME GAVEAUX SOPHIE 24 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 02 11 Voix : 0	- Y	
M. VARIN DAMIEN 2 RUE DU PIC SALFORT 66200 THEZA Surface : 0 03 40 Voix : 0	ty.	
M. VERA TERENCI 10 RUE DES ALBIZZIAS 66200 ELNE Surface : 0 06 96 Voix : 0	12	
M. VERBIEST MARCUS MAS ALBERES 66700 ARGELES SUR MER Surface : 6 23 37 Voix : 7	4	
SCEA VERGERS DU SOLEIL MR ESCANDE ROBERT ET JULIEN MAS ST JEAN 66200 THEZA Surface : 65 73 04 Voix : 30	R	
GFA VERGERS RIPOLLA SYLVAIN LEYNAERT MAS LES RIPOUILLES 66570 SAINT NAZAIRE Surface: 7 08 00 Voix: 8 9 73 0 8	A Scent	

55

	our	NOW
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. VERGES MARC EP SILES STEPHANIE AVENUE DU TECH 66200 LATOUR BAS ELNE Surface : 2 38 03 Voix : 3	ASSENT Repute	a 17.00
MME. VIANA ROSA 2 IMPASSE DES PEUPLIERS 66200 THEZA Surface : 1 10 13 Voix : 2	Absent.	
M. VICO JERÔME MME CARRAY STEPHANIE 08 AVENUE NELSON MANDELA 66200 ALENYA Surface : 0 05 20 Voix : 0	"	
M. VIDAL JACQUES MAS DEVEZE 66200 ELNE Surface : 10 85 86 Voix : 11		٠.
M. VIDAL JEAN PIERRE 6 RUE DU PIC L ORRY 66200 THEZA Surface : 0 10 52 Voix : 0	ý	
M. VIDAL OLIVIER 4 RUE DU PIC DE L ORRY 66200 THEZA Surface : 0 04 35 Voix : 0	7/	
M. VIDAL YVES 7 RUE MARECHAL FOCH 66000 PERPIGNAN Surface : 0 07 89 Voix : 0	¥	
M. VIGO JEAN MICHEL 11 RUE DES SAUGES 66330 CABESTANY Surface : 1 53 67 Voix : 2	9	
M. VILA BRUNO MAS DE LA FABREGUE 66200 MONTESCOT Surface : 12 03 26 Voix : 13	4	
M. VILA DIDIER 17 AV. DU ROUSSILLON 66280 SALEILLES Surface : 1 63 88 Voix : 2	4	
M. VILA FRANCK ROUTE NATIONALE 66200 THEZA Surface : 1 60 40 Voix : 2	4	
M. VILA GABRIEL AS PLANES 66280 SALEILLES Surface : 2 34 93 Voix : 3	4	1
M. VILA NARCISSE RUE RAMON LULL 66280 SALEILLES Surface : 0 88 35 Voix : 1	4	
1. VILACECA ADRIEN P.FERNANDEZ GISELE 1AS VILACECA 66200 ELNE rurface: 0 98 10 Voix: 1	4	
1. VILALTE PASCAL IME SAGUER AUDE 5 RUE AIMÉ CESAIRE 66200 ALENYA vurface : 0 03 30 Voix : 0	7/	
1. VILAR PIERRE ALLEE DES LAURIERS ROSES 66700 ARGELES SUR MER iurface : 2 32 03 Voix : 3	V	
FA VILIE ILA FRANCK IEU DIT VILLERASE 66750 SAINT CYPRIEN urface : 0 10 08 Voix : 0		
ARL VILLA BIANCA OUZIECH JEAN CLAUDE 2 AVENUE JEAN MONNET 12000 RODEZ urface : 0 24 45 Voix : 0	- 17	
IME. VILLELONGUE MARTINE HEMIN DE VILLENEUVE 66200 ELNE urface : 2 05 24 Voix : 3	. 1/ ,	
I. VILLELONGUE PIERRE 4 RUE DE THEZA 66100 PERPIGNAN urface : 0 20 04 Voix : 0	1/	

	olli	wow
Adhérent	Émargement du 05/12/2019 à 17:00	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
GFA VILLERASE M VILA BRUNO //ILLERASE 66750 ST CYPRIEN Surface : 1 28 90 Voix : 2	ADSENT REPUTE	2.
/f. VINCENS GUILLAUME MME JUANOLA CLARISSE 18 RUE COL D'ARES 66200 THEZA Surface : 0 00 80 Voix : 0	Absent Reputé	
M. WIECKOWSKI RAPHAEL 17 AVENUE MÊRE TERESA 66200 ELNE Surface : 0 02 60 Voix : 0	Abjent.	
/I. YACOUBI ABDELLAH IME TOUATI YAMINA P. RUE ALICE ET PAUL BOY 66200 ALENYA Surface : 0 04 36 Voix : 0	Y	×.
M. ZAITOR AHMED 10 RUE ANTOINE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 3 01 10 Voix : 4	e/	
M. ZAITOR MOHAMED RUE PEREZ VERDIELL 66200 ALENYA Surface : 0 02 45 Voix : 0	4	
M. ZAITOR MOSTAFA 25 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 02 31 Voix : 0	U	
MME. ZALLAT DJAMILA 11 RUE DU PIC DE L ORRY 66200 THEZA Surface : 0 03 80 Voix : 0	4	
M. ZAMMAR SAMIR 14 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 02 16 Voix : 0	Y	
M. ZAPRILLA CHRISTOPHE MME FERREIRA CHRIS EP. ZAPRILLA 22 AVENUE DES CÉPAGES 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO Surface : 0 00 00 Voix : 0	ц	
M. ZEHLER MARC ARNAUD MME PETIOT AUDREY EP. ZEHLER 9 CARRER DEL PARDAL 66200 MONTESCOT Surface: 0 00 00 Voix: 0 /936	4	2:
M. ZELLAL AHMED MME ZELLAL ZOHRA 22 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 58 Voix : 0	4	
M. ZELLAL BELKACEM 71 AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 82 Voix : 0	cı	
M. ZELTZ RUDY M BOUTHORS JACKSON CHEMIN DU PALOL 66200 ELNE Surface : 1 50 24 Voix : 2	1/	
M. ZERRIFI ABDELKADER 21 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 02 93 Voix : 0	1,	
M. ZERRIFI BOUYACOUD 35 RUE DU PIC DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 02 26 Voix : 0	W	
M. ZHENE JINQIANE 4 IMPASSE DE COSTABONNE 66200 THEZA Surface : 0 03 12 Voix : 0	11.	
M. ZITOUNI HENRI 15 RUE DU PIC CARLIT 66200 THEZA Surface : 0 02 24 Voix : 0	1/	
MME. ZITOUNI ASSOUS FATIMA 6 RUE ROSETTE BLANC 66200 ALENYA Surface : 0 03 71 Voix : 0	У	
MME. ZITOUNI BELHARIR ZAHIA 3 RUE ALICE ET PAUL BOY 66200 ALENYA Surface : 0 04 25 Voix : 0	1/	•

Adhérent	Émargement du 05/12/2019	Émargement du 05/12/2019 à 17:00
M. ZOL TONY 21 RUE DES SPORTS 08230 BOURG FIDELE Surface : 0 22 78 Voix : 0	ASENT REDUTÉ	
M. ZOUAOUI LARBI 5 RUE DES GORGES DE LA CARANCA 66200 THEZA Surface : 0 03 28 Voix : 0	Absent	
MME. ZOUAR NOURIA 39bis AVENUE DU 27 MAI 1943 66200 ELNE Surface : 0 01 99 Voix : 0	Reputé	*
MME. ZOUAY SONIA M COSTA YANNICK 1 RUE AIME CESAIRE 66200 ALENYA Surface: 0 03 15 Voix: 0	, ,	
MME. ZOUHAM ZIANE 10 AVENUE MADELEINE FILLOLS 66200 ELNE Surface : 0 02 35 Voix : 0	"	•
M. ZOUHAME MOHAMED 25 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY 66200 ALENYA Surface : 0 02 56 Voix : 0	ut-	

1135 Surf: 2311 ha 68 a olca

1131 pour = 2310 ha 53 a 276 4 contre + 7 ha 09 a 63 a

Bulletins de vote reçus par courrier

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias - 66670 - BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019
Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) :
NOM: Payet
Prénom(s): Dani Franciase
NOM: Part Prénom(s): Dani Française adresse: 2 rus ST foriques 66 200 latour bos Else
adresse mail: mrf fourt 66 @ gmoil.com
Nu-propriétaire (*)
☐ Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*)
Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**)
☐ Bénéficiaire de la succession de
Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin :
✓ Je suis favorable (*)
Je suis défavorable (*)
 (*) : Cocher la case utile (**) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis
Fait à El
[Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : BOUAZIZ MUNIEL representent SAM LA PRAJA Prénom(s): HURIEL adresse: 17 RUE GENERAL LECUAR 66180 VOUELEUNE DE LA RAHO adresse mail: patrick munu @ neuge . for. Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) *) : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Faità Dillenned de la Reha le 23 jul 2019 [Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

NOM:	Je soussigné(e) (joindre copie du justit	par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019
Prénom(s):	K 1 / 7 /	/ / 1 1 1 1 1 1 1 1 1
adresse :	-111P X (1)	bot William . I
adresse mail:		Warde and bestiand
Autorité de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs e justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs e justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de (joindre attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à Pour a gara le		
Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs e justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de (joindre attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à Double grand		. / / -:
Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs e justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de	adicose main	
Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs e justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de	Nu-propriétaire (*)	
Bénéficiaire de la succession de	Propriétaire indivis ayant reçu procui	ration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et
Attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à Double grand	 Propriétaire indivis n'ayant pas donn 	é pouvoir pour me représenter (*) (**)
05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à Declaration Declar		
(*) : Cocher la case utile (**) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à Dougle, gardine	Ne pourrai être présent à l'assen	
(**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à	05 décembre 2019 et fais part de mon	
Fait à	05 décembre 2019 et fais part de mon Je suis favorable (*)	
le	05 décembre 2019 et fais part de mon Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*)	
	05 décembre 2019 et fais part de mon Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile	vote par le présent bulletin :
[Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivis	Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*): Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les	vote par le présent bulletin :
A. A	Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*): Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les	vote par le présent bulletin :

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : PALOU Prénom(s): MANE MADELEWE adresse: Kun + POUTE DIELNE 66202 THEZA adresse mail palon marie madeline @ range fr Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à THE 2A

[Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembré 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : FORICHON Prénom(s): PASIAL GILAGA - DESIAS adresse: 16 me du ric de Castalana; 66/20 their adresse mail: poscal spriche a @ Cic . la Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Faità Th. [Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :

M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : Toix epouse PECH Prénom(s): Francoise adresse: Domaine de la ValSegue 11700 LA REDORTE adresse mail:....@............. Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) ☐ Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à LA REDORTE le 20 11 2019

[Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du **05 décembré 2019**, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. **Aucun mandat ne pourra être accepté.**

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : Commes Txast Prénom(s): adresse: Zwenter de d'homme ■ Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) ☐ Bénéficiaire de la succession de (ioindre attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable 微 Je suis défavorable (*) *) : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

[Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :

M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : CATALA Prénom(s): adresse: Inisa - Domare Openmental du Les Ware
66 los AldryA
adresse mail: Jose estala@ Mrs. fr. @ Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à ... Aleya..... le18/11/2019..... (Signature du l re pour une indivision1 naine expérimental Alénya-Roussillon Le Mas Blanc - 66200 ALENYA

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :

M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019
Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) :
NOM: ROIG
Prénom(s): fran Piene adresse: F. Av. Ar la Ter 66200 Laton Bes Er adresse mail: Juring @ Mange fr
66200 Latem Bes Ele
adresse mail: Juring @ shinge fr
Nu-propriétaire (*)
Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*)
Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**)
Bénéficiaire de la succession de
Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin :
Je suis favorable (*)
Je suis défavorable (*)
(*) : Cocher la case utile (**) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis
Fait à Leten Ber Ette
(Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision

[Signature du proprietaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : TXART Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : X Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis [Signature du propriétaire ou du grandataire pour une indivision] Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00. soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : Taulesto... Prénom(s): b-alrice Amidie Michel adresse: 1.2. Rue Marsichal poffere adresse-mail: 66280 Salcilles @ tol. 04. 68. 22.497.21 Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à Salcelles le ...1.9.4...1.1.4...1.9...... [Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

gary

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : M. PAYLE Prénom(s):NICOLAS adresse: MAS LES RIPOVILLES CANT DELS OCEUS 66570 SAINT NAZAIRE adresse mail: nice eco 66@ hotmoil . Com. Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à SAZAIT MAZAIRE le L. L. 2019

[Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificaţif d'identité) : RodaiGUEZ MIRAS AlAIU - EHHANUEL Verco adresse mail: ...On.oopy...6.6. Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) ☐ Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Faità Conneille Det Vercol [Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix

Le propriétaire est averti que s'il ne s'oppose pas expressément au projet, soit lors du vote en assemblée, soit par écrit avant la tenue de l'assemblée il est réputé favorable à l'adhésion à l'ASA.

délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Rahò Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias 66670 BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : NOM: Prénom(s): adresse mail: ... Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis [Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : GRAVAS Prénom(s): JEMN - PHILIBBE adresse: MAS OF LOZIVIEN DOUTE DE COUNTEILLA GEROO MONTESCOI adresse mail : ... Aland Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à MONJESCOD le 12 NOVEMBRE 2019 [Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00. soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : CHAU DAT 2 Route de Saleittes 66200 THEZA Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile
 (**) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Faità Thesa le 12/17/2019 [Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

Document 3 No Recommande: 1A 156 132 1361 7

CONSULTATION DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DES PROPRIETAIRES SUR LA MODIFICATION DU PERIMETRE STATUTAIRE DE L'ASA D'IRRIGATION À L'AVAL DE LA RÉSERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Rahô Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias 66670 BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : NOM: Prénom(s):a Ly Caner del 66200 Y adresse mail: payen lionel ☐ Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de Communante universelle attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Radiation de cette anociation envoyée (cf letter Je suis favorable (*) recommandée nº 1A156 132 1362 A Je suis défavorable (*) Canociation non comtituée au 11/09/2019 extension : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis [Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

Le propriétaire est averti que s'il ne s'oppose pas expressément au projet, soit lors du vote en assemblée, soit par écrit avant la tenue de l'assemblée il est réputé favorable à l'adhésion à l'ASA.

DREINE DE DICTOIDITION

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) fjoindre copie du justificatif d'identité) : NOM: LINTO, Prénom(s): Leves Fierre 12 Rue Hutoine Cadenoge Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) Bénéficiaire de la succession de attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) : Cocher la case utile (**) : En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Alema le10 Novearhe 20/9

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

[Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : Medinilla Prénom(s): Stephanic
adresse: 36 av François Stiterand
Clae 66 200 adresse mail:@...... Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Fait à 22/84/19

[Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

BULLETIN DE VOTE

Le présent bulletin de vote joint avec l'arrêté préfectoral et à la convocation à l'Assemblée des Propriétaires constitutive est en cas d'absence à cette assemblée du 05 décembre 2019 à 17h00, soit :

- 1- à remettre contre récépissé au secrétariat de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho (adresse ci-dessous) ;
- 2- à expédier par lettre recommandée avec accusé de réception à :
 - M. le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho Consultation pour l'extension du périmètre de l'ASA 7, rue des acacias – 66670 – BAGES

Réponse devant être remise ou reçue par LRAR au plus tard le 29 novembre 2019 Je soussigné(e) (joindre copie du justificatif d'identité) : 11 bis avenue du Ter 66 200 LATOUR BAS adresse mail:milotaspil.66... Nu-propriétaire (*) Propriétaire indivis ayant reçu procuration de la part des autres co-indivisaires (joindre pouvoirs et justificatifs d'identité des mandants) (*) Propriétaire indivis n'ayant pas donné pouvoir pour me représenter (*) (**) attestation de notoriété) (*) Ne pourrai être présent à l'assemblée générale consultative dont la date est fixée au 05 décembre 2019 et fais part de mon vote par le présent bulletin : Je suis favorable (*) Je suis défavorable (*) (*) : Cocher la case utile (**): En cas d'indivision, le vote doit réunir les voix favorables (exprimées ou non réponse) de 2/3 des indivis Faità Labour Bas Elre 1e .. 25 Nousembre [Signature du propriétaire ou du mandataire pour une indivision]

Lors du vote en assemblée consultative du 05 décembre 2019, chaque propriétaire ou indivision a une voix délibérative. Aucun mandat ne pourra être accepté.

7.2.7 Procès-verbal résultat des votes

Département des Pyrénées-Orientales

A.S.A. D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive Du Jeudi 05 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre, à 17 heures, se sont réunis en Assemblée générale constitutive à la salle de l'avant conseil à la mairie de Villeneuve de la raho, les adhérents de l'Association d'Irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho sous la présidence de Monsieur Robert ESCANDE, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Étaient présents les propriétaires selon la liste d'émargement ci-jointe.

L'ordre du jour :

- Modification du périmètre statutaire
 - o Projet d'extension du périmètre syndical
 - o Intégration des communes de Bages et de Cabestany

Le Président Robert Escande, après avoir remercié les propriétaires présents et Monsieur Pierre Boudin, représentant de la DDTM, il laisse la parole à ce dernier.

Monsieur Pierre Boudin expose la raison pour laquelle l'assemblée est réunie ce jour.

Tout d'abord, l'assemblée a été convoquée pour se prononcer sur l'extension du périmètre syndical de l'ASA d'Irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho, afin d'obtenir un périmètre syndical correspondant à l'ensemble des parcelles bénéficiant réellement de l'objet de l'ASA, et ainsi de le régulariser auprès de son autorité de tutelle, la DDTM. Une procédure d'extension du périmètre a été lancée conformément à l'article 37 de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Cette extension concerne 89 propriétaires, qui ont été convoqués et se sont réunis en assemblée constitutive le jeudi 3 Octobre 2019 pour consultation et confirmer ou non leur adhésion au périmètre syndical.

Après débat, le vote favorable a été exprimé par 86 propriétaires représentant une surface de 299ha 96a 36ca.

1

La majorité qualifiée définie par l'article 14 de l'ordonnance 2004 est établie, puisque que plus de 50% des propriétaires possédant plus de 66.6% des parcelles ou plus de 66.6% des propriétaires possédant plus de 50% des parcelles se sont prononcés favorablement. Il faut maintenant l'accord de l'ensemble des propriètaires.

Deuxièmement, l'assemblée est réunie ce jour, pour se prononcer sur l'intégration de deux communes Bages et Cabestany dans le périmètre d'intervention de l'ASA qui nous ont donné leur autorisation pour s'étendre sur tout ou partie de leur commune.

Cela entraîne une modification de l'article 4 " Périmètre" des statuts, on passe de 12 communes à 14 communes. Cette modification doit être votée par l'ensemble des adhérents.

Suite aux résultats de la première assemblée constitutive et de ces deux demandes d'intégration, ces deux points ont été regroupés en un seul projet celui de l'extension du périmètre syndical d'intervention, sur lequel l'assemblée doit se prononcer pour ou contre.

Après avoir fait une présentation avec un historique de l'ASA et demandé à l'assemblée si elle avait des questions, **Monsieur Robert ESCANDE**, **le Président** propose de passer au vote.

Monsieur Pierre BOUDIN rappelle les procédures de vote:

- → Les modalités du vote ont été précisées dans la convocation à la quelle était jointe un bulletin de vote; pas de pouvoir, 1 propriétaire = 1 voix, le vote défavorable doit être exprimé lors de l'assemblée ou par courrier recommandé avec accusé de réception transmis à l'ASA au plus tard le 29 novembre 2019, le propriétaire qui ne répond pas à la convocation, qui ne se présente pas à l'assemblée et qui s'abstient est réputé favorable à l'adhésion des 89 nouveaux propriétaires et à l'extension du périmètre d'intervention.
- → Si le vote de l'assemblée est favorable au projet d'extension, il s'en suivra une enquête publique à l'issue de laquelle la préfecture prendra la décision finale, par arrêté préfectoral d'approuver ou non le projet d'extension du périmètre syndical d'intervention.

Il demande à l'assemblée, si elle souhaite voter à bulletin secret, les membres de l'assemblée sont d'accord à l'unanimité pour voter à main levée; à la question qui n'approuve pas le projet (extension du périmètre syndical et intégration des deux communes) : aucune voix ne se manifeste.

La secrétaire précise que 4 propriétaires ont manifesté un vote défavorable par courrier recommandé, représentant une surface de 1ha09 are63ca.

L'assemblée représentée par 1131 propriétaires (présents ou absents réputés favorables), d'une surface totale de 2310ha58are38ca, se déclare donc favorable au projet d'extension du périmètre de l'ASA et l'intégration des deux communes Bages et Cabestany.

Par conséquent **le Président**, au nom de l'assemblée générale constitutive du 5 décembre 2019 demande à l'autorité de tutelle de procéder à l'extension du périmètre syndical de l'ASA comme suit :

- En 2008 le périmètre se composait de 1980ha,
- Valider l'extension du périmètre des 301ha21are76ca supplémentaires avec l'adhésion des 89 propriétaires jusqu'en juin 2019,
- Porter le périmètre syndical à 2281ha68are85ca, à fin juin 2019.
- Et modifier l'article 4 des statuts, avec l'intégration des 2 communes : Bages et Cabestany, ce qui porte le périmètre d'intervention à 14 communes au lieu de 12, après modification.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 19h00.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Robert ESCANDE

7.2.8 Statuts

Département des Pyrénées-Orientales

A.S.A. D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

0000000000

STATUTS

5555

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DU 6 MARS 1981 DE L'ASA D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO, D'APRES LES DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE N°2004-632 DU 1 ER JUILLET 2004 ET DU DECRET D'APPLICATION N°2006-504 DU 3 MAI 2006 PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DES ASSOCIATIONS SYNDICALES

TITRE I

CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE

Article 1 - CONSTITUTION

Sont réunis en Association Syndicale les propriétaires des terrains bâtis et non bâtis, compris dans le plan périmétral précis des parcelles syndiquées et dont les références figurent sur l'état parcellaire qui accompagne les présents statuts en pièces annexes.

Ces nouveaux statuts découlent de ceux établis à la constitution de l'Association, le 6 Mars 1981.

Article 2 - DENOMINATION-SIEGE

L'Association Syndicale Autorisée porte le nom de : « ASA d'Irrigation à l'Aval de la Réserve de Villeneuve de la Raho », dénommée par abrégé « ASA » aux présents statuts, dont le siège est situé à : Mas St Jean à THEZA (66200) ; il est transférable en tout autre lieu par décision de l'Assemblée des Propriétaires en session Ordinaire.

Article 3 - OBJET-BUT

L'ASA a pour but, la construction, l'entretien et l'exploitation **d'un réseau d'irrigation sous pression,** ainsi que l'exécution des travaux complémentaires de grosses réparations, d'amélioration ou d'extension qui pourraient ultérieurement être reconnus utiles, la **distribution et la vente d'eau brute** (voir article 24 des présents statuts) pour l'irrigation.

Et plus généralement de tous ouvrages ou travaux entraînant une amélioration de la mission principale et s'y rapportant directement ou indirectement.

A titre ponctuel et marginal, l'ASA pourra accomplir certaines activités accessoires contribuant à l'accomplissement de son objet principal ou qui en sont le complément naturel.

L'ASA, association à but non lucratif, exerce ses activités suivant le principe précité.

Article 4 - PERIMETRE

Le périmètre syndical précis est constitué de la liste des parcelles à jour que les propriétaires ont apportées par leurs adhésions à l'ASA.

Le réseau syndical d'irrigation se compose de canalisations enterrées, de divers diamètres (inférieur à 600 mm intérieur), branchées sur le réseau de conduites principales (d'un diamètre supérieur ou égal à 600 mm intérieur) appartenant au Département des Pyrénées-Orientales, en aval de la retenue d'eau de Villeneuve de la Raho.

Le réseau comporte également tous les accessoires habituels, notamment, vannes de sectionnement, massifs de butées, bornes d'irrigation, compteurs, réducteurs de débit et de pression.

L'ASA dessert tout ou partie des communes de Corneilla del Vercol, Montescot, Alenya, Théza, Villeneuve de la Raho, Saleilles, Argeles sur Mer, Latour bas Elne, Elne, Ortaffa, St Cyprien, St Nazaire dans le département des Pyrénées-Orientales et constitue de fait, un périmètre dit global.

A ce périmètre pourra s'y adjoindre dans le futur, suivant nécessité, les communes limitrophes.

Article 5 - CONTROLE DE LEGALITE

L'ASA est soumise au contrôle de la légalité du Préfet dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Article 6 - DIVISION FONCIERE

Lorsqu'une parcelle primitive, pour l'une ou l'autre des sections, fait l'objet d'un morcellement, les fonds issus de ce morcellement restent inclus dans le périmètre de l'ASA.

Si la parcelle initiale ou primitive a été desservie par l'Association, il appartient à celui qui prend l'initiative de la division foncière d'assurer la continuité d'acheminement de l'eau jusqu'à chaque parcelle nouvellement cadastrée, ou à chaque lot créé.

Si la prise en charge de ces travaux est acceptée par le nouveau propriétaire du ou des fonds issus du morcellement, il appartient alors au vendeur de le signaler sur l'acte de vente.

<u>Article 7</u> - DROITS ET OBLIGATIONS DECOULANT DE LA CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE

Les droits et obligations sont ceux qui découlent des textes législatifs et réglementaires en vigueur, des statuts ou délibérations qui auront été élaborés par le Syndicat dans l'intérêt général de ses membres.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance du 1^{er} Juillet 2004, les droits et obligations qui dérivent de la constitution de l'Association sont attachés aux immeubles ou parties d'immeubles compris dans le périmètre et les suivent, en quelque main qu'ils passent, jusqu'à la dissolution de l'Association ou la réduction du périmètre.

En cas d'usufruit, le nu-propriétaire est seul membre de l'ASA. Il informe l'usufruitier de la création ou de l'existence de l'Association et des décisions prises par lui. Il peut toutefois convenir avec l'usufruitier que celui-ci prendra seul la qualité de membre de l'ASA et l'informera des décisions prises par celui-ci.

Les propriétaires membres ont l'obligation d'informer :

- Les acheteurs éventuels des parcelles engagées dans l'ASA, bâties ou non bâties, des charges et droits attachés à ces parcelles.
- Les locataires des parcelles engagées, bâties ou non bâties, de cette inclusion et des servitudes afférentes.

Pour les terrains inclus dans une copropriété, avis de la mutation doit être donné dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi n° 65-557 du 10 Juillet 1965 (modifié par la loi n°2000-1208 du 13 Décembre 2000 art.81 3° JORF 14 Décembre 2000) fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, à l'association qui peut faire opposition dans les conditions prévues au dit article pour obtenir le paiement des sommes restant dues par l'ancien propriétaire.

« Lors de la mutation d'un lot, et si le vendeur n'a pas présenté au notaire un certificat du syndic ayant moins d'un mois de date, attestant qu'il est libre de toute obligation à l'égard du Syndicat, avis de la mutation doit être donné par le notaire au syndic de l'immeuble par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cet avis, le syndic peut former au domicile élu, par acte extrajudiciaire, opposition des fonds dans la limite ci-après pour obtenir le paiement des sommes restant dues par l'ancien propriétaire. Cette opposition contient élection de domicile dans le ressort du tribunal de grande instance de la situation de l'immeuble et, à peine de nullité, énonce le montant et les causes de la créance. Les effets de l'opposition sont limités au montant ainsi énoncé ».

Toute mutation de propriété incluse dans le périmètre doit, également, être notifiée au Président de l'Association par le notaire qui en fait le constat.

Tout propriétaire ayant omis de déclarer ou faire déclarer dans les formes susvisées avant le 31 Décembre de l'année précédente, une mutation ayant eu lieu avant le 1^{er} Janvier de l'année en cours, conservera la qualité de membre de l'Association pour le paiement des redevances syndicales de la dite année conformément aux dispositions de l'article 53 du décret du 3 mai 2006.

Les redevances susmentionnées seront encaissées au moyen de rôles rendus exécutoires par le président et seront recouvertes par le Trésorier Principal, comme en matière de contributions directes.

Article 8 - COMPOSITION DE L'A.S.A

L'Association syndicale comprend tous les propriétaires inclus dans le périmètre, à savoir :

- Les propriétaires, membres de l'ASA d'Irrigation à l'Aval de la Réserve de Villeneuve de la Raho avant la mise à jour des présents statuts, au motif qu'ils sont déjà adhérents,
- Les propriétaires qui acquerront des parcelles déjà engagées à l'ASA ou ceux dont les parcelles seront souscrites après la mise en application des présents statuts,
- Les propriétaires, après acceptation par l'Assemblée de Propriétaires, des statuts mis en conformité et intégration de leur bien conformément aux conditions de l'article 37 titres 1 et 2 de l'ordonnance du 1^{er} Juillet 2004.

La liste de ces propriétaires découle de l'état matrice à jour, annexé aux présents statuts.

TITRE II

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

Article 9 - ORGANES ADMINISTRATIFS

L'ASA a pour organes administratifs :

- l'Assemblée des propriétaires,
- le Syndicat,
- le Président.

Article 10- REUNION DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

L'Assemblée des propriétaires se réunit en session Ordinaire chaque année au cours des mois de Janvier, Février ou Mars, soit le 1^{er} Trimestre civil.

Elle peut être convoquée Extraordinairement à toute date, à la demande du Syndicat, du Préfet ou de la majorité de ses membres pour prendre des décisions qui relèvent de ses compétences sur des questions qui ont été mentionnées dans la convocation, sans attendre la date de la prochaine Assemblée Ordinaire.

Article 11 - COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

L'Assemblée des propriétaires est constituée de personnes physiques ou morales (c'est le représentant dûment mandaté qui représente la personne morale connue de l'ASA) qui ont apporté en adhésions leurs parcelles au périmètre syndical.

L'Assemblée des propriétaires se compose des propriétaires membres possédant au moins 0 ha 50 ares. Les propriétaires de parcelles ayant une superficie totale inférieure au minimum peuvent se réunir pour faire partie de l'Assemblée et se faire représenter par un ou plusieurs d'entre eux à raison d'1 voix pour 0 ha 50 ares.

Chaque propriétaire possédant entre 0 ha 50 ares et 1 ha à droit à 1 voix. Au-delà, chaque adhérent a droit à autant de voix qu'il a de fois d'hectare entier engagé dans la limite maximum de 30 voix.

Article 12 - MUTATIONS DE PROPRIETE

Au mois de Décembre de chaque année, le Président fait constater les mutations de propriété survenues pendant l'année précédente et modifier en conséquence l'état nominatif des propriétaires associés, admis à constituer l'Assemblée de propriétaires, avec indication des voix dont ils disposent.

Cette liste est déposée pendant quinze jours au siège social de l'ASA ou de son secrétariat.

L'annonce de ce dépôt est affichée dans chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le périmètre de l'ASA.

La liste rectifiée s'il y a lieu par le Président sert de base aux réunions des assemblées et reste déposée sur le bureau pendant la durée des séances. Au début de chaque séance, l'Assemblée peut vérifier la régularité des mandats donnés par les associés.

Article 13 - CONVOCATIONS

L'Assemblée de Propriétaires en session ordinaire se réunit chaque année au cours du 1^{er} Trimestre. Les convocations en Assemblée de Propriétaires sont adressées individuellement à chaque membre de l'Association Syndicale, par courrier simple du Président envoyé quinze jours au moins avant la réunion. Les convocations portent indication du lieu, du jour, de l'heure et de l'objet de la séance.

Convocation faite également par parution dans un journal local d'annonces légales et/ou, par affichage dans chaque mairie concernée.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé à 5 jours par le président.

Sur décision du Syndicat, les délibérations de l'Assemblée peuvent s'effectuer par une procédure écrite de consultation des propriétaires.

Article 14 - REPRESENTATION PAR DES FONDES DE POUVOIR

Les propriétaires peuvent se faire représenter par des fondés de pouvoir qui peuvent être toute personne de leur choix sans que le même fondé de pouvoir puisse être porteur de plus de 5 mandats, ni disposer de plus de 150 voix au total. Le pouvoir est écrit et ne vaut que pour une seule réunion, il est toujours révocable.

Article 15 - REPRESENTATION DES PROPRIETAIRES

Le président vérifie la régularité des mandats donnés par les membres de l'Association Syndicale au plus tard au début de chacune des séances.

Article 16 - COMPOSITION ET VOTES

L'Assemblée de Propriétaires est présidée par le Président, à défaut par le Vice-Président. Elle nomme un ou deux secrétaires. Elle est valablement constituée lorsque le nombre des voix présents et représentés est au moins égal à la moitié plus une du total des voix de l'ASA.

Néanmoins lorsque cette condition n'est pas remplie dans une première réunion, l'Assemblée est à nouveau convoquée, sur le même ordre du jour, à l'heure qui suit sans condition de quorum.

Les votes à l'Assemblée de Propriétaires ont lieu à main levée sauf demande d'au moins un tiers des personnes présentes dans la salle ayant voix délibérative conformément à l'article 8.

En cas de vote à bulletin secret, la voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

L'Assemblée des propriétaires se prononce sur :

- Le renouvellement des syndics, Les modalités d'élection des membres du Syndicat par l'Assemblée des Propriétaires sont les suivantes: la majorité absolue des voix des membres présents et représentés est nécessaire pour être élu au premier tour. La majorité relative est suffisante au second tour de scrutin.
- · Le programme de gros travaux d'investissement
- Le montant des emprunts au delà de 100 000 €,
- Le rapport d'activité et la situation financière de l'ASA,
- Les propositions de modification statutaire, d'agrégation de nouveaux membres ou de dissolution dans les hypothèses prévues aux articles 37 à 40 de l'ordonnance du 1^{er} Juillet 2004.
- Toute question qui lui est soumise en application d'une loi ou d'un règlement
- Toute autre question que le syndicat jugerait opportun de soumettre.

TITRE III

SYNDICAT

Article 17- COMPOSITION ET RENOUVELLEMENT DES SYNDICS - PRESIDENCE

Le Syndicat est élu par l'Assemblée des propriétaires, il se compose de : 6 syndics titulaires et de 6 syndics suppléants. En cas d'absence d'un syndic titulaire, il sera remplacé par son mandataire qui aura voix délibérative.

Les membres titulaires et suppléants sont rééligibles, ils continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Les fonctions de syndic durent six ans, le rythme d'un cycle. Les Syndics sont renouvelables tous les deux ans, au rythme de deux syndics titulaires et de deux syndics suppléants.

Le tableau fixant les membres renouvelables et la période fera l'objet annuellement d'une décision syndicale.

Lors de la réunion du Syndicat qui suit chaque élection de ses membres ceux-ci élisent parmi les syndics titulaires l'un pour remplir les fonctions de Président, l'autre en tant que Vice-Président et un autre en tant que secrétaire.

Le membre titulaire du syndicat qui est démissionnaire, qui cesse de satisfaire aux conditions d'éligibilité ou qui est empêché définitivement d'exercer ses fonctions doit être remplacé par l'un des suppléants, sur décision du Syndicat, jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit élu pour la durée du mandat restant à courir.

Pourra être déclaré démissionnaire par le Syndicat tout syndic qui, sans motif légitime, aura manqué à trois réunions consécutives.

Article 18 - CANDIDATS ET ELECTIONS

Les candidats aux postes de syndics se font connaître au siège de l'Association au moins douze jours avant la date de l'Assemblée, en formulant une candidature écrite adressée à M. le Président de l'ASA d'Irrigation à l'Aval de la Réserve de Villeneuve de la Raho. Le candidat au poste de syndic se fait connaître auprès des adhérents par ses propres moyens. Il est nécessairement membre de l'Association et il doit être à jour de ses cotisations.

Article 19 - CONVOCATION ET DELIBERATION

Le Syndicat fixe le lieu de ses réunions ; il est convoqué et présidé par le Président, à défaut par le Vice-Président. Il se réunit toutes les fois que les besoins de l'Association l'exigent, soit en vertu de l'initiative du Président, soit sur la demande du tiers au moins des syndics ou de Mr le Préfet.

Le Président vérifie la régularité des mandats donnés par les membres du Syndicat au plus tard au début de chacune de ses réunions.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du Syndicat sont valables lorsque plus de la moitié des membres ayant voix décisionnelles (syndics titulaires) sont présents ou représentés, tous les membres ayant été convoqués par lettres simples à domicile au moins six jours à l'avance.

Si après une première convocation, le quorum n'est pas atteint et dûment constaté sur le registre des délibérations, le syndicat est de nouveau convoqué sur le même ordre du jour dans un délai de cinq jours à trois semaines. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

En cas d'absence, un syndic peut se faire représenter par un autre syndic avec voix délibérative, son locataire ou son régisseur ; en cas d'indivision par un autre co-indivisaire, et en cas de démembrement de la propriété par l'usufruitier ou le nu-propriétaire. Le mandat de représentation est écrit. Le mandataire ne peut être porteur de plus d'un pouvoir. Le pouvoir n'est valable que pour une seule réunion.

Le Président autorise la participation d'autres personnes, avec voix consultative, aux réunions du syndicat.

Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre côté et paraphé par le Président. Ce recueil peut être consulté par toute personne qui en fait la demande.

Aux délibérations du syndicat est annexée la copie de la feuille de présence.

Le syndicat est autorisé à délibérer sur un éventuel vote par correspondance pour les assemblées de propriétaires.

Conformément à l'article 40 du décret d'application de l'ordonnance, les actes qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de modification dans le délai de deux mois après leur transmission au préfet, sont exécutoires dès qu'il a été procédé à leur affichage.

Article 20 - PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT

Le Président préside les réunions de l'Assemblée des propriétaires et du Syndicat.

- Il représente l'ASA en justice et vis à vis des tiers dans tous les actes intéressant la personnalité civile de l'Association;
- Il fait exécuter les décisions du Syndicat et exerce une surveillance générale sur les intérêts de l'Association et les travaux;
- Il veille à la conservation des plans, registres et autres papiers relatifs à l'administration de l'Association et qui sont déposés au secrétariat;
- Il prépare le Budget, présente au Syndicat le Compte Administratif des opérations de l'Association et assure le paiement des dépenses;
- Il élabore un rapport annuel sur l'activité de l'Association et sa situation financière analysant notamment le compte administratif;
- Il passe les marchés et procède aux adjudications au nom de l'Association.
- Il prépare et rend exécutoires les rôles ;
- Il recrute, gère et affecte le personnel. Il fixe les conditions de sa rémunération. Le cas échéant, il élabore le règlement intérieur du personnel;
- Et d'une manière générale, il est chargé de toutes les autres attributions qui lui sont confiées par le présent règlement.

Le Vice-Président supplée le Président absent ou empêché.

Le Président et le Vice-Président conservent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Le Président et le Vice-Président peuvent percevoir des indemnités à raison de leur activité.

Article 21 - ATTRIBUTIONS DU SYNDICAT

Le Syndicat règle, par ses délibérations, les affaires de l'Association. Il est chargé notamment de :

- Faire rédiger les projets, les discuter et statuer sur le mode à suivre pour leur exécution. Les projets concernant des travaux neufs, des travaux de grosses réparations ainsi que les achats de matériel dont le montant est supérieur à 100 000 € sont soumis à l'approbation de l'Assemblée de Propriétaires ;
- Créer des régies de recettes et d'avances dans les conditions fixées aux articles R.1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales;
- Approuver les marchés et adjudications qui sont de sa compétence et de délibérer sur les catégories de marché dont il délègue la responsabilité au Président;
- Voter le Budget annuel ;
- Eventuellement, délibérer sur des modifications du périmètre syndical dans les conditions particulières prévues aux articles 37 et 38 de l'Ordonnance du 1^{er} Juillet 2004 et détaillées à l'article 21 des présents statuts;
- Arrêter le rôle des redevances syndicales ;
- Fixer le/les prix de l'eau le syndicat les ajustera notamment en fonction des participations financières des divers intervenants: irrigants, Etat, Département ou autres;
- Délibérer sur les emprunts qui peuvent être nécessaires à l'Association dont le montant est inférieur à 100 000 €;
- Contrôler et vérifier les comptes présentés annuellement ;

- Autoriser toutes actions devant les tribunaux ;
- Donner en concession ou affermage l'exploitation du réseau après approbation de l'Assemblée de propriétaire;
- Délibérer sur des accords ou conventions entre l'ASA et des collectivités publiques ou privées ainsi que toute Société d'Économie Mixte qui peuvent prévoir une contribution financière de ces collectivités et Société à l'ASA dans les limites de la compétence de cette dernière.
- Élaborer et modifier, le cas échéant, le règlement de service.

Le Syndicat délègue la signature de tous ses accords, avenants et conventions à son Président.

Article 22 - COMPOSITION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

Une commission d'appel d'offres à caractère permanent est présidée par le Président et comporte au moins deux autres membres du Syndicat désignés par ce dernier.

Une commission spéciale peut aussi être consultée pour la passation d'un marché déterminé sur délibération du Syndicat qui détermine le nombre de membres. Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont celles prévues par le Code des Marchés Publics pour les communes de moins de 3 500 habitants, le Président jouant le rôle de Maire.

TITRE IV

DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 23- VOIES ET MOYENS DE SUBVENIR AUX DEPENSES

Les recettes de l'ASA comprennent, les ventes d'eau et ou les participations du concessionnaire ou du fermier au résultat, les redevances dues par ses membres, le produits des placements, les subventions de diverses origines, les recettes des conventions relatives aux activités accessoires de l'ASA, les redevances diverses résultant des conventions d'occupation de ses propriétés privées ou publiques.

Ainsi que toutes les ressources prévues à l'article 31 de l'ordonnance du 1^{er} Juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires.

Le montant des recettes annuelles prévu au budget de chaque année devra faire

- · Aux intérêts et aux annuités d'amortissement des emprunts restant dus,
 - Aux frais généraux annuels d'exploitation et d'entretien et de fonctionnement des ouvrages de l'association,
 - Aux frais de fonctionnement et d'administration générale de l'ASA,
- Au déficit éventuel des exercices antérieurs,

face:

 A la constitution de réserves destinées à faire face aux éventuels retard dans le recouvrement des cotisations dues par les membres, aux grosses réparations et au renouvellement des équipements.

Les redevances annuelles feront l'objet d'un ou plusieurs appels de cotisation selon des modalités fixées par le Syndicat.

Des redevances syndicales spéciales seront établies pour toutes les dépenses relatives à l'exécution financière des jugements, transactions, recouvrement particuliers.

Article 24- FOURNITURE ET VENTE D'EAU

La souscription d'un contrat de fourniture d'eau à des fonds engagés dans l'ASA donnera lieu, en faveur de l'ASA ou de son mandataire au paiement du service rendu.

Le principe de la tarification est celui d'un prix binôme, comprenant :

- -une partie fixe calculée à partir du débit souscrit et donnant droit à consommer un certain volume en franchise.
- -une partie variable calculée au volume au-delà de la franchise.

L'application de ces principes dépendra du mode d'exploitation des réseaux décidé par l'Assemblée de Propriétaires. Plusieurs modes de fournitures d'eau pourront être appliqués par le Syndicat qui en définira les tarifications.

Article 25- BASES DE REPARTITION DES DEPENSES

Les bases de répartition des redevances entre les membres de l'ASA tiennent compte de l'intérêt de chaque propriété à l'exécution des missions de l'ASA : de conservation des ouvrages dans leurs bonnes conditions de fonctionnement, de sécurité et de durabilité.

Elles sont établies ou modifiées par le Syndicat selon les règles suivantes :

- Le Syndicat élabore un projet de bases de répartition des dépenses entre les membres de l'Association, accompagné d'un tableau faisant état pour chaque membre de la proportion suivant laquelle il contribue et d'un mémoire explicatif indiquant les éléments de ses calculs et assorti le cas échéant d'un plan de classement des propriétés en fonction de leur intérêt à l'exécution des missions de l'ASA et d'un tableau faisant connaître la valeur attribuée à chaque classe.
- Un exemplaire du projet et de ses annexes et un registre destiné à recevoir les observations des membres de l'Association sont déposés pendant quinze jours au siège de l'Association.
- Ce dépôt est annoncé par affichage dans chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le périmètre de l'ASA ou publication dans un journal d'annonces légale du département siège de l'ASA, ou par tout autre moyen de publicité au choix du Syndicat.

 A l'expiration de ce délai, le Syndicat examine les observations des membres de l'Association, il arrête ensuite les bases de répartition des dépenses conformément à l'article 20 ci-dessus. Cette délibération est notifiée aux membres de l'ASA par le Président.

Article 26- COMPTABLE DE L'ASSOCIATION

Les fonctions de comptable de l'Association Syndicale Autorisée sont confiées à un comptable direct du Trésor, la Trésorerie Principale de St. ESTEVE.

Il est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de procéder au recouvrement de tous les revenus de l'association ainsi que de toutes les sommes qui seraient dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Président jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

TITRE V

DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTERVENTION DE L'ASA

Article 27- PROPRIETE DES OUVRAGES

Le Département des Pyrénées-Orientales, par son organe de gestion, le Conseil Général est propriétaire et gestionnaire de l'ossature principale du réseau d'irrigation qui a été développé à l'aval du plan d'eau, suite à la création du complexe hydraulique de Villeneuve de la Raho, en 1976 qui se compose :

- D'une station de pompage de mise sous pression
- D'un réseau primaire de canalisation, diamètre supérieur ou égal à 600 mm intérieur
- De l'ensemble des ouvrages accessoires de l'ossature principale

L'ASA quant à elle, a réalisé avec son concessionnaire, le réseau secondaire de distribution y inclus les ouvrages, accessoires et bornes d'irrigations. Ce réseau de canalisations inférieures à 600 mm permet depuis l'ossature principale du Conseil Général, de desservir en eau d'irrigation, bien plus que la majorité des parcelles adhérentes à l'ASA, ceci suivant l'équipement évolutif du périmètre dominé.

Les ouvrages construits par l'Association Syndicale et le Département sont des ouvrages publics et à ce titre, ils en assurent sa pérennité.

Les ouvrages réalisés par des tiers et dans le but d'amener l'eau sur des fonds inclus dans le périmètre pourront être rétrocédés à l'association si ceux-ci répondent à ses exigences techniques.

Article 28- SERVITUDES SUR LES OUVRAGES PUBLICS DE L'ASA

L'ASA met à la disposition des adhérents, des services instructeurs de l'administration, des collectivités, l'ensemble des plans permettant d'identifier le passage des canalisations sur les fonds du périmètre.

Les contraintes résultant des travaux et ouvrages de l'ASA tant pour ceux déjà existants, que pour leur création ainsi que pour leur fonctionnement font partie des obligations attachées à la propriété au sens de l'article 3 de l'Ordonnance du 1^{er} Juillet 2004. Il s'agira notamment :

- Des servitudes d'établissements des ouvrages et de passage pour les entretenir qui implique de concéder gratuitement les servitudes sur les fonds qu'ils soient souscrits ou non dès lors qu'ils sont inclus à l'intérieur du périmètre. Toute construction, édification de clôture ou plantation sur les parcelles où sont implantés des ouvrages devra permettre le passage pour leur entretien.
- De toutes les règles nécessaires à la protection des ouvrages publics de l'ASA dans son périmètre.

Toute opération entrainant une division de terrain en vue de construire doit faire l'objet d'une autorisation de l'ASA, afin de lui permettre de s'assurer de la continuité de ses ouvrages et la desserte des parcelles issues de la division et maintenues dans les parcelles.

Les règles et les modalités de leur mise en œuvre peuvent être définies dans le règlement de service.

Article 29- SERVITUDES

L'ASA encourage les propriétaires à s'autoriser mutuellement sur leurs parcelles la pose de canalisations ou autres ouvrages privés, ainsi que l'intervention pour l'entretien ou fonctionnement au profit de propriétaires membres privés dès lors que les parcelles sont à irriguer.

Les dévoiements de canalisations ou d'ouvrages seront toujours à la charge de la personne ou de l'organisme demandeur.

Ils s'engagent en outre à communiquer lors de mutation, les informations relatives à la présence de servitudes au nouvel adhérent.

Article 30- DISPOSITONS DIVERSES

Un règlement de service pourra définir les règles de fonctionnement du service et sera établi par le Syndicat, approuvé par l'Assemblée des Propriétaires, révisable chaque année et fixera les détails de fonctionnement de l'Association relativement à ce qui n'est pas prévu dans le présent acte.

Article 31- POLICE

Les agents de l'ASA pourront être assermentés pour veiller à l'application du règlement de service, relever des infractions relatives à l'usage de l'eau et à la gestion des ouvrages.

Les délits et contraventions seront constatés par des procès-verbaux dressés par les agents et seront déférés, si besoin est, devant M. le procureur et les tribunaux compétents ;

TITRE VI

MODIFICATION DES STATUTS-DISSOLUTION

Article 32- MODIFICATIONS STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION

Les modifications de l'objet ou du périmètre de l'Association sont soumises aux conditions fixées par l'Ordonnance du 1^{er} Juillet 2004, articles 37 et 38, et de son décret d'application du 3 Mai 2006, articles 67 à 70.

Article 33- AGREGATION VOLONTAIRE

La décision d'extension est prise par simple délibération, le Syndicat étudiera la possibilité d'étendre économiquement le périmètre primitif, puis soumise à l'autorisation du préfet lorsque :

- l'extension du périmètre porte sur une surface inférieure à 7 % de la superficie précédemment incluse dans le périmètre de l'Association,
- a été recueillie, par écrit, l'adhésion de chaque propriétaire des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre,
- et qu'à la demande de l'autorité administrative, l'avis de chaque commune intéressée a été recueilli par écrit.

Article 34- DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée des Propriétaires qui se prononce sur la dissolution de l'ASA est composée par l'ensemble des propriétaires membres de l'ASA.

L'ASA peut être dissoute lorsque la majorité des propriétaires représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétés ou les deux tiers des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie des propriétés se sont prononcés favorablement à la dissolution.

Les conditions dans lesquelles l'ASA est dissoute ainsi que la dévolution du passif et de l'actif sont déterminées soit par le Syndicat, soit, à défaut, par un liquidateur nommé par l'autorité administrative. Elles doivent tenir compte des droits des tiers et sont mentionnées dans l'acte prononçant la dissolution. Les propriétaires membres de l'ASA sont redevables des dettes de l'Association jusqu'à leur extinction totale.

Les dettes peuvent être prises en charge par une collectivité territoriale ou un organisme tiers selon des modalités à fixer dans l'arrêté de dissolution.

Article 35- DATE D'APPLICATION

L'entrée en application des présents statuts interviendra à l'issue du vote par l'Assemblée des Propriétaires, de la notification de l'acte administratif aux adhérents conformément aux articles 11 et 39 de l'ordonnance du 1^{er} Juillet 2004.

Article 36- ANNEXES AUX PRESENTS STATUTS

Les présents statuts sont indissociables de l'état parcellaire ou état matrice qui définissent les limites précises du plan périmétral de l'ASA, suivant nomenclature du cadastre, à jour des parcelles engagées, bâties ou non bâties.

7.2.9 Statuts modifiés, article 4

Article 3 - OBJET-BUT

L'ASA a pour but, la construction, l'entretien et l'exploitation **d'un réseau d'irrigation sous pression**, ainsi que l'exécution des travaux complémentaires de grosses réparations, d'amélioration ou d'extension qui pourraient ultérieurement être reconnus utiles, la **distribution et la vente d'eau brute** (voir article 24 des présents statuts) pour l'irrigation.

Et plus généralement de tous ouvrages ou travaux entraînant une amélioration de la mission principale et s'y rapportant directement ou indirectement.

A titre ponctuel et marginal, l'ASA pourra accomplir certaines activités accessoires contribuant à l'accomplissement de son objet principal ou qui en sont le complément naturel.

L'ASA, association à but non lucratif, exerce ses activités suivant le principe précité.

Article 4 - PERIMETRE

 Modification de cet article votée par l'Assemblée générale constitutive le 05 décembre 2019 ; intégration de deux nouvelles communes et suppression du terme global par intervention

Le périmètre syndical précis est constitué de la liste des parcelles à jour que les propriétaires ont apportées par leurs adhésions à l'ASA.

Le réseau syndical d'irrigation se compose de canalisations enterrées, de divers diamètres (inférieur à 600 mm intérieur), branchées sur le réseau de conduites principales (d'un diamètre supérieur ou égal à 600 mm intérieur) appartenant au Département des Pyrénées-Orientales, en aval de la retenue d'eau de Villeneuve de la Raho.

Le réseau comporte également tous les accessoires habituels, notamment, vannes de sectionnement, massifs de butées, bornes d'irrigation, compteurs, réducteurs de débit et de pression.

L'ASA dessert tout ou partie des communes de Corneilla del Vercol, Montescot, Alenya, Théza, Villeneuve de la Raho, Saleilles, Argeles sur Mer, Latour bas Elne, Elne, Ortaffa, St Cyprien, St Nazaire, Bages et Cabestany dans le département des Pyrénées-Orientales et constitue de fait, un périmètre dit d'intervention.

A ce périmètre pourra s'y adjoindre dans le futur, suivant nécessité, les communes limitrophes.

Article 5 - CONTROLE DE LEGALITE

L'ASA est soumise au contrôle de la légalité du Préfet dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

8. Annexes

Pièce 1 : Délibération du 14 mars 2019

Pièce 2 : Lettre à la DDTM pour le lancement de la procédure

Pièce 3 : Lettre pour la poursuite de la procédure

Pièce 4 : Certificats d'affichage en mairie 1ére assemblée

Pièce 4bis : Certificats d'affichage en mairie 2éme assemblée

Pièce 5 : Lettre du Président demandant de procéder à l'enquête publique

Pièce 6 : Demande de désignation du commissaire enquêteur au tribunal administratif de Montpellier

Pièce 7 : Décision du tribunal administratif

Pièce 8 : Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique

Pièce 9 : Publication dans les journaux l'Indépendant et le Midi Libre

Pièce 10 : Affichage en Mairie

Pièce 11 : Délibérations des communes de Bages et Cabestany

Pièce 12 : Plan des demandes d'irrigation sur Bages

Pièce 13 : Plan du réseau d'irrigation sous pression

Pièce 14 : Plan avant extension

Pièce 15: Plan après extension

Pièce 1 : Délibération du 14 mars 2019

Département des Pyrénées-Orientales

A.S.A. D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

Extrait du registre des Délibérations 14 MARS 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le 14 Mars à 20h00, le Bureau Syndical de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de VILLENEUVE DE LA RAHO s'est réuni à VILLENEUVE DE LA RAHO (66180), salle de l'Avant-conseil, sous la présidence de Monsieur Robert ESCANDE, après l'AG annuelle, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Étaient présents :

Les syndics titulaires :

Messieurs Patrick CARBO, Joseph COLOM, Robert ESCANDE, Hervé HILLE.

Les syndics suppléants :

Messieurs Vincent BERTRAN DE BALANDA, André CAVAILLÉ, Pierre de Roquette BUISSON et PLA Christian.

Assistaient également à cette séance :

Madame KOUBI Carole, secrétaire de l'ASA.

L'ordre du jour pour cette séance est le suivant :

· Régularisation du périmètre syndical.

Les membres du Bureau Syndical étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, les différents points à l'ordre du jour sont examinés.

✓ REGULARISATION DU PERIMETRE SYNDICAL.

Le Président, Robert ESCANDE, expose les faits, la DDTM notre autorité de tutelle, nous a informés qu'il fallait mettre à jour notre périmètre syndical, car depuis la mise en conformité des statuts en 2008, notre périmètre syndical a évolué, avec l'adhésion de nouvelles parcelles.

En effet, le périmètre syndical de 2008 lors de la mise en conformité des statuts était de 1 980 hectares, il est à 2 235 hectares fin 2018, ce qui représente <u>une différence de 255 hectares</u>, soit <u>une augmentation de notre périmètre syndical</u> par rapport à celui de 2008 <u>de 12.88%</u>, qui n'ont pas été formalisé au niveau de la DDTM.

1

Afin d'obtenir un périmètre statutaire correspondant à l'ensemble des parcelles bénéficiant réellement de l'objet de l'ASA, nous allons procéder à <u>une extension du périmètre</u> syndical, <u>conformément à l'article 37 de l'ordonnance du 1er juillet 2004</u>, pour inclure les parcelles qui devaient être adhérentes.

Le Président propose de notifier au service de tutelle par cette délibération, une extension du périmètre syndical supérieur à 7%, afin que celui-ci lance la procédure d'extension du périmètre syndical, conformément à l'article 37 de l'ordonnance du 1er juillet 2004, pour régulariser notre périmètre syndical.

Á l'unanimité la proposition est approuvée.

Aucune question n'est posée. L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour le Bureau Syndical, Le Président,

Robert ESCANDE

<u>Pièce 2 : Lettre à la DDTM pour le lancement de la procédure</u>

Département des Pyrénées-Orientales

A.S.A D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service de l'Eau et des Risques A l'attention de M. Nicolas RASSON 2 Rue Jean Richepin BP 50909 66020 Perpignan cedex

Objet : Modification du périmètre

Bages, le 16 Avril 2019

Monsieur,

L'ASA d'irrigation de Villeneuve de la Raho a pour objet d'assurer sur son périmètre:

- L'entretien des ouvrages propres à l'ASA existants ou à créer,
- · La distribution de l'eau brute.

Notre périmètre syndical est en évolution constante depuis l'arrêté du 6 juin 2008 relatif à la mise en conformité des statuts de l'ASA d'irrigation Villeneuve de la Raho.

Afin d'obtenir un périmètre statutaire correspondant à l'ensemble des parcelles bénéficiant réellement de l'objet de l'ASA et après échanges avec vos services pour cadrer la procédure à mettre en œuvre pour la modification de notre périmètre, nous avons décidé de régulariser cette extension de périmètre conformément à l'article 37 de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Le périmètre syndical au 31 décembre 2018 est de 2235,5530 hectares ; nous allons procéder à une extension du périmètre conformément à l'article 37 de l'ordonnance de 2004, en incluant les parcelles depuis mars 2008 jusqu'au 31 décembre 2018, qui devaient être adhérentes, ce qui représente un total de 255 hectares supplémentaires, soit 12.88% par rapport au périmètre de la mise en conformité des statuts de 2008 et 81 propriétaires concernés.

Pour procéder à la consultation des propriétaires des parcelles concernées par l'extension du périmètre, veuillez trouver ci-joint:

Secrétariat : 7 Rue les acacias 66670 Bages Tél : 06.21.15.18.15 asa-villeneuve.raho@orange.fr

- La délibération du bureau syndical sollicitant la régularisation et l'extension du périmètre en date du 14 mars 2019;
- 2. Les bulletins d'adhésion de l'ASA depuis mars 2008 au 31 décembre 2018 ;
- 3. La liste des parcelles incluses dans cette extension ;
- 4. La liste des propriétaires à consulter avec leur adresse.

L'ASA accorde de l'importance à cette mise à jour du périmètre, aussi nous nous tenons à votre disposition pour vous assister dans toutes les démarches de consultation des propriétaires concernés par l'extension.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le bureau syndical,

Le Président,

Robert ESCANDE

<u>Pièce 3 : Lettre à la DDTM pour la poursuite de la procédure</u>

Département des Pyrénées-Orientales

A.S.A D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service de l'Eau et des Risques A l'attention de M. Nicolas RASSON 2 Rue Jean Richepin BP 50909 66020 Perpignan cedex

Objet : Poursuite Procédure Modification du périmètre statutaire

Bages, le 04 octobre 2019

Monsieur,

Suite à la tenue de l'assemblée constitutive du 03 octobre 2019 réunissant les nouveaux adhérents, et au vu des résultats de vote consignés dans le Procès -verbal annexé, nous vous sollicitons pour la poursuite de la procédure de modification du périmètre statutaire.

Nous vous demandons donc de bien vouloir convoquer l'ensemble des propriétaires de l'ASA d'irrigation de Villeneuve de la Raho, pour qu'ils se prononcent sur l'adhésion des nouveaux membres.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous assister dans toutes les démarches de l'organisation de cette deuxième assemblée constitutive.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le bureau syndical, Le Président,



<u>Pièce 4 : Certificats d'affichage en mairie 1ére</u> <u>assemblée</u>

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

MAIRIE DE THEZA

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné Jean-Jacques THIBAUT, Maire de la commune de THEZA, certifie avoir fait procéder à compter du 05 Septembre 2019, dans la commune aux lieux et places accoutumés, à la publication et à l'affichage de l'arrêté n°DDTM/SER/ 2019246-0001 du 03 Septembre 2019 portant convocation pour la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de ≼ l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho ≻

Fait à THEZA, le 03/10/2019.

Le Maire. Monsieur : Jean-Jacques THIBAUT.



ADRESSE : PLACE DE LA PROMENADE 66200 THEZA TEL : 04.68.22.12.74 FAX : 04.68.37.97.64



MONTESCOT, le 03 octobre 2019

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Louis SALA, Maire de la Commune de Montescot, atteste que l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2019246-0001 du 03 septembre 2019, reçu en mairie le 24 septembre 2019, portant convocation pour la consultation des propriétaires susceptible d'être inclus dans le périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho a été affiché en mairie le 24 septembre 2019.



Le Maire

Louis SALA

1

2, rue du Canigou · 66200 MONTESCOT · Tél. 04 68 22 12 07 · Fax 04 68 22 79 58

www.montescot.fr @mail : administratif.montescot@orange.fr



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire d'ALENYA, soussigné

Certifie que l'arrêté préfectoral n° DDTM /SER/2019246-0001 en date du 03/09/2019 ;

Portant convocation pour la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho »

A fait l'objet des mesures de publicité réglementaires par un affichage en mairie le 17/09/2019.

ALENYA, le 17/09/2019

Le Maire, Jean- André MAGDALOU



Alénya, village de caractère... terre de liens et de cultures



MAIRIE D'ALÉNYA / 66200 - www.alenya.fr Tél. 04 68 37 38 00 / Fax : 04 68 37 93 23 mairie@alenya.fr



Mairie
Boulevard Voltaire - B.P.11- 66200 ELNE Cedex
Tél. 04 68 37 38 39 / Fax 04 68 22 80 73
www.ville-elne.com

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville d'Elne soussigné atteste que l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2019246-0001 du 3 septembre 2019 portant convocation pour la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho » a été affiché en Mairie d'Elne le 19 septembre 2019.

En foi de quoi, le présent certificat d'affichage a été établi.

ves BARNIOL

Fait à Elne, le 19 septembre 2019 Le Maire,



I RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES |



Direction Départemental des territoires et de la mer 2, rue Jean Richepin 66020 PERPIGNAN CEDE0X

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de VILLENEUVE DE LA RAHO soussigné, certifie que la copie de l'arrêté préfectoral N° DDTM/SER/2019246-0001 du 3 Septembre 2019 est affiché depuis le 17 Septembre 2019 aux lieux habituels d'information du public conformément aux normes en vigueur.

En foi de quoi, le présent certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

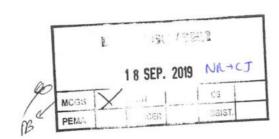
Le Maire, Jacqueline IRLES



Mairie de Villaneuve de la Raho - BP 53 - 1, Avenue Général de Gaulle - 66180 VII I ENFUVE DE LA RAHO

②: 04.68.55.91.05. Fax: 04.68.55.80.98 e mail: villeneuve de la raho ② wanadoo.fr





CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné Marcel AMOUROUX, Maire de la commune de CORNEILLA-DEL-VERCOL, certifie avoir fait procéder ce jour, dans la commune, aux lieux et places accoutumés, à la publication et à l'affichage de l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019246-0001, portant convocation pour la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho.

Fait à Corneilla-del-Vercol, le 16 septembre 2019

Le Maire

Marcel AMOUROUX

Mairie de Corneilla del Vercol 1 rue du Tonkin Tel: 04 68 22 12 62

Email: mairie.comeilla.vercol@orange.fr

66200 CORNEILLA DEL VERCOL

Fax 04 68 22 82 92

Site Internet: www.comeilla-del-vercol.com



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Claude TORRENS, Maire de la commune de SAINT-NAZAIRE, certifie avoir affiché, ce jour, en mairie :

 L'Arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2019246-0001 portant convocation pour la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho.

Fait à Saint-Nazaire, le 30 septembre 2019 et délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,

Jean-Claude TORRENS

Mairie Saint-Nazaire - Place de la République - 66570-Saint-Nazaire / Accueil-standard - Tél : 04 68 73 62 62 - Fax : 04 68 73 62 66



Secrétariat Général et Technique

Affaire sulvie par :
Françoise MARTINEZ

: 04.68.37.70.82

: fmartinez@saleilles.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, François RALLO, Maire de la commune de SALEILLES, certifie par la présente que l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2019246-0001 du 3 septembre 2019 portant convocation pour la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de "l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho" à Villeneuve-de-la-Raho, a été affiché à la mairie, sur les panneaux d'information prévus à cet effet, le 12/09/2019.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saleilles, le 30 septembre 2019

Le Maire,

François RALLO



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Monsieur THIERRY DEL POSO, Maire de la Commune de SAINT-CYPRIEN, soussigné, constate que l'arrêté préfectoral du 03 septembre 2019 portant convocation pour la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de «l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho a été affiché le 18 SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT à ST.CYPRIEN, le 18 SEPTEMBRE 2019



Mairie de Saint-Cyprien - Hôtel de ville - Place Desnoyer - 66750 Saint-Cyprien
Tél. +33 (0)4 68 37 68 00 - Fax : +33 (0)4 68 21 43 89 - Mail : contact@mairie-saint-cyprien.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

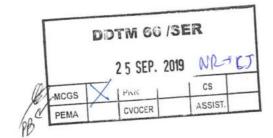


Latour-Bas-Elne, le 17 septembre 2019

LATOUR-BAS-ELNE

Monsieur Le Maire de Latour-Bas-Elne

à



Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales Préfecture de Perpignan BP 951 66020 PERPIGNAN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Pierre ROGÉ, Maire de la commune de Latour-Bas-Elne, certifie avoir procédé à l'affichage de l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019246-0001 du 3 septembre 2019 portant convocation pour la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho.

Cet arrêté a été reçu le 16 septembre 2019 et sera affiché du 17 septembre 2019 au 3 octobre 2019 inclus.

En foi de quoi je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire, Pienre ROGÉ

MAIRIE – LATOUR-BAS-ELNE 66200 – Tél. 04 68 22 24 33 – Fax 04 68 22 11 23 E-mail : mairie.latour-bas-elne@wanadoo.fr



CERTIFICAT D AFFICHAGE

Je soussigné Raymond PLA, maire d'Ortaffa,

ATTESTE

avoir affiché le 25 septembre 2019 l'arrête préfectoral n°DDTM/SER/2019246-0001 du 3 septembre 2019.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Ortaffa, le 25/09/19



VILLE D'ARGELÈS-SUR-MER

Vos Réf : Service eaux et risques Pierre Boudin

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d'Argelès-sur-Mer soussigné, atteste que l'arrêté Préfectoral n° DDTM-SER/2019 246-001 portant convocation pour la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho » à Villeneuve de la Raho, a été affiché en Mairie aux lieux habituels le 17/09/19.

Fait en Mairie le 17/09/19

Pour le Maire, Par délégation : M.C BODINIER

Maine - Allée Ferdinand Buisson - B.P. 99 - 66704 Argeles sur Mer Cedex - Tél - 04 68 95 34 58 - Fax - 04 68 81 60 63 Site - www.ville.argelessurmer fr - Mél - maire@ville.argelessurmer fr

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire

<u>Pièce 4 bis: Certificats d'affichage en mairie 2éme</u> <u>assemblée</u>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Thierry DEL POSO, Maire de la Commune de Saint-Cyprien, certifie que :

L'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019287-0001 portant convocation des propriétaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho a été affiché en Mairie de Saint Cyprien et Mairie Annexe <u>le 30 octobre 2019.</u>

> Fait à Saint Cyprien, Le 10 décembre 2019

Thierry DEL POSO

Maire de Saint-Cyprien Conseiller Départemental Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon





CERTIFICAT D'AFFICHAGE



Affiché en Mairie le 31 octobre 2019

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Eau Risques

Unité MCGS

Dossier suivi par : Pierre BOUDIN

■: 04.68.38.10.93

■: 04.68.38.10.99

⇒ pietre boudin
d'pyrences-orientales gouy fr

Tenoke Of A

Perpignan, le 1 4 007, 2019

ARRETE PREFECTORAL n°DDIM/SER/2019 **287-0001** portant convocation des propriétaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1º juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires modifiée par les lois n°2004-1343 du 9 décembre 2004, n°2005-157 du 23 février 2005 et n°2006-1772 du 30 décembre 2006, n°2014-366 du 24 mars 2014 et par l'ordonnance n°2014-1345 du 6 novembre 2014 ;

Vu le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée ;

Vu la circulaire INTB700081 C du 11 juillet 2007 de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales relative aux associations syndicales de propriétaires :

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2019259-0001 du 16 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Philippe JUNQUET, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales :

Vu la décision du 6 septembre 2019 du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, donnant subdélégation à monsieur Nicolas RASSON, à effet de signer dans le cadre de ses attributions les actes relatifs à l'exercice de l'autorité administrative des associations syndicales de propriétaires, à l'exception des actes dévolus exclusivement au préfet :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2289/2008 du 6 juin 2008 approuvant la mise en conformité des statuts de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » à Villeneuve-de-la-Raho ;

Létéphone :

Adecise Postale : 2 one from the hieron - 20 former - 10 theory - 10 former - 10 theory - 10 former -

INTERNAL - some premovantionales your fe CHARRIEL - dilute premovantemates gravife



VILLE D'ARGELÈS-SUR-MER

<u>Vos Réf</u> : Service eaux et risques Pierre Boudin

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Commune d'Argelès-sur-Mer soussigné, atteste que l'arrêté Préfectoral n° DDTM-SER/2019 287-001 portant convocation des propriétaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho » à Villeneuve de la Raho, a été affiché en Mairie aux lieux habituels le 07/11/19

Fait en Mairie le 19/11/19

Pour le Maire, Par délégation : M.C BODINIER

Mairie - Allée Ferdinand Buisson - B.P. 99 - 66704 Argelès-sur-Mer Cedex - Tél : 04 68 95 34 58 - Fax : 04 68 81 60 63 Site : www.ville-argelessurmer.fr - Mél : maire@ville-argelessurmer.fr

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné Marcel AMOUROUX, Maire de la commune de CORNEILLA-DEL-VERCOL, certifie avoir fait procéder ce jour, dans la commune, aux lieux et places accoutumés à la publication et à l'affichage de l'arrêté Préfectoral n°DDTM/SER/2019287-0001 portant convocation des propriétaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de "l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'Aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho" à Villeneuve-de-la-Raho.

Fait à Corneilla-del-Vercol, le 29 octobre 2019

Marcel AMOUROUX

Mairie de Corneilla del Vercol 1 rue du Tonkin Tel: 04 68 22 12 62

Email: mairie.corneilla.vercol@orange.fr

66200 CORNEILLA DEL VERCOL

Fax 04 68 22 82 92 Site Internet : www.corneilla-del-vercol.com



Mairie Boulevard Voltaire - B.P.11- 66200 ELNE Cedex Tél. 04 68 37 38 39 / Fax 04 68 22 80 73 www.ville-elne.com

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville d'Elne soussigné atteste que l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2019287-0001 du 14 octobre 2019 portant convocation des propriètaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho » a été affiché en Mairie d'Elne le 19 novembre 2019.

En foi de quoi, le présent certificat d'affichage a été établi.

Fait à Elne, le 19 novembre 2019 Le Maire,

Yves BARNIOL

I RÉPUBLIQUE FRANÇAISE I DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES I



CERTIFICAT D AFFICHAGE

Je soussigné, Raymond PLA, maire d'Ortaffa,

CERTIFIE

avoir affiché l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019287-0001 du 14 octobre 2019 le 29 octobre 2019.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Ortaffa, le 29/10/19





Saleilles, le 06/11/2019

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Modeste BOSQUE, Adjoint au Maire de la commune de Saleilles, certifie avoir fait afficher depuis le 05 Novembre 2019 sur les panneaux d'affichage de l'hôtel de ville :

- L'arrêté préfectoral n° DDTM-SEFSR -2019287-0001 du 14 octobre 2019 portant convocation des propriétaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de « l'Association Syndicale autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho » à Villeneuve de la Raho.

Cet arrêté restera à l'affichage sur nos panneaux jusqu'à la date de l'assemblée soit le 05 décembre 2019.

> Pour Le Maire Adjoint délégué

Ville de Saleilles

2, boulevard du 8 Mai 1945 - 66280 SALEILLES • Tél. : 04 68 37 70 70 • Fax : 04 68 22 98 08 • Site : www.saleilles.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



Latour-Bas-Elne, le 13 novembre 2019

Monsieur Le Maire de Latour-Bas-Elne

à

Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales Préfecture de Perpignan BP 951 66020 PERPIGNAN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Pierre ROGÉ, Maire de la commune de Latour-Bas-Elne, certifie avoir procédé à l'affichage de l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2019287-0001 du 14 octobre 2019 portant convocation des propriétaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho.

Cet arrêté a été reçu le 29 octobre 2019 et sera affiché du 29 octobre 2019 au 5 décembre 2019 inclus.

En foi de quoi je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire, Pierre ROGÉ



MAIRIE – LATOUR-BAS-ELNE 66200 – Tél. 04 68 22 24 33 – Fax 04 68 22 11 23 E-mail : mairie.latour-bas-elne@wanadoo.fr



Direction Départemental des territoires et de la mer 2, rue Jean Richepin 66000 PERPIGNAN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de VILLENEUVE DE LA RAHO soussigné, certifie que l'arrêté préfectoral n°2019287-0001 convoquant les propriétaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de la Raho a était affiché le 04 Novembre 2019 au 06 Décembre 2019 aux lieux habituels d'information du public conformément aux normes en vigueur.

En foi de quoi, le présent certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire, Jacqueline IRLES

Mairie de Villeneuve de la Raho-BP 53-1, Avenue Général de Gaulle-66180 VILLENEUVE DE LA RAHO \$\mathbb{\alpha}\$: 04.68.55.91.05. - Fax: 04.68.55.80.98 - e-mail: villeneuve.de.la.raho@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

MAIRIE DE THEZA

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Jacques THIBAUT Maire de la commune de THEZA atteste que l'arrêté préfectoral n° DDTM-SER/2019287-0001 du 14 Octobre 2019 portant convocation des propriétaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-De-La-Raho » à Villeneuve-De-La-Raho a été affiché en mairie du 13 Novembre au 05 Décembre 2019.

Fait en Mairie le 06 Décembre 2019

Jean-Jacques THIBAUT Maire



PLACE PROMENADE 66200 THEZA 204.68.22.12.74 ou 04.68.68.45.43 €04.68.37.97.64 ADRESSE ELECTRONIQUE fabre@villetheza.fr



MONTESCOT, le 24 janvier 2020

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Louis SALA, Maire de la Commune de Montescot, atteste que l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2019287-0001 du 14 octobre 2019, reçu en mairie le 28 octobre 2019, portant convocation pour la consultation des propriétaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho » a été affiché en mairie le 29 octobre 2019.

Le Maire

Louis SALA

(885)





DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Claude TORRENS, Maire de la commune de SAINT-NAZAIRE, certifie avoir affiché, ce jour, en mairie :

 L'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2019287-0001 du 14/10/2019 portant convocation des propriétaires amenés à se prononcer sur le projet d'extension du périmètre de « l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho » à Villeneuve-de-la-Raho.

Fait à Saint-Nazaire, le 29 octobre 2019 et délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,

Jean-Claude TORRENS

Mairie Saint-Nazaire - Place de la République - 66570-Saint-Nazaire / Accueil-standard - Tél: 04 68 73 62 62 - Fax: 04 68 73 62 66

<u>Pièce 5 : Lettre à la DDTM pour procéder à l'ouverture de l'enquête publique</u>

Département des Pyrénées-Orientales

A.S.A D'IRRIGATION A L'AVAL DE LA RESERVE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service de l'Eau et des Risques A l'attention de M. Pierre BOUDIN 2 Rue Jean Richepin BP 50909 66020 Perpignan cedex

Objet : Demande d'ouverture d'enquête publique

Bages, le 1 1 DEC. 2019

Monsieur,

Suite à la tenue de l'assemblée générale constitutive du 05 décembre 2019 qui a réuni les nouveaux adhérents et les anciens adhérents.

Au vu des résultats de votes favorables exprimés lors de l'assemblée, au projet d'extension du périmètre statutaire, et consignés dans le Procès -verbal de la délibération de l'assemblée du 5 décembre annexé.

Nous vous prions de bien vouloir procéder à l'ouverture de l'enquête publique prévue par l'article 37 de l'ordonnance n° 2004-632 du $\mathbf{1}^{\rm er}$ juillet 2004.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le bureau syndical,

Le Président,

Robert ESCANDE

SIÉGE SOCIAL: MAS SAINT JEAN 66200 THEZA SECRÉTARIAT: 7 RUE LES ACACIAS 66670 BAGES TEL: 06.21.15.18.15 ASA-VILLENEUVE.RAHO@ORANGE.FR <u>Pièce 6 : Demande au tribunal administratif de</u> <u>Montpellier pour désigner le commissaire</u> <u>enquêteur et résumé non technique</u>



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité MCGS

Dossier suivi par : Pierre Boudin

2 : 04.68.38.10.93
 3 : 04.68.38.10.99
 4 : 04.68.38.10.99
 5 : 04.68.38.10.99
 6 : pierre.boudin
 6 : pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 1 4 JAN 2020

Le Directeur départemental

à

Madame le Président du Tribunal Administratif 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER

Objet: Désignation d'un commissaire enquêteur

P.J.: 1 résumé non technique

En application de l'article R.123-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique requise au titre de l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 relatifs aux Associations Syndicales de Propriétaires, concernant la demande d'extension d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Irrigation dont le siège est sur la commune de Villeneuve-de-la-Raho dans les Pyrénées-Orientales. Ce projet d'extension porte à la fois pour l'adhésion de nouveaux membres sur les communes faisant partie de son périmètre statutaire actuel et sur la possibilité d'extension de ce périmètre sur deux autres communes limitrophes.

La mission de l'Association n'entrant pas dans les dispositions du deuxième alinéa de l'article 12 de l'ordonnance n° 2004-632, l'enquête prévue se déroule dans les formes mentionnées à l'article 11 du décret n° 2006-504.

Le dossier constitutif d'extension a été transmis à la DDTM des Pyrénées-Orientales et peut être soumis à l'enquête publique en application des textes précités. Cette enquête se déroulerait sur les 12 communes faisant partie du périmètre actuel de l'ASA, à savoir Alénya, Argelès-sur-Mer, Corneilla-del-Vercol, Elne, Latour-bas-Elne, Montescot, Ortaffa, Saint-Cyprien, Saint-Nazaire, Saleilles, Théza et Villeneuve-de-la-Raho, ainsi que sur les communes de Bages et Cabestany, communes limitrophes concernées par cette extension.

Téléphone :

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX +33 (0)4.68.38.12.34 horaires d'ouverture: 8h00-12h00 / 13h30-17h00

INTERNET: www.pyrenees-orientales.gouv.fr COURRIEL: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Page | 189

Conformément à l'article 11 du décret susvisé, la période d'enquête s'étend sur une durée de 20 jours.

Les observations des intéressés seront également reçues par le commissaire enquêteur pendant les 3 jours ouvrables suivant la date de clôture de l'enquête à la mairie de Villeneuve-de-la-Raho, sur le territoire de laquelle l'association a prévu de maintenir son siège.

La date de l'enquête, non encore fixée à ce jour sera déterminée en lien avec le commissaire enquêteur qui aura été désigné.

Le Chef du service Eau et Risques,

Nicolas RASSON

+33 (0)4.68.38.12.34 Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00 Renseignements :

Téléphone :

INTERNET: www.pyrenees-ori COURRIEL: ddtm@pyrenees-ori

Département des Pyrénées-Orientales

Communes de Alénya, Argelès-sur-Mer, Corneilla-del-Vercol, Elne, Latour-bas-Elne, Montescot, Ortaffa, Saint-Cyprien, Saint-Nazaire, Saleilles, Théza, Villeneuve-de-la-Raho, Bages, Cabestany

Projet d'extension d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Irrigation

Résumé non technique

L'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho a été constituée le 6 mars 1981.

Les statuts de l'ASA ont été mis en conformité par arrêté préfectoral n° 2289/2008 du 6 juin 2008 avec l'ordonnance n° 2004-632 du 1e juillet 2004 et le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006, avec un périmètre syndical arrêté à 1 980ha 34a 74ca.

Depuis la mise en conformité des statuts avec le périmètre annexé, 89 propriétaires représentant 301ha 21a 76ca et situés dans le périmètre global d'intervention doivent formaliser leur adhésion à l'ASA afin d'être soumis aux droits, obligations et servitudes statutaires.

En outre, se sont manifestés des propriétaires privés ou publics désirant adhérer à l'ASA sur les communes limitrophes de Bages et Cabestany pouvant conduire à une extension du périmètre global d'intervention sur ces communes. Les conseils municipaux de celles-ci, consultés par l'ASA, s'étant prononcés favorablement.

En application de l'article 37 §1 de l'ordonnance nº 2004-632 et de l'article 68 du décret n°2006-504, la surface de l'extension projetée représentant environ 15,20 % du périmètre initial de l'ASA et dépassant donc le seuil de 7 % mentionné à l'article 69 du même décret et l'ASA modifier son objet pour s'étendre sur deux communes supplémentaires, il y a donc eu lieu d'organiser la procédure d'extension dans la forme suivante :

- x La consultation par le préfet des seuls propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'ASA dans les conditions de vote et de majorité découlant des articles 13 et 14 de l'ordonnance;
- X La consultation par le préfet en assemblée extraordinaire des propriétaires des immeubles déjà inclus dans le périmètre et de ceux susceptibles d'adhérer en vue de se prononcer sur cette extension et la modification des statuts qui en découle avec les mêmes règles de vote et de majorité;
- Au vu des résultats obtenus, l'ouverture d'une enquête publique nécessitée par les dispositions de l'article 37 de l'ordonnance encadrée par les articles 12, 13 et 14 de la même ordonnance, dans les formes prévues aux articles 8, 9, 11, 12 et 13 du décret.

Le syndicat de l'ASA a délibéré le 14 mars 2019 pour intégrer des nouveaux membres à l'intérieur de son périmètre d'intervention statutaire en adéquation avec les besoins d'irrigation, et ce suivant le potentiel fourni par la retenue de Villeneuve-de-la-Raho gérée par le conseil départemental des

-37 (0)4.68.38.12.34 Adresse: Postale: 2 rue Jean Richepin - 8P 30909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX horaites d'ouverture: 8h00-12h00 / 13h30-17h00 Renseignements:

Téléphone :

INTERNET: www.pyrenees-oriental COURRIEL: ddtm@pyrenees-oriental

Pyrénées-Orientales.

Le président de l'ASA a demandé par lettre en date du 16 avril 2019 à monsieur le Préfet de à ce que soit lancée la procédure d'extension et que soient dans un premier temps convoqués les propriétaires des terrains susceptibles d'intégrer le périmètre de l'ASA.

Par arrêté n° DDTM/SER/2019246-0001 en date du 3 septembre 2019, le préfet a convoqué à l'assemblée consultative du 28 juin 2018 les propriétaires susceptibles de demander leur adhésion. Cet arrêté a été notifié individuellement et affiché dans les 12 communes sur lesquelles s'étend le périmètre statutaire de l'ASA, avec joint un bulletin d'adhésion. En parallèle, l'avis des deux communes susceptibles d'être concernées par l'extension du périmètre d'intervention statutaire été sollicité.

Le projet d'adhésion soumis aux seuls nouveaux membres a été accepté dans les conditions de majorité de l'article 14 de l'ordonnance, suite au résultat de la consultation du 3 octobre 2019.

Le projet d'adhésion soumis ensuite à l'ensemble des nouveaux et des anciens membres a été adopté en assemblée générale constitutive du 5 décembre 2019 dans les conditions de majorité prévue à l'article 14 de l'ordonnance.

Au vu du résultat de la consultation des propriétaires, monsieur le président a demandé par lettre en date du 11 décembre 2019 à monsieur le préfet l'ouverture de l'enquête publique en application des dispositions de l'article 37 de l'ordonnance.

Il convient donc à ce stade que se déroule cette enquête publique suivant les dispositions de l'ordonnance n° 2004-632 et de son décret d'application n° 2006-504.

+33 (0)4.68.38.12.34 Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX Renseignements:

+33 (0)4.68.38.12.34 horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Téléphone :

INTERNET: www.pyrenees-orientales.gouv.fr COURRIEL: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

<u> Pièce 7 : L</u>	Décision du t	ribunal adn	<u>ninistratif</u>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 03/02/2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

6, rue Pitot CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00 Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00 E20000008 / 34

Monsieur le Président ASA IRRIGATION VILLENEUVE DE LA RAHO

Monsieur ESCANDE Robert

7, rue des Acacias 66670 BAGES

<u>Dossier n</u>°: E20000008 / 34 (à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR A l'attention de Madame KOUBI Carole

<u>Objet</u>: Enquête publique relative à une demande d'extension d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation sur la commune de VILLENEUVE-LA-RAHO (66).

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Michel RIOU, Inspecteur régional des douanes, retraité depuis le 1 er /07/2010, demeurant 22 chemin de Garrieux, SAINT LAURENT DE LA SALANQUE (66250) en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Leggeffitised chef, ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

03/02/2020

N° E20000008 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

CODE: 7

Vu enregistrée le 15/01/2020, la lettre par laquelle Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales - DDTM demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à une demande d'extension d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation sur la commune de VILLENEUVE-DE-LA-RAHO;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2018 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

- <u>ARTICLE 1</u> : Monsieur Michel RIOU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3: L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, l'ASA IRRIGATION VILLENEUVE-DE-LA-RAHO en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.
- ARTICLE 4: La présente décision sera notifiée à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
 DDTM, à Madame le Maire de VILLENEUVE-DE-LA-RAHO, et à Monsieur Michel RIOU.

Fait à Montpellier, le 03/02/2020

Le Magistrat-délégué,

Louis-Noël LAFAV

<u>Pièce 8 : Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête</u> <u>publique</u>

<u>Pièce 9 : Publication dans les journaux</u>

Pièce 10 : Affichage en mairie

<u>Pièce 11 : Délibérations des communes de Bages</u> <u>et de Cabestany</u>

DDTM

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 23 octobre 2019 **OBJET DE LA DÉLIBÉRATION: 2019-074**

Avis sur l'extension du périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho sur la Commune de Bages

Date de convocation : 16 octobre 2019

Ln exercice: 27

18

25 Le quorum est atteint

Présents :

Votants:

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge SOUBIELLE, Maire.

Présents: Monsieur Serge SOUBIELLE, Maire,

Mesdames et Messieurs Marie CABRERA, Marie-Hélène GUEROULT-MUNOZ, Gérard BIGOURDAN, Georges MENCION, Corine BORDES, Christine AURICHE, Yves FALVET, Georges GUARDIA Adjoints.

Mesdames et Messieurs Jean Fred REILHAC, Augustin FERRER, Vincenzo ROMANO, Christine LOPES, Pierre CAMPA, Mauricette AYBAR, Bernard CONTON, Virginie LEMAIRE, Marie-Antoinette TAULERE Conseillers municipaux.

Absents:

M. Daniel AVAZERI

M. André JIMENEZ, excusé

Mme Réjane THIBON-SAHONET, excusée

Mmc Christine KOHLER

Mme Christiane PIANETTI, excusée

Mmc Rachel GIOANA, excusée

M. Kadi BEN ABDESLEM, excusé

M. Olivier CASTANY, excusé

M. Robert RIFFAUD, excusé

Pouvoirs:

M. André JIMENEZ donne procuration à M. Augustin FERRER Mme Réjane THIBON-SAHONET donne procuration à M. Jean Fred REILHAC Mme Christiane PIANETTI donne procuration à Mme Marie-Hélène GUEROULT-MUNOZ Mme Rachel GIOANA donne procuration à Mme Christine AURICHE M. Kadi BEN ABDESLEM donne procuration à Mme Marie CABRERA M. Olivier CASTANY donne procuration à M. Bernard CONTON

M. Robert RIFFAUD donne procuration à Mme Marie-Antoinette TAULERE

Madame Christine LOPES est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho est une association syndicale d'intérêt général créée en 1981 sous l'impulsion du Conseil Général 66 qui souhaitait préserver les ressources souterraines face à des besoins hydrauliques croissants des agriculteurs. Elle fonctionne sous la tutelle de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, unité Eau et Risques.

Cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution et de vente d'eaux brutes destinées à l'irrigation alimentée par le lac de Villeneuve-de-la-Raho.

.....

OBJET DE LA OFLIBÉRATION : 2019 074

Avis sur l'extension du périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho sur la Commune de Bages

Le périmètre syndical actuel regroupe 12 communes à l'exclusion de Bages susceptible de rejoindre ladite ASA: En effet, des exploitants agricoles tels que les Arbres Blancs ou la EARL Henric-Laclare pourraient bénéficier de ces eaux brutes et réduire la consommation de la nappe souterraine.

Par courrier en date du 9 septembre dernier, Monsieur Robert ESCANDE, en sa qualité de Président de l'ASA de Villeneuve-de-la-Raho a demandé à la ville de se prononcer sur le projet d'extension de son périmètre pouvant concerner toute ou partie de la commune au bénéfice des exploitants agricoles.

VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relatives aux associations syndicales autorisées ;

VU le décret n° 2006-054 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée ;

VU l'arrêté préfectoral référencé DDTM/SER/2019 246-0001 du 3 septembre 2019 portant convocation pour la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de "L'Association Syndicale Autorisée d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho" à Villeneuve-de-la-Raho;

VU la demande du 9 septembre 2019 de Monsieur le Président de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho;

CONSIDÉRANT que l'extension du périmètre constitue une modification statutaire de l'association ;

CONSIDÉRANT que la demande d'extension du périmètre de l'ASA d'irrigation de Villeneuve-de-la-Raho pour une surface supérieure à 7 % de son périmètre initial, a fait l'objet d'une délibération en conseil syndical du 14 mars 2019 et d'une demande à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales pour lancer la consultation des propriétaires concernés ;

CONSIDÉRANT que cette extension permettrait de préserver la nappe phréatique en ouvrant aux exploitants agricoles éligibles la possibilité d'irriguer leurs cultures par des eaux brutes issus du lac de Villeneuve-de-la-Raho;

CONSIDÉRANT que l'intégration au périmètre de l'ASA d'irrigation de Villeneuve-de-la-Raho à la ville de Bages est soumise à validation préalable du Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire propose de valider le projet d'extension du périmètre de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho à la commune de Bages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de la demande de l'ASA d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve-de-la-Raho représentée par son Président Monsieur Robert ESCANDE.
- VALIDE le projet d'extension du périmètre de l'ASA d'irrigation de Villeneuve-de-la-Raho à la commune de Bages.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE-DESSUS.

Pour copie conforme, Le Maire,



PRÉFECTURE PYRÉNÉES ORIENTALES 2 8 OCT. 2019 COURRIER

Accusé de réception en préfecture 066-216600288-20191004-DCM190926AF10-DE Date de télétransmission : 04/10/2019 Date de réception préfecture : 04/10/2019

République Française EXTRAIT DU REGISTRE DU Département des CONSEIL MUNICIPAL DE LA Cabestany Pyrénées- Orientales VILLE DE CABESTANY Date de la convocation : 19/09/2019 Date d'affichage de la convocation : 20/09/2019 Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 29 SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 28 Pour: 28 Contre 0 Abstention: L'an deux mille dix-neuf et le jeudi vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire Jean VILA, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean VILA, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Jean-François REGNIER, Sylvie JORDA, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Nadia FERHANI, Martine ASENSIO

Elisabeth RIVAS à Jean VILA, Sébastien POUILLY à Alain TROTEL, Cécile LACAPERE à Nadine DRILLIEN, Yvette MESTRE à Vanessa PAYA, Michèle CAIL COMS à André GILLARD, Marie-Christine COPPOLA à Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS à Edith PUGNET, Claire LANGLAIS à Jean-François REGNIER.

Elisabeth RIVAS, Sébastien POUILLY, Cécile LACAPERE, Présents Ont donné procuration Elisabeth RIVAS, Sébastien POUILLY, Cécile LACAPERE, Yvette MESTRE, Michèle CAIL COMS, Marie-Christine COPPOLA, Absents excusés Karine TARTAS, Claire LANGLAIS. Richard BRAU Absents non excusés Jean-François REGNIER Secrétaire de séance

AFFAIRE N°10: PAYSAGE ENVIRONNEMENT.

Consultation du conseil municipal sur la possibilité d'étendre le réseau BRL de l'ASA de Villeneuve de la Raho sur la totalité de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a voté en juin dernier en faveur du SAGE des Nappes, les nappes plio-quaternaires constituant une ressource indispensable, à l'échelle de la plaine du Roussillon, pour l'Alimentation en Eau Potable, l'agriculture et plus globalement l'économie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a engagé en 2018, une étude visant substituer l'arrosage en eau potable des terrains de sport par les eaux brutes du BRL en attente sur la commune de Salleilles, preuve de la prise de conscience par la collectivité de la valeur de l'eau.

Il rappelle que les discussions en cours avec l'ASA de Villeneuve de la Raho pour étendre son périmètre jusqu'au stade municipal de la commune de Cabestany, ont amené le syndicat à interroger la commune sur la possibilité d'extension sur la totalité du périmètre communal.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer en faveur de ladite demande d'extension sur la totalité de la commune.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) APPROUVE à l'unanimité, la demande d'extension sur la totalité de la commune.

DIRECTION SERVICES TECHNIQUES ET URBANSME.

2°) DIT que cette délibération sera :

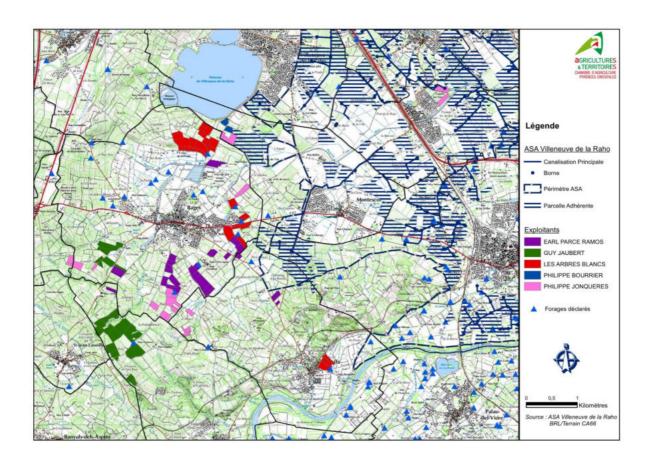
télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents
EXTRAIT CONFORME

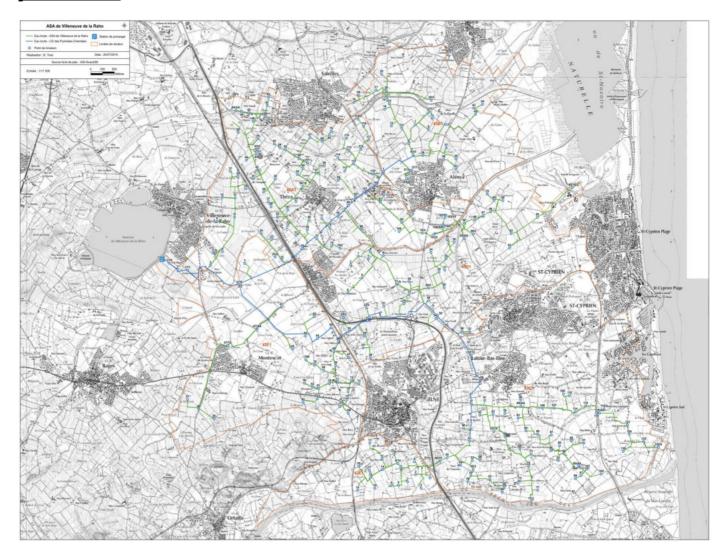
Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente défibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

DIRECTION SERVICES TECHNIQUES ET URBANSME.

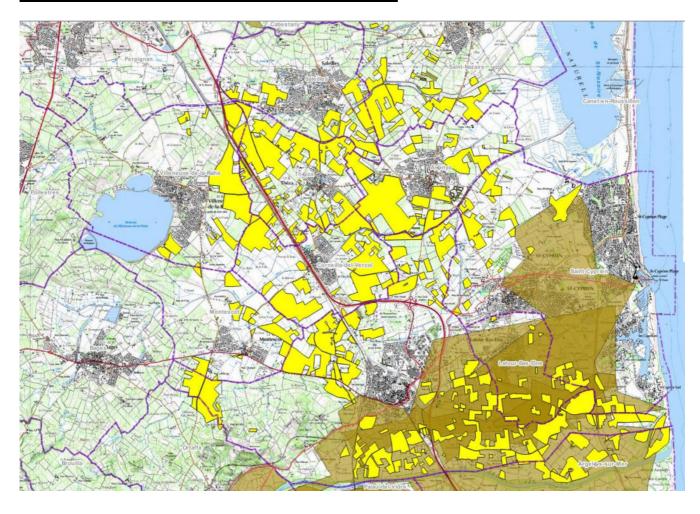
<u>Pièce 12 : Plan des demandes d'irrigation sur la commune de Bages</u>



<u>Pièce 13 : Plan du réseau d'irrigation sous</u> <u>pression</u>



<u>Pièce 14 : Plan avant extension</u>



<u>Pièce 15 : Plan après extension</u>

